Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 6 - Numéro 5

6 février 2009

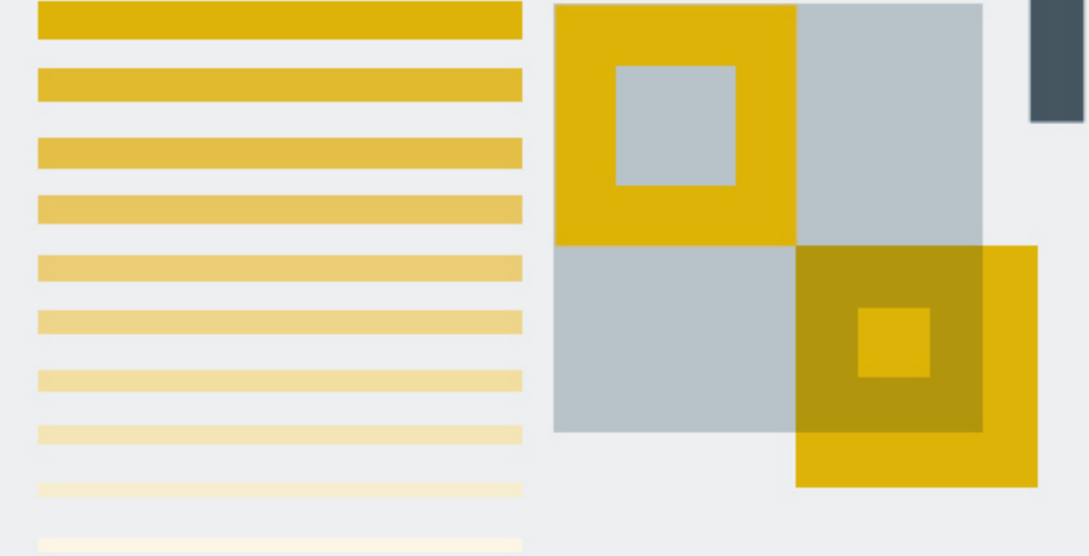

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2009
ISSN 17104149

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers **4**
1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

2. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières **6**
2.1 Rôle d'audiences
2.2 Décisions

3. Distribution de produits et services financiers **22**
3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Avis d'audiences
3.7 Décisions administratives et disciplinaires
3.8 Autres décisions

4. Indemnisation **100**
4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Fonds d'assurance-dépôts
4.6 Autres décisions

5. Institutions financières **102**
5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
5.5 Sanctions administratives
5.6 Autres décisions

6. Marchés des valeurs et des instruments dérivés **106**
6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Régime de l'autorité principale
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées **219**
7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDRVM :	Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autoréglementation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l’Autorité des marchés financiers

1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

2.1 Rôle d'audiences
2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	*Autorité des marchés financiers* (Girard et al.) c. *Jacques Gagné* et *Martine Gravel* (M^{e} Donald Duperré) et *9112-2192 Québec Inc.* et *9151-2632 Québec Inc*. et *Daniel Bélanger* (intimés) et *Banque Nationale du Canada* et *Banque CIBC* (mises en cause)	2006-022	Gerald La Haye	6 février 2009, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVMQ-250, (2^{e} al.)]	Avis d'audience du 16 janvier 2009
2°	*Autorité des marchés financiers* (Girard et al.) c. *Claude Cajolet* (La Roche Rouleau & ass., avocats) (intimé)	2008-035	Alain Gélinas Claude St Pierre	9 février 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008, de la remise du 19 décembre 2008 et du 28 janvier 2009 Audience *pro forma*
3°	*Sarkis Sarkissian* (Cadieux Bracaglia inc.) c. *Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières* (intimé)	2008-043	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	11 février 2009, 9 h 30	Demande de révision d'une décision d'un organisme d'autoréglementation [LVM-322]	À la suite de la demande du 3 décembre 2008 et de l'avis d'audience du 12 janvier 2009

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
4°	*Autorité des marchés financiers* (Girard et al.) c. *Kenneth Battah* (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Gerald La Haye	12 février 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 1er décembre 2008 Audience *pro forma*
5°	*Luc Boisjoly* c. *Autorité des marchés financiers* (Girard et al.)	2008-038	Claude St Pierre	12 février 2009, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de l'avis d'audience du 14 janvier 2009
6°	*Autorité des marchés financiers* (Girard et al.) c. *Bernard Dionne* et *Jean-Marc Leblond* et *Mathieu Truchon* et *Michel Beaulieu* (Heenan Blaikie, avocats) et *BMO Nesbitt Burns Ltée* (Ogilvy Renault, avocats) (intimés)	2008-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	13 février 2009, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 octobre 2008 et de la remise du 19 décembre 2008 Audience *pro forma*

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
7°	*Autorité des marchés financiers* (Girard et al.) c. *Productions Action Motivation inc.* et *Valeurs mobilières Desjardins inc.*	2004-016	Alain Gélinas	18 février 2009, 9 h 30	Demande de prolongation d'une ordonnance de blocage [LVM-250 (2º al.)]	Avis d'audience du 2 février 2009
8°	*Autorité des marchés financiers* (Girard et al.) c. *Liz Perez Villarreal* (intimée)	2008-005	Alain Gélinas	19 février 2009, 9 h 30	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience du 9 octobre 2008 et du 16 décembre 2008 Audience *pro forma*
9°	*Autorité des marchés financiers* (Girard et al.) c. *IOU Central Inc*. et *Philippe Marleau* et *Robert Bialek* et *Arkadiusz Hajduk* et *Mayco Quiroz* et *Sam Bendavid* et *Alex Vekselman* et *Yarith Chhiv* et *André Gauthier* et *Mazen Haddad* (intimés)	2008-008	Alain Gélinas	26 février 2009, 9 h 30	Demande de levée partielle d'interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265] Demande d'audience de Yarith Chhiv	À la suite de l'avis d'audience du 3 février 2009

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
10°	*Autorité des marchés financiers* (Girard et al.) c. *Future Growth Group inc.* et *Future Growth Fund Limited* et *Future Growth Market Neutral Equity Fund Limited* et *Future Growth World Fund* et *Adrian Samuel Leemhuis* (intimés)	2008-013	Alain Gélinas	10 mars 2009, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265]	À la suite des audiences *pro forma* des 2, 20 mai, 26 juin, 28 août et 3 décembre 2008 Audience *pro forma*

Le 6 février 2009

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^{e} Cathy Jalbert, au Secrétariat à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211
Courriel : secretariat@bdrvm.com www.bdrvm.com

2.2 DÉCISIONS

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIERS N^{os} : 2007-005
2007-008

DÉCISIONS N^{os} :2007-005-013
2007-008-014

DATE : Le 14 janvier 2009

EN PRÉSENCE DE : M^{e} ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
DEMANDERESSE

c.

GESTION GUYCHAR (CANADA) INC.
et
177889 CANADA INC.
et
3330575 CANADA INC.
et
3965121 CANADA INC.
et
GUY CHARRON
et
RICHARD LANTHIER
et
HUGUETTE GAUTHIER
et
GÉRALD TURP
et
TURP DTD CONSULTANTS INC.
INTIMÉS
et
BANQUE DE MONTRÉAL
et
CAISSE POPULAIRE DE ROSEMONT
MISES EN CAUSE

PROLONGATION D'UNE ORDONNANCE DE BLOCAGE
[art. 250 (2^{e} al.), *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) et art. 93 (3°), *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M^{e} Nicole Martineau,
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 12 janvier 2009

DÉCISION

DOSSIER 2007-005

LA DÉCISION DU BUREAU

Le 27 février 2007, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* »), suite à une demande l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* »), prononçait la décision n° 2007-005-001, à savoir une interdiction d'opération sur valeurs, en vertu de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[1] et de l'article 93 (6°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[2] à l'encontre de Gestion Guychar (Canada) inc., de Guy Charron, de Richard Lanthier et de Huguette Gauthier[3].

Dans la même décision, le Bureau interdisait également à Richard Lanthier et à Huguette Gauthier d'exercer l'activité de conseiller en valeurs[4], le tout en vertu de l'article 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[5] et de l'article 93 (7°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* [6]. Par la même occasion, le Bureau a prononcé une ordonnance de blocage dans les termes apparaissant ci-après :

« ORDONNANCE DE BLOCAGE

- il ordonne à la Banque de Montréal, succursale située au 630, boul. René-Lévesque Ouest, à Montréal, H3B 1S6, de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession dans les comptes ci-après décrits :
  - Compte au nom de 3965121 Canada Inc. (compte nº 0259 1016-213);
  - Compte au nom de Gestion Guychar Canada (compte nº 02591016-213);
  - Compte au nom de Services financiers Polygone inc. (compte nº 02301318-345);
  - Compte au nom de Richard Lanthier (compte nº 0157-3079-646); et
  - Compte au nom de 3330575 Canada inc. (compte nº 02591022-437).
- il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada Inc. de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens dans les comptes ci-après décrits de la Banque de Montréal, succursale située au 630 René Lévesque Ouest, à Montréal, H3B 1S6 :
  - Compte au nom de 3965121 Canada Inc. (compte nº 0259 1016-213);
  - Compte au nom de Gestion Guychar Canada (compte nº 02591016-213);
  - Compte au nom de Services financiers Polygone inc. (compte nº 02301318-345);
  - Compte au nom de Richard Lanthier (compte nº 0157-3079-646); et
  - Compte au nom de 3330575 Canada inc. (compte nº 02591022-437).
- il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada Inc. de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;

---

1. L.R.Q., c. V-1.1.
2. L.R.Q., c. A-33.2.
3. *Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar Canada inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada Inc., 3965121 Canada Inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier* et *Banque de Montréal*, 30 mars 2007, Vol. 4, n° 13, BAMF, 18, à la page 26.
4. *Ibid.*
5. Précitée, note 1.
6. Précitée, note 2.

- il ordonne à Huguette Gauthier de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et qui appartiennent à des investisseurs;
- il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada Inc. de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux;
- il ordonne à Huguette Gauthier de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle et qui appartiennent à des investisseurs;
- il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada Inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens appartenant à Guy Charron, Richard Lanthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., Services financiers Polygone inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada Inc.;
- il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada Inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens appartenant à des investisseurs et qui sont dans les mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle. »[7]

LA MODIFICATION DE L'ORDONNANCE DE BLOCAGE

Ayant constaté des erreurs dans les numéros des comptes faisant l'objet du blocage auprès de la Banque de Montréal, l'Autorité a demandé au Bureau de modifier le susdit blocage, ce qui fut fait le 16 avril 2007, dans les termes suivants :

« MODIFICATION D'UNE ORDONNANCE DE BLOCAGE

Il modifie l'ordonnance de blocage prononcée par le Bureau le 27 février 2007, en vertu de la décision n° 2007-005-001[8], en supprimant les mentions de la page 13 de cette décision qui apparaissent ci-après :

- Compte au nom de 3965121 Canada Inc. (compte nº 0259-1016-213);
- Compte au nom de Services financiers Polygone inc. (compte nº 02301318-345);

Les mentions supprimées à la page 13 de cette décision sont remplacées par les suivantes :

- Compte au nom de 3965121 Canada inc. : (compte nº 0230-1318-345);
- Compte au nom de Services financiers Polygone inc. : (compte nº 0259-1009-435). »[9]

LES PROLONGATIONS DE BLOCAGE DU BUREAU

À la demande de l'Autorité, le Bureau a prolongé le blocage modifié pour une période de 90 jours à sept reprises, soit le 23 mai 2007[10], le 21 août 2007[11], le 14 novembre 2007[12], le 8 février 2008[13], le 6 mai 2008[14], le 30 juillet 2008[15] et le 22 octobre 2008[16].

---

7. Précitée, note 3, 25.
8. *Ibid.*
9. *Autorité des marchés financiers* c. *Gestion Guychar (Canada) Inc., 177889 Canada Inc., 3330575 Canada Inc., 3965121 Canada Inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Banque de Montréal, Gérald Turp, Turp DTD Consultants Inc.* et *Caisse populaire de Rosemont*, 18 mai 2007, Vol. 4, n° 20, BAMF, 23.
10. *Autorité des marchés financiers* c. *Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada Inc., 3330575 Canada Inc., 3965121 Canada Inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Banque de Montréal, Gérald Turp, Turp DTD Consultants Inc.* et *Caisse populaire de Rosemont*, 15 juin 2007, Vol. 4, n° 24, BAMF, 19.
11. *Autorité des marchés financiers* c. *Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada Inc., 3330575 Canada Inc., 3965121 Canada Inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Banque de Montréal, Gérald Turp, Turp DTD Consultants Inc.* et *Caisse populaire de Rosemont*, 16 novembre 2007, Vol. 4, n° 46, BAMF, 14.

DOSSIER 2007-008

LA DÉCISION DU BUREAU

Le 16 avril 2007, à la suite de la demande de l'Autorité, le Bureau prononçait la décision n° 2007-008-001 par laquelle il interdisait à Guy Charron d'exercer l'activité de conseiller en valeurs[17], en vertu de l'article 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[18] et de l'article 93 (7°) de la *Loi sur l'Autorité*[19]. Par la même occasion, le Bureau prononçait une ordonnance de blocage dans les termes suivants :

> « ORDONNANCE DE BLOCAGE
>
> Il ordonne à Banque de Montréal, succursale située au 630, boul. René- Lévesque Ouest, à Montréal, H3B 1S6, de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession dans les comptes ci-après décrits :
>
> - Compte au nom de 3965121 Canada inc. (compte nº 0230-4652-866;
> - Compte au nom de Richard Lanthier (compte nº 0259-8025-868);
> - Compte au nom de Guy Charron (comptes nº 0259-3084-893, 0230-4572-137, 0259-8047-012);
> - Compte au nom de Huguette Gauthier (compte nº 2000-8605-045);
> - Compte au nom de Huguette Gauthier et Gérald Turp (compte nº 2000-8605-029);
> - Compte au nom de Gérald Turp et DTD Consultants inc. (comptes nº 20002-001-1623-371 et 20002-001-8605-037);
>
> Il ordonne à la Caisse populaire de Rosemont, succursale située au 2570, rue Jean-Talon Est, Montréal, H2A 1T9, de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession dans les comptes ci-après décrits :
>
> - Comptes au nom de Richard Lanthier (comptes no. 047-555 et 044-277);
>
> Il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, 3965121 Canada Inc., Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc. de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens dans les comptes ci-après décrits de la Banque de Montréal, succursale située au 630, boul. René-Lévesque Ouest, à Montréal, H3B 1S6 :
>
> - Compte au nom de 3965121 Canada Inc. (compte nº 0230-1318-345 et nº 0230-4652-866);
> - Compte au nom de Richard Lanthier (compte nº 0259-8025-868);
> - Compte au nom de Guy Charron (comptes nº 0259-3084-893, 0230-4572-137, 0259-8047-012);
> - Compte au nom de Huguette Gauthier (compte nº 2000-8605-045);

---

12. *Autorité des marchés financiers* c. *Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada Inc., 3330575 Canada Inc., 3965121 Canada Inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Banque de Montréal, Gérald Turp, Turp DTD Consultants Inc.* et *Caisse populaire de Rosemont*, 30 novembre 2007, Vol. 4, n° 48, BAMF, 13.
13. *Autorité des marchés financiers* c. *Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada Inc., 3330575 Canada Inc., 3965121 Canada Inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Banque de Montréal, Gérald Turp, Turp DTD Consultants Inc.* et *Caisse populaire de Rosemont*, 22 février 2008, Vol. 5, n° 7, BAMF, 29.
14. *Autorité des marchés financiers* c. *Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada Inc., 3330575 Canada Inc., 3965121 Canada Inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Banque de Montréal, Gérald Turp, Turp DTD Consultants Inc.* et *Caisse populaire de Rosemont*, 30 mai 2008, Vol. 5, nº 21, BAMF, 24.
15. *Autorité des marchés financiers* c. *Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada Inc., 3330575 Canada Inc., 3965121 Canada Inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Banque de Montréal, Gérald Turp, Turp DTD Consultants Inc.* et *Caisse populaire de Rosemont*, 12 septembre 2008, Vol. 5, n´36, BAMF, 29.
16. *Autorité des marchés financiers* c. *Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada Inc., 3330575 Canada Inc., 3965121 Canada Inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Banque de Montréal, Gérald Turp, Turp DTD Consultants Inc.* et *Caisse populaire de Rosemont*, 31 octobre 2008, Vol. 5, n´43, BAMF, 39.
17. *Autorité des marchés financiers* c. *Gestion Guychar (Canada) Inc. et al.*, précitée, note 9, 34.
18. Précitée, note 1.
19. Précitée, note 2.

- Compte au nom de Huguette Gauthier et Gérald Turp (compte nº 2000-8605-029);
- Compte au nom de Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc. (compte nº 20002-001-1623-371 et 20002-001-8605-037);

Il ordonne à Richard Lanthier de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens dans les comptes ci-après décrits de la Caisse populaire de Rosemont, succursale située au 2570, rue Jean-Talon Est, Montréal, H2A 1T9 :

- Compte au nom de Richard Lanthier (comptes nº 047-555 et 044-277)

Il ordonne à Gérald Turp, Huguette Gauthier et Turp DTD Consultants inc. de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;

Il ordonne à Gérald Turp, Huguette Gauthier et Turp DTD Consultants inc. de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux;

Il ordonne à Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens appartenant à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., Services financiers Polygone inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada Inc., Gérald Turp et Turp-DTD Consultants inc.;

Il ordonne à Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens appartenant à des investisseurs et qui sont dans les mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle. »[20]

LES PROLONGATIONS DE BLOCAGE DU BUREAU

À la demande de l'Autorité, le Bureau a prolongé le blocage modifié pour une période de 90 jours à sept reprises, soit le 23 mai 2007[21], le 21 août 2007[22], le 14 novembre 2007[23], le 8 février 2008[24], le 6 mai 2008[25], le 30 juillet 2008[26] et le 22 octobre 2008[27].

DOSSIER 2007-011

Le 1er juin 2007, l'Autorité adressait au Bureau une demande à l'effet de convoquer la société 3965121 Canada Inc. à une audience en vue de lui interdire toute opération sur valeurs sur toutes formes d'investissement visées par la *Loi sur les valeurs mobilières*[28]. Cette demande de l'Autorité fut introduite au cours d'une audience du Bureau tenue le 1er juin 2007. Au cours d'une autre audience tenue dans ce dossier le 12 juin 2007, le tribunal a prononcé une interdiction d'opération sur valeurs verbale, décision n° 2007-011-001, à l'encontre de cette société ; le tout a été consigné au procès-verbal de l'audience, tel que cela apparaît ci-après :

« Décision n° 2007-011-01 :

« Le Bureau, suite à la conférence préparatoire que nous avons tenue ce matin, où Me Martineau et Me Vachon étaient présents, les parties, suite à cette conférence, admettent que le Bureau rende une ordonnance d'interdire à 3965121 Canada Inc. toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs sur toute forme d'investissement visée par la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1) et cela, sans qu'il n'y ait aucune admission des faits mentionnés à la demande par les intimés.

---

20. Précitée, note 9, 33.
21. Précitée, note 10.
22. Précitée, note 11.
23. Précitée, note 12.
24. Précitée, note 13.
25. Précitée, note 14.
26. Précitée, note 15.
27. Précitée, note 16.
28. Précitée, note 1.

La présente ordonnance demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée par le Bureau, le cas échéant. »[29]

LA JONCTION DES AFFAIRES

Au cours de l'audience du 12 juin 2007 à laquelle il est fait référence plus haut dans la présente décision, le tribunal a avisé les parties que, tel que prévu à l'article 13 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières*[30], sur ordre du président du Bureau, les dossiers 2007-005 et 2007-011 étaient réunis; quant au dossier 2007-008, ce dossier était également réuni aux deux autres pour ce qui est des intimés qui étaient représentés par M[e] Richard Vachon, à savoir :

- Gestion Guychar (Canada) inc.;
- 177889 Canada Inc.;
- 3330575 Canada Inc.;
- 3965121 Canada Inc.;
- Guy Charron;
- Richard Lanthier; et
- Huguette Gauthier.

LES LEVÉES PARTIELLES DE BLOCAGE

LA PREMIÈRE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE

Le 11 juillet 2007, Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier ont fait parvenir au Bureau une demande de levée partielle des ordonnances de blocage prononcées par le Bureau à leur encontre, telles qu'elles ont été renouvelées depuis. Cette demande fut adressée au motif que ces trois intimés n'avaient accès à aucune somme découlant de leur profession depuis plus de quatre mois et qu'il était important de leur permettre d'accéder à des sommes d'argent afin de subvenir à leurs besoins de base. Dans cette demande, les intimés ont accepté que la décision du Bureau soit assortie d'un certain nombre de conditions encadrant l'exercice de la levée partielle de blocage demandée.

Suite à cette demande de levée partielle de blocage, le Bureau a, le 16 juillet 2007, levé partiellement les ordonnances de blocage n° 2007-005-001 du 27 février 2007[31] et nº 2007-008-001 du 16 avril 2007[32], telles que prolongées le 23 mai 2007[33], à l'égard de Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier, à la seule fin de leur permettre d'ouvrir chacun un nouveau compte bancaire à l'institution de leur choix dans le but de subvenir à leurs besoins usuels[34].

Cette décision a été assortie des conditions suivantes :

a. les intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier déposeront sans limitation dans leurs nouveaux comptes bancaires respectifs les sommes qu'ils percevront d'une quelconque tierce partie, étant toutefois entendu que ces sommes ne seront pas perçues en contravention de l'interdiction d'opération sur valeurs et de l'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs n° 2007-005-001 du 27 février 2007[35] et de l'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs n° 2007-008-001 du 16 avril 2007[36];

b. les intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier ne pourront retirer par mois qu'un montant maximum de cinq mille dollars (5 000,00 $) chacun de leurs comptes bancaires respectifs;

---

29. *Autorité des marchés financiers* c. *3965121 Canada Inc.*, Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, Montréal, dossier 2007-011, 12 juin 2007, J-P. Major et A. Gélinas.
30. R.R.Q. c. V-1.1, r.0.1.3.
31. Précitée, note 3.
32. Précitée, note 9.
33. Précitées, notes 10 et 19.
34. *Autorité des marchés financiers* c. *Gestion Guychar (Canada) Inc., Guy Charron, Huguette Gauthier et al.*, 9 novembre 2007, Vol. 4, n° 45, BAMF, 18.
35. Précitée, note 3.
36. Précitée, note 9.

c. les intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier devront chacun faire part à l'Autorité des marchés financiers du nom de l'institution où ils ouvriront leurs comptes bancaires respectifs ainsi que des numéros de ces comptes, et ce, dans un délai de dix (10) jours de l'ouverture desdits comptes;

d. les intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier transmettront à l'attention d'un individu désigné par l'Autorité une copie de leurs états de compte mensuels respectifs pour leurs nouveaux comptes bancaires, et ce, dans les cinq jours de la réception desdits états de compte; et

e. l'Autorité pourra demander toutes pièces justificatives et les intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier s'engagent à transmettre les documents ainsi demandés par l'Autorité dans les cinq (5) jours d'une telle demande.

LA SECONDE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE

Le 6 décembre 2007, les intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier ont adressé au Bureau une demande de levée partielle de blocage, afin de permettre à Richard Lanthier d'exécuter les trois actions suivantes, à savoir :

- vendre un véhicule automobile;
- déposer l'excédent entre le montant de la vente de ce véhicule et le solde dû sur un prêt personnel dans un compte faisant l'objet d'un blocage ordonné par le Bureau; et
- remettre un autre véhicule automobile loué au locateur.

À la suite d'une audience tenue à son siège le 10 décembre 2007, le Bureau a accordé cette demande de levée partielle de blocage[37].

LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE DE L'AUTORITÉ

Le 19 décembre 2008, l'Autorité a adressé au Bureau une demande de prolongation des blocages prononcés à l'encontre des intimés et mises en cause dont les noms apparaissent ci-après, à savoir :

– Gestion Guychar (Canada) Inc.;
– 177889 Canada Inc.;
– 3330575 Canada Inc.;
– 3965121 Canada Inc.;
– Guy Charron;
– Richard Lanthier;
– Huguette Gauthier;
– Gérald Turp;
– Turp DTD Consultants Inc.;
– Banque de Montréal; et
– Caisse populaire de Rosemont.

À la suite de cette demande, un avis d'audience a été dûment signifié aux parties intimées et mises en cause, afin de les convoquer à une audience devant se tenir le 12 janvier 2009; cet avis d'audience a été signifié à toutes les parties dans les dossiers 2007-005 et 2007-008. Le Bureau tient à noter que les parties intimées et mises en cause n'étaient pas présentes ni représentées lors de l'audience du 12 janvier 2009.

L'AUDIENCE

Au cours de l'audience du 12 janvier 2009, la procureure de l'Autorité a fait entendre le témoignage d'un enquêteur de cet organisme qui a déposé devant le tribunal à l'effet que les motifs initiaux des ordonnances de blocage existaient toujours.

---

[37]. *Autorité des marchés financiers* c. *Gestion Guychar (Canada) Inc., 177889 Canada Inc., 3330575 Canada Inc., 3965121 Canada Inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Banque de Montréal, Gérald Turp, Turp DTD Consultants Inc.* et *Caisse populaire de Rosemont*, 1er février 2008, Vol. 5, n° 4, BAMF, 18.

La procureure de l'Autorité a rappelé qu'en juillet 2008, l'Autorité avait déposé un constat d'infraction comprenant 459 chefs d'accusation dans ce dossier auprès de la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec. Elle a précisé qu'une conférence préparatoire est fixée dans ce dossier pour le 10 mars 2009 et qu'aucune date de procès n'a encore été fixée.

L'enquêteur de l'Autorité a indiqué au Bureau qu'un juricomptable, qui a été requis de procéder à l'analyse comptable de toutes les transactions survenues entre les différentes entités visées par l'enquête, avait remis son rapport, lequel a fait l'objet de la communication de la preuve dans le cadre du procès pénal.

L'enquêteur a précisé que l'enquête de l'Autorité demeure ouverte et qu'un témoin a récemment été rencontré, les notes sténographiques de l'interrogatoire font présentement l'objet d'analyses.

Enfin, l'enquêteur a rappelé au Bureau que le syndic de la Chambre de la sécurité financière avait engagé des procédures à l'encontre de Richard Lanthier et Huguette Gauthier, suite à des plaintes qui avaient été déposées à leur endroit et que des plaidoyers de culpabilité avaient été déposés par ceux-ci.

LA DÉCISION

Le Bureau considère que la preuve soumise par l'Autorité dans le cadre de cette demande de prolongation des ordonnances de blocage est concluante à l'effet que les motifs initiaux sont toujours présents (l'enquête demeure ouverte, un témoin a été récemment rencontré, les poursuites pénales suivent leur cours normal et une conférence préparatoire se tiendra en mars 2009).

Le Bureau tient à souligner que les intimés et mises en cause, malgré la signification de l'avis d'audience, ne se sont pas présentés pour cette audience et ont par conséquent fait défaut d'établir que les motifs des ordonnances initiales ont cessé d'exister.

Par conséquent, les prescriptions de la loi sont respectées et le tribunal est d'avis qu'il est important que le blocage soit prolongé afin de protéger les droits des investisseurs.

Compte tenu de la preuve présentée au cours de l'audience du 12 janvier 2009 et des représentations de la procureure de l'Autorité, le Bureau, en vertu du second alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[38] et de l'article 93 (3°) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[39], prolonge les blocages dans les dossiers 2007-005 et 2007-008, de la manière suivante :

ORDONNANCE DE BLOCAGE

Il ordonne à la Banque de Montréal, succursale située au 630, boul. René- Lévesque Ouest, à Montréal, H3B 1S6, de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession dans les comptes ci-après décrits :

- Compte au nom de 3965121 Canada Inc. (compte nº 0230-1318-345), sauf en ce qui a trait à la levée partielle de blocage qui a été prononcée par le Bureau le 26 octobre 2007 en vertu de la décision n^os^ 2007-005-006 et 2007-008-006 en faveur de la société Primatlantis Capital S.E.C.[40];
- Compte au nom de Gestion Guychar Canada (compte nº 02591016-213);
- Compte au nom de Services financiers Polygone inc. (compte nº 0259-1009-435);
- Compte au nom de Richard Lanthier (compte nº 0157-3079-646) ; et
- Compte au nom de 3330575 Canada inc. (compte nº 02591022-437).

Il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada Inc. de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens dans les comptes ci-après décrits de la Banque de Montréal, succursale située au 630, boul. René-Lévesque Ouest, à Montréal, H3B 1S6 :

---

38. Précitée, note 1.
39. Précitée, note 2.
40. *Autorité des marchés financiers* c. *Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada Inc., 3330575 Canada Inc., 3965121 Canada Inc., Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Banque de Montréal, Gérald Turp, Turp DTD Consultants Inc.*, *Caisse populaire de Rosemont et Primatlantis Capital S.E.C.*, 23 novembre 2007, Vol. 4, n° 47, BAMF, 15.

- Compte au nom de 3965121 Canada inc. : (compte nº 0230-1318-345), sauf en ce qui a trait à la levée partielle de blocage qui a été prononcée par le Bureau le 26 octobre 2007 en vertu de la décision n^os^ 2007-005-006 et 2007-008-006 en faveur de la société Primatlantis Capital S.E.C.[41];
- Compte au nom de Gestion Guychar Canada (compte nº 02591016-213);
- Compte au nom de Services financiers Polygone inc. : (compte nº 0259-1009-435). »
- Compte au nom de Richard Lanthier (compte nº 0157-3079-646); et
- Compte au nom de 3330575 Canada inc. (compte nº 02591022-437).

Il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada Inc. de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;

Il ordonne à Huguette Gauthier de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession et qui appartiennent à des investisseurs;

Il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada Inc. de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux;

Il ordonne à Huguette Gauthier de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle et qui appartiennent à des investisseurs;

Il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada Inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens appartenant à Guy Charron, Richard Lanthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., Services financiers Polygone inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada Inc.;

Il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., 3330575 Canada inc. et 3965121 Canada Inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens appartenant à des investisseurs et qui sont dans les mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle.

Il ordonne à Banque de Montréal, succursale située au 630, boul. René-Lévesque Ouest, à Montréal, H3B 1S6, de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession dans les comptes ci-après décrits :

- Compte au nom de 3965121 Canada inc. (compte nº 0230-4652-866), sauf en ce qui a trait à la levée partielle de blocage qui a été prononcée par le Bureau le 26 octobre 2007 en vertu de la décision n^os^ 2007-005-006 et 2007-008-006 en faveur de la société Primatlantis Capital S.E.C.[42];
- Compte au nom de Richard Lanthier (compte nº 0259-8025-868);
- Compte au nom de Guy Charron (comptes n^os^ 0259-3084-893, 0230-4572-137, 0259-8047-012);
- Compte au nom de Huguette Gauthier, (compte nº 2000-8605-045);
- Compte au nom de Huguette Gauthier et Gérald Turp (compte nº 2000-8605-029);
- Compte au nom de Gérald Turp et DTD Consultants inc. (comptes n^os^ 20002-001-1623-371 et 20002-001-8605-037);

Il ordonne à la Caisse populaire de Rosemont, succursale située au 2570, rue Jean-Talon Est, Montréal, H2A 1T9, de ne pas se départir des fonds en dépôt, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession dans les comptes ci-après décrit:

- Comptes au nom de Richard Lanthier (comptes n^os^ 047-555 et 044-277);

Il ordonne à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, 3965121 Canada Inc., Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc. de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens dans les comptes ci-après

41. *Ibid.*
42. *Ibid.*

décrits de la Banque de Montréal, succursale située au 630, boul. René-Lévesque Ouest, à Montréal, H3B 1S6 :

- Compte au nom de 3965121 Canada Inc. (compte n^{os} 0230-1318-345 et 0230-4652-866), sauf en ce qui a trait à la levée partielle de blocage qui a été prononcée par le Bureau le 26 octobre 2007 en vertu de la décision n^{os} 2007-005-006 et 2007-008-006 en faveur de la société Primatlantis Capital S.E.C.[43];
- Compte au nom de Richard Lanthier (compte n^{o} 0259-8025-868);
- Compte au nom de Guy Charron (comptes n^{os} 0259-3084-893, 0230-4572-137, 0259-8047-012);
- Compte au nom de Huguette Gauthier (compte n^{o} 2000-8605-045);
- Compte au nom de Huguette Gauthier et Gérald Turp (compte n^{o} 2000-8605-029);
- Compte au nom de Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc. (compte n^{os} 20002-001-1623-371 et 20002-001-8605-037);

Il ordonne à Richard Lanthier de ne pas retirer de fonds, titres ou autres biens dans les comptes ci-après décrits de la Caisse populaire de Rosemont, succursale située au 2570, rue Jean-Talon Est, Montréal, H2A 1T9 :

- Compte au nom de Richard Lanthier (comptes n^{os} 047-555 et 044-277);

Il ordonne à Gérald Turp, Huguette Gauthier et Turp DTD Consultants inc. de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;

Il ordonne à Gérald Turp, Huguette Gauthier et Turp DTD Consultants inc. de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux;

Il ordonne à Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens appartenant à Guy Charron, Richard Lanthier, Huguette Gauthier, Gestion Guychar (Canada) inc., 177889 Canada inc., Services financiers Polygone inc., 3330575 Canada inc., 3965121 Canada Inc., Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc.;

Il ordonne à Gérald Turp et Turp DTD Consultants inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens appartenant à des investisseurs et qui sont dans les mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle.

Cependant, le Bureau permet aux intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier de maintenir chacun un compte bancaire à l'institution de leur choix dans le but de subvenir à leurs besoins usuels. Cette autorisation est assujettie aux conditions suivantes :

a. les intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier déposeront sans limitation dans leurs nouveaux comptes bancaires respectifs les sommes qu'ils percevront d'une quelconque tierce partie, étant toutefois entendu que ces sommes ne seront pas perçues en contravention de l'interdiction d'opération sur valeurs et de l'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs n° 2007-005-001 du 27 février 2007[44] et de l'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs n° 2007-008-001 du 16 avril 2007[45];

b. les intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier ne pourront retirer par mois qu'un montant maximum de cinq mille dollars (5 000,00 $) chacun de leurs comptes bancaires respectifs;

c. les intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier auront chacun fait part à l'Autorité des marchés financiers du nom de l'institution où ils auront ouvert leurs comptes bancaires respectifs ainsi que des numéros de ces comptes, et ce, dans un délai de dix (10) jours de l'ouverture desdits comptes;

---

43. *Ibid.*
44. Précitée, note 3.
45. Précitée, note 9.

d. les intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier transmettront à l'attention d'un individu désigné par l'Autorité une copie de leurs états de compte mensuels respectifs pour leurs comptes bancaires et ce, dans les cinq jours de la réception desdits états de compte; et

e. l'Autorité pourra demander toutes pièces justificatives et les intimés Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier s'engagent à transmettre les documents ainsi demandés par l'Autorité dans les cinq (5) jours d'une telle demande.

Conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[46], la présente ordonnance de blocage entre immédiatement en vigueur pour une période de 90 jours, renouvelable, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 14 janvier 2009.

(S) Alain Gélinas
M[e] Alain Gélinas, président *par intérim*

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

[46]. Précitée, note 1.

3.

Distribution de produits et services financiers

3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Avis d'audiences
3.7 Décisions administratives et disciplinaires
3.8 Autres décisions

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers en valeurs

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Ashbee	Kelly Ann	Valeurs Mobilières TD inc.	2009-01-23
Balliston	Heather Lynn	Marchés mondiaux CIBC inc.	2009-01-16
Bekker	Keith Martin	Blackmont Capital Inc.	2009-01-29
Bengstsson	John	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2009-01-23
Bergh	Randall Glen	Blackmont Capital Inc.	2009-01-29
Bourbeau	Maryse	Services Investisseurs CIBC inc.	2009-01-23
Duggan	Christopher Andrew	BMO Nesbitt Burns Inc.	2009-02-02
Ellis	George David	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2009-01-23
Forgette	Marc	Corporation de Valeurs Mobilières Dundee	2009-01-23
Gillespie	Wayne Edward	GMP Gestion Privée S.E.C.	2009-01-29
Grant	Gregory Dewilde	BMO Nesbitt Burns Inc.	2009-02-02
Koby	Kenneth Sean	Corporation de Valeurs Mobilières Dundee	2009-01-30
MacDonald	John Archibald	Deutsche Bank Valeurs Mobilières limitée	2009-01-30
McErlean	Shaun Gerard	Marchés mondiaux CIBC inc.	2009-01-22
Mullin	William Patrick	Marchés mondiaux CIBC inc.	2009-01-23
Murphy	Linda Ann	TD Waterhouse Canada inc.	2009-01-20

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Paris	Jean-François	Capital Sherbrooke Street (SSC) Inc.	2009-01-30
Rowlatt	Aaron Jay	BMO Ligne d'action inc.	2009-02-02
Shiu	Janice Suk May	RBC Placements en Direct inc.	2009-01-27
Shrivastava	Shweta	Marchés mondiaux CIBC inc.	2009-01-23
Van Grinsven	Valarie Susan	Valeurs Mobilières HSBC (Canada) inc.	2009-01-26

Conseillers en valeurs

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Storsley	Jason Gerhard	RBC Gestion d'actifs inc.	2009-01-30
Goodman	David Aaron	Conseiller en placement GFI	2009-02-03

Cabinets de services financiers et sociétés autonomes

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais :1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des

			polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a	Assurance de dommages (Agent)	F	Placement de parts permanentes et de parts privilégiées
3b	Assurance de dommages des particuliers (Agent)		
3c	Assurance de dommages des entreprises (Agent)		
4a	Assurance de dommages (Courtier)		
4b	Assurance de dommages des particuliers (Courtier)		
4c	Assurance de dommages des entreprises (Courtier)		
5a	Expertise en règlement de sinistres		
5b	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers		
5c	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises		
5d	Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur		
5e	Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers		
5f	Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises		
6	Planification financière		
7	Courtage en épargne collective		
8	Courtage en contrats d'investissements		
9	Courtage en plans de bourses d'études		

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
100028	Absi	Patrick	7	2009-01-28
147871	Almela	Esther	1A, 2B	2009-02-02
175301	April	Nelson	1A	2009-01-29
162976	Arseneault	Julie	2A	2009-01-31
154854	Asselin	Marie-Christine	4B	2009-01-30
181073	Beaucage	Martine	1B	2009-02-03
101394	Beauchesne	Sylvie	6	2009-02-02
101531	Beaudry	Pierre	2A	2009-01-31
156458	Bellerose	Diane	4B	2009-01-31

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
180435	Ben Salah	Faress	7	2009-01-29
173697	Benaroch	Shirley	1A	2009-01-28
102600	Bergeron	Michel	2A	2009-01-31
136876	Bernier	Sylvain	5A	2009-01-29
181121	Bouchard	Myrianne	1A	2009-01-29
154388	Bouchard	Marie-Josée	1A	2009-01-30
104316	Boucher	Éric	7, F	2009-01-29
104316	Boucher	Éric	6	2009-02-03
180353	Boukaroum	Mounir	1A	2009-01-29
180353	Boukaroum	Mounir	7	2009-01-27
180371	Boulila	Firas	7	2009-01-28
161675	Boutin	David	4B	2009-02-02
105191	Brière-Bellemare	Rita	1A	2009-01-29
101949	Bélair	Paul-Émile	7	2009-02-02
157583	Castonguay	Marie	4B	2009-01-30
164383	Chabot	Hélène	7	2009-01-27
157185	Chagnon	Céline	1A	2009-01-29
144606	Champagne	Susy	4B	2009-02-02
106688	Charbonneau-Bercier	Lynne	4A	2009-01-29
174042	Choi	Sei	7	2009-01-28
162735	Couture	Lisianne	4A	2009-01-29
143980	Côté	Isabelle	6	2009-01-29
175545	Côté	Julie	1A	2009-01-29
175545	Côté	Julie	7	2009-01-26
163878	Dallaire	Sandra	3A	2009-01-31
160488	Deme	Monique	7	2009-01-28
160613	Desgens	Suzanne	4C	2009-02-02
109933	Desormeaux	Marie	1A	2009-02-02
178897	Doricent	Yves-Marie	7	2009-01-28
179627	Dufresne	Roxane	4C	2009-02-02
179384	Dupree	Adam	7	2009-01-28
175028	Dupuis	Nathalie	1A	2009-02-03
169797	El-Zehlawi	Samir	7	2009-01-30
181030	Elouazzani	Mohammed	1A	2009-01-29
168355	Fadel	Soha	1A	2009-02-03
111928	Falciglia	Antonio	7	2009-01-30
175170	Fisette	Emanuelle	1A	2009-01-29
112568	Fortier	Serge	1A	2009-02-01
164134	Fortier	Cynthia	7, F	2009-01-30
171705	Fortin	Marie-Pier	7	2009-01-30

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
167796	Gagnon	Caroline	2B	2009-02-02
160575	Gagné	Lyne	4B	2009-02-02
164164	Garneau	Sandra	3B	2009-02-03
169053	Gauthier	Alexandre	7	2009-01-30
148657	Gauthier	Alain	6, F	2009-01-30
164428	Gendron	Anabel	7, F	2009-01-30
173431	Girard	Eric	1A	2009-01-29
139726	Grégoire	Stéphane	5D	2009-01-29
139731	Haddad	Ramzi	7	2009-01-28
163029	Iracanye	Irene	7	2009-01-30
165709	Isenbrandt	Anne-Sophie	1A	2009-01-29
116977	Jardine	Larry	7	2009-01-27
172297	Jbeili	Yara	1A	2009-01-29
179588	Kovacic	Annie	7	2009-01-30
121855	L'Heureux	Monique	4B	2009-01-29
158758	Labbé	Stéphane	7, F	2009-02-02
138408	Langlois	Sylvie	5A	2009-01-29
150968	Lanthier	Josée	7	2009-01-30
174680	Laurence	Severine	7	2009-01-29
180612	Lavoie	Jonathan	1A	2009-01-29
181219	Lavoie	Marie-Lou	1B	2009-01-29
120549	Leclerc	Marie-Claude	4A	2009-01-29
157513	Leclerc	Chantal	7	2009-01-30
170437	Marsan	Jean-François	1A	2009-01-29
170437	Marsan	Jean-François	7	2009-01-27
174488	Massé	Chantal	1A	2009-01-29
172736	Maximiliano Iriarte	Carlos Enrique	1A	2009-02-02
176853	Meunier	Alexandre	7	2009-01-29
135856	Miron	Élise	7	2009-01-30
181006	Normandin	Christelle	4B	2009-01-29
125206	Nuckle	Guy	7	2009-01-30
125348	Ouellet	Jocelyne	6	2009-02-02
125610	Pangborn	William Kenneth	7	2009-01-29
177546	Perreault	Jonathan	7	2009-01-30
154387	Poissant	Brigitte	1A	2009-02-02
127727	Pouliot	Ghislain	7	2009-01-29
180567	Presmy	Yves	1B	2009-01-29
138752	Racine	Stéphane	1A	2009-02-02
138752	Racine	Stéphane	7	2009-01-29
159688	Raîche	Frédéric	7, F	2009-01-28

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
156867	Regenstreif	Arthur	7	2009-01-30
158809	Richard	Dany	3B	2009-01-31
174452	Robitaille	Dominique	1B	2009-01-28
160200	Roux	Diane	4B	2009-01-29
178934	St-Jean	Christine	1A	2009-01-29
144096	Sévigny	Robert	7	2009-01-27
144265	Tedeschi	Tony	7	2009-01-30
170962	Tenuta	Mario	7	2009-01-27
167950	Toupin	Gérald	7	2009-01-28
167765	Tremblay	Martin	1A	2009-01-29
133100	Tremblay	Nathalie	7	2009-01-30
163711	Tremblay	Dominique	4B	2009-01-29
175982	Tétrault	Emilie	4A	2009-02-02
176795	Vigneault	Guylaine	1A	2009-01-29
169467	Vinci	Vincenzo	7	2009-01-26

Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignement auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais :1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende mentionnée ci-haut pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
169943	Abidar	Samia	3B	2009-02-01
176266	Abitbol	Adam	1A	2009-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
100027	Abran	Michel	1A	2009-02-01
169877	Abran	Sébastien	1A	2009-02-01
175989	Achakji	Joseph	1A	2009-02-01
100049	Adamonis	Petras	4A	2009-02-01
100050	Adams	Derek	1A,4A	2009-02-01
174032	Adesina	Oluwaseun	1A	2009-02-01
179630	Adib	Kristel	3B	2009-02-01
171386	Adigbonon	Jocelyne	3B	2009-02-01
159797	Adonopulos	Dimitrios	6	2009-02-01
100063	Adrian	Mark	1A	2009-02-01
178108	Aghnatious	Marie-José	1A	2009-02-01
153050	Agossou	Yolande	1A	2009-02-01
157827	Aguila	Mina	1A	2009-02-01
100081	Ahmed	Iffat	2A	2009-02-01
176998	Aiken	Jeremy	4B	2009-02-01
100086	Aird	David	3A	2009-02-01
177444	Al-Shukairy	Zeine	1A	2009-02-01
155330	Alarie	Josée	5E	2009-02-01
177631	Alawieh	Mohamad	1A	2009-02-01
160894	Albano	Francesca	1A	2009-02-01
159405	Alebiowu	Solomon Oladimeji	1A	2009-02-01
163833	Alexander	Sabrina	4B	2009-02-01
179251	Alix	Serge	1B	2009-02-01
177295	Allaire	Marie-Pier	1A	2009-02-01
177662	Allaire	Suzie	1B	2009-02-01
166472	Allard	David	1A	2009-02-01
161736	Allard	François	3B	2009-02-01
161032	Allard	Martin	1A	2009-02-01
166802	Allard	Maxime	5E	2009-02-01
100243	Allatt	Brian	1A,2A	2009-02-01
100252	Allen	Gordon Mark	2A	2009-02-01
154606	Almeus	Esther	1A	2009-02-01
176571	Amokrane	Mohand Arezki	1A	2009-02-01
177059	Amoussou	Malika	1A	2009-02-01
100327	Andrews	Gary	3A	2009-02-01
100393	Arbour	Émile	1A,2A,6	2009-02-01
100408	Arcand	Céline	1A	2009-02-01
100411	Arcand	Gilbert	1A	2009-02-01
100416	Arcaro	Addolorato	4A	2009-02-01
100457	Arciero	Eugenio	1A	2009-02-01
159919	Arel	Marie-Josée	1A	2009-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
100481	Arguin	Régent	4A	2009-02-01
175688	Arias	Carlos Jorge	1B	2009-02-01
177683	Arnaud	Ginie	1A	2009-02-01
177192	Arregba	Tsissi Anawosso	1A	2009-02-01
179387	Arsenault	Christine	3B	2009-02-01
170326	Arsenault	Jean-François	1A	2009-02-01
177065	Arsenault	Joël	1A	2009-02-01
100537	Arsenault	Johanne	1A	2009-02-01
177368	Arsenault	Kathleen	1A	2009-02-01
139031	Arsenault	Nicole	4A	2009-02-01
162976	Arseneault	Julie	2A	2009-02-01
156038	Arseneault	Lynda	4C	2009-02-01
100585	Arviset	Mireille	4A	2009-02-01
178793	Assamri	Abdelmajid	1A	2009-02-01
177193	Asselin	Chantal	1A	2009-02-01
173494	Asselin	Erik	4B	2009-02-01
168867	Asselin	Hugues	5E	2009-02-01
177423	Asselin	Jennifer	4B	2009-02-01
174893	Asselin	Manon	1A	2009-02-01
100631	Asselin	Normand	1A,2A	2009-02-01
178950	Atallah	Patrick	1A	2009-02-01
165905	Athus	Jude	1A	2009-02-01
163385	Aubé	Lucie	1B	2009-02-01
165739	Aubé	Sylvie	1A	2009-02-01
100694	Aubin	Gaétan	4A	2009-02-01
179393	Aubin	Marguerite	1A	2009-02-01
175745	Aubin	Regine	1B	2009-02-01
160490	Aubry	Brian	1A	2009-02-01
179589	Aubut	Chantal	1B	2009-02-01
100751	Auclair	Monique	1A	2009-02-01
100752	Auclair	Raymonde	6	2009-02-01
179617	Audet	Chantale	1B	2009-02-01
100785	Audet	Isabelle	6	2009-02-01
174837	Audet	Marie-France	1A	2009-02-01
179603	Audet	Raynald	1A	2009-02-01
141241	Audette	Nicole	2B	2009-02-01
170406	Audibert	Celine Barbara	1A	2009-02-01
167347	Audy	France	1A	2009-02-01
100844	Auger	Guy	4A	2009-02-01
179016	Auger	Nadia	1A	2009-02-01
100887	Autotte	Bertrand	6	2009-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
160208	Ayotte-Paris	Nicole	4B	2009-02-01
175633	Azari	Azzedine	1A	2009-02-01
173426	Azor	Françoise Nesli	1A	2009-02-01
174097	Azouz	Ahmed	1A	2009-02-01
178735	Baccouche	Anis-Mehdi	1A	2009-02-01
160241	Baeta Ngassa	Charles Eric	6	2009-02-01
175980	Baillargeon	Ariane	1A	2009-02-01
177227	Baillargeon	Luc	1A	2009-02-01
176811	Balde	Alpha Ousmane	1B	2009-02-01
166280	Banville	Marie-Claude	4B	2009-02-01
101062	Barakett	Larry	1A	2009-02-01
101063	Baranski	Richard	4A	2009-02-01
170686	Bariteau	Jean-François	1A	2009-02-01
165534	Baron	Patrick	1A	2009-02-01
171340	Barrette	André	1B	2009-02-01
174792	Barrette	George	1B	2009-02-01
178946	Barrette	Julie	1A	2009-02-01
144197	Barrette	Louise	1A	2009-02-01
176497	Barrette	Mario	1B	2009-02-01
178096	Barriault	Isabelle	1B	2009-02-01
101197	Barrie	Kimberley	4B	2009-02-01
101220	Barter	Donn Franc	1A	2009-02-01
177942	Barthelus	Brenson	1B	2009-02-01
154204	Bartot	Atika	1A	2009-02-01
169708	Bastien	Bruno	1A	2009-02-01
177714	Bastien	Caroline	1A	2009-02-01
101246	Bastien	Céline	4A	2009-02-01
101251	Bastien	Francine	4A	2009-02-01
144457	Bayard	Danielle	6	2009-02-01
178376	Bayliss	Catherine	4C	2009-02-01
135686	Bazinet	Marie-Claude	1A	2009-02-01
101314	Beaucage	François	6	2009-02-01
101353	Beauchamp	Richard	6	2009-02-01
175722	Beaudin	Jonathan	1A	2009-02-01
101428	Beaudoin	Annie	4A	2009-02-01
101437	Beaudoin	Clémence	1A,2A	2009-02-01
154710	Beaudoin	Jean-David	6	2009-02-01
166287	Beaudoin	Marie-Josée	4A	2009-02-01
150456	Beaudoin	Pierre	1A	2009-02-01
101494	Beaudoin	Serge	4A	2009-02-01
174228	Beaudry	Mathieu	1A	2009-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
101531	Beaudry	Pierre	2A	2009-02-01
101549	Beaulieu	Alain	4A	2009-02-01
175434	Beaulieu	Aurélien	1B	2009-02-01
176314	Beaulieu	Catherine	1A	2009-02-01
169765	Beaulieu	David	4A	2009-02-01
101606	Beaulieu	Jean-Marc	1A,2A	2009-02-01
172599	Beaulieu	Magalie	1A	2009-02-01
101633	Beaulieu	Marthe	2A	2009-02-01
175347	Beaulieu-Doré	Virginie	1A	2009-02-01
177352	Beaulieu-St-Amour	Mathieu	1B	2009-02-01
177751	Beaulne-Saumure	Annick	1A	2009-02-01
173137	Beaupré	David	1A	2009-02-01
101722	Beaupré	Richard	1A	2009-02-01
175821	Beauregard	Keven	4A	2009-02-01
156840	Beauregard	Marie-Josée	1A	2009-02-01
139237	Beauregard	Martin	5A	2009-02-01
173420	Beauregard	Sylvie	3B	2009-02-01
179052	Beauregard Totaro	Philippe	1A	2009-02-01
176377	Beauvais	Antoine	1A	2009-02-01
171502	Bédard	Karine	1A	2009-02-01
174629	Bédard	Lyne	2B	2009-02-01
101858	Bédard	Michel	4A	2009-02-01
174257	Bédard	Nathalie	1A	2009-02-01
165376	Bégin	Donald	1A	2009-02-01
172431	Bégin	François	6	2009-02-01
174514	Bégin	Lyne	1A	2009-02-01
101922	Bégin	Mario	4A	2009-02-01
173849	Bégin	Maxime	1B	2009-02-01
101926	Bégin	Odette	1A,2A	2009-02-01
175861	Bégin-Rivet	Félix	1B	2009-02-01
179502	Beian	Cristian	1A	2009-02-01
173795	Bel Khaiate	Fatima Zahra	4B	2009-02-01
159907	Belahcen	Amine	3B	2009-02-01
101938	Bélair	Benoit	3A	2009-02-01
101952	Bélair	Roger	2A	2009-02-01
166950	Béland	Catherine	1A	2009-02-01
124637	Béland-Morton	Lisa	4A	2009-02-01
160983	Bélanger	Annie	4A	2009-02-01
175308	Bélanger	Carl	1B	2009-02-01
175023	Bélanger	Caroline	1A	2009-02-01
159608	Bélanger	Céline	1A	2009-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
164913	Bélanger	Diane	1A,3B	2009-02-01
102057	Bélanger	Frédéric	6	2009-02-01
176009	Bélanger	Isabelle	3B	2009-02-01
150188	Bélanger	Marie	4B	2009-02-01
174894	Bélanger	Marie-Claude	1A	2009-02-01
174870	Bélanger	Marie-Josée	6	2009-02-01
174280	Bélanger	Martine	1A	2009-02-01
165877	Bélanger	Nancy	1A	2009-02-01
141581	Bélanger	Nathalie	4B	2009-02-01
102137	Bélanger	Paul	4A	2009-02-01
102159	Bélanger	Serge	1A,2B	2009-02-01
143858	Bélanger	Vincent	6	2009-02-01
175465	Belattar	Karim	1A	2009-02-01
165021	Belem	Frédéric	1A	2009-02-01
150240	Belen	Julita	1A	2009-02-01
154808	Bélisle	Louis	1B	2009-02-01
148855	Bélisle	Marie-Josée	4A	2009-02-01
138031	Belisle	Nicole	1B	2009-02-01
177194	Bell	Nancy	1A	2009-02-01
175915	Bellavance	David	1A	2009-02-01
164604	Bellavance	Josée	6	2009-02-01
102310	Bellemare	Gérard	1A	2009-02-01
154056	Bellemare	Josiane	5E	2009-02-01
145214	Bellerive	Micheline	6	2009-02-01
178690	Belléus	Kenol	1A	2009-02-01
144859	Belley	Hélène	4A	2009-02-01
102369	Bello	Jacques	1A,2A	2009-02-01
170824	Belmessabih	Khadija	1A	2009-02-01
156792	Belzile	Marielle	4A	2009-02-01
173695	Ben Salah	Ghazi	1A	2009-02-01
171668	Ben Tahra	Samir	1A	2009-02-01
142772	Benali	Fatiha	4A	2009-02-01
102408	Bénard	Hélène	4A	2009-02-01
161181	Benedetti	Martine	4B	2009-02-01
176836	Benkhalifa	Rachid	1A	2009-02-01
173622	Benkirane	Hicham	1A	2009-02-01
176111	Benoit	Marc	1A	2009-02-01
176626	Benoit	Véronique	1B	2009-02-01
176643	Bensalem	Yasmine	3B	2009-02-01
139882	Bérard	Valérie	1A	2009-02-01
102515	Bergeron	Claude	5D	2009-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
174582	Bergeron	Hélène	5C	2009-02-01
102567	Bergeron	Judith	1A	2009-02-01
159841	Bergeron	Kathlyn	1A	2009-02-01
102597	Bergeron	Marie-Paule	6	2009-02-01
102600	Bergeron	Michel	2A	2009-02-01
102635	Bergeron	Serge	C	2009-02-01
144331	Bergeron	Valérie	3B	2009-02-01
102666	Berjamy	Mohammed	1A	2009-02-01
162995	Bernabe	Jose Roberto	1A	2009-02-01
102693	Bernard	Joan-Renée	4A	2009-02-01
167533	Bernard	Martin	3B	2009-02-01
177060	Bernard	Véronique	1A	2009-02-01
102737	Bernatchez	Micheline	4A	2009-02-01
176514	Bernatchez	Pierre	1A	2009-02-01
165663	Bernier	Claude	1B	2009-02-01
102791	Bernier	Jacques	6	2009-02-01
178812	Bernier	Lyne	1A	2009-02-01
175204	Bernier	Olivier	3B	2009-02-01
163834	Bernier	Steve	4A	2009-02-01
102846	Bernier	Vincent	4A	2009-02-01
155087	Berry	Kathleen	1A,2A	2009-02-01
157830	Berthelette	Lise	4A	2009-02-01
102869	Berthelotte	Donat	1A,2A	2009-02-01
176029	Berthiaume	Karine	1A	2009-02-01
102939	Bertrand	Michel	1A,2B	2009-02-01
102940	Bertrand	Michel	1A	2009-02-01
154132	Bérubé	Anik	3B	2009-02-01
140085	Bérubé	Bianca	5D	2009-02-01
158183	Bérubé	Jimmy	5E	2009-02-01
158494	Bérubé	Sylvain	4B	2009-02-01
103044	Bessette	Gérald	1A,2C	2009-02-01
157870	Bessette	Lucie	4B	2009-02-01
177715	Bessette	Marie-Pierre	1A	2009-02-01
161815	Bétie	Jean-Pierre	1A	2009-02-01
177649	Bichai	Henriette	1A	2009-02-01
153158	Biedron Milhomme	Valérie	4B	2009-02-01
171339	Bilinski	Anna-Maria	5B	2009-02-01
103137	Bilodeau	Brigitte	1A	2009-02-01
145544	Bilodeau	Danielle	1A	2009-02-01
178015	Bilodeau	Danye	1A	2009-02-01
146446	Bilodeau	Patricia	1A	2009-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
151331	Bilodeau	Roger	6	2009-02-01
103210	Bilotto	Ralph	6	2009-02-01
176059	Binet	Manon	1B	2009-02-01
178460	Bisaillon	Line	1A	2009-02-01
158812	Bisson	Annie	3B	2009-02-01
144202	Bisson	Diane	1A	2009-02-01
103289	Bissonnette	Alain	1A,2A	2009-02-01
160883	Blackburn	Marc-Antoine	1A	2009-02-01
179635	Blain	Anik	3B	2009-02-01
155795	Blais	Jean-Philippe	3B	2009-02-01
154629	Blais	Jocelyne	1A	2009-02-01
103415	Blais	Marc	1A	2009-02-01
175115	Blala	Ali	1A	2009-02-01
103465	Blanchard	Luc	1A,2A	2009-02-01
176543	Blanchard	Vicky	1A	2009-02-01
144895	Blanchet	Karine	3A	2009-02-01
171012	Blouin	Nicolas	1A	2009-02-01
103601	Blouin	Raymond	1A	2009-02-01
103660	Boily	Dany	1A	2009-02-01
103661	Boily	Francine	6	2009-02-01
103663	Boily	Ginette	6	2009-02-01
119506	Boily	Line	6	2009-02-01
176796	Boily	Marc-André	1B	2009-02-01
172519	Bois	Maxime	1A	2009-02-01
174808	Boisclair	Dany	1A	2009-02-01
145156	Boisjoly	Hélène	3B	2009-02-01
167264	Boislard	Karine	1A	2009-02-01
176876	Boissonneault	Myriam	1B	2009-02-01
158976	Boisvert	Hugo	1A	2009-02-01
103763	Boisvert	Jean-Pierre	1A	2009-02-01
178016	Boisvert	Justin	1A	2009-02-01
178021	Boisvert	Nicolas	4B	2009-02-01
177663	Boisvert	Philippe	1A	2009-02-01
171567	Boivin	Julie	1A	2009-02-01
169960	Bolduc	Carole	4B	2009-02-01
171486	Bolduc	Christine	1A	2009-02-01
103891	Bolduc	Denis	3A	2009-02-01
143601	Bolduc	Janie	1A,6	2009-02-01
174602	Bolduc	Philippe	1A	2009-02-01
179191	Bon	Walter	1A	2009-02-01
167532	Bonaparte	Kristoff	1A	2009-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
176238	Bond	Sonia	1A	2009-02-01
174281	Bonin	Bibiane	1A	2009-02-01
175612	Bonkoungou	Arnaud	1A	2009-02-01
103995	Bonneau	Danielle	1A,2A	2009-02-01
104070	Bossé	Luc	2C	2009-02-01
104071	Bossé	Nathalie	6	2009-02-01
173301	Bou Matar	Nader	1A	2009-02-01
104097	Bouchard	Andrée	6	2009-02-01
104104	Bouchard	Benoit	4A	2009-02-01
177607	Bouchard	Benoit	4B	2009-02-01
178310	Bouchard	Cynthia	4B	2009-02-01
156461	Bouchard	Émilie	4A	2009-02-01
150226	Bouchard	France	5B	2009-02-01
174231	Bouchard	Guy	1A	2009-02-01
164743	Bouchard	Hugo	3B	2009-02-01
178345	Bouchard	Isabelle	1A	2009-02-01
104182	Bouchard	Johanne	6	2009-02-01
170583	Bouchard	Mélanie	1A	2009-02-01
104246	Bouchard	Renée	6	2009-02-01
175845	Bouchard	Sarah	1A	2009-02-01
104283	Boucher	Alice	6	2009-02-01
175531	Boucher	Caroline	1A	2009-02-01
178213	Boucher	Jean	1A	2009-02-01
167253	Boucher	Louis-Philippe	5D	2009-02-01
154178	Boucher	Mélissa	1A	2009-02-01
176907	Boucher	Michel	3C	2009-02-01
104376	Boucher	Nicole	1A	2009-02-01
169155	Boucher	Patrick	1A	2009-02-01
177754	Boucher	Sophie	1B	2009-02-01
141560	Boucher	Sylvie	4C	2009-02-01
175593	Boucher	Valérie	1A	2009-02-01
104400	Boucher	Yvon	1A	2009-02-01
176076	Boucher-Godmer	Emilie	1A	2009-02-01
149462	Bouchmama	Mourad	1A	2009-02-01
175813	Boudreau	Jonathan	3B	2009-02-01
152015	Boudreau	Michelle	1A	2009-02-01
104482	Boudreault	Paul-Émile	1A,2A	2009-02-01
175938	Bouffard	Julie	1A	2009-02-01
174147	Bougie	France	4B	2009-02-01
169449	Bouhazza	Abdelmalek	1A	2009-02-01
166658	Boujid	Mohammed	1A	2009-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
166923	Boulanger	Hugo	4A	2009-02-01
156304	Boulanger	Josée	1A	2009-02-01
176627	Boulanger	Rémi	3B	2009-02-01
156498	Boulet	Jennie	5D	2009-02-01
104608	Boulet	Régent	1A	2009-02-01
178342	Bounjoul	Abdelaziz	1A	2009-02-01
163077	Bourassa	Isabelle	3B	2009-02-01
167819	Bourassa-Fillion	Antoine	4B	2009-02-01
158396	Bourbeau	Isabelle	1A	2009-02-01
163774	Bourbonnais	Gerald Leo	4C	2009-02-01
104668	Bourcier	Marc	4A	2009-02-01
162855	Bourdages	Réjeanne	4B	2009-02-01
104684	Bourdeau	France	4A	2009-02-01
173365	Bourgault	Chantal	4B	2009-02-01
144729	Bourgeault	Claude	1A	2009-02-01
149178	Bourgeois	Marie-Josée	4A	2009-02-01
175466	Bourgouin	Annie	1A	2009-02-01
159753	Bourque	Alexandre	4A	2009-02-01
175675	Bourque	André	4C	2009-02-01
104786	Bourque	Danny	1A	2009-02-01
176386	Bourque	Wennie	1A	2009-02-01
146948	Bousquet	Yvan	1A,2C	2009-02-01
177108	Boutilier	Stéphanie	1A	2009-02-01
158888	Boutin	April	1B	2009-02-01
104886	Boutin	Jocelyne	1A	2009-02-01
104893	Boutin	Marie-Claire	1A	2009-02-01
104903	Boutin	Raymond	1A	2009-02-01
173586	Bouvrette	Guillaume	1A	2009-02-01
178537	Boyer	Sébastien	1B	2009-02-01
177114	Bozikis	Maria	4C	2009-02-01
179590	Braga	Olesea	1A	2009-02-01
179053	Branchaud-Racine	Jean-Philippe	1B	2009-02-01
173704	Brault	Eric	1A	2009-02-01
177463	Brault	Julie	1A	2009-02-01
171950	Breault	Jean-Charles	1A	2009-02-01
174417	Breber	Mélanie	1A	2009-02-01
142781	Brière	Daniel	1A	2009-02-01
178580	Brilo	Maria	1A	2009-02-01
159984	Brisebois	Annie	1A	2009-02-01
170121	Brisebois	Julie	3B	2009-02-01
105227	Brisson	Hélène	6	2009-02-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
172633	Brisson	Richard	1A	2009-02-01
105261	Brochu	Guy	1A,4A	2009-02-01
171431	Brochu	Maryse	1A	2009-02-01
174114	Brochu	Mathieu	6	2009-02-01
178845	Brodeur	Jérémie	1B	2009-02-01
155758	Brody	Richard	1A	2009-02-01
105345	Brouillard	Claude	6	2009-02-01
105352	Brouillard	Richard	2A	2009-02-01
165685	Brouillette	Karl	4B	2009-02-01
170803	Brousseau	Chantal	3B	2009-02-01
174478	Brown	Philippe	3B	2009-02-01
161775	Brown	Richard	1A	2009-02-01
179152	Brûlotte	Julien	1A	2009-02-01
169831	Bruneau	Fred-Eric	5B	2009-02-01
143092	Bruneau	Karina	3B	2009-02-01
135357	Brunel	Robert	1A	2009-02-01
175157	Btito	Jacques	1A	2009-02-01
176093	Buchanan	Ralph	1A	2009-02-01
105536	Bufo	Tony	6	2009-02-01
167412	Bureau	Louis-Charles	1A	2009-02-01
105628	Bussières	Robert	3A	2009-02-01
175165	Butare	Didace	1A	2009-02-01
173295	Bytchkov	Artem	1A	2009-02-01
114440	Gignac	Christian	7	2009-01-01
150951	Paradis	Geneviève	7	2009-01-01

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'un dirigeant ou d'un dirigeant responsable

Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
BMO Ligne d'action inc.	Chen	Hsi Ru Christina	2009-01-29
BMO Nesbitt Burns Inc.	Grant	Gregory Dewilde	2009-02-02
BMO Nesbitt Burns Inc.	Rivard	Line Marie Madeleine	2009-01-30
BMO Nesbitt Burns ltée/Ltd.	Grant	Gregory Dewilde	2009-02-02

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
BMO Nesbitt Burns ltée/Ltd.	Rivard	Line Marie Madeleine	2009-01-30
Capital Wellington Ouest	Hayward	Brian	2008-11-24
Capital Wellington Ouest	Kroft	Richard Henry	2008-11-24
Deutsche Bank Valeurs Mobilières limitée	MacDonald	John Archibald	2009-01-30
Financière Banque Nationale inc.	Smith	James Michael	2009-01-29
Marchés mondiaux CIBC inc.	Mullin	William Patrick	2009-01-23
Marchés Mondiaux State Street Canada inc.	Valente	Demetra Tsimicalis	2009-01-22
Odlum Brown	Cromar	Donald Peter	2009-01-19
Raymond James ltée	Woo	Glen Zen	2009-01-23
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Howe	Maureen Evelyn	2009-01-21
Valeurs Mobilières Credential inc.	Blackburn	Helen Elizabeth	2009-01-22
Valeurs Mobilières Credential inc.	Rolfe	Donald Joseph	2009-01-22

Conseillers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Elliott & Page limitée	Schetakis	Dimetrius	2009-01-30
Gestion d'actifs sectoriels inc.	Frank	Frederick	2009-01-14
Phillips, Hager & North Gestion de placements ltée	Vince	Brenda Jane	2009-01-30
RBC gestion d'actifs inc.	Storsley	Jason Gerhard	2009-01-30
UBS gestion globale d'actifs	Lemay	Alan Geoffrey	2009-01-30

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date de cessation
509404	Services financiers Dundee inc.	Lachance	Nancy	2009-01-29

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500234	Régent Boulet	Assurance de personnes	2009-01-29
502226	Serge Fortier	Assurance de personnes	2009-02-01
511418	Louise Boily	Assurance de personnes	2009-01-31

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
511488	Julie Arseneault	Assurance collective de personnes	2009-01-31
511613	Rita Brière Bellemare	Assurance de personnes	2009-01-29
511701	Ghassan Barakat	Assurance de personnes	2009-01-29
512262	Assurances Dallaire et Richard inc.	Assurance de dommages	2009-01-31
513056	Nathalie Drolet	Assurance de personnes	2009-02-02
513613	Pascal Bilodeau	Assurance de personnes	2009-01-29

Suspension pour les cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
512286	Katleen Leclerc	2009-PDIS-0011	Suspension	2009-01-13

3.5.3 Les ajouts concernant les agréments des dirigeants ou dirigeants responsables

Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Blackmont Capital inc.	Brosseau	André-Pierre	2009-01-22
BMO Nesbitt Burns ltée/Ltd.	Morin	David William	2009-02-04
Corporation Recherche Capital	Oborne	Timothy James	2009-01-22
Entreprise International Advisory Services Groupe (IASG)	Culbert	John David	2009-01-29
Entreprise International Advisory Services Groupe (IASG)	Hirani	Mohammed	2009-01-29
Entreprise International Advisory Services Groupe (IASG)	Ness	Richard Andrew	2009-01-29
Financière Banque Nationale inc.	Benguigui	Nathalie	2008-12-19
Financière Banque Nationale inc.	Danyliuk	Ihor Michael	2009-01-20
Financière Banque Nationale inc.	Mondou	Stéphane	2008-11-24
Financière Banque Nationale inc.	Schleigh	Michael Wilhelm	2009-01-27
Gestion de Capital Assante ltée	Davidson	Ian David	2009-01-22
La Corporation Canaccord Capital	Wigle	Scott Matthew Mark	2009-02-03
Placements Manuvie incorporée	Annaert	Ricky Karel	2009-01-21
Questrade Inc.	Pereira	Cliff	2009-01-16
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Denham	Matthew Ryan	2009-01-23
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Holtby	Cairy Layn	2009-01-27
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	McElrea	James Herbert	2009-01-27
Société Générale Valeurs Mobilières inc.	Jeghers	Yvon Joseph	2009-01-26

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Société Générale Valeurs Mobilières inc.	Tremblay	Anne	2009-01-27
TD Waterhouse Canada inc.	Allison	James O'Neil	2009-01-27
TD Waterhouse Canada inc.	Fichman	Barruc Yottam	2009-01-27
TD Waterhouse Canada inc.	Tracy	John Winston	2009-01-28
Thomas Weisel Partenaires Canada inc.	Satov	Steven Warren	2009-01-19
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Bishop	Andrew Trevor	2009-01-19
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Dalton	Kevin William	2009-01-23
Valeurs Mobilières Patrimoine Integral	Davies	John Trustram	2009-01-21
Valeurs Mobilières TD inc.	Cheung	Kenneth	2009-01-27
Valeurs Mobilières TD inc.	Hipp	Bryce Wheeler	2009-01-26
Valeurs mobilières Union ltée	Chow-How	Noel	2009-01-30

Conseillers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Bimcor inc.	Cayouette	Michel	2009-01-13
Gestion d'actifs J.P. Morgan (Canada) inc.	Coppens	Daniel	2009-01-22
Gestion Jovinvestissement inc.	Holder	Michael	2009-01-16
Gluskin Sheff + Associés inc.	Lam	Kai	2009-01-20
Trust Banque Nationale inc.	Chouinard	Diane	2009-01-26

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date
509404	Services financiers Dundee inc.	Papineau	Luc	2009-01-29

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Catégorie	Nom du dirigeant responsable	Nom des dirigeants	Date de la décision
Entreprise International Advisory Services Groupe (IASG)	Plein exercice	Richard Ness	Liam Cheung John Clubert Hirani Mohammed Lisa Langley	2009-01-29

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
513967	Gestion M. Puech inc.	Monique Puech	Assurance de personnes	2009-02-01
513977	Assurances Johanne Parent inc.	Johanne Parent	Assurance de dommages	2009-01-28
513999	Arc-en-Ciel, Services financiers inc.	Louis-Roger Valiquette	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-02-02
514018	Groupe Solutions de la Vallée inc.	Olivier Michel	Assurance de dommages	2009-02-02
514027	Services financiers Sylvie Béland inc.	Sylvie Béland	Assurance de personnes	2009-02-01
514034	Marcoux Gestion financière inc.	André Marcoux	Assurance de personnes	2009-02-01

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

Décision n° 2009-PDIS-0011

KATLEEN LECLERC
[…]
Inscription n° 512 286

Décision
(article 136 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Katleen Leclerc détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 512 286, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, elle est assujettie à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).

2. Katleen Leclerc n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 1er novembre 2008.

3. Le 3 octobre 2008, un agent du Service de la conformité a envoyé à Katleen Leclerc, une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 1er novembre 2008 et lui demandant de faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle avant l'échéance de la police.

4. Le 12 décembre 2008, un agent du Service de la conformité a envoyé à Katleen Leclerc, par poste certifiée, un dernier rappel dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle dans les 15 jours de la présente. Dans ce cas, la représentante avait jusqu'au 27 décembre 2008.

5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Katleen Leclerc.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.
>
> (…)
>
> Malgré les articles 115, 117, 119, 121, 122 et 124, l'Autorité suspend ou, en cas de récidive, peut radier l'inscription d'un représentant autonome qui cesse de maintenir cette assurance ou qui fait défaut d'acquitter la prime fixée. »;

CONSIDÉRANT l'article 707 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A 33.2, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité des marchés financiers, instituée par l'article 1 de la présente loi, est substituée au Bureau des services financiers et au Fonds d'indemnisation des services financiers, institués en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (chapitre D-9.2). Elle en acquiert les droits et en assume les obligations. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome, qui se lit comme suit :

> « Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :
>
> 1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 $ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :
>
> *a)* 1 000 000 $ pour le représentant autonome;
>
> (…)
>
> 2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :
>
> *a)* 10 000 $ pour le représentant autonome;
>
> (…)
>
> 3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :
>
> (…)
>
> *b)* dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;
>
> (…)
>
> *d)* la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;
>
> *e)* le délai suivant lequel l'assureur doit aviser le Bureau de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;
>
> *f)* l'assureur doit aviser le Bureau dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser le Bureau de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de Katleen Leclerc dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce qu'elle se soit conformée au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

Et, par conséquent, que Katleen Leclerc :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 13 janvier 2009.

Le directeur des pratiques de distribution,

François Bédard

Veuillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressée à exercer des activités en tant que représentant autonome, vous devez remplir l'annexe ci jointe pour le retrait de votre inscription dans les 30 jours de la présente décision.

3.7.2 BDRVM

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veuillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0721

DATE : 2 février 2009

LE COMITÉ : M[e] François Folot — Président
M. Claude Trudel, A.V.A. — Membre
M. Robert Archambault, A.V.A. — Membre

M[me] LÉNA THIBAULT, ès qualités de syndic de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.
M. LOUIS FARIBAULT, conseiller en sécurité financière, conseiller en assurance et rentes collectives et planificateur financier
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

---

[1] Le 21 octobre 2008, en la salle 3.05 du palais de justice de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni et a procédé à l'audition d'une plainte portée contre l'intimé ainsi libellée :

LA PLAINTE

> « 1. À Montréal, le ou vers le 18 octobre 2006, l'intimé **LOUIS FARIBAULT** a fait signer en blanc une proposition à son client Louis-Marie Paquin pour un compte REER auprès de la compagnie Industrielle Alliance contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q.,

c. D-9.2) et aux articles 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01);

2. À Montréal, le ou vers le 20 octobre 2006, l'intimé **LOUIS FARIBAULT** a fait signer en blanc deux propositions à sa cliente Lyne Trépanier pour un compte REER auprès de la compagnie Industrielle Alliance, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et aux articles 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01);

3. À Montréal, les ou vers les 18 et 20 octobre 2006, l'intimé **LOUIS FARIBAULT** a fait défaut de remettre les documents contenant les renseignements sur les produits souscrits à ses clients Louis-Marie Paquin et Lyne Trépanier, contrevenant ainsi à l'article 28 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (L.R.Q., c. D-9.2), à l'article 12 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01) et à l'article 16 du Règlement sur l'exercice des activités des représentants (L.R.Q., c. D-9.2, r.1.3);

4. À Montréal, les ou vers les 18 et 20 octobre 2006, l'intimé **LOUIS FARIBAULT** a donné des informations incomplètes, trompeuses ou mensongères concernant les frais applicables au retrait des investissements de ses clients Louis-Marie Paquin et Lyne Trépanier auprès de Canada-Vie avant de procéder au transfert de ces investissements vers l'Industrielle Alliance, contrevenant ainsi aux articles 12, 13, 14 et 16 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01);

5. À Montréal, les ou vers les 18 et 20 octobre 2006, l'intimé **LOUIS FARIBAULT** a fait défaut de prioriser les intérêts de ses clients Louis-Marie Paquin et Lyne Trépanier en recommandant un transfert de leurs investissements de Canada Vie vers Industrielle Alliance alors que ce transfert occasionnait des frais importants contrevenant ainsi à l'article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (L.R.Q., c. D-9.2) et à l'article 19 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01);

6. À Montréal, du 26 au 30 janvier 2007, l'intimé **LOUIS FARIBAULT** a fait défaut de rendre compte de son mandat auprès de ses clients Louis-Marie Paquin et Lyne Trépanier en refusant de remettre les formulaires de transactions et en refusant de fournir les informations requises par ceux-ci contrevenant ainsi à l'article 24 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q. C. D-9.2, r. 1.01); »

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[2] D'entrée de jeu, la procureure de l'intimé produisit un document portant la signature de son client la mandatant de consigner au dossier un plaidoyer de culpabilité en son nom.

[3] Cette dernière enregistra donc pour ce dernier un plaidoyer de culpabilité sur tous et chacun des six (6) chefs d'accusation contenus à la plainte.

[4] Les parties entreprirent ensuite de présenter au comité leurs preuve et recommandations sur sanction.

[5] Alors qu'à titre de preuve documentaire la plaignante produisit au dossier un cahier de pièces cotées P-1 à P-7, l'intimé déposa quelques documents sous les cotes I-1 et I-2.

[6] Les parties déclarèrent ensuite n'avoir aucun témoin à faire entendre.

[7] Elles entreprirent par la suite leurs représentations sur sanction.

REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE

[8] Après avoir exposé les événements ayant mené au dépôt des chefs d'accusation portés contre l'intimé, le procureur de la plaignante suggéra au comité, tout en produisant à l'appui de ses recommandations un cahier d'autorités qu'il commenta, l'imposition des sanctions suivantes.

[9] Relativement aux chefs d'accusation 1 et 2 : l'imposition d'une amende de 2 000 $ sur chacun desdits chefs.

[10] Relativement au chef d'accusation numéro 3 : l'imposition d'une amende de 1 000 $.

[11] Relativement au chef numéro 4 : l'imposition d'une amende de 2 000 $.

[12] Relativement au chef numéro 5 : la radiation temporaire de l'intimé pour une période d'un an.

[13] Relativement au chef numéro 6 : l'imposition d'une amende de 1 000 $.

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ

[14] Puis la procureure de l'intimé entreprit de présenter à son tour au comité ses représentations sur sanction.

[15] Elle débuta en mentionnant au comité qu'elle était en accord avec les recommandations mises de l'avant par la plaignante relativement aux chefs d'accusation 1, 2, 3, 4 et 6.

[16] Elle exprima cependant son désaccord relativement à la suggestion de cette dernière en regard du chef d'accusation numéro 5.

[17] Après avoir souligné que l'intimé, au moment des événements en cause, vivait une période difficile à la suite d'un divorce et qu'il avait reçu en mai 2008 un diagnostic médical de « dépression », elle suggéra plutôt sur ledit chef l'imposition d'une radiation de trois (3) mois.

[18] Elle indiqua que M. Louis-Marie Paquin et sa femme Mme Lyne Trépanier, les consommateurs en cause, avaient été des amis personnels de l'intimé mais qu'à la suite des faits reprochés leur amitié avait pris fin.

[19] Elle mentionna que l'intimé n'avait pas renouvelé ses certificats (depuis avril 2008) et qu'il allait, si le comité suivait les recommandations de la plaignante, devoir payer des amendes totalisant 8 000 $.

[20] En terminant, elle rappela que l'intimé n'avait aucun antécédent disciplinaire et qu'il avait à la première occasion produit un plaidoyer de culpabilité sur tous et chacun des chefs d'accusation portés contre lui.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[21] Relativement aux chefs d'accusation 1, 2, 3, 4 et 6 : les sanctions suggérées n'ayant pas été contestées par l'intimé et lui paraissant justes et appropriées, le comité donnera suite aux recommandations de la plaignante.

[22] Ainsi, sur chacun des chefs d'accusation 1, 2 et 4, l'intimé sera condamné au paiement d'une amende de 2 000 $.

[23] Sur les chefs 3 et 6, l'intimé sera condamné au paiement d'une amende de 1 000 $.

[24] Par ailleurs, relativement au chef 5, le comité est d'avis que l'imposition d'une radiation temporaire de six (6) mois serait en l'espèce une sanction juste et appropriée.

[25] L'intimé exerce sa profession depuis 1991. Il n'a aucun antécédent disciplinaire.

[26] Il a plaidé coupable à la première occasion à chacun des chefs d'accusation portés contre lui laissant ainsi paraître une certaine contrition.

[27] Il a évité aux témoins éventuels une expérience quelquefois pénible et à la plaignante des frais superflus.

[28] À la suite du dépôt de la plainte, il a vécu des moments difficiles tant au plan personnel, émotif que financier.

[29] D'autre part, la gravité objective des fautes qu'il a commises ne fait aucun doute. Celles-ci touchent directement à l'exercice de la profession. Il a en effet favorisé ses propres intérêts au détriment de ceux de ses clients. Il leur a recommandé un transfert de leurs investissements de Canada Vie vers l'Industrielle Alliance alors que ce transfert leur occasionnait des frais de rachats inutiles de l'ordre de 7 600 $.

[30] De plus, aux fonds remplacés ont été substitués des fonds comportant à leur tour des frais de rachat (alors qu'ils auraient pu être vendus sans frais pour les clients) permettant ainsi à l'intimé de bénéficier de commissions plus élevées, commissions de l'ordre de plus de 9 000 $.

[31] Une telle conduite de la part d'un conseiller en sécurité financière en qui le public met sa confiance est inacceptable et est de nature à déconsidérer la profession.

[32] Aussi la sanction imposée sur ce chef doit non seulement être de nature à convaincre l'intimé de ne pas recommencer mais aussi comporter un caractère dissuasif à l'égard de représentants qui pourraient être tentés d'imiter sa conduite.

[33] Dans de telles circonstances, le comité est d'avis qu'une sanction de radiation s'impose. Néanmoins la suggestion de la plaignante d'imposer à l'intimé une période de radiation d'un an lui apparaît, compte tenu tant des éléments objectifs que subjectifs qui lui ont été présentés ainsi que de la globalité des sanctions qui seront imposées à l'intimé pour l'ensemble du dossier, quelque peu sévère.

[34] Le comité croit plutôt que l'imposition d'une sanction de radiation de six (6) mois serait en l'espèce une sanction raisonnable qui tiendrait compte de l'ensemble des facteurs propres au dossier.

[35] Sur ce chef, le comité imposera donc à l'intimé une sanction de radiation temporaire de six (6) mois.

[36] Enfin le comité ordonnera la publication aux frais de l'intimé de la décision et condamnera ce dernier au paiement des déboursés.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé relativement à chacun des six (6) chefs d'accusation contenus à la plainte;

DÉCLARE l'intimé coupable de tous et chacun des six (6) chefs d'accusation contenus à la plainte;

ET, PROCÉDANT SUR SANCTION :

Sur les chefs d'accusation numéros 1 et 2 :

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 2 000 $ sur chacun desdits chefs (total 4 000 $);

Sur le chef d'accusation numéro 3 :

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 1 000 $;

Sur le chef d'accusation numéro 4 :

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 2 000 $;

Sur le chef d'accusation numéro 5 :

ORDONNE la radiation temporaire de l'intimé pour une période de six (6) mois;

Sur le chef d'accusation numéro 6 :

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 1 000 $;

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier aux frais de l'intimé un avis de la présente décision dans un journal circulant dans le lieu où l'intimé a son domicile professionnel et dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément aux dispositions de l'article 156-5 du *Code des professions*;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*.

(s) François Folot
M^e^ FRANÇOIS FOLOT
Président du comité de discipline

(s) Claude Trudel
M. CLAUDE TRUDEL, A.V.A.
Membre du comité de discipline

(s) Robert Archambault
M. ROBERT ARCHAMBAULT, A.V.A.
Membre du comité de discipline

M^e^ Éric Cantin
BÉLANGER LONGTIN
Procureurs de la partie plaignante

M^e^ Carolyne Mathieu
Procureure de la partie intimée

Date d'audience : 21 octobre 2008

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0639

DATE : 2 février 2009

LE COMITÉ : M[e] François Folot — Président
M. Carmel Gagnon, A.V.A. — Membre
M. Réjean Talbot, A.V.C. — Membre

M[me] LÉNA THIBAULT, ès qualités de syndic de la Chambre de la sécurité financière;
Partie plaignante
c.
M. JEAN BORGIA, conseiller en sécurité financière et représentant en épargne collective;
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

---

[1] Les 3, 4, 5 et 6 juillet 2007 ainsi que les 18, 19 et 20 juin 2008, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni au palais de justice de Québec, dans les locaux de la Cour fédérale du Canada et a procédé à l'audition[1] d'une plainte portée contre l'intimé ainsi libellée :

LA PLAINTE

« **CLIENTS CHARLÈNE ET GHISLAIN BÉDARD**

[1] Le dossier a fait l'objet d'une audition conjointe avec le dossier CD00-0637.

1. À St-Raymond, le ou vers 13 novembre 2000, alors qu'il faisait souscrire à ses clients, Ghislain et Charlene Bédard, une proposition d'assurance-vie universelle en vue de l'émission de la police 000009714 par AIG Compagnie d'assurance-vie du Canada, l'intimé JEAN BORGIA a fait défaut de procéder à l'analyse des besoins de ses clients et, ce faisant, l'intimé a contrevenu à l'article 27 et 51 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers,* L.R.Q. c. D-9.2, à l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*, c. D-9.2, r.1.3, de même qu'aux articles 3 et 4 du *Règlement sur la déontologie dans les discipline de valeurs mobilières*, c. D-9.2, r.1.1.2;

2. À St-Raymond, le ou vers 13 novembre 2000 l'intimé JEAN BORGIA a fait défaut de s'acquitter de son mandat avec diligence en ne respectant pas les instructions de ses clients Ghislain et Charlène Bédard, et plus particulièrement, en faisant souscrire à ces derniers une proposition d'assurance-vie universelle en vue de l'émission de la police numéro 000009714 par AIG Compagnie d'assurance-vie du Canada alors qu'ils n'en désiraient pas et qu'ils avaient clairement indiqué à l'intimé vouloir effectuer un placement, et ce faisant, l'intimé a contrevenu aux articles 16, 27 et 51 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers,* L.R.Q. c. D-9.2, à l'article 24 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière,* c. D-9.2., r. 1.01, de même qu'aux articles 2 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les discipline de valeurs mobilières*, c. D-9.2, r.1.1.2;

3. À Saint-Foy, alors qu'il ne possédait pas l'autorisation nécessaire de son client Ghislain Bédard, l'intimé JEAN BORGIA a néanmoins procédé aux opérations suivantes dans son compte numéro 6955249 auprès de MRS ; le ou vers le 2 juin 2003, vente de parts du fonds GGF160 et achat de parts du fonds PUT305 selon la *Fiche d'ordre pour fonds communs de MRS* datée du 2 juin 2003, et ce faisant l'intimé JEAN BORGIA a contrevenu a l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q. c. D-9.2 et aux articles 6 et 11 du *Règlement sur la déontologie dans les discipline de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2;

4. À Sainte-Foy, alors qu'il ne possédait pas l'autorisation nécessaire de sa cliente Charlène Bédard, l'intimé JEAN BORGIA a néanmoins procédé aux opérations suivantes dans son compte numéro 6955264 auprès de MRS ; le ou vers le 2 juin 2003, vente de parts du fonds GGF160 et achat de parts du fonds PUT 305 selon la *Fiche d'ordre pour fonds communs de MRS* datée du 2 juin 2003, et ce faisant l'intimé JEAN BORGIA a contrevenu a l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q. c. D-9.2 et aux articles 6 et 11 du *Règlement sur la déontologie dans les discipline de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2; »

[2] À la conclusion de l'audition, le comité a requis la transcription des notes sténographiques des témoignages entendus. Celles-ci lui sont parvenues le 28 juillet 2008, date de la prise en délibéré.

MOTIFS ET DISPOSITIF

CLIENTS CHARLÈNE ET GHISLAIN BÉDARD

Chefs numéros 1 et 2

[3] À ces chefs, il est reproché à l'intimé, M. Jean Borgia, les mêmes éléments de faute que ceux qui ont été reprochés à M. Luc Borgia dans le dossier numéro CD00-0637.

[4] Or, bien que le 13 novembre 2000, alors que M. et Mme Bédard souscrivaient à une police d'assurance-vie universelle auprès de AIG, l'intimé ait été présent, c'est M. Luc Borgia qui a alors agi à titre de représentant. C'est ce dernier qui a signé la proposition d'assurance (D-1) ainsi que la déclaration accompagnant les illustrations au contrat (D-2).

[5] Lorsque par la suite une surprime est exigée par l'assureur, il signe à titre de témoin à la signature des assurés sur les déclarations ratifiant les modifications à la police.

[6] Par ailleurs, tous les documents émanant de l'assureur adressés au couple Bédard indiquent clairement M. Luc Borgia comme étant leur représentant.

[7] La seule conclusion qui s'impose de ce qui précède comme de l'ensemble de la preuve présentée au comité est que celui qui a agi comme représentant lors de la souscription par M. et Mme Bédard de la police d'assurance-vie universelle en cause est M. Luc Borgia.

[8] Cela se comprend d'ailleurs fort bien puisque l'intimé, M. Jean Borgia, ne détenait au moment des événements reprochés aucun certificat l'autorisant à distribuer des produits d'assurance-vie.

[9] En terminant, le comité doit mentionner qu'il ne peut souscrire à la proposition de la plaignante à l'effet que, puisque les clients recherchaient un « placement » et ne désiraient pas d'assurance-vie, l'intimé devrait être déclaré coupable de ces infractions. En l'espèce, c'est un produit d'assurance-vie auquel ont souscrit les clients et c'est M. Luc Borgia qui a assumé la responsabilité d'agir comme leur représentant.

[10] Pour ces motifs ainsi que pour les raisons qui découlent de la décision du comité dans le dossier de la plainte portée contre M. Luc Borgia (CD00-0637) ces chefs seront rejetés.

Chefs numéros 3 et 4

[11] À ces chefs, il est reproché à l'intimé, le ou vers le 2 juin 2003, d'avoir procédé sans autorisation à certaines opérations dans les comptes de ses clients, M. Ghislain Bédard (chef numéro 3) et Mme Charlène Bédard (chef numéro 4).

[12] Or, de la preuve présentée au comité, il ressort les événements suivants.

[13] Le ou vers le 16 mai 2003, l'intimé et M. Luc Borgia écrivaient à M. Bédard pour l'aviser qu'à la suite d'une opération commerciale impliquant les fonds d'actions Mondial Guardian (Guardian), il allait y avoir un changement de gestionnaire du fonds.

[14] La correspondance adressée à ce dernier ne comportait aucune ambiguïté (Pièce P-7, p. 73). Elle révélait que Guardian allait fusionner le fonds d'actions mondiales « qu'ils détenaient » vers le fonds de valeur mondial Guardian et que « cette modification » allait « entraîner un changement de gestionnaire ». Elle soulignait ensuite que la sélection du fonds ayant été basée sur la qualité du gestionnaire et non sur la famille de fonds, ils étaient « en désaccord total avec ce changement, notamment parce que le nouveau gestionnaire a un style de gestion très différent ».

[15] Elle indiquait que dans de telles circonstances ils avaient négocié « une entente avec Guardian pour que les clients puissent transférer sans frais vers une autre famille de fonds ».

[16] Elle mentionnait que Putnam Management Team qui gérait le fonds Guardian possédait sa propre famille de fonds disponibles pour les investisseurs canadiens et suggérait aux clients de conserver, sans frais de transaction, le même gestionnaire en transférant leurs placements du fonds d'actions mondiales Guardian vers le fonds d'actions mondiales Putnam.

[17] Elle se terminait en indiquant : « Si vous êtes en désaccord avec notre proposition, veuillez contacter madame Isabelle Cloutier du service à la clientèle au numéro de téléphone indiqué avant la date d'échéance fixée au 2 juin 2003. » Les

clients étaient aussi invités à communiquer soit avec M. Luc Borgia, soit avec M. Jean Borgia s'ils désiraient plus de renseignements.

[18] En résumé, ladite correspondance suggérait de maintenir les transactions effectuées et de conserver le même gestionnaire en transférant sans frais les fonds d'actions Mondial Guardian vers le fonds d'action Mondiales Putnam. Elle suggérait aux clients qui s'y opposaient d'en aviser le service à la clientèle avant la date fixée.

[19] Or, avant d'adopter cette procédure, l'intimé s'est fié au service de conformité du cabinet de services financiers BBA.

[20] Le 14 mai 2003, il adressait en effet un courriel à M. Réjean Bilodeau, directeur de la conformité chez BBA, relativement à la procédure à adopter dans le cas du transfert de Guardian à Putnam pour les clients dont les fonds étaient détenus « par le biais de MRS ».

[21] La procédure qu'a adoptée et suivie l'intimé est donc vraisemblablement la même que celle qui a été adoptée par tous les représentants de BBA.

[22] Quoique la façon d'agir en cause n'était pas la façon la plus heureuse ou la plus souhaitable de traiter la situation, le comité est néanmoins d'avis que, dans le contexte et dans les circonstances particulières du cas en l'espèce, elle ne peut à l'endroit de l'intimé être considérée comme déontologiquement reprochable.

[23] La démarche visait l'intérêt du client. Les clients avaient l'occasion de s'opposer sans frais au transfert de leurs fonds vers un autre gestionnaire s'ils le désiraient. La

preuve présentée au comité n'a démontré aucun manque de loyauté ou de fidélité envers ces derniers. La probité professionnelle de l'intimé n'est pas en cause.

[24] Ces chefs d'accusation seront rejetés.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

REJETTE les chefs d'accusation numéros 1, 2, 3 et 4.

(s) François Folot
M^e^ FRANÇOIS FOLOT
Président du comité de discipline

(s) Carmel Gagnon
M. CARMEL GAGNON, A.V.A.
Membre du comité de discipline

(s) Réjean Talbot
M. RÉJEAN TALBOT, A.V.C.
Membre du comité de discipline

M^e^ René Vallerand
DONATI MAISONNEUVE
Procureurs de la partie plaignante

M^e^ Martin Courville
LA ROCHE ROULEAU & ASSOCIÉS
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 3, 4, 5 et 6 juillet 2007, 18, 19 et 20 juin 2008

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0637

DATE : 2 février 2009

LE COMITÉ : M[e] François Folot — Président
M. Carmel Gagnon, A.V.A. — Membre
M. Réjean Talbot, A.V.C. — Membre

M[me] LÉNA THIBAULT, ès qualités de syndic de la Chambre de la sécurité financière;
Partie plaignante
c.
M. LUC BORGIA, conseiller en sécurité financière et représentant en épargne collective;
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

---

[1] Les 3, 4, 5 et 6 juillet 2007 ainsi que les 18, 19 et 20 juin 2008, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni au palais de justice de Québec, dans les locaux de la Cour fédérale du Canada et a procédé à l'audition[1] d'une plainte portée contre l'intimé ainsi libellée :

LA PLAINTE

« **CLIENTS CHARLENE ET GHISLAIN BÉDARD**

[1] Le dossier a fait l'objet d'une audition conjointe avec le dossier CD00-0639.

1. À St-Raymond, le ou vers 13 novembre 2000, alors qu'il faisait souscrire à ses clients, Ghislain et Charlène Bédard, une proposition d'assurance-vie universelle en vue de l'émission de la police 000009714 par AIG Compagnie d'assurance-vie du Canada, l'intimé LUC BORGIA a fait défaut de procéder à l'analyse des besoins de ses clients et, ce faisant, l'intimé a contrevenu à l'article 27 et 51 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers,* L.R.Q. c. D-9.2, à l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*, c. D-9.2, r.1.3, de même qu'aux articles 3 et 4 du *Règlement sur la déontologie dans les discipline de valeurs mobilières*, c. D-9.2, r.1.1.2;

2. À St-Raymond, le ou vers 13 novembre 2000 l'intimé, LUC BORGIA a fait défaut de s'acquitter de son mandat avec diligence en ne respectant pas les instructions de ses clients Ghislain et Charlène Bédard, et plus particulièrement, en faisant souscrire à ces derniers une proposition d'assurance-vie universelle en vue de l'émission de la police numéro 000009714 par AIG Compagnie d'assurance-vie du Canada alors qu'ils n'en désiraient pas et qu'ils avaient clairement indiqué à l'intimé vouloir effectuer un placement, et ce faisant, l'intimé a contrevenu aux articles 16, 27 et 51 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers,* L.R.Q. c. D-9.2, à l'article 24 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière,* c. D-9.2., r. 1.01, de même qu'aux articles 2 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les discipline de valeurs mobilières*, c. D-9.2, r.1.1.2;

3. À Sainte-Foy, alors qu'il ne possédait pas les autorisations nécessaires de ses clients Charlène et Ghislain Bédard, l'intimé LUC BORGIA a néanmoins procédé aux opérations suivantes dans leur compte conjoint numéro QF50497 auprès de B2B Trust :

a) le ou vers le 20 décembre 2002, rachat de 100% des parts du fonds TML341 portant le numéro 1822308, rachat de 100% des parts du fonds TML341 portant le numéro 2930213 et rachat de 100% des parts du fonds TAL162 selon le *Formulaire de modifications financières à un compte* daté du 20 décembre 2002 :

b) le ou vers le 20 décembre 2002, rachat de 1219 unités du fonds AIM571 portant le numéro 2575165001, rachat de 100% des parts du fonds MFC1031 portant le numéro 35028992, rachat de parts du fonds MFC1638 portant le numéro 35028992, rachat de parts du fonds MFC1638 portant le numéro 41239237, rachat de 100% des parts du fonds TML340 portant le numéro 29930213, rachat de parts du fonds BIP 251 et rachat de parts du fonds AIM681 portant le numéro 2575165001 selon le *Formulaire de modifications financières à un compte* daté du 20 décembre 2002 ;

c) le ou vers le 20 décembre 2002, rachat de parts du fonds CIG793 portant le numéro 24772097, rachat de 100% des parts du fonds CIG293 portant le numéro 25530999, rachat de part du fonds CIG793 portant le numéro 25530999, rachat de100% des parts du fonds FID230 portant le numéro 99149601, rachat de parts du fonds FID578 portant le numéro

99149601, rachat de 50% des parts du fonds BIP 251 et rachat de 50% des parts du fonds AIM681 portant le numéro 2575165001 selon le *Formulaire de modifications financières à un compte* daté du 20 décembre 2002;

d) le ou vers le 20 décembre 2002, l'intimé rachat de 100% des parts de fonds TML350 portant le numéro 2930213, rachat de parts du fonds TML352 portant le numéro 2930213, rachat de parts du fonds TML732 portant le numéro 1822308, rachat de 50% des parts du fonds AIM681 portant le numéro 2575165001 et rachat de 50% des parts du fonds BIP251 selon le *Formulaire de modifications financières à un compte* daté du 20 décembre 2002;

e) le ou vers le 3 janvier 2003, transfert de 5731.0829 unités du fonds TML732 portant le numéro 1822308 aux fonds TML352 et TML331 portant le numéro 1822308, transfert de 100% des parts du fonds MFC1113 au fonds MFC1195 portant le numéro 41239237et transfert de 100% des parts du fonds AIM 571 au fonds AIM681 portant le numéro 2575165001 selon le *Formulaire de modifications financières à un compte* daté du 3 janvier 2003;

f) le ou vers le 3 janvier 2003, transfert de 50% des parts du fonds MFC1638 au fonds MFC1175 portant le numéro 35028992 et transfert de 50% des parts du fonds MFC 1638 portant le numéro 41239237 au fonds MFC1175 portant le numéro 41239237 selon le *Formulaire de modifications financières à un compte* daté du 3 janvier 2003;

g) le ou vers le 3 janvier 2003, transfert de 100% des parts du fonds CIG793 portant le numéro 24772097 aux fonds CIG667 et CIG722 et transfert de 100% des parts du fonds CIG793 portant le numéro 25530999 aux fonds CIG667 et CIG722 selon le *Formulaire de modifications financières à un compte* daté du 3 janvier 2003;

et ce faisant l'intimé LUC BORGIA a contrevenu a l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers,* L.R.Q. c. D-9.2 et aux articles 6 et 11 du *Règlement sur la déontologie dans les discipline de valeurs mobilières*, c. D-9.2, r.1.1.2;

4. À Sainte-Foy, alors qu'il ne possédait pas l'autorisation nécessaire de son client Ghislain Bédard, l'intimé LUC BORGIA a néanmoins procédé aux opérations suivantes dans son compte numéro 6955249 auprès de MRS :

a) le ou vers le 24 juillet 2002, ventes de parts des fonds FID536 et CIG591 et achats de parts des fonds FID543, CIG848, IGI575, selon la *Fiche d'ordre pour fonds communs de MRS* datée du 24 juillet 2002;

b) le ou vers le 24 juillet 2002, ventes de parts des fonds TML531, TML532, MFC 1640 et AIM271 et achats de parts des fonds TAL907,

TML537, MFC854 et AIM1721 selon la *Fiche d'ordre pour fonds communs de MRS* datée du 24 juillet 2002 ;

c) le ou vers le 1er août 2002, ventes de parts des fonds AIM1721, FID536, FID543, MFC1640, MFC854, TML532 et TML537 selon la *Fiche d'ordre pour fonds communs de MRS* datée du 1er août 2002;

d) le ou vers le 2 août 2002, vente de parts des fonds CIG575, CIG848 et TAL907 selon la *Fiche d'ordre pour fonds communs de MRS* datée du 2 août 2002;

e) le ou vers le 9 août 2002, achats de parts des fonds GGF160 et BIP251 selon la *Fiche d'ordre pour fonds communs de MRS* datée du 9 août 2002;

f) le ou vers le 13 septembre 2002, achats de parts des fonds GGF160 et BIP251 selon la *Fiche d'ordre pour fonds communs de MRS* datée du 13 septembre 2002;

et ce faisant l'intimé LUC BORGIA a contrevenu a l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers,* L.R.Q. c. D-9.2 et aux articles 6 et 11 du *Règlement sur la déontologie dans les discipline de valeurs mobilières*, c. D-9.2, r.1.1.2;

5. À Sainte-Foy, alors qu'il ne possédait pas l'autorisation nécessaire de sa cliente Charlène Bédard, l'intimé LUC BORGIA a néanmoins procédé aux opérations suivantes dans son compte numéro 6955264 auprès de MRS :

a) le ou vers le 24 juillet 2002, ventes de parts des fonds MFC1640, AIM271 et FID536 et achat de parts des fonds MFC854, AIM1721 et FID543 selon la *Fiche d'ordre pour fonds communs de MRS* datée du 24 juillet 2002;

b) le ou vers le 24 juillet 2002, ventes de parts des fonds CIG591, TML531, TML532 et achats de parts des fonds CIG848, CIG575, TAL907 et TML537 selon la *Fiche d'ordre pour fonds communs de MRS* datée du 24 juillet 2002;

c) le ou vers le 1er août 2002, ventes de parts des fonds TAL907, CIG848, CIG575, TML532, TML537, MFC1640 et MFC854 selon la *Fiche d'ordre pour fonds communs de MRS* datée du 1er août 2002;

d) le ou vers le 1er août 2002, ventes de parts des fonds AIM1721, FID536 et FID543 selon la *Fiche d'ordre pour fonds communs de MRS* datée du 1er août 2002;

et ce faisant l'intimé LUC BORGIA a contrevenu a l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers,* L.R.Q. c. D-9.2 et aux articles 6 et 11 du *Règlement sur la déontologie dans les discipline de valeurs mobilières*, c. D-9.2, r.1.1.2;

CLIENTS NICOLE ET DONALD NADEAU

6. À Sainte-Foy, le ou vers le 9 décembre 1999, l'intimé LUC BORGIA alors qu'il recommandait à ses clients Nicole et Donald Nadeau d'investir dans un portefeuille constitué à 100% de titres étrangers à capital et rendement non-garantis constitué de parts de fonds communs de placement, a fait défaut de recommander des placements correspondant aux profils et aux objectifs d'investissement de ses clients, notamment en ne respectant pas leur seuil de tolérance au risque, et ce faisant, l'intimé a contrevenu aux articles 16 et 51 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers,* L.R.Q. c. D-9.2 ainsi qu'à l'article 235 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, c. V-1.1., r.1;

7. À Sainte-Foy, le ou vers le 22 octobre 2002, l'intimé LUC BORGIA alors qu'il recommandait à ses clients Nicole et Donald Nadeau une répartition de leur portefeuille constitué à 100% de titres étrangers à capital et rendement non-garantis constitué de part de fonds commun de placement, a fait défaut de recommander des placements correspondant aux profils et objectifs d'investissement de ses clients, notamment en ne respectant pas leur seuil de tolérance au risque, et ce faisant, l'intimé a contrevenu aux articles 16 et 51 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers,* L.R.Q. c. D-9.2, aux articles 3 et 4 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, c. D-9.2, r.1.1.2 et l'article 235 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, c. V-1.1., r.1;»

[2] À la conclusion de l'audition, le comité a requis la transcription des notes sténographiques des témoignages entendus. Celles-ci lui sont parvenues le 28 juillet 2008, date de la prise en délibéré.

MOTIFS ET DISPOSITIF

CLIENTS CHARLÈNE ET GHISLAIN BÉDARD

Chef numéro 1

[3] À ce chef, il est reproché à l'intimé, alors qu'à la date mentionnée à la plainte il faisait souscrire à ses clients, M. Ghislain et Mme Charlène Bédard, une proposition d'assurance-vie universelle auprès de la compagnie AIG Compagnie d'assurance-vie du Canada, son défaut de procéder à l'analyse des besoins de ces derniers.

[4] Ledit chef prend assise notamment sur les dispositions de l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* qui se lit comme suit :

> « **6**. *Le représentant en assurance de personnes doit, avant de faire remplir une proposition d'assurance, analyser avec le preneur ou l'assuré ses besoins d'assurance, les polices ou contrats qu'il détient, leurs caractéristiques, le nom des assureurs qui les ont émis et tout autre élément nécessaire, tels ses revenus, son bilan financier, le nombre de personnes à charge et ses obligations personnelles et familiales. Il doit consigner par écrit ces renseignements*. »

[5] Le législateur y stipule que l'analyse des besoins est un exercice préalable indispensable à l'émission de tout contrat d'assurance de personnes. L'utilisation du terme « doit » indique clairement son intention d'accorder un caractère stricte et impératif à la disposition.

[6] Par ailleurs, tel que l'a souligné antérieurement le comité[2], le législateur n'y fait aucune distinction relativement au type de polices d'assurance de personnes qui pourrait être en cause non plus qu'à l'égard des objectifs que pourraient rechercher les preneurs qui y souscrivent. Il n'appartient donc pas au représentant de faire de telles distinctions.

[7] En l'espèce, en réponse à une correspondance provenant de M. Laurent Larivière, enquêteur au bureau du syndic de la Chambre qui lui réclamait spécifiquement une copie de l'analyse des besoins exécutée en relation avec l'émission de la police d'assurance-vie universelle concernée, l'intimé ne transmettait aucun document, se contentant de simplement lui déclarer que le capital d'assurance avait été déterminé en fonction de l'investissement initial des clients et non pas de leur besoin d'assurance. Il y spécifiait que l'investissement de départ de 100 000 $ correspondait à

---

[2] Voir *Me Micheline Rioux* c. *M. Yves Blanchet*, CD00-0571, décision du 20 mars 2006.

un capital d'assurance de 3 612 116 $ modifié par la suite à 3 375 296 $ à cause d'une surprime.

[8] Une telle réponse de l'intimé à l'enquêteur, bien que cela n'y soit pas déclaré expressément, laisse entendre que dans l'esprit de ce dernier il n'y avait aucune utilité à procéder à une analyse des besoins des clients puisque ces derniers cherchaient à réaliser un investissement (de l'ordre de 100 000 $) et non à souscrire à une couverture d'assurance. D'ailleurs, tel que précédemment mentionné, il ne transmit alors aucun document à l'enquêteur et ne fit aucunement mention ou allusion dans sa correspondance au fait qu'il aurait pu avoir procédé à une quelconque forme d'analyse des besoins de ces derniers.

[9] Or, même si la police d'assurance-vie universelle comporte un volet « placement », le représentant n'est pas pour autant affranchi, lors de la souscription de celle-ci, tel que le comité l'a mentionné déjà à quelques reprises, de son devoir de procéder à l'analyse des besoins de son client.

[10] En l'espèce, une analyse appropriée et conforme aurait possiblement conclu à une absence de besoins d'assurance-vie des clients mais l'exercice réalisé en bonne et due forme aurait, entre autres, clairement indiqué et rappelé à ceux-ci que, dans le but de profiter d'un « placement » comportant possiblement certains avantages fiscaux, ils contractaient une police d'assurance-vie (universelle) alors qu'ils n'avaient aucun véritable besoin d'assurance-vie.

[11] En terminant sur ce chef, il nous faut mentionner qu'il est vrai que lors de l'audition l'intimé a produit au dossier sous la pièce D-34 un document où l'on retrouve

le résultat d'une cueillette d'informations effectuée, si l'on se fie au témoignage de M. Jean Borgia, le 23 août 2000, au moment où aurait été discuté avec les clients le concept de la police d'assurance-vie universelle.

[12] Toutefois, même si le document en cause établit que bon nombre de renseignements ont été recueillis auprès des clients, il ne témoigne néanmoins pas d'une analyse de besoins d'assurance appropriée et conforme à la disposition législative préalablement invoquée.

[13] Aussi la plaignante s'étant déchargée de son fardeau de preuve sur ce chef, l'intimé sera déclaré coupable sur celui-ci.

Chef numéro 2

[14] À ce chef d'accusation, il est reproché à l'intimé d'avoir fait défaut de s'acquitter de son mandat avec diligence en ne respectant pas les instructions de ses clients (M. Ghislain et Mme Charlène Bédard) et plus particulièrement en leur faisant souscrire une proposition d'assurance-vie universelle alors qu'ils n'en désiraient pas et qu'ils avaient clairement indiqué à l'intimé vouloir effectuer un placement.

[15] Or, si en l'espèce les assurés cherchaient à effectuer un « placement », la police d'assurance-vie universelle, le produit utilisé et suggéré par l'intimé comportait en plus de la couverture d'assurance-vie un volet « placement ».

[16] Les documents présentés ou remis au couple Bédard l'indiquent bien. Sur l'un de ceux-ci, M. Ghislain Bédard est appelé à y signer une déclaration dont le contenu se lit comme suit : « Je comprends très bien que l'illustration que j'ai reçue repose sur

diverses hypothèses. Les valeurs de mon contrat dépendront des taux de rendement courants qui varieront au cours des années. Ces valeurs seront plus élevées ou moins élevées que celles de l'illustration, selon les conditions financières et économiques diverses. Je comprends très bien que les résultats financiers ne sont pas garantis. »

[17] D'autre part, le document intitulé : « Maximiseur solution » préparé par AIG Vie du Canada fait état du marché cible pour le produit concerné. Il y est indiqué que celui-ci est « approprié pour des personnes ayant besoin d'accumuler des fonds et dont le besoin d'assurance est provisoire ou inexistant ».

[18] En l'espèce, la police d'assurance-vie universelle a été proposée puis employée d'abord comme outil financier, l'objectif des clients étant d'y investir une somme de 100 000 $ dont ils croyaient ne pas avoir besoin à moyen terme et d'effectuer un placement libre d'impôt. Aussi choisirent-ils une police payable au deuxième décès pour minimiser les coûts d'assurance et un capital décès décroissant afin de maximiser le placement.

[19] Par ailleurs, de la preuve qui lui a été présentée, le comité ne peut conclure de façon prépondérante que les clients ne désiraient pas souscrire à une police d'assurance-vie universelle.

[20] Les documents de souscription signés par M. et Mme Bédard indiquaient qu'il s'agissait d'une police d'assurance-vie universelle. De plus, ces derniers ont émis un chèque de 100 000 $ en paiement de la prime unique et ont accepté de se soumettre aux examens médicaux nécessaires à l'émission de la police. Par la suite, ils ont tous

deux accepté une modification à cette dernière à la suite d'une surprime imposée par l'assureur.

[21] De plus, en mai 2001, bien après la souscription, ils ont apposé leur signature sur des documents afin de corriger un nom apparaissant sur la police. Également, bien après son émission, ils ont autorisé des modifications de placements à l'intérieur de celle-ci. Enfin, certains documents leur étaient périodiquement acheminés par l'assureur. Ces documents faisaient état de capital assuré, de prime annuelle et la preuve n'indique pas qu'ils aient alors réagi négativement.

[22] De plus, alors que Mme Bédard, lorsqu'elle a témoigné, a déclaré qu'elle savait que le capital assuré était décroissant, M. Bédard a admis qu'il avait compris le mécanisme voulant que 100 000 $ soit affecté au volet « placement » de la police d'assurance-vie universelle.

[23] Aussi, bien que M. Bédard ait suggéré lors de son témoignage qu'il aurait été harcelé et presque « astreint » de contracter une police d'assurance-vie universelle, il a aussi admis que s'il n'avait vraiment pas voulu d'assurance, il aurait pu ne pas signer les documents de souscription.

[24] Enfin, il mérite d'être souligné qu'au moment des événements en cause M. Bédard connaissait le produit puisqu'il possédait déjà un contrat d'assurance-vie universelle contracté auprès d'un autre assureur, soit La Métropolitaine. Comme ledit contrat ne permettait pas que de nouvelles sommes capitales y soient injectées, une nouvelle police (la police concernée) fut souscrite auprès de AIG.

[25] Finalement, selon la preuve présentée au comité, la police d'assurance-vie universelle en cause serait toujours en vigueur et l'on peut se questionner à savoir pourquoi le couple Bédard aurait continué de maintenir celle-ci en vigueur s'ils n'en voulaient pas.

[26] La plaignante ne s'étant donc pas déchargée de son fardeau de preuve prépondérante sur ce chef, il sera rejeté.

Chef numéro 3

[27] À ce chef, il est reproché à l'intimé d'avoir procédé dans le compte conjoint de ses clients aux opérations y mentionnées alors qu'il n'aurait pas possédé les autorisations nécessaires de ces derniers.

[28] Or, soulignons d'abord que rien dans la preuve qui a été présentée au comité n'a démontré que les clients auraient subi un quelconque préjudice des transactions en cause.

[29] M. Bédard avait préalablement contracté deux (2) prêts levier chez B2B Trust de 100 000 $ chacun. Un nouveau prêt levier au montant de 300 000 $ émis conjointement au nom de M. et de Mme Bédard leur fut substitué.

[30] La demande relative à celui-ci fut signée par M. et Mme Bédard le 23 juillet 2002. On y retrouve au paragraphe intitulé : « Autorisation du client » le texte suivant : « *J'autorise par la présente B2B Trust (le Trust) à accepter les directives de mon conseiller et de toute personne dûment autorisée par mon conseiller relativement à*

toute transaction à l'égard des placements détenus dans mon compte par le Trust incluant les achats ou les ventes. »

[31] Ainsi, s'il est vrai que les documents de « modifications financières » associés aux opérations en cause adressés à B2B Trust, le prêteur financier, ne comportent pas la signature des clients, ces derniers, tel que nous venons de le voir, avaient spécifiquement autorisé par écrit B2B Trust à accepter en leur nom les directives de leur conseiller.

[32] Pour ce qui est des lettres d'instructions adressées à Investissement BBA inc., elles portent toutes les signatures des clients même s'il est vrai que ces autorisations ont été signées le ou vers le 23 juillet 2002 alors que les transactions se sont effectuées beaucoup plus tard, soit à la fin de l'année et que les fonds entre-temps ont transité par le marché monétaire. Toutefois le délai, dû notamment à la procédure de regroupement des placements sous le nouveau compte conjoint, a fait l'objet d'explications que le comité juge satisfaisantes.

[33] Dans de telles circonstances, la plaignante n'ayant pas démontré au moyen d'une preuve prépondérante l'absence d'autorisation à l'égard des transactions concernées, ce chef d'accusation sera rejeté.

Chefs numéros 4 et 5

[34] À ces chefs d'accusation, il est reproché à l'intimé d'avoir procédé aux opérations y mentionnées dans le compte de ses clients auprès de MRS, le fiduciaire, alors qu'il ne possédait pas l'autorisation nécessaire de ces derniers pour procéder auxdites transactions.

[35] Or, tel qu'en a témoigné Mme Bédard, au moment de leur demande d'adhésion à un régime enregistré auprès de MRS, elle-même et son mari ont tous d'eux signé un document (D-12 dans le cas de monsieur et D-16 dans le cas de madame) intitulé : « *Demande d'adhésion à un régime enregistré* ». Au paragraphe 4 dudit document signé par ces derniers, il a été coché : « *J'autorise mon courtier et représentant à signer tous les documents requis pour les opérations exécutées en mon nom. La présente ne constitue pas une autorisation discrétionnaire de négocier il ne s'agit pas d'un compte géré. Celle-ci demeurera valide jusqu'à ce que je la résilie au moyen d'un avis écrit donné tant à l'organisme de courtage responsable qu'au Fiduciaire. La présente autorisation expire à mon décès.* »

[36] Alors, s'il est vrai que les fiches d'ordre relativement aux transactions qui concernent ce chef ne comportent que la signature de l'intimé et n'ont pas été signées par les clients, la signature de ces derniers sur celles-ci n'était pas nécessaire compte tenu de l'autorisation qu'ils avaient donnée à leur représentant de « *signer tous les documents requis pour les opérations exécutés en leur nom* ».

[37] Par ailleurs, les transactions en cause sont appuyées par des lettres d'instructions qu'ont signées M. et Mme Bédard et qui témoignent de leur volonté de procéder à celles-ci.[3]

[38] De plus, des documents confirmant lesdites transactions leur ont été envoyés et n'ont pas été contestés.

---

[3] Voir P-2, pièces 5 et 5.1

[39] Également, des relevés annuels faisant état de l'ensemble des activités à leurs comptes leur ont été expédiés et la preuve n'a pas démontré qu'ils s'en soient plaints ou qu'ils les aient disputés de quelque façon.

[40] Enfin, l'enquêteur du bureau du syndic qui a travaillé sur le dossier, lorsque contre interrogé par le procureur de l'intimé relativement aux transactions mentionnées à ces chefs d'accusation, a admis qu'en bout de ligne les consommateurs avaient eu ce qu'ils avaient autorisé. Aussi si le comité a pu remarquer en l'espèce que l'ordre des transactions pouvait différer de ce qui avait été convenu, il a observé que le résultat obtenu a été équivalent.

[41] La plaignante ne s'étant pas déchargée de son fardeau de preuve sur ces chefs, ils seront rejetés.

CLIENTS NICOLE ET DONALD NADEAU

Chefs d'accusation numéros 6 et 7

[42] À ces chefs d'accusation, il est reproché à l'intimé, le 9 décembre 1999 et le 22 octobre 2002, alors qu'il recommandait à ses clients, Mme Nicole et M. Donald Nadeau, d'investir dans un portefeuille composé à 100 % de titres étrangers à capital et rendement non garantis constitués de parts de fonds communs de placement, d'avoir fait défaut de leur recommander des placements correspondant à leurs profil et objectifs d'investissement, notamment en ne respectant pas leur seuil de tolérance aux risques.

[43] Le contexte factuel lié à ces chefs d'accusation est le suivant.

[44] Jusqu'en décembre 1999, M. et Mme Nadeau détenaient, à titre de placement, essentiellement des fonds distincts, des CPG et quelques fonds mutuels. Leur patrimoine d'investissement se chiffrait aux alentours de 150 000 $.

[45] Celui-ci provenait essentiellement de la vente de petits commerces de distribution qu'avait détenus M. Nadeau.

[46] Le ou vers le 9 décembre 1999, ils rencontrèrent l'intimé. Ce dernier était accompagné de Mme Marlène Morasse (Mme Morasse) qui était l'épouse d'un confrère de travail de M. Nadeau. Elle oeuvrait depuis peu avec l'intimé au sein du cabinet Investissements BBA inc. (BBA).

[47] Monsieur Nadeau était âgé de 46 ans alors que Mme Nadeau était âgée de 45 ans. Ils avaient pour objectif de prendre leur retraite à l'âge de 55 ans.

[48] Mme Nadeau possédait comme niveau d'instruction un secondaire V et, si l'on se fie à son témoignage, aucune formation en placement ou en investissement. Elle avait suivi un cours de comptabilité.

[49] M. Nadeau quant à lui possédait un niveau d'instruction correspondant à une neuvième année et aucune formation en placement ou investissement.

[50] Lors de la rencontre, le couple aurait laissé entendre qu'ils voulaient obtenir de meilleurs rendements de leurs placements en réponse de quoi, si l'on se fie à leur témoignage, il leur aurait été représenté que leur portefeuille n'était pas suffisamment diversifié et qu'il était défaillant.

[51] Leur patrimoine était alors investi dans des instruments financiers dont le capital et le rendement étaient garantis, soit dans des CPG à raison d'environ 54 %, dans des fonds distincts dont le capital était garanti après 10 ans ou au cas de décès à raison d'environ 28 % et dans des fonds mutuels dont ni le capital ni le rendement n'était garanti à raison d'environ 18%.

[52] Ils auraient été convaincus d'effectuer un virage important et d'abandonner cet ensemble de produits financiers pour concentrer tout leur portefeuille dans un seul et même type de produit sans garanti et à rendement variable : des fonds mutuels suggérés par l'intimé.

[53] L'objectif visé par les changements proposés était d'augmenter les rendements de leur portefeuille de façon qu'ils puissent réaliser leur ambition de prendre une retraite à 55 ans.

[54] Ceci est clairement exprimé par l'expert de l'intimé, M. Richard Diotte, lorsqu'il écrit à son rapport d'expertise :

> « *Malgré l'horizon de placements, l'état du patrimoine familial ne permettait pas au couple Nadeau de prendre une retraite à l'âge de 55 ans sauf si le rendement des placements augmentait de manière significative.*
>
> *Entre autre à 6% de rendement annuel, le patrimoine combiné serait passé de 152 000 $ à 257 000 $ approximativement. Cette somme aurait dû être encaissé entre l'âge de 55 ans et 64 ans afin de subvenir aux besoins du couple. À l'âge de 65 ans le couple devenant éligible au Régime de pension du gouvernement, le couple Nadeau pourrait soutenir un niveau de vie minimum.*
>
> *Afin d'échapper à cette perspective de misère madame et monsieur Nadeau devait orienter leurs portefeuilles vers la croissance du capital à long terme et sélectionner des placements à haut rendement afin d'enrichir leurs R.E.E.R. suffisamment pour prendre une retraite à 55 ans.* »

[55] Or, même si M. et Mme Nadeau ne pouvaient ignorer que pour améliorer le rendement total de leur portefeuille, ils allaient prendre des risques, ils ont en l'espèce été appelés à prendre des risques au-delà de leur seuil de tolérance.

[56] De la preuve qui lui a été présentée, le comité en arrive à la conclusion que le profil d'investisseur des Nadeau était, comme l'écrit l'expert de la plaignante M. Pilon dans son rapport d'expertise : « *moins averti et assuré que celui présenté dans les documents d'ouverture de compte* » qui ont été signés par ces derniers où ils y sont décrits comme ayant de bonnes connaissances en placement.

[57] De l'avis du comité, il lui a clairement été démontré que les Nadeau, malgré les explications qui ont pu leur être fournies et les documents qu'ils ont signés, n'ont pas réellement compris les risques auxquels ils allaient être exposés non plus que la portée de la décision qu'ils allaient prendre.

[58] Il est possible que ces derniers aient pu être aveuglés par l'appât du gain mais, si l'on se fie à leur témoignage, ils ont naïvement cru ou compris, après se l'être fait dire, qu'ils ne pouvaient pas perdre.

[59] Sans connaissances approfondies[4] du domaine du placement ou des investissements financiers, ils se fiaient de façon importante, peut-être même inconsidérée, à l'intimé dont la profession et le titre d'actuaire était de nature à les impressionner. Dans une telle situation, l'obligation de conseil de ce dernier devenait plus contraignante.

---

[4] L'expert de la plaignante fait état d'un « niveau de connaissances restreint ».

[60] Or, au moment de sa rencontre avec M. et Mme Nadeau, ces derniers possédaient un portefeuille dont plus de 80 % des actifs était à capital garanti alors que plus de 50 % était à capital et revenus garantis.

[61] Ceci aurait dû amener l'intimé à se méfier et à analyser très attentivement leur seuil de tolérance aux risques puisque très souvent, pour ne pas dire habituellement, l'investisseur qui recherche avant tout la sécurité du capital possède une très faible tolérance au risque.

[62] En l'espèce l'intimé a fait défaut de s'assurer de bien connaître la capacité de tolérance aux risques de ses clients.

[63] Leur réaction, notamment lors de leur rencontre avec l'intimé en octobre 2002, lorsqu'ils ont compris que leurs avoirs avaient « fondus de près de 40 % » à la suite d'investissements qui ne leur convenaient pas, témoigne bien de leur incapacité à supporter les risques associés à la stratégie de placement mise en place par l'intimé.

[64] Le portefeuille choisi et recommandé par ce dernier ne comportait ni garantie ni limite de volatilité. Cette absence totale de garantie et l'amplitude possible de sa variation en cas de chute des marchés en faisaient un portefeuille comportant un niveau de risque qui ne pouvait convenir au couple Nadeau et l'intimé aurait dû le savoir.

[65] En l'espèce, l'intimé a fait défaut de s'assurer que ses clients soient des investisseurs qualifiés pour le portefeuille qu'il leur suggérait.

[66] Il a plutôt cherché à combler les espoirs peu réalistes de ces derniers de prendre une retraite à compter de l'âge de 55 ans.

[67] Pour ce faire, il a choisi un portefeuille beaucoup plus risqué et volatile que celui qu'ils détenaient antérieurement tout en faisant défaut de s'assurer que la stratégie qu'il leur proposait corresponde à leur profil d'investisseur et à leur seuil de tolérance aux risques.

[68] Certes un placement sans aucun danger n'existe pas mais le représentant doit déterminer le niveau de risque acceptable pour le client. Il lui faut tenter de concilier celui-ci avec les objectifs de ce dernier et son horizon de placement. Il ne peut se contenter de simplement répondre à ses demandes ou aux cibles de rendement que ce dernier s'est fixé.

[69] La conclusion qui s'impose en l'espèce c'est que l'intimé a fait défaut de respecter son obligation générale de diligence et de prudence particulièrement dans la recherche de la tolérance aux risques de ses clients et de ce qui pouvait leur convenir.

[70] La plaignante s'étant déchargée de son fardeau de preuve sur le chef 6, l'intimé sera déclaré coupable sur celui-ci.

[71] Quant au chef 7, il se rapporte à la deuxième rencontre entre les parties le 22 octobre 2002.

[72] À cette même date, Mme Morasse, qui avait été leur premier lien avec le cabinet de services financiers qui les servait, devient la représentante en titre du couple Nadeau. Elle prend la charge et la responsabilité de leurs comptes et de leurs investissements.

[73] M. et Mme Nadeau signent alors des documents d'ouverture de compte auprès de Investissements BBA inc. Lesdits documents sont contresignés par Mme Morasse à titre de représentante et elle doit dès lors assumer la responsabilité des recommandations de placement faites aux clients.

[74] Il est vrai que dans le document ou relevé qui parvint par la suite au couple Nadeau (daté du 22 novembre 2002), il y est indiqué à titre de représentant M. Luc Borgia et M. Jean Borgia. Ceci cependant est dû au fait qu'après la rencontre du 22 octobre 2002 le couple Nadeau a choisi d'annuler ou de révoquer les ouvertures de compte et les transactions effectuées cette journée-là.

[75] En résumé, la prépondérance de la preuve présentée au comité est à l'effet qu'à compter du 22 octobre 2002 c'est Mme Morasse et non l'intimé qui a assumé la responsabilité d'agir à titre de représentante de M. et Mme Nadeau.

[76] Ce chef d'accusation sera rejeté.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

DÉCLARE l'intimé coupable des chefs d'accusation 1 et 6;

REJETTE les chefs d'accusation 2, 3, 4, 5 et 7;

CONVOQUE les parties avec l'assistance de la secrétaire du comité de discipline à l'audition de la preuve et de leurs représentations sur sanction.

(s) François Folot
M^e^ FRANÇOIS FOLOT
Président du comité de discipline

(s) Carmel Gagnon
M. CARMEL GAGNON, A.V.A.
Membre du comité de discipline

(s) Réjean Talbot
M. RÉJEAN TALBOT, A.V.C.
Membre du comité de discipline

M^e^ René Vallerand
DONATI MAISONNEUVE
Procureurs de la partie plaignante

M^e^ Martin Courville
LA ROCHE ROULEAU & ASSOCIÉS
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 3, 4, 5 et 6 juillet 2007, 18, 19 et 20 juin 2008

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 2008-09-01 (C)

DATE : 19 janvier 2008

LE COMITÉ : Me Patrick de Niverville — Président
Mme Lyne Leseize, courtier en assurance de dommages des particuliers — Membre
M. Benoit Ménard, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages — Membre

---

CAROLE CHAUVIN, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages
Partie plaignante
c.

DANIEL DUCHAMPS, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

ORDONNANCE DE NON-PUBLICATION, DE NON DIFFUSION ET DE NON ACCESSIBILITÉ DE TOUT RENSEIGNEMENT NOMINATIF ET PLUS PARTICULIÈREMENT DE TOUT DOCUMENT OU RENSEIGNEMENT DE NATURE FINANCIÈRE CONCERNANT L'ASSURÉE, Mme RICHÈRE FOURNELLE.
(Art. 142 du Code des professions)

---

[1] Le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages s'est réuni le 11 décembre 2008 pour procéder à l'audition d'une plainte portée contre l'intimé portant le no 2008-09-01 (C);

I. LA PLAINTE

[2] La plainte disciplinaire reproche à l'intimé, Daniel Duchamps, d'avoir utilisé les coordonnés bancaires de Mme Richère Fournelle sans avoir obtenu, au préalable, son autorisation;

[3] Plus particulièrement, les faits reprochés à l'intimé sont les suivants :

1. Le ou vers le 6 septembre 2002, a fait défaut de respecter la confidentialité des renseignements personnels de l'assurée, Mme Richère Fournelle, en transmettant à la compagnie AXA Assurances ses coordonnées bancaires, pour le paiement de la prime de sa police d'assurance habitation n° 01-762-613 2, par débits préautorisés, alors qu'elle n'avait pas consenti à payer selon cette méthode de paiement, utilisant ainsi ou permettant que soient utilisées les coordonnées bancaires de cette assurée à d'autres fins que celles pour lesquelles il les avait obtenues, le tout en contravention avec la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment l'article 16 de la loi et les articles 23 et 24 dudit code;

2. Entre le 5 septembre 2002 et le 1er août 2006, a fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat reçu de son assurée, Mme Richère Fournelle, et a agi avec négligence, en conservant dans son dossier, sans l'en informer, les chèques qu'elle lui avait fait parvenir pour le paiement des primes de renouvellement de sa police d'assurance habitation AXA n° 01-762-613 2 à savoir :

   a) une série de 3 chèques libellés à l'ordre d'AXA Assurances, datés du 5 septembre 2002 d'un montant de 76,69 $, du 4 octobre 2002 d'un montant de 76,65 $ et du 1er novembre 2002 d'un montant de 76,65 $;

   b) une série de 3 chèques libellés à l'ordre d'Assurances J.C. Duchamps, datés du 2 août 2004 d'un montant de 77,39 $, du 1er septembre 2004 d'un montant de 77,39 $ et du 1er octobre 2004 d'un montant de 77,39 $;

   c) une série de 3 chèques libellés à l'ordre d'Assurances J.C. Duchamps, datés du 1er août 2005 d'un montant de 78,15 $, du 1er septembre 2005 d'un montant de 78,10 $ et du 3 octobre 2005 d'un montant de 78,10 $;

   d) un chèque libellé à l'ordre d'Assurances J.C. Duchamps, daté du 31 juillet 2006 d'un montant de 76,96 $

   sans l'aviser que les primes étaient payées par débits préautorisés, le tout en contravention avec la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment l'article 16 de la loi et les articles 25, 26, **37°1** et 37°4 dudit code;

3. Entre le ou vers le 5 décembre 2006 et le ou vers le 22 mai 2007, a fait défaut d'agir en conseiller consciencieux et a agi avec négligence en ne faisant pas de démarches auprès d'AXA Assurances afin que la police d'assurance habitation n° 01-762-613 2, au nom de Mme Richère Fournelle, ne soit pas résiliée le 21 décembre 2006 ou, après cette date, qu'elle soit remise en vigueur, compte tenu de « l'imbroglio » relatif aux refus de paiements de l'assurée après que celle-ci eût constaté des débits non autorisés de son compte bancaire, le tout en contravention avec la *Loi sur la distribution de produits et services*

financiers et le *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*, notamment l'article 16 de la loi et les articles 9, 26, 37°1 et 37°6 dudit code;

L'intimé s'est ainsi rendu passible, pour les infractions ci-haut mentionnées, des sanctions prévues à l'article 156 du *Code des professions*;

[4] La plaignante était représentée par Me Nathalie Lelièvre, alors que l'intimé était dûment représenté par Me Lise Gagnon;

2. LES FAITS

[5] Le 8 février 2007, l'assurée Mme. Fournelle dépose une plainte (pièce P-2) auprès du Bureau du syndic de la ChAD, dont les passages pertinents, se lisent comme suit ;

" Depuis maintenant quinze ans que je renouvelle mon assurance avec le même courtier, soit Assurance J.C. Duchamps, qui eux ont signé le contrat auprès d'Axa assurance. Mon mode de paiement a toujours été le même, soit l'envoi de trois chèques post-datés pour les trois premiers mois de l'année en cours. Il n'a jamais été question durant toutes ces années que le paiement leur soit fait par retrait autorisé dans mon compte bancaire.

Au moment de mon renouvellement pour la période du 1er août 2006 au 1er août 2007, moi et mon conjoint éprouvions des difficultés financières. Mon conjoint était en arrêt de travail pour cause de maladie du mois de novembre2006 et moi j'étais sur l'assurance-emploi car j'ai perdu mon emploi en juillet 2005. Nos finances étaient au plus bas et les problèmes de finances se sont accumulés.

Lorsque j'ai envoyé mon renouvellement pour ma police d'assurance je leur ai fait parvenir seulement un chèque au montant de 79,96 $ pour le début du mois d'août. Je suis consciente que j'aurais dû l'appeler pour l'en aviser mais je ne l'ai pas fait car j'étais trop déprimée. Je réalise que ce n'est pas une raison pour eux, mais c'était ce que vivais à ce moment. Mon assiette était pleine…

À un moment donné au mois d'octobre, j'étais en train de vérifier mes relevés bancaires et quelle ne fut pas ma surprise de constater que deux autres retraits avaient été fait par la compagnie d'assurance sans mon autorisation.

J'ai contacté ma banque pour savoir comment était-il possible qu'Axa assurance fasse des retraits sans mon autorisation. On m'a informé de vérifier auprès de mon assureur car c'était eux qui avaient établi cette assurance avec le prélèvement pré-autorisé. Ils m'ont aussi suggéré de passé à la banque de façon à faire remplir un formulaire pour faire renverser ces deux prélèvements. Ce que j'ai fait.

Environ deux semaines plus tard, j'ai reçu une lettre de la compagnie Axa assurance m'avisant qu'ils ont résilié ma police habitation en raison de non-paiement et on me réclamait les frais de retour que ma banque leur a chargés. Vous trouverez ci-joint une copie de cette lettre.

Lorsque j'ai reçu celle-ci, j'ai téléphoné mon courtier pour lui exposer la situation. Il m'a dit qu'il allait voir ce qu'il pouvait faire et me rappeler. Voyant qu'il ne me rappelait pas, j'ai tenté à plusieurs reprises de le rejoindre, je lui ai laissé plusieurs messages pendant plus d'un

> mois. Toujours pas de nouvelles. Finalement, un jour en revenant de mes cours j'ai fait une dernière tentative et il m'a répondu."
>
> " Il m'a avisé que je devais oublier mon contrat actuel, qu'il était impossible de le rétablir, et que c'est moi qui leur avais donné à Assurance J.C. Duchamps mes informations bancaires. Je lui ai fais remarquer qu'il est effectivement normal qu'il a eu accès à mes références bancaires puisque cela fait presque 15 ans que je leur envoie des chèques tous les ans, mais que je ne l'ai jamais autorisé à faire des prélèvements automatiques.
>
> Suite à cette information, il m'a dit qu'il allait me rappeler dans quelques minutes. Ce qu'il a fait, en me disant qu'il avait réglé le problème de crédit auprès d'Axa assurance, que je ne leur devais plus rien, mais que maintenant si je désire une nouvelle police il va m'en coûter plus cher étant donné que la mention de « résiliation pour non-paiement » figure à mon dossier et qu'il n'y pas beaucoup de courtier qui assure les gens qui ont cette mention à leurs dossiers.
>
> Je trouve cette façon de faire injuste. Que le problème part du fait qu'ils se sont servis dans mon compte bancaire et qu'il n'était pas autorisé à le faire. Si j'avais reçu une lettre de rappel de leur part toute cette histoire se serait passée bien différemment."
>
> (nos soulignements)

[6] De son côté, l'intimé nie catégoriquement les faits allégués par Mme Fournelle;

[7] Essentiellement l'intimé expose au comité, les faits suivants :

- En 2002, son cabinet est passé à la "facturation directe";
- L'assurée reçoit donc un avis de perception (P-10, p.26) directement de la compagnie d'assurance AXA;
- Il reçoit alors un appel de Mme Fournelle, vers le 6 septembre 2002, laquelle s'interroge sur la raison d'être de cet avis, puisqu'elle a déjà payé par chèque;
- L'intimé aurait alors expliqué à Mme Fournelle qu'il était préférable de procéder par prélèvements bancaires;
- Suivant sa version des faits, Mme Fournelle lui donne verbalement ses coordonnées bancaires et il les inscrit, à la main, sur l'avis de perception (p.26 de P-10);
- Par la suite, un nouvel "avis de perception" est émis (p. 29 de la pièce P-10) indiquant les informations bancaires et le mode de paiement par prélèvement bancaires;

[8] Quant au deuxième chef d'accusation, l'intimé reconnaît avoir conservé les chèques de l'assurée mais dans le seul et unique but d'en préserver la confidentialité et d'éviter que ceux-ci ne s'égarent dans le système postal canadien;

[9] Pour le troisième d'accusation, l'intimé explique avoir fait des démarches auprès d'AXA Assurances, mais que celles-ci se sont avérées infructueuses en raison de l'annulation de deux paiements consécutifs par Mme Fournelle;

3. MOTIFS ET DISPOSITIFS

A. Chef no 1

[10] Le chef no 1 de la plainte reproche à l'intimé d'avoir transmis à la compagnie AXA Assurances les coordonnés bancaires de l'assurée, sans son consentement, dans le but d'acquitter le paiement des primes d'assurances par prélèvements, alors que celle–ci n'avait pas consenti à ce mode de paiement;

[11] Suivant l'intimé, Mme Fournelle aurait consenti verbalement à ce mode de paiement lors de sa conversation téléphonique du 6 septembre 2002;

[12] Il précise de plus, qu'il n'avait pas encore reçu les chèques (page 31 de la pièce P-10) et que, par conséquent, l'assurée lui a nécessairement transmis ses coordonnées bancaires lors de leur conversation téléphonique;

[13] D'ailleurs, il insiste à plusieurs reprises au cours de son témoignage sur les inscriptions manuscrites que l'on retrouve sur l'avis de perception du 4 juillet 2002 (page 26 de la pièce P-10) lesquelles démontrent, à son avis, que les coordonnées bancaires lui furent communiquées verbalement puisqu'il a pris la peine de les inscrire sur ce document alors qu'il discutait au téléphone avec l'assurée;

[14] Ainsi, il prétend qu'il aurait été facile d'utiliser directement les informations inscrites aux chèques sans les reproduire, de façon manuelle, sur l'avis de perception;

[15] Cela démontre, à son avis, que ces informations lui furent véritablement transmises verbalement par Mme Fournelle;

[16] A cela, s'ajoute le fait que le dossier ne contient aucun chèque pour l'année 2003, démontrant encore une fois que Mme Fournelle aurait consenti à ce mode de paiement;

[17] De plus, l'intimé précise que cette situation fut expliquée à l'assurée à chaque renouvellement d'assurance et, qu'elle a donc consenti à cette procédure;

[18] En contre-interrogatoire, l'intimé a reconnu qu'il n'a jamais obtenu de consentement écrit de la part de l'assurée, tel que l'exige l'avis de perception (page 26 de la pièce P-10) dans les termes suivants :

> " Retournez-nous le formulaire d'autorisation bancaire (au verso) dûment rempli et signé, accompagné d'un spécimen de chèque portant la mention "annulé" dans l'enveloppe ci-jointe, afin de nous permettre d'effectuer les prélèvements automatiques"

[19] A défaut d'un tel formulaire, l'intimé reconnait également qu'il n'a jamais fait parvenir à sa cliente une lettre confirmant son consentement pour les prélèvements bancaires;

[20] Pour l'intimé, le deuxième avis de perception (page 29 de la pièce P-10) qui fut acheminé par AXA Assurances, constitue une confirmation de l'entente de prélèvements intervenue entre les parties;

[21] Enfin, l'intimé précise que ce processus fut expliqué à l'assurée à chaque année et qu'elle a toujours consenti à cette méthode de paiement;

[22] Il y a lieu de souligner que le Comité a eu le bénéfice d'entendre deux représentants de la compagnie AXA Assurances;

[23] Suivant cette preuve, il appert que :

- Le courtier a l'obligation d'avoir en main le formulaire "autorisation de prélèvements" dûment rempli avant de transmettre les informations bancaires (page 7 de la pièce P-7);

- Qu'il doit conserver à son dossier le formulaire de même que le spécimen de chèque (page 6 de la pièce P-7);

[24] De l'ensemble de cette preuve, le Comité conclut qu'il y a lieu de déclarer l'intimé coupable du chef no 1, mais avec certaines nuances, tel que décrit dans les motifs ci-après exprimés;

[25] Au-delà des versions contradictoires de l'assurée et de l'intimé, concernant le consentement verbal de l'assurée au mode de paiement par prélèvements bancaires, il demeure néanmoins que l'intimé a manqué de professionnalisme au sens de l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*;

[26] Ainsi, l'intimé sera acquitté des infractions relatives aux articles 23 et 24 du code de déontologie des représentants en assurance de dommages (R.Q. c.D-9.2, R.1.03), puisque ces deux dispositions n'excluent pas la possibilité d'obtenir un consentement

verbal de la part du client avant d'utiliser ses renseignement personnels ou de nature confidentielle;

[27] Tel que le rappelait le Tribunal des professions, dans l'affaire Osman[1], il ne suffit pas au Comité de préférer la théorie de la plaignante par sympathie pour les problèmes qu'elle a pu endurer, encore faut-il que la preuve soit claire et convaincante :

> " Il n'y a pas lieu de créer une nouvelle charge de preuve. Il importe toutefois de rappeler que la prépondérance, aussi appelée balance des probabilités, comporte des exigences indéniables. **Pour que le syndic s'acquitte de son fardeau, il ne suffit pas que sa théorie soit probablement plus plausible que celle du professionnel**. Il faut que la version des faits offerts par ses témoins comporte un tel degré de conviction que le Comité la retient et écarte celle de l'intimé parce que non digne de foi.
>
> Si le Comité ne sait qui croire, il doit rejeter la plainte, le poursuivant n'ayant pas présenté une preuve plus persuasive que l'intimé. **Il ne suffit pas que le Comité préfère la théorie du plaignant par sympathie pour ses témoins ou par dégoût envers les gestes reprochés** au professionnel. Il est essentiel que la preuve à charge comporte un degré de persuasion suffisant pour entraîner l'adhésion du décideur et le rejet de la théorie de l'intimé.
>
> La prépondérance de preuve n'est pas une sinécure pour les Comités de discipline. **Elle n'est pas une affaire de préférence émotive, mais bien d'analyse rigoureuse de la preuve**. Elle impose au syndic un fardeau exigeant et une preuve de qualité, faute de quoi il se verra débouté purement et simplement " (p.263);

[28] Dans le même ordre d'idées, le tribunal déclarait dans l'affaire Parizeau[2] :

> " Pour décider si la preuve était suffisante pour justifier un verdict de culpabilité, le Comité devait donc juger la preuve à charge de haute qualité, claire et convaincante, démontrant suivant la prépondérance des probabilités la commission de l'infraction. **Une preuve claire ne saurait être ambiguë, douteuse ou équivoque**. Elle ne tolère pas la confusion ou l'incertitude. Prise dans son ensemble, elle convainc le décideur de la culpabilité, s'il y a lieu";

[29] En conséquence, l'intimé sera acquitté des infractions visées par les articles 23 et 24 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages, vu le caractère équivoque de la preuve quant à l'absence de consentement verbal de la part de l'assurée;

[30] En effet, le Comité entretient de sérieux doutes quant à ces infractions en raison de la présence des inscriptions manuscrites sur l'avis de perception du 4 juillet 2002 (page 26 de P-10) de même qu'en raison de l'absence de chèques pour l'année 2003;

[31] Les doutes du Comité sont également renforcés par le long délai écoulé entre le début des prélèvements bancaires en 2002 et la plainte de l'assurée en 2007;

---

1 *Osman c. Médecins [1994] D.D.C.P 257 (T.P);*
2 *Parizeau c. Avocats [2001] D.D.O.P 256 (T.P) voir paragraphe 81;*

[32] Cependant, le Comité n'a aucun doute que l'intimé a manqué de professionnalisme au sens de l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* pour les motifs ci-après exposés ;

[33] Tel que le soulignait récemment la Cour d'appel dans l'affaire Beaucage[3];

> " [82] La LDPSF peut être assimilée à une loi d'organisation des ordres professionnels. Elle contient des dispositions qui sont d'ordre public de direction. **Toute interprétation doit faire primer les intérêts du public sur les intérêts privés.**
>
> [83] Traitant du fondement de la responsabilité disciplinaire, le juge Dussault, au nom de la cour, en relève les principales caractéristiques dans l'affaire Ordre des ingénieurs du Québec c. Dionne [21]. Ces propos peuvent s'appliquer à l'espèce avec les adaptations appropriées. Le juge Dussault dit ce qui suit :
>
> [43] À mon avis, **le fondement de la responsabilité disciplinaire du professionnel réside dans les actes posés à ce titre tels qu'ils peuvent être perçus par le public**. Les obligations déontologiques d'un ingénieur doivent donc s'apprécier *in concreto* et ne sauraient se limiter à la sphère contractuelle; elles la précèdent et la transcendent. **Sinon, ce serait anéantir sa responsabilité déontologique** pour tous les actes qu'il pose en dehors de son mandat, mais dans l'exécution de ses activités professionnelles **et, de ce fait, circonscrire de façon indue la portée d'une loi d'ordre public qui vise la protection du public.**"

[34] Or, l'intimé a manqué à son devoir d'ordre public d'agir avec professionnalisme au sens de l'article 16 de la LDPSF, plus particulièrement :

- En faisant défaut d'obtenir de sa cliente un formulaire "d'autorisation de prélèvements bancaires" dûment rempli avant de transmettre à la compagnie AXA Assurances les coordonnées bancaires de sa cliente;

[35] De toute évidence, cette procédure existe afin de s'assurer que le client consent de façon expresse à la transmission d'informations confidentielles de même qu'aux prélèvements bancaires qui en découleront;

[36] Cette procédure vise, d'une part, à assurer la protection du public et d'autre part, la sécurité des transactions bancaires;

[37] Il est clair que l'assurée n'a jamais "consenti à payer selon cette méthode de paiement" tel qu'allégué au chef no 1 de la plainte;

---

[3] *Chauvin c. Beaucage [2008] QCCA 922;*

[38] Or, la "méthode de paiement" mise en place par AXA Assurances exigeait certaines formalités que tout professionnel consciencieux et compétent se devait de respecter;

[39] En conséquence, l'intimé sera reconnu coupable d'avoir enfreint l'article 16 de la LDPSF;

[40] Cela étant dit, le Comité estime que le chef no 1 tel que libellé lui permet d'arriver à cette conclusion, puisque, tel que le soulignait la Cour d'appel dans l'affaire Dionne [4] :

> " [84] D'une part, **les éléments essentiels d'un chef de plainte disciplinaire ne sont pas constitués par son libellé, mais par les dispositions du code de déontologie ou du règlement qu'on lui reproche d'avoir violées** (Fortin c. Tribunal des profession, [2003] R.J.Q. 1277, paragr. [136]. (C.S); Béliveau c. Comité de discipline du Barreau du Québec, précité, Béchard c. Roy, précité; Sylvie Poirier, précitée, à la p.25). **De plus, le Code des professions exige simplement que le libellé de l'infraction indique sommairement la nature et les circonstances de temps et de lieu de l'infraction reprochée au professionnel** (article129) et permette à l'intimé de présenter une défense pleine et entière (article144). J'estime ces exigences remplies en l'espèce. Enfin, en lisant les chefs 1 et 4 de la plainte, il me paraît clair, comme le souligne l'appelant, qu'on ne peut raisonnablement prétendre que leurs termes introductifs « dans le cadre d'un mandat relatif à la surveillance de la construction» ont pu induire l'intimé en erreur sur la portée réelle des infractions reprochées."

[41] Enfin, rappelons qu'il suffit au plaignant "d'établir de manière prépondérante l'un des éléments essentiels et déterminants du geste reproché pour que le professionnel soit trouvé coupable de cette "partie prouvée" de l'infraction;"[5]

[42] Pour l'ensemble de ces motifs, l'intimé sera reconnu coupable d'une infraction à l'article 16 de la LDPSF, mais acquitté des infractions visées par les articles 23 et 24 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages;

B. Le chef no 2

[43] Vu l'admission de l'intimé suivant laquelle il reconnait avoir conservé les chèques de l'assurée, celui-ci sera reconnu coupable du chef no 2 de la plainte;

[44] De plus, la preuve démontre clairement qu'il a été négligeant en ne retournant pas les chèques à sa cliente;

[45] L'intimé sera donc reconnu coupable de négligence au sens de l'article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages et un arrêt des procédures sera prononcé sur toutes les autres dispositions législatives ou réglementaires alléguées au soutien du chef no 2;

---

[4] *Tremblay c. Dionne [2006] QCCA 1441;*

C. Le chef no 3

[46] Quand au chef no 3, l'intimé sera également reconnu coupable d'avoir agi avec négligence au sens de l'article 37 (1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages pour les motifs ci-après exprimés;

[47] De l'aveu même de l'intimé, celui-ci s'est contenté de présenter un cas hypothétique au souscripteur d'AXA Assurances, sans jamais lui dévoiler le nom de sa cliente et surtout sans faire référence à tout l'imbroglio ayant résulté de sa négligence et de son manque de suivi dans le dossier de Mme Fournelle;

[48] D'ailleurs, ni son dossier, ni celui de la compagnie d'assurance ne contient aucune note de ces prétendues démarches[6];

[49] Enfin, la preuve a révélé qu'un autre courtier, soit M. Bradette, avait lui réussi à obtenir pour Mme Fournelle une nouvelle police d'assurance auprès d'AXA (voir page 60 de la pièce P-10);

[50] Pour ces motifs, l'intimé est reconnu coupable d'avoir enfreint l'article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages et un arrêt des procédures sera prononcé sur les autres dispositions alléguées au chef no 3;

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

<u>Pour le chef no 1</u>:

DÉCLARE l'intimé coupable d'avoir contrevenu à l'article 16 de la LDPSF;

ACQUITTE l'intimé des infractions visées par les articles 23 et 24 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (R.Q.c.D-9.2, R.1.03)*;*

---

5 *Parizeau c. Barreau du Québec [2001] QCTP 43, parg.99;*

6 *Bérubé c. Hôpital Hôtel–Dieu de Lévis [2003] CANLII 55071 (QCCA) parg.24; "Ce qui n'a pas été noté, n'a pas en principe été fait".*

Pour le chef no. 2:

DÉCLARE l'intimé coupable d'avoir contrevenu à l'article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (R.Q.c.D-9.2, R.1.03)*;*

PRONONCE un arrêt des procédures sur les articles 25, 26 et 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (R.Q.c.D-9.2, R.1.03), de même que pour l'article 16 de la LDPSF;

Pour le chef no 3:

DÉCLARE l'intimé coupable d'avoir contrevenu à l'article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (R.Q.c.D-9.2, R.1.03)*;*

PRONONCE un arrêt des procédures sur les articles 9, 26 et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (R.Q.c.D-9.2, R.1.03) de même que pour l'article 16 de la LDPSF;

Conclusions :

DEMANDE à la secrétaire du Comité de discipline de convoquer les parties pour l'audition sur sanction;

PRONONCE une ordonnance de non publication, de non diffusion et de non accessibilité à tout renseignement nominatif et plus particulièrement de tout document ou renseignement de nature financière concernant l'assurée, Mme Richère Fournelle, le tout suivant l'article 142 du Code des professions;

LE TOUT, frais à suivre.

Me Patrick de Niverville
Président du comité de discipline

Mme Lyne Leseize, courtier en assurance de dommages des particuliers
Membre du comité de discipline

M. Benoit Ménard, C.d'A.Ass.,
courtier en assurance de dommages et
Membre du comité de discipline

Me Nathalie Lelièvre
Procureur de la partie plaignante

Me Lise Gagnon
Procureur de la partie intimée

Date d'audience : 11 décembre 2008

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102* sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

Valeurs mobilières Union ltée

Une dispense a été accordée à Valeurs Mobilières Union ltée de posséder un établissement principal au Québec et dispense le dirigeant responsable de résider au Québec;

assortit le bénéfice de cette dispense des restrictions ou conditions suivantes :

- assurer un accès rapide et aisé à ses livres et à ses registres;
- se soumettre au pouvoir de surveillance de l'Autorité et, à cet égard, consentir à ce que les frais de déplacement appropriés pour une inspection soient imputés au courtier;
- désigner un fondé de pouvoir résidant au Québec conformément à la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales à qui toute procédure exercée contre le courtier en vertu d'une loi pourra être signifiée;
- se soumettre au droit applicable au Québec et aux tribunaux du Québec en cas de litige avec un client domicilié au Québec, et prévoir une clause à cet effet dans le contrat signé à l'ouverture de compte du client.

Le directeur se réserve la possibilité de réviser sa décision advenant toute modification réglementaire.

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Autorisation d'agir à titre de responsable des titres dérivés

- Kost, Andrew

Lombard Odier Darier Hentsch (Canada), société en commandite

Une autorisation a été accordée au représentant afin d'agir à titre de responsable des titres dérivés pour le compte de Lombard Odier Darier Hentsch (Canada), société en commandite.

Autorisation d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés

- Di Sabato, Marco
  ING Gestion de placements inc.

Une autorisation a été accordée au représentant afin d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés pour le compte de ING Gestion de placements inc.

Autorisation d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés

- Garant, Jean-Sébastien
  Sigma Alpha Capital inc.

Une autorisation a été accordée au représentant afin d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés pour le compte Sigma Alpha Capital inc.

Le bénéfice de cette autorisation est assorti de la condition suivante :

- l'activité est limitée aux contrats à termes.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

3.8.4 Autres

Aucune information.

4.

Indemnisation

4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Fonds d'assurance-dépôts
4.6 Autres décisions

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
5.5 Sanctions administratives
5.6 Autres décisions

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Tableaux sur les engagements relatifs aux tremblements de terre

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») que, conformément au premier alinéa de l'article 303 ainsi qu'à l'article 222.1 de la *Loi sur les assurances*, L.R.Q., ch. A-32, une nouvelle annexe dans les Tableaux sur les engagements relatifs aux tremblements de terre a été ajoutée.

Cette modification s'adresse à tous les assureurs IARD possédant un permis pour opérer au Québec à compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008.

Cette nouvelle annexe est accessible par le lien hypertexte suivant :

Accès à la nouvelle annexe

Cette nouvelle annexe s'applique aux sociétés qui emploient des modèles pour évaluer leurs SMP (sinistres maximums probables). Cette annexe permettra à l'Autorité d'obtenir une description du modèle employé ainsi que des hypothèses utilisées dans celui-ci.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Monsieur Richard Belleau, ACAS
Direction adjointe de l'analyse actuarielle et financière
Autorité des marchés financiers
Téléphone: 418 525-0337, poste 4574
Numéro sans frais: 1 877 525-0337, poste 4574
Courriel : richard.belleau@lautorite.qc.ca

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

ACA Assurance
Avis de modification de permis
Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a modifié, en date du 5 février 2009, le permis d'assureur d'ACA Assurance afin de l'assortir d'une restriction. Ledit assureur est autorisé à poursuivre ses activités au Québec en étant limité à la gestion de ses polices existantes dans les catégories suivantes :

- Contre la maladie ou les accidents
- Sur la vie

Le représentant principal au Québec est madame Guylaine Lagotte de ACA Assurance, dont l'établissement d'affaires est situé au 3050 boul. St-Jean, Trois-Rivières (Québec) G9B 2M9.

Le siège de l'assureur est situé au 1750 Elm Street, suite 200 Manchester, New Hampshire, 03104, U.S.A.

Fait le 5 février 2009

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs et des instruments dérivés

6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Régime de l'autorité principale
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis 11-312 du personnel des ACVM

Système de numérotation pancanadien

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) appliquent un système de numérotation des textes réglementaires sur les valeurs mobilières prévoyant l'attribution d'un numéro en fonction du type et du sujet du texte.

Le système de numérotation a été conçu pour :

i) fournir le plus de renseignements possibles de sorte à indiquer s'il s'agit d'un texte d'application locale ou pancanadienne, et le sujet traité;

ii) faire en sorte que les règlements, instructions générales et avis des ACVM portent le même numéro dans tous les territoires (comme c'est le cas actuellement);

iii) offrir la souplesse nécessaire pour permettre aux territoires de numéroter leurs textes locaux, soit les règlements, instructions générales, avis et règlements de mise en œuvre, sans que cela ne perturbe la numérotation des règlements, instructions générales et avis des ACVM s'appliquant dans l'ensemble des territoires.

Chaque texte reçoit ainsi un numéro à cinq chiffres, le deuxième et le troisième chiffres étant séparés par un trait d'union. Le numéro attribué comporte quatre éléments :

- le premier chiffre représente le sujet principal;
- le deuxième représente une sous-catégorie du sujet principal;
- le troisième représente le type de document;
- les deux derniers chiffres représentent le numéro du document en fonction de son type dans la sous-catégorie pertinente (dans un ordre séquentiel à partir de 01).

Voici une description des quatre éléments :

- Le **premier** chiffre se rapporte à la catégorie de sujet dans laquelle le document a été classé. Il en existe neuf :

1. Procédure et sujets connexes

2. Marchés des capitaux – certains participants (organismes d'autoréglementation, bourses et fonctionnement du marché)

3. Inscription et sujets connexes (courtiers, conseillers et autres personnes inscrites)

4. Placement de valeurs (obligations relatives au prospectus et dispenses de prospectus)

5. Obligations permanentes des émetteurs et des initiés (information continue)

6. Offres publiques et opérations particulières

7. Opérations sur valeurs à l'extérieur du territoire

8. Organismes de placement collectif

9. Dérivés

Prenons l'exemple du numéro 54-101. Le chiffre « 5 » indique que ce texte porte sur les obligations permanentes des émetteurs et des initiés.

- Le **deuxième** chiffre se rapporte à la sous-catégorie de la catégorie de sujet dans laquelle le texte a été classé (voir la colonne des sous-catégories dans le tableau ci-après).

Reprenons l'exemple du numéro 54-101. Le chiffre « 4 » se rapporte à la sous-catégorie de textes sur la sollicitation de procurations, dans la catégorie des obligations permanentes des émetteurs et des initiés. Ainsi, tous les documents portant sur ce sujet commencent par le numéro « 54 ».

- Le **troisième** chiffre classe le texte dans un des neuf types suivants :

1. Règlement d'application pancanadienne ou multilatérale[1] et instruction générale ou annexe(s) s'y rapportant, le cas échéant

2. Instruction générale d'application pancanadienne ou multilatérale

3. Avis des ACVM

4. Énoncé de principe des ACVM

5. Règlement ou décision générale d'application locale, et instruction générale ou annexe(s) s'y rapportant, le cas échéant, sauf un règlement de mise en œuvre (voir ci-dessous).

6. Instruction générale locale

7. Avis local

8. Règlement de mise en œuvre[2]

9. Divers

En reprenant l'exemple du numéro 54-101, le troisième chiffre indique que le texte est un règlement d'application pancanadienne ou multilatérale (ou l'instruction générale ou l'annexe d'un règlement).

- Les **quatrième** et **cinquième** chiffres représentent le numéro attribué aux textes d'un même type dans une sous-catégorie donnée. Les numéros sont attribués dans un ordre consécutif allant de 01 à 99.

Dans l'exemple du numéro 54-101, le numéro « 01 » indique que le texte est le premier de ce type dans la sous-catégorie « Sollicitation de procurations ».

---

[1] Un règlement ou une instruction générale d'application pancanadienne a été adopté par tous les territoires membres des ACVM, tandis qu'un règlement ou une instruction générale d'application multilatérale n'a pas été adopté par un ou plusieurs d'entre eux.

[2] Un règlement de mise en œuvre est un règlement local qui apporte des modifications corrélatives en lien avec la mise en œuvre d'un règlement d'application pancanadienne ou multilatérale.

L'instruction générale ou l'annexe se rapportant à un règlement, local ou non, portera le même numéro que ce règlement. Dans le cas de l'annexe, la lettre « A » est accolée au numéro. Si le règlement compte plusieurs annexes, celles-ci sont numérotées dans l'ordre (A1, A2, A3, etc.).

Numéros des catégories, sous-catégories et types de textes

Catégorie (1er chiffre)	Sous-catégorie (2e chiffre)	Type de document (3e chiffre)
1 - Procédure et sujets connexes	1 - Général 2 - Demandes 3 - Dépôt de documents auprès de l'autorité en valeurs mobilières 4 - Définitions 5 - Audiences et application de la loi	1 - Règlement d'application pancanadienne ou multilatérale et instruction générale ou annexe(s) s'y rapportant, le cas échéant 2 - Instruction générale d'application pancanadienne ou multilatérale 3 - Avis des ACVM ou du personnel des ACVM 4 - Énoncé de principe des ACVM 5 - Règlement ou décision générale d'application locale, et instruction générale ou annexe(s) s'y rapportant, le cas échéant 6 - Instruction générale locale 7 - Avis local 8 - Règlement de mise en œuvre (règlement local donnant effet à un règlement d'application pancanadienne ou multilatérale) 9 - Divers (p. ex. une annexe qui ne se rapporte pas à un règlement ni à une instruction générale)
2 - Marchés des capitaux – certains participants	1 - Bourses 2 - Autres marchés 3 - Règles de négociation 4 - Compensation et règlement	
3 - Inscription et sujets connexes	1 - Obligations d'inscription 2 - Dispenses d'inscription 3 - Obligations permanentes des personnes inscrites 4 - Admissibilité à l'inscription 5 - Personnes inscrites non-résidentes	
4 - Placement de valeurs	1 - Contenu du prospectus - information autre que financière 2 - Contenu du prospectus - information financière 3 - Dépôt du prospectus 4 - Autres formes de prospectus 5 - Dispenses de prospectus 6 - Obligations relatives au placement de certains émetteurs 7 - Publicité et commercialisation 8 - Restrictions sur les placements	

5 - Obligations permanentes des émetteurs et des initiés	1 - Information à fournir - Général 2 - Information financière à fournir 3 - Information occasionnelle 4 - Sollicitation de procurations 5 - Déclarations d'initiés 6 - Actions incessibles 7 - Interdictions d'opérations sur valeurs 8 - Gouvernance	
6 - Offres publiques et opérations particulières	1 - Opérations particulières 2 - Offres publiques	
7 - Opérations sur valeurs à l'extérieur du territoire	1 - Émetteurs internationaux 2 - Placements à l'extérieur du territoire	
8 - Organismes de placement collectif	1 - Placements de titres d'organismes de placement collectif	
9 - Dérivés[3]	1 - Opérations sur dérivés	

Le personnel de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a examiné l'avis du personnel de la CVMO 11-724 *Numbering System for Policy Reformulation Project* (19 O.S.C.B. 4258) et a conclu qu'il n'était plus nécessaire étant donné la publication du présent avis. Cet avis est donc retiré avec prise d'effet immédiate.

Le 6 février 2009

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

[3] Il est à noter qu'au Québec, les règlements sur les dérivés seront pris en vertu de la *Loi sur les dérivés* et non de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

HLT Energies inc.

Interdit à HLT Energies inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 30 septembre 2008 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 4 février 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0019

Ressources Affinor inc.

Interdit à Ressources Affinor inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 30 novembre 2008 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 5 février 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0020

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	**Date du visa**	**Autorité principale[1]**
Mines d'Argent ÉCU Inc. (Les)	2 février 2009	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador
CI Financial Corp.	30 janvier 2009	Ontario
Fiducie cartes de crédit Eagle®	29 janvier 2009	Ontario
Fiducie de titrisation automobile Ford[MC]	2 février 2009	Ontario
Fonds de lingots d'or Sprott	29 janvier 2009	Ontario
Fonds Horizons AlphaPro Gartman	2 février 2009	Ontario
Portefeuille prudence élevée select RBC	4 février 2009	Ontario
Silver Wheaton Corp.	30 janvier 2009	Colombie-Britannique
Société en commandite accréditive Pathway Québec 2009	2 février 2009	Ontario

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de

prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	**Date du visa**	**Autorité principale[1]**
Fonds mondial d'occasions de revenu O'Leary	30 janvier 2009	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard - Terre-Neuve et Labrador
ARC Energy Trust	30 janvier 2009	Alberta
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	3 février 2009	Alberta
Flaherty & Crumrine Investment Grade Fixed Income Fund	30 janvier 2009	Ontario
Fonds Claymore Canadien Financial Monthly Income ETF Fonds Claymore Equal Weight Banc & Lifeco ETF	29 janvier 2009	Ontario
Fonds communs de placement Blumont Fonds canadien Blumont Fonds nord-américain Blumont	30 janvier 2009	Ontario
Fonds communs Impérial Fonds commun marché monétaire Impérial Fonds commun d'obligations à court terme Impérial Fonds commun d'obligations canadiennes Impérial Fonds commun de dividendes canadiens Impérial Fonds commun d'obligations internationales Impérial Fonds commun de fiducies de revenu	30 janvier 2009	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
canadiennes Impérial		
Fonds commun de revenu de dividendes canadiens Impérial		
Fonds commun de revenu d'actions mondiales Impérial		
Fonds commun d'actions canadiennes Impérial		
Fonds commun enregistré indice boursier US Impérial		
Fonds commun d'actions US Impérial		
Fonds commun enregistré indice boursier international Impérial		
Fonds commun d'actions internationales Impérial		
Fonds commun d'actions outre-mer Impérial		
Fonds commun économies émergentes Impérial		
Fonds d'actions privilégiées Leon Frazer Jov	30 janvier 2009	Ontario
Fonds Scotia[MC]	3 février 2009	Ontario
Fonds Scotia du marché monétaire		
Fonds Scotia de revenu canadien		
Fonds Scotia de revenu mensuel diversifié		
Fonds Scotia canadien de répartition tactique d'actifs		
Fonds Scotia de dividendes canadiens		
Fonds Scotia de croissance canadienne		
Fonds Scotia d'actions internationales de valeur		
Fonds Scotia de croissance mondiale		
Fonds Scotia potentiel mondial		
Fonds Scotia mondial des changements climatiques		
Portefeuille de revenu et de croissance modérée Sélection Scotia		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Portefeuille de revenu et de croissance équilibrés Sélection Scotia Portefeuille de croissance moyenne Sélection Scotia Portefeuille de croissance dynamique Sélection Scotia		
Red Back Mining Inc	3 février 2009	Colombie-Britannique
Société en commandite de ressources CMP 2009	30 janvier 2009	Ontario
Société en commandite Front Street 2009-I	30 janvier 2009	Ontario

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications du prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds d'actions canadiennes pur Acuity Fonds mondial d'actions Acuity	2 février 2009	Ontario
Fonds Claymore ETF Claymore Canadian Fundamental Index ETF Claymore US Fundamental Index ETF C$ hedged Claymore International Fundamental Index	2 février 2009	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
ETF Claymore Japan Fundamental Index ETF C$ hedged Claymore Europe Fundamental Index ETF Claymore CDN Dividend & Income Achievers ETF Claymore Global Monthly Advantaged Dividend ETF Claymore S&P/TSX CDN Preferred Share ETF Claymore Oil Sands Sector ETF Claymore S&P/TSX Global Mining ETF Claymore S&P Global Water ETF Claymore BRIC ETF Claymore Global Balanced Income ETF Claymore Global Balanced Growth ETF Claymore Global All Equity ETF		
Fonds Claymore ETF Claymore Global Real Estate ETF Claymore Global Infrastructure ETF Claymore Alternative Energy/Eco ETF Claymore Broad Emerging Markets ETF	2 février 2009	Ontario
Fonds Claymore ETF Claymore 1-5 Yr Laddered Government Bond ETF Claymore 1-5 Yr Laddered Corporate Bond ETF Claymore Premium Money Market ETF Claymore Global Agriculture ETF Claymore Natural Gas Commodity ETF	2 février 2009	Ontario
Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada	29 janvier 2009	Ontario

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veuillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
AXA Capital Asia II L.P.	2009-01-07	parts de société en commandite	134 394 704 $	2	4	2.3
Central Internet Corporation	2008-06-26	billets	514 160 $	1	0	2.10
Dumont Nickel Inc.	2009-01-31	12 200 000 unités	122 000 $	0	5	2.3 / 2.5 / 2.7
General Motors Acceptance Corporation du Canada Limitée	2009-01-19 au 2009-01-23	billets	1 659 878,76 $	4	4	2.3 / 2.10
Golden Dawn Minerals Inc.	2009-01-16	100 000 actions ordinaires	10 000 $	1	0	2.13
Great Panther Resources Limited	2009-01-23	5 125 000 unités	1 025 000 $	1	72	2.3 / 2.5
Medical Intelligence Technologies Inc.	2009-01-13	11 000 000 d'actions ordinaires	220 000 $	4	4	2.3
Medical Intelligence Technologies Inc.	2009-01-13	débentures	700 000 $	1	0	2.10
Minéraux Maudore Ltée	2009-01-19	483 200 actions ordinaires	589 504 $	0	5	2.3 / 2.10
Northwest Plaza Commercial Trust	2009-01-15	billets	850 002 $	4	19	2.3 / 2.5
OphiraVencap	2008-12-30	2 247 611 actions ordinaires	1 245 950 $	73	2	2.3 / 2.9 / 2.14
Plazafund Capital Limited Partnerhsip	2008-09-30	débentures	2 500 000 $	4	14	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Prestige Telecom Inc.	2008-12-15	800 000 actions	200 000 $	2	0	2.3
Prestige Telecom Inc.	2008-12-15	billets et 36 600 000 actions ordinaires	13 650 000 $	5	0	2.3 / 2.10
Reinsurance Group of America, Incorporated	2008-11-04	1 173 400 actions catégorie A	48 754 770 $	17	1	2.3
Ressources Pershimco Inc.	2009-01-13	74 unités	74 000 $	9	0	2.3 / 2.5
Richmond Minerals Inc.	2009-01-26	2 800 000 unités	140 000 $	1	5	2.3
RT Minerals Corp.	2009-01-14	100 000 actions ordinaires	2 000 $	1	0	2.13
Sofame Technologies Inc.	2009-01-06	500 000 actions ordinaires	100 000 $	1	0	2.3
Toptent Inc.	2009-01-23	10 863 737 actions ordinaires et 5 431 868 bons de souscription	2 138 198,02 $	2	0	2.14
Toptent Inc.	2009-01-23	2 500 000 action ordinaires et 1 250 000 de bons de souscription	500 000 $	1	0	2.10
Toptent Inc.	2009-01-23	1 767 026 actions ordinaires et 883 513 bons de souscription	282 724,29 $	6	1	2.14

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Zelos Therapeutics Inc.	2008-12-05 et 2009-01-15	billets	1 080 295,62 $ US	1	3	2.3

Erratum :

S.O.E Systèmes Énergétiques Technologies inc.

Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans le tableau prévu à la section 6.6.3 qui a été publié dans le bulletin du 8 août 2008 (Vol. 5, n° 31).

La déclaration de placement avec dispense de S.O.E Systèmes Énergétiques Technologies inc. aurait dû mentionner 1 270 000 actions de catégorie F et 635 000 options de souscription.

Le 6 février 2009

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Adaly Opportunity Fund	2008-01-01 2008-04-01 2008-07-01 2008-10-01	238,86 parts de catégorie A et 225,68 parts de catégorie B	1 868 587 $	1	2	2.3, 2.10
Caisse commune d'actions canadiennes – Défensive IA Clarington	2008-01-01 au 2008-12-31	207 768,14 parts	3 073 333,32 $	129	7	2.3
Caisse commune d'actions canadiennes – Qualité IA Clarington	2008-01-01 au 2008-12-31	238 580,62 parts	1 975 247 $	84	3	2.3
Caisse commune d'actions privilégiées canadiennes – IA Clarington	2008-01-01 au 2008-12-31	50 532,49 parts	544 116 $	30	3	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Caisse commune d'obligations IA Clarington	2008-01-01 au 2008-12-31	473 852,45 parts	5 643 970 $	141	12	2.3
Caisse commune du marché monétaire IA Clarington	2008-01-01 au 2008-12-31	125 825,54 parts	1 467 627,12 $	198	13	2.3
Commonfund Capital Natural Resources Partners VIII, L.P.	2008-01-01 au 2008-12-31	Parts de société en commandite	63 801 660 $	4	4	2.10, 2.19
Commonfund Global Distressed Investor LLC	2008-01-01 au 2008-12-31	Parts de société en commandite	280 528 918.80 $	4	110	2.3
Commonfund Multi-Strategy Global Hedged Partners LLC	2008-01-01 au 2008-12-31	Parts de société en commandite	119 694 942 $	1	86	2.3
Cumberland Capital Appreciation Fund	2008-07-21	3 481,196 parts	36 100 $	2	0	2.3
Cumberland Global Fund	2008-01-03 au 2008-12-17	566 804,7 parts	5 008 596,82 $	1	83	2.3
Cumberland Opportunities Fund	2008-02-27 au 2008-12-24	75 351,408 parts	352 595 $	1	9	2.3
Cymbria Corporation	2008-11-04	9 182 461 actions de catégorie J	91 824 610 $	8	195	2.3, 2.10
Dynex Capital Limited Partnership	2008-11-03 au 2008-11-18	67 parts	67 000 $	3	11	2.3
Fonds d'Action Giverny Capital	2008-01-31 au 2008-12-31	847 010 parts	7 195 905 $	98	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Fonds de rendement Newport	2009-01-05 au 2009-01-13	14 891,188 parts	1 474 905,17 $	2	48	2.3
Fonds de revenu fixe Newport	2009-01-05 au 2009-01-13	55 223,200 parts	5 562 235,27 $	1	93	2.3
Fonds Hexavest Actions Canadiennes	2008-09-29 au 2008-12-31	12 907 parts	411 844 $	2	0	2.3
Fonds Hexavest États-Unis	2008-01-01 au 2008-12-31	279 644 parts	95 577 841 $	6	0	2.3
Fonds Hexavest Europac	2008-01-01 au 2008-12-31	405 827 parts	84 981 933 $	23	0	2.3
Fonds Hexavest Europe	2008-01-01 au 2008-12-31	386 896 parts	114 821 784 $	2	0	2.3
Fonds Hexavest Mondial	2008-01-01 au 2008-12-31	540 915 parts	230 288 519 $	27	2	2.3
Fonds Hexavest Pacifique	2008-01-01 au 2008-12-31	259 536 parts	84 603 374 $	2	0	2.3
Fonds Hexavest Répartition tactique d'actifs	2008-01-01 au 2008-12-31	1 911 parts	2 417 831 $	11	0	2.3
Jemekk Total Return Fund L.P.	2008-04-01 2008-05-01 2008-06-01 2008-07-01	Parts de société en commandite	8 917 381 $	1	28	2.3
Miralta Capital L.P.	2008-01-07 au 2008-12-11	12 122 parts	12 121 667,01 $	2	8	2.3
Newport Strategic Yield Fund	2008-12-31	219,183 parts	2 411 385,65 $	1	34	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Orbis Institutional Global Equity Fund Limited Class S-3	2008-06-02	270,0794 actions	26 747,15 $	1	0	2.3
Orbis Institutional Global Equity Fund Limited Class S-3	2008-07-03	17 470,50 actions	2 010 946,84 $	1	0	2.3
Orbis Institutional Global Equity Fund Limited Class S-3	2008-11-06	65 011,13 actions	6 180 305,57 $	1	0	2.3
Pyford International Equity Fund	2004-02-10 2004-12-31 2005-04-29 2005-05-16 2005-07-29 2005-10-31 2005-11-30 2007-11-30	1 643 111,021 parts	173 960 546,54 $	1	1	2.3
Seamark Pooled Canadian Bond Fund	2008-04-16	18,567 parts	200 000 $	1	0	2.19
Seamark Pooled Canadian Equity Fund	2008-04-16 2008-05-16 2008-05-29 2008-09-08	12,539 parts	275 000 $	1	0	2.10, 2.19
Seamark Pooled International Equity Fund	2008-04-16 2008-05-16 2008-05-29 2008-09-08	5,790 parts	120 000 $	1	0	2.10, 2.19
Seamark Pooled US Equity Fund	2008-04-16 2008-05-16 2008-05-29 2008-09-08	8,369 parts	130 000 $	1	0	2.10, 2.19
Stellation Capital Fund Ltd.	2008-01-01 au 2008-10-31	19 704 actions ordinaires	19 402 012 $	28	94	2.3, 2.10

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Successful Investor Canadian Fund	2008-11-28 2008-12-31	1 247,203 parts	1 338 348,65 $	1	10	2.19
Successful Investor Stock Picker Fund	2008-07-31	9 416,196 parts	1 635 068,31 $	1	11	2.10
Terra 2008 Mining & Energy Flow-Through Limited Partnership	2008-12-31	121 970 parts de société en commandite	12 197 000 $	15	308	2.3, 2.9
UBS (CH) Global Alpha Strategies	2008-01-24 2008-02-22 2008-06-23 2008-08-25 2008-09-23	Parts	1 126 150,90 $	1	7	2.3
Venator Founders Fund	2008-01-01 au 2008-11-01	280 105, 01 parts de société en commandite	4 192 456 $	1	7	2.3
Vision Opportunity Fund Limited Partnership	2008-07-02 au 2008-09-15	1 614,55 parts de société en commandite	16 114 034 $	1	33	2.3
Vision Opportunity Fund Trust	2008-07-02 au 2008-09-09	6 855,875 parts de société en commandite	6 855 875 $	6	9	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Mines d'Argent ECU Inc. (Les)

Vu la demande présentée par Les Mines d'Argent ECU Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 21 janvier 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(1), 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (« Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et aux articles 2.2(1) et 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française de la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 (le « document visé ») qui sera intégrée par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 2 février 2009 (la « dispense demandée »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que le document visé soit traduit en français et que la version française du document visé soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié définitif.

Fait à Montréal, le 2 février 2009.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0010

Silver Wheaton Corp.

Vu la demande présentée par Silver Wheaton Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 28 janvier 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(1), 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (« Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et aux articles 2.2(1) et 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que du rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 30 septembre 2008 (les « documents visés ») qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 30 janvier 2009 (la « dispense demandée »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié définitif.

Fait à Montréal, le 29 janvier 2009.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0014

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport.*

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aastra Technologies Limited

(Aastra Technologies Limited)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 17 décembre 2008 concernant l'offre publique de rachat d'Aastra Technologies Limited sur un montant maximal de 25 000 000 $ au comptant, d'au plus 2 500 000 de ses actions ordinaires à un prix de rachat d'au moins 10,00 $ et d'au plus 12,50 $ par actions ordinaire.

L'offre expire le 27 janvier 2009, 16 h 30 (heure de Toronto), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR: 1359900

Décision n°: 2009-FS-0011

Mainstreet Equity Corp.

(Mainstreet Equity Corp.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 15 décembre 2008 concernant l'offre publique de rachat de Mainstreet Equity Corp. sur un maximum de 4 000 000 d'actions ordinaires au prix de 6,25 $ CA l'action au comptant.

L'offre expire le 20 janvier 2009, 17 h 00 (heure de l'Est), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR: 1358339

Décision n°: 2009-FS-0012

QLT Inc.

(QLT Inc.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 5 décembre 2009 concernant l'offre publique de rachat de QLT Inc. sur un maximum de 50 000 000 $ US d'actions ordinaires à un prix de rachat d'au moins 2,20 $ US et d'au plus 2,50 $ US l'action ordinaire.

L'offre expire le 15 janvier 2009, 17 h 00 (heure de l'Est), prolongée jusqu'au 26 janvier 2009, 17 h 00 (heure de l'Est), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR: 1355040

Décision n°: 2009-FS-0013

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Associés Financiers Renasant Ltée

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Associés Financiers Renasant Ltée.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision rendue par l'autorité principale, dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2009-FIIC-0018

CDC Acquisition II Corp.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de CDC Acquisition II Corp.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision émise par l'autorité principale, dans le cadre de l’examen coordonné.

Décision n°: 2009-FIIC-0016

Solectron Corporation

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Solectron Corporation.

Décision n°: 2009-SMV-0004

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ABSOLUTE SOFTWARE CORPORATION	2008-12-31
ACASTI PHARMA INC.	2008-11-30
AFRI-CAN, SOCIETE DE MINERAUX MARINS	2008-11-30
ATIKWA MINERALS CORPORATION	2008-11-30
CALIAN TECHNOLOGIES LTD	2008-12-31
CARDS II TRUST	2008-11-30
CFI TRUST	2008-11-30
CORPORATION MINIERE NIOGOLD	2008-11-30
DIADEM RESOURCES LTD.	2008-11-30
EXPLORATION AZIMUT INC.	2008-11-30
EXPLORATION PUMA INC.	2008-11-30
EXPLORATION TYPHON INC.	2008-11-30
GAZ METRO INC.	2008-12-31
GBO INC.	2008-11-30
GEE-TEN VENTURES INC.	2008-11-30
GROUPE COSSETTE COMMUNICATION INC.	2008-12-31
KLONDIKE GOLD CORP.	2008-11-30
KLONDIKE SILVER CORP.	2008-11-30
LOUBAC TOP ENVIRONNEMENT INC.	2008-11-30
METRO INC.	2008-12-20
NEXIA BIOTECHNOLOGIES LTD.	2008-11-30
OPEN TEXT CORPORATION	2008-12-31
RESSOURCES APPALACHES INC.	2008-11-30
RESSOURCES BEAUFIELD INC.	2008-11-30
RESSOURCES CONWAY INC.	2008-11-30
RESSOURCES LUCEM INC.	2008-11-30
RESSOURCES MAJESCOR INC.	2008-11-30
RESSOURCES MELKIOR INC.	2008-11-30
RESSOURCES MINIERES NORMABEC LTEE	2008-11-30
SAPUTO INC.	2008-12-31
SELKIRK METALS CORP.	2008-11-30
SOCIETE EN COMMANDITE GAZ METRO	2008-12-31
TECHNOLOGIES SENSIO INC.	2008-11-30
TEMBEC INC.	2008-12-27
TYCO INTERNATIONAL LTD.	2008-12-26
VIDEON CABLESYSTEMS INC.	2008-11-30
ZARLINK SEMICONDUCTOR INC.	2008-12-26

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
ABERDEEN ASIA-PACIFIC INCOME INVESTMENT COMPANY LIMITED	2008-10-31
BIOTECHNOLOGIES CONJUCHEM INC.	2008-10-31
DALSA CORPORATION	2008-12-31
DIAGNOCURE INC.	2008-10-31
EASTMAIN RESOURCES INC.	2008-10-31
EPIC DATA INTERNATIONAL INC.	2008-09-30
FUELCELL ENERGY, INC.	2008-10-31
MDS INC.	2008-10-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
METAUX FOCUS INC. (LES)	2008-09-30
NORBORD INC.	2008-12-31
NORREP OPPORTUNITIES CORP. - NORREP II CLASS (#26536)	2008-10-31
POLYAIR INTER PACK INC.	2008-10-31
TD SPLIT INC.	2008-11-15
TECHNOLOGIES 20-20 INC.	2008-10-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ABERDEEN ASIA-PACIFIC INCOME INVESTMENT COMPANY LIMITED	2008-10-31
BIOTECHNOLOGIES CONJUCHEM INC.	2008-10-31
DALSA CORPORATION	2008-12-31
DIAGNOCURE INC.	2008-10-31
EASTMAIN RESOURCES INC.	2008-10-31
EPIC DATA INTERNATIONAL INC.	2008-09-30
FUELCELL ENERGY, INC.	2008-10-31
MDS INC.	2008-10-31
METAUX FOCUS INC. (LES)	2008-09-30
NORBORD INC.	2008-12-31
NORREP OPPORTUNITIES CORP. - NORREP II CLASS (#26536)	2008-10-31
POLYAIR INTER PACK INC.	2008-10-31
TD SPLIT INC.	2008-11-15
TECHNOLOGIES 20-20 INC.	2008-10-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ABERDEEN ASIA-PACIFIC INCOME INVESTMENT COMPANY LIMITED	
ARBOR MEMORIAL SERVICES INC.	
BANQUE CANADIENNE DE L'OUEST	
BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE	
BANQUE DE NOUVELLE-ECOSSE (LA)	
BANQUE ROYALE DU CANADA	
COOLBRANDS INTERNATIONAL INC.	
DIAGNOCURE INC.	
EPIC DATA INTERNATIONAL INC.	
EXPLORATION AZIMUT INC.	
FIDUCIE DE BILLETS SECONDAIRE BMO	
FIDUCIE DE BILLETS SECONDAIRES BANQUE SCOTIA	
FIDUCIE DE BILLETS SECONDAIRES RBC	
FIDUCIE DE CAPITAL BANQUE SCOTIA	
FIDUCIE DE CAPITAL BNS	
FIDUCIE DE CAPITAL RBC	
FIDUCIE DE CAPITAL RBC II	
LOOK COMMUNICATIONS INC.	
MDS INC.	
NEVADA EXPLORATION INC.	
RESSOURCES ABITEX INC.	
TECHNOLOGIES 20-20 INC.	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION	Date du document
UNIQUE BROADBAND SYSTEMS, INC.	
WI-LAN INC.	

NOTICE ANNUELLE	Date du document
ABERDEEN ASIA-PACIFIC INCOME INVESTMENT COMPANY LIMITED	2008-10-31
BIOTECHNOLOGIES CONJUCHEM INC.	2008-10-31
COASTAL CONTACTS INC.	2008-10-31
CORPORATION HAEMACURE	2008-10-31
DIAGNOCURE INC.	2008-10-31
EASTMAIN RESOURCES INC.	2008-10-31
FUELCELL ENERGY, INC.	2008-10-31
MDS INC.	2008-10-31
POLYAIR INTER PACK INC.	2008-10-31
PREMIUM INCOME CORPORATION	2008-10-31
TD SPLIT INC.	2008-11-15
TECHNOLOGIES 20-20 INC.	2008-10-31
TRANSAT A.T. INC.	2008-10-31
01 COMMUNIQUE LABORATORY INC.	2008-10-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI

1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres
2 : Filiale de l'émetteur assujetti
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié

NATURE DE L'OPÉRATION

Généralités

00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat
35 : Dividende en actions
36 : Conversion ou échange
37 : Division ou regroupement d'actions
38 : Rachat – annulation
40 : Vente à découvert
45 : Contrepartie d'un bien
46 : Contrepartie de services
47 : Acquisition ou aliénation par don
48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs

Dérivés émis par l'émetteur

50 : Attribution d'options
51 : Levée d'options
52 : Expiration d'options
53 : Attribution de bons de souscription
54 : Exercice de bons de souscription
55 : Expiration de bons de souscription
56 : Attribution de droits de souscription
57 : Exercice de droits de souscription
58 : Expiration de droits de souscription
59 : Exercice au comptant

Dérivés émis par un tiers

70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers

Divers

90 : Changements relatifs à la propriété
97 : Autres
99 : Correction d'information

NATURE DE L'EMPRISE

D : Propriété directe
I : Propriété indirecte
C : Contrôle

AUTRES MENTIONS

O : Opération originale
M : Première modification
M' : Deuxième modification
M'' : Troisième modification, etc.
R : Opération déclarée hors délai (en retard).
* : L'astérisque en regard d'un solde de clotûre signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.

AVIS

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Aastra Technologies Limited									
Actions ordinaires									
Aastra Technologies Limited	1		O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 417 738	12.5000	1 417 738
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 417 738)		0
Aberdeen Asia-Pacific Income Investment Company Limited									
Actions ordinaires									
Aberdeen Asia-Pacific Income Investment Company Limited	1		O	2009-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	4.4731	14 900
			O	2009-01-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.7136	19 900
			O	2009-01-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.7426	24 900
			O	2009-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	4.7647	29 600
			O	2009-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	4.7437	34 200
			O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.8732	39 200
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.8150	44 200
			O	2009-01-13	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	4.8691	48 800
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.8520	53 800
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	4.7252	58 600
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	4.7770	63 400
			O	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.7396	68 400
			O	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.7580	73 400
			O	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.7232	78 400
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.7462	83 400
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	4.7182	88 400
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	4.7415	92 300
			O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	4.6914	97 200
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	4.6958	102 000
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(97 200)		4 800
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	4.6662	6 900
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	4.6660	9 400
ACTIVEnergy Income Fund									
Parts de fiducie									
Activenergy Income Fund	1		O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	5.6500	18 949 465
			O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	5.6000	18 950 865
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.6000	18 951 365
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	600	5.6000	18 951 965
			O	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	600	5.6000	18 952 565
			O	2009-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	5.5200	18 954 265
Advantage Energy Income Fund									
trust units									
Cairns, Patrick James	5		O	2009-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(140 000)	5.3268	678 673
			O	2009-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(195 000)	5.3151	483 673
			O	2009-01-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(224 573)	5.2964	259 100
			O	2009-01-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(128 752)	5.3076	130 348
Adventure Gold inc.									
Actions ordinaires									
Carbonneau, Marc	5		O	2009-02-02	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(181 818)		
			M	2009-02-03	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(181 818)		799 019
RRSP	PI		O	2009-02-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	181 818		

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M	2009-02-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	181 818		260 981
AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS									
Bons de souscription									
Tourillon, Bernard	4, 5								
3245004 Canada Inc.	PI		O	2006-07-31	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	819 000	0.1800	
			M	2006-07-31	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	819 000	0.1800	
			M'	2006-07-31	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	819 000	0.1500	819 000
			O	2007-08-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	66 667	0.2000	
			M	2007-08-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	66 667	0.1500	885 667
Akita Drilling Ltd.									
Actions sans droit de vote									
Hlavka, John	4, 5		O	2009-01-22	D	51 - Exercice d'options	4 000	3.6950	22 438
Options									
Hlavka, John	4, 5		O	2009-01-22	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	3.6950	16 000
ALAMOS GOLD INC									
Actions ordinaires									
Morda, Nathaniel Jon	5		O	2009-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	8.5400	5 100*
			O	2009-01-22	D	51 - Exercice d'options	15 000	2.7500	20 100*
Options									
Morda, Nathaniel Jon	5		O	2009-01-22	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	2.7500	260 000*
Porter, James	5		O	2009-01-20	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		268 000*
			O	2009-01-26	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		263 000*
Alaris Royalty Corp.									
Actions ordinaires									
King, Stephen Walter	4, 5		O	2009-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.5000	345 467
Kimberley King	PI		O	2008-07-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	9.5000	700
Vanessa King	PI		O	2008-07-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.5000	100
Reid, Stephen	5	R	O	2009-01-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 360)	9.5000	233 653
Alberta Clipper Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Allen, David Peter Beddom	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 578	2.1200	131 518
Elizabeth Allen	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24 098	2.1200	34 143
RRSP	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 231	2.1200	90 109
Berg, Randy Murray	5		O	2009-01-22	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(20 500)		43 914
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21 507	2.1200	64 414
			O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 000	2.1200	8 000
Shawn S. Berg	PI		O	2009-01-22	I	90 - Changements relatifs à la propriété	20 500		39 400
			O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15 400	2.1200	18 900
Hall, Bruce William	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20 454	2.1200	223 158
Darlene Hall	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20 454	2.1200	35 658
Johnston, Kelvin	4, 5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34 833	2.1200	869 919
Spousal RRSP	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 295	2.1200	28 414
Ziemer, Curtis Wade	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18 786	2.1200	198 092
Rhonda Ziemer	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22 121	2.1200	43 222
Alexis Minerals Corporation									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Bons de souscription									
Wonnacott, Anthony John	4		O	2009-02-05	D	55 - Expiration de bons de souscription	(20 000)		0
Allen-Vanguard Corporation									
Options									
Masson, Michelle	5		O	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	25 000		50 000
			O	2008-10-22	D	50 - Attribution d'options	50 000		100 000
Restricted Stock Units									
Masson, Michelle	5		O	2008-10-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		50 000
AltaGas Utility Group Inc.									
Actions ordinaires									
AltaGas Utililty Group Inc.	1		O	2009-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
Amalgamated Income Limited Partnership									
Options									
Boatman, Christopher	7		O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	6 000	2.1700	54 000*
Parts de société en commandite									
Boatman, Christopher	7		O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	6 000	2.1700	6 000
			O	2009-01-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 000	2.3200	12 000*
Foscolos, Elias	4								
Elias Foscolos	PI		O	2009-01-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 000	2.3200	193 246
Anderson Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
Chicoine, Blaine Morris	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 320	1.9100	225 258
Dau, Brian Harold	4, 5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 630	1.9100	1 070 715
Harvey, Philip Andrew	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 320	1.9100	296 271
Kell, Daniel, Frederick	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 320	1.9100	294 741
Marshall, Jamie Alonzo	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 717	1.9100	6 367
Spyker, David Michael	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 320	1.9100	342 199
Wong, Mary Darlene	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 660	1.9100	5 660
Apella Resources Inc.									
Actions ordinaires									
O'Brien, Patrick	4, 5, 3	R	O	2009-01-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.0850	1 200 967
Aranka Gold Inc.									
Actions ordinaires									
Williams, Richard David	4		O	2009-01-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(239 999)		0
Argosy Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Mellum, Brian	4		O	2009-01-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.6500	121 500
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 100	1.4900	126 600
Formation Capital Management Ltd.	PI		O	2009-01-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.7000	219 250
			O	2009-01-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.6400	239 250
Mellum Capital Corp.	PI		O	2009-01-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.6200	127 200
Arsenal Energy Inc.									
Actions ordinaires									
LaForge, Jason Lee	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25 249	0.2600	75 877
LAWRENCE, JOHN PAUL	5								
Michele A. Lawrence	PI		O	2008-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 249

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Taylor, Gjoa	5		O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25 249	0.2600	89 078
			O	2009-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1500	63 829
van Winkoop, Anthony Robert	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25 249	0.2600	2 342 920
			O	2009-01-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1800	2 442 920
Artis Real Estate Investment Trust									
Parts									
Artis Real Estate Investment Trust	1		O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	6.3990	81 100
Martens, Armin	4, 5								
Minnesota Enterprises Inc.	PI		O	2009-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.3900	74 650
			O	2009-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	6.3300	75 450
			O	2009-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	6.3900	77 950
			O	2009-01-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	6.6077	80 550
			O	2009-01-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	6.6097	83 450
			O	2009-01-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	6.5544	84 350
			O	2009-02-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.4600	84 450
			O	2009-02-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.4500	84 550
			O	2009-02-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	6.3267	85 450
			O	2009-02-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	6.3600	85 850
Aston Hill Financial Inc. (formerly, Overlord Financial Inc.)									
Actions ordinaires									
Titley, Larry William	5		O	2009-01-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 728	0.2600	11 728
TREMBLAY, Eric J.L.M.	4		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12 975	0.2800	1 380 675
Tremblay, Estate of Marcel	3		O	2009-01-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(20 000 000)		3 695 000
Claudette Tremblay	PI		O	2008-06-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-30	C	36 - Conversion ou échange	150 000		150 000
Overlord Acquisitions Inc.	PI		O	2008-06-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-30	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	20 000 000		20 000 000
			O	2009-01-30	C	36 - Conversion ou échange	(1 005 500)		18 994 500
Atikwa Minerals Corporation									
Options									
Kehoe, Sean Francis	4, 5		O	2008-09-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-30	D	50 - Attribution d'options	1 500 000		1 500 000
AutoCanada Income Fund									
Parts de fiducie									
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd	3								
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd.	PI		O	2009-01-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 098 700)	1.9560	0
BAM Investments Corp.									
Actions ordinaires									
Lewarne, R. Frank	4		O	2009-01-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	10.0000	3 080
Partners Limited	3		O	2009-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	10.0000	39 112 860
			O	2009-01-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	9.9467	39 115 860
			O	2009-01-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	9.9671	39 119 360
BAM Split Corp.									
Actions privilégiées Class AA Series 1									
BAM Investments Corp.	3		O	2009-01-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	21.2500	991 700
			O	2009-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	21.2500	993 000
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
AYYAR, BALA	5		O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 953		8 668
			O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(661)	53.3800	8 007
Bennett, Jalynn H.	4		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	521		14 184
Caturay, Patricia Michelle	5		O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	701		2 723
			O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(327)	53.3800	2 396
Colter, Gary F.	4		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	515		11 247
McCaughey, Gerald T	4, 5		O	2009-02-02	D	51 - Exercice d'options	10 000	37.6000	142 036
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	45.0000	132 036
Woods, Thomas	7, 5		O	2009-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 990)	50.6100	
			M	2009-01-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 990)	50.6100	61 926
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 990)	45.6000	59 936
Actions ordinaires ESPP									
Caturay, Patricia Michelle	5								
Sun Life Financial Trust Inc.	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	335		1 566
Venn, Richard	7, 5		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	700		5 275
Droits RSA Shares									
AYYAR, BALA	5		O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 953)		1 841
Caturay, Patricia Michelle	5		O	2008-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(701)		681
Options									
McCaughey, Gerald T	4, 5		O	2009-02-02	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		829 047
Banque de Montréal									
Options									
Deegan, Paul Andrew	5		O	2008-12-11	D	50 - Attribution d'options	2 076	34.1300	
			M	2008-12-11	D	50 - Attribution d'options	2 076	34.1300	7 476
Banque Nationale du Canada									
Actions ordinaires									
Meloche, Gaétan	5		O	2008-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	M	2008-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 470
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	35.1200	1 524
			O	2008-12-31	D	35 - Dividende en actions	10	46.7300	1 534
Pelletier, Yves	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	48.3022	452
Poissant, Daniel	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	330	48.3022	1 332
Villeneuve, Jimmy	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	228	48.3022	1 121
Banque Royale du Canada									
Actions ordinaires									
Macdonald, Donald Bruce	7, 5		O	2009-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15)	28.8857	20 447
McKay, David Ian	5		O	2009-01-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 458	30.0440	2 458
Droits - Deferred Performance Share Plans									
McKay, David Ian	5								
Royal Trust co.	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	105		2 458
			O	2009-01-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 458)	30.0440	
			M	2009-01-30	I	57 - Exercice de droits de souscription	(2 458)	30.0440	0
Options									
Nixon, Gordon Melbourne	4, 5		O	2009-02-02	D	97 - Autre	(311 016)		
			M	2009-02-02	D	97 - Autre	(311 016)		1 626 084
BCE Inc.									

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
BCE Inc.	1		O	2009-01-06	D	38 - Rachat ou annulation	450 000	24.2300	450 000
			O	2009-01-06	D	38 - Rachat ou annulation	(450 000)		0
			O	2009-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	450 000	24.2300	450 000
			O	2009-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	(450 000)		0
			O	2009-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	655 700	24.4100	655 700
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	447 600	24.6700	447 600
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	(447 600)		0
			O	2009-01-13	D	38 - Rachat ou annulation	447 300	24.9700	447 300
			O	2009-01-13	D	38 - Rachat ou annulation	(447 300)		0
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	292 900	24.3300	292 900
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(292 900)		0
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	600 000	24.3100	600 000
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(600 000)		0
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	24.3800	500 000
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		0
			O	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	25.1200	500 000
			O	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		0
			O	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	25.0000	500 000
			O	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		0
			O	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	540 000	24.9000	540 000
			O	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(540 000)		0
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	540 000	25.0000	540 000
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(540 000)		0
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	540 000	25.0400	540 000
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(540 000)		0
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	25.2800	500 000
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		0
			O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	25.3600	500 000
			O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		0
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	25.4500	500 000
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		0
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	25.3100	500 000
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		0
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	25.0900	500 000
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		0
			O	2009-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(655 700)		0
Biophage Pharma Inc.									
Actions ordinaires									
Mandeville, Rosemonde	4, 5, 3		O	2008-01-14	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(231 029)		7 515 213
Spouse RRSP	PI		O	2002-06-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-01-14	C	90 - Changements relatifs à la propriété	231 029		231 029
Birchcliff Energy Ltd.									
Options									
Backmeyer, Lawrence Adrian	5		O	2009-01-23	D	50 - Attribution d'options	140 000	5.0300	415 000*
Bosman, Myles	5		O	2009-01-23	D	50 - Attribution d'options	140 000	5.0300	526 000*
Cameron, Gordon W.	4		O	2009-01-23	D	50 - Attribution d'options	50 000	5.0300	150 100*

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Geremia, Bruno P.	5		O	2009-01-23	D	50 - Attribution d'options	140 000	5.0300	451 000*
Pagano, Karen Ann	5		O	2009-01-23	D	50 - Attribution d'options	140 000	5.0300	526 000*
Shaw, Laurence Allan	4		O	2009-01-23	D	50 - Attribution d'options	50 000	5.0300	150 100*
Siemens, Werner A.	4		O	2009-01-23	D	50 - Attribution d'options	50 000	5.0300	120 100*
Surbey, James William	5		O	2009-01-23	D	50 - Attribution d'options	140 000	5.0300	526 000*
Tonken, Aaron Jeffery	4, 5		O	2009-01-23	D	50 - Attribution d'options	140 000	5.0300	376 000*
BONAVENTURE ENTERPRISES INC.									
Actions ordinaires									
Barnett, Richard	5		O	2009-01-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Jenrich Operations Ltd.	PI		O	2009-01-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
Bons de souscription									
Barnett, Richard	5		O	2009-01-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Options									
Barnett, Richard	5		O	2009-01-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150 000
BONAVISTA ENERGY TRUST									
Parts de fiducie									
Knutson, Harry Louis	4								
NBC Canada West Capital Inc.	PI		O	2009-02-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	17.7500	38 551
			O	2009-01-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	17.7431	43 551
			O	2009-01-20	C	90 - Changements relatifs à la propriété	45 551		53 551
			O	2009-02-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	16.9054	34 651
Vecwest Properties Inc.	PI		O	2009-01-20	I	90 - Changements relatifs à la propriété	45 551		91 102
Boston Pizza International Inc.									
Options									
Forrester, Joanne	5		O	2009-02-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-05-22	D	50 - Attribution d'options	260 000		260 000
Heos, George	5		O	2009-02-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-05-22	D	50 - Attribution d'options	260 000		260 000
Pascal, Paul	5		O	2009-02-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-05-22	D	50 - Attribution d'options	260 000		260 000
Schein, Caroline	5		O	2009-02-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-05-22	D	50 - Attribution d'options	260 000		260 000
Boston Pizza Royalties Income Fund									
Parts									
Boston Pizza Royalties Income Fund	1		O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	16 700	8.7714	311 700
			O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	16 700	8.8200	328 400
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	16 700	8.8713	345 100
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	16 700	8.8365	361 800
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	16 700	8.7500	378 500
Brompton Advantaged Oil & Gas Income Fund									
Parts de fiducie									
Brompton Advantaged Oil & Gas Income Fund	1		O	2009-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.4000	3 000
			O	2009-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.4000	0
			O	2009-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.7500	3 000
			O	2009-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.7500	0
			O	2009-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	3.6200	1 100
			O	2009-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	3.6200	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.5500	3 000
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.5500	0
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	3.4000	6 000
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	3.4000	0
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	3.3500	2 800
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	3.3500	0
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.5000	3 000
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.5000	0
			O	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.4000	3 000
			O	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.4000	0
			O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	700	3.6500	700
			O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	3.6500	0
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.6500	3 000
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.6500	0
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	900	3.6500	900
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	3.6500	0
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	3.6000	2 300
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	3.6000	0
Brompton Advantaged VIP Income Fund									
Parts									
Brompton Advantaged VIP Income Fund	1		O	2009-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	7.3000	2 700
			O	2009-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	7.3000	0
			O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	7.2500	1 800
			O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	7.2500	0
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.3000	3 000
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.3000	0
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.2000	3 000
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.2000	0
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	7.0500	1 600
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	7.0500	0
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.1000	3 000
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.1000	0
Brompton Equity Split Corp.									
Actions privilégiées									
Brompton Equity Split Corp.	1		O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	9.6000	11 400
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	9.8000	11 300
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	9.9000	11 200
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	9.9000	1 200
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	9.9500	0
Brompton Lifeco Split Corp.									
Actions privilégiées									
Brompton Lifeco Split Corp.	1		O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	9.3000	49 100
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	9.5500	47 000
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(9 600)	9.7500	37 400
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	9.7400	37 000
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(9 400)	9.7000	27 600
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	9.6700	27 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.8500	25 000
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)	9.9000	21 200
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	10.0000	1 200
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	9.9500	0
Class A Shares									
Brompton Lifeco Split Corp.	1		O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	2.8500	0
Brompton Oil & Gas Income Fund									
Parts de fiducie									
Brompton Oil & Gas Income Fund	1		O	2009-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	700	3.8000	700
			O	2009-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	3.8000	0
			O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.6500	1 000
			O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	3.6500	0
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	3.6500	2 900
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	3.6500	0
Brompton Split Banc Corp.									
Actions privilégiées									
Brompton Split Banc Corp.	1		O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	8.4000	59 000
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	8.3000	49 000
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	8.3000	39 000
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	8.3500	29 000
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	8.2900	27 800
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	8.3000	17 800
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(17 800)	8.2500	0
Brompton VIP Income Fund									
Bons de souscription									
Zeiler, Lorne	5								
Lorne Zeiler RRSP	PI		O	2009-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.1500	8 050
Parts de fiducie									
Brompton VIP Income Fund	1		O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.8000	3 000
			O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.8000	0
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.8000	3 000
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.8000	0
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.7000	3 000
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.7000	0
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.5500	200
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	6.5500	0
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.6000	3 000
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	6.6000	0
			O	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.6500	1 000
			O	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	6.6500	0
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	6.6500	2 200
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	6.6500	0
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	6.7500	1 500
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	6.7500	0
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	6.8000	1 500
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	6.8000	0
Brookfield Asset Management Inc.									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires Class A Limited Voting									
BAM Investments Corp.	3		O	2009-01-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 301 000)		9 305 583
Brookfield Infrastructure Partners L.P.									
Parts de société en commandite									
BAM Investments Corp.	3		O	2009-01-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(212 040)		2 218 649
C.A. Bancorp Canadian Realty Finance Corporation									
Class A Shares									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5								
JF Driscoll Investment Corp.	PI		O	2009-01-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	5.0000	31 500
			O	2009-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 200)	5.0000	23 300
			O	2009-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.0000	18 300
			O	2009-01-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	5.0000	17 100
			O	2009-02-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 100)	5.0000	12 000
C.A. Bancorp Inc.									
Actions ordinaires									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 6, 5, 8								
JF Driscoll Investment Corp.	PI		O	2009-01-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.7000	2 112 658
			O	2009-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.7500	2 118 658
			O	2009-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.6900	2 119 658
			O	2009-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 500	0.7100	2 155 158
			O	2009-01-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.7500	2 156 158
Calian Technologies Ltd.									
Actions ordinaires									
Cellucci, Argeo Paul	4		O	2007-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	127	9.8200	127
Gauthier, Jacqueline	5		O	2009-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 059	9.8200	11 607
Hewson, Conrad William	4		O	2009-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	127	9.8200	1 432
loeb, kenneth jeffrey	4								
mystic financial corporation	PI		O	2009-02-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	191	9.8200	2 327
Vickers, Richard Allan	4		O	2009-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	127	9.8200	3 932
Calyx Bio-Ventures Inc.									
Actions ordinaires									
Notman, William Hugh	3								
William Hugh Notman	PI		O	2009-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0600	881 450
Canaccord Capital Inc.									
Actions ordinaires									
HAMILL, VICKI KATHARINE	5								
HSBC InvestDirect on behalf of the insider's RRSP	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	921	8.5400	1 964
Canadian Hydro Developers, Inc.									
Actions ordinaires									
Patriquin, Douglas	4		O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	3.4000	10 000*
Canadian Natural Resources Limited									
Actions ordinaires									
McKay, Timothy Shawn	5		O	2009-01-27	D	51 - Exercice d'options	33 000	16.8875	467 817
Parr, Samuel John	5		O	2009-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 800	43.6600	12 800
Torriero, Domenic	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	918	63.6500	11 434

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
wilson, jeffrey warren	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 305	75.2812	74 932
Options									
Haywood, David Martin	7								
RBCDS on behalf of CNRL	PI		O	2009-01-31	I	51 - Exercice d'options	10	26.2600	51 410
			O	2009-01-31	I	59 - Exercice au comptant	(10)	26.2600	51 400
McKay, Timothy Shawn	5		O	2009-01-27	D	51 - Exercice d'options	33 000	16.8875	
			M	2009-01-27	D	51 - Exercice d'options	(33 000)	16.8875	297 000
Parr, Samuel John	5		O	2009-01-22	D	59 - Exercice au comptant	(12 800)	45.2900	122 200
Stagg, Kendall W.	5		O	2009-01-29	D	59 - Exercice au comptant	(12 800)	45.8900	96 200
wilson, jeffrey warren	5		O	2009-01-29	D	51 - Exercice d'options	(28 000)	16.8875	312 976
Canadian Oil Sands Trust									
Options									
Arnold, Scott	5		O	2009-02-03	D	50 - Attribution d'options	4 747	19.1500	21 557
		R	O	2006-01-25	D	50 - Attribution d'options	3 735	29.3700	3 735
		R	O	2007-01-29	D	50 - Attribution d'options	4 190	30.1900	7 925
Coutu, Marcel R.	7		O	2009-02-03	D	50 - Attribution d'options	253 165	19.1500	661 120
Curran, Trudy Marie	7		O	2009-02-03	D	50 - Attribution d'options	28 446	19.1500	92 927
Dawson, Robert	5		O	2009-02-03	D	50 - Attribution d'options	11 392	19.1500	54 872
Fisekci, Siren	7		O	2009-02-03	D	50 - Attribution d'options	10 633	19.1500	35 623
Hagerman, Allen R.	5		O	2009-02-03	D	50 - Attribution d'options	20 810	19.1500	62 585
Hardy, Darren	5		O	2009-02-03	D	50 - Attribution d'options	11 215	19.1500	19 505
Kubik, Ryan Michael	7		O	2009-02-03	D	50 - Attribution d'options	44 304	19.1500	103 010
ROBERTS, TREVOR	7		O	2009-02-03	D	50 - Attribution d'options	20 127	19.1500	85 817
Performance Trust Units									
Coutu, Marcel R.	7	R	O	2009-01-24	D	59 - Exercice au comptant	(17 950)		52 869
Curran, Trudy Marie	7	R	O	2009-01-24	D	59 - Exercice au comptant	(4 195)		7 908
Hagerman, Allen R.	5	R	O	2009-01-24	D	59 - Exercice au comptant	(6 060)		1 960
Kubik, Ryan Michael	7	R	O	2009-01-24	D	59 - Exercice au comptant	(2 245)		8 410
ROBERTS, TREVOR	7	R	O	2009-01-24	D	59 - Exercice au comptant	(3 895)		6 315
Canadian Spirit Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Grubbe, Philip Henry	4								
TDWaterhouse	PI		O	2004-05-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-02-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.6800	5 000
Cangene Corporation									
Actions ordinaires									
Cangene Corporation	1		O	2009-01-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 200	5.6500	971 000*
Canwel Building Materials Income Fund									
Parts									
Thoma, Siegfried Josef	4	R	O	2009-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 157)	2.0900	0
Alana Thoma	PI	R	O	2009-01-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	2.1900	0
Melinda Capps	PI	R	O	2009-01-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	2.0900	300
		R	O	2009-01-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	1.7400USD	0
Nik Thoma	PI	R	O	2009-01-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	2.1900	0
Sean Capps	PI	R	O	2009-01-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	1.7400USD	500
		R	O	2009-01-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	2.0500	0
Sigfried & Marie Thoma	PI	R	O	2009-01-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 843)	2.0900	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
CanWest Global Communications Corp.									
Options									
Maguire, John Edward	7, 5		O	2008-01-27	D	53 - Attribution de bons de souscription	(3 399)	22.6689	
			M	2008-01-27	D	52 - Expiration d'options	(3 399)	22.6689	248 755*
Canyon Services Group Inc.									
Actions ordinaires									
Mackenzie, Neil Murray	4		O	2009-02-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			119 100
Cargojet Income Fund									
Parts de fiducie									
Cargojet Income Fund	1		O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 900		22 418
			O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 506		
			M	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	6 506		28 924
John, Kim	5		O	2008-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-02-02	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	1 574		1 574
Cascades inc.									
Actions ordinaires									
Cascades inc.	1		O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	3.6300	7 100
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(7 100)		0
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.5000	1 000
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	3.6200	5 000
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	3.4500	5 000
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	3.3600	15 000
			O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		0
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	3.2600	30 000
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		0
Options options d'achat d'actions ordinaires									
Blanchet, Suzanne	7		O	2009-02-02	D	50 - Attribution d'options	60 922	7.8100	313 411
Dépin, Marc-André	7		O	2009-01-29	D	50 - Attribution d'options	12 081	7.6400	226 812
Celestica Inc.									
Actions à droit de vote subalterne									
Andrade, Mike	5		O	2009-02-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	20 000	5.0700	44 842
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 417)	5.0700	35 425
Bar, Peter	5		O	2009-02-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	30 000	5.0700	30 000
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 125)	5.0700	15 875
Boucher, John	7		O	2009-02-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	36 000	4.1100USD	41 847
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 298)	4.1100USD	30 549
Cogliati, Angelo	5		O	2009-02-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 000	4.1100USD	15 468
DelBianco, Elizabeth	5		O	2009-02-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	38 000	5.0700	50 923
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 891)	5.0700	33 032
Ellis, Robert	7		O	2009-02-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 000	5.0700	17 960
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 650)	5.0700	12 310
Flanagan, Laurie	5		O	2009-02-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 800	5.0700	9 596
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 144)	5.0700	5 452
Fung, Monica	5		O	2009-02-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 000	4.1100USD	21 614

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Lindgren, Peter	5		O	2009-02-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	28 000	4.1100USD	44 234
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 466)	4.1100USD	33 768
Performance Share Units									
Andrade, Mike	5		O	2009-02-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 000)	5.0700	115 203
Bar, Peter	5		O	2009-02-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(30 000)	5.0700	111 414
Boucher, John	7		O	2009-02-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(36 000)	4.1100USD	274 740
Cogliati, Angelo	5		O	2009-02-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 000)	4.1100USD	39 504
DelBianco, Elizabeth	5		O	2009-02-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(38 000)	5.0700	292 249
Ellis, Robert	7		O	2009-02-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 000)	5.0700	63 783
Flanagan, Laurie	5		O	2009-02-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 800)	5.0700	41 620
Fung, Monica	5		O	2009-02-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 000)	4.1100USD	46 640
Lindgren, Peter	5		O	2009-02-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(28 000)	4.1100USD	163 943
Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust									
Units under the LTIP Plan									
Whalen, Terrence Michael	5		O	2008-12-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50 000	4.5400	50 000
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
Actions ordinaires									
Graham, Vernon William	5		O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	38.0400	4 172
			O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75	38.0500	4 247
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	38.1900	4 447
McBoyle, John Robert Lloyd	5		O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	1 522	14.0700	7 279
Options									
McBoyle, John Robert Lloyd	5		O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	(600)	14.0700	84 000
			O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	(200)	14.0700	83 800
			O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	(678)	14.0700	83 122
			O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	(300)	14.0700	82 822
			O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	(1 522)	14.0700	81 300
Chemtrade Logistics Income Fund									
Parts de fiducie									
Chemtrade Logistics Income Fund	1		O	2009-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	28 700	8.8465	28 700
			O	2009-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(28 700)	8.8465	0
			O	2009-01-05	D	38 - Rachat ou annulation	28 700	8.6249	28 700
			O	2009-01-05	D	38 - Rachat ou annulation	(28 700)	8.6249	0
			O	2009-01-06	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	8.8408	30 000
			O	2009-01-06	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)	8.8408	0
			O	2009-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	27 900	8.8820	27 900
			O	2009-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	(27 900)	8.8820	0
			O	2009-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	28 200	8.7995	28 200
			O	2009-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(28 200)	8.7995	0
			O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	27 300	8.7129	27 300
			O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(27 300)	8.7129	0
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	8.6623	30 000
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)	8.6623	0
			O	2009-01-13	D	38 - Rachat ou annulation	29 400	8.4604	29 400
			O	2009-01-13	D	38 - Rachat ou annulation	(29 400)	8.4604	0
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	27 300	8.5211	27 300

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(27 300)	8.5211	0
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	29 800	8.7661	29 800
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(29 800)	8.7661	0
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	9.1177	20 000
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	9.1177	0
			O	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	25 200	8.7515	25 200
			O	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	(25 200)	8.7515	0
			O	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	27 000	8.7475	27 000
			O	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	(27 000)	8.7475	0
			O	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	29 700	8.6491	29 700
			O	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(29 700)	8.6491	0
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	22 600	8.8828	22 600
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(22 600)	8.8828	0
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	16 900	9.6846	16 900
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(16 900)	9.6846	0
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	19 000	9.7340	19 000
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	(19 000)	9.7340	0
			O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	9.7189	20 000
			O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	9.7189	0
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	18 500	9.4945	18 500
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(18 500)	9.4945	0
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	9.2075	20 000
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	9.2075	0
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	18 900	9.1785	18 900
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(18 900)	9.1785	0
CI Financial Corp.									
Actions ordinaires									
Donald, Steven J.	7		O	2009-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 200		10 200
Issa, Munir T.	7		O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10 800		60 800
MacLeod, Mark D.	7		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 600		55 604
Deferred Equity Units									
Donald, Steven J.	7		O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(10 200)		0
Issa, Munir T.	7		O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(10 800)		0
MacLeod, Mark D.	7		O	2009-02-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 600)		0
Claude Resources Inc.									
Débentures									
McMillan, Neil	4, 5		O	2009-01-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 10 000.00		$ 180 000.00
Cline Mining Corporation									
Options									
Kelcey, Alana Ann	5		O	2008-10-30	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		0
ClubLink Corporation									
Actions ordinaires									
ClubLink Corporation	1		O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.4900	2 000
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	6.4900	0
			O	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.4900	2 000
			O	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	6.4900	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Coast Wholesale Appliances Income Fund									
Parts de fiducie									
Soda, Anthony L.	4		O	2009-01-27	D	46 - Contrepartie de services	24	3.4000	48
ALDISTEN INVESTMENTS INC.	PI		O	2008-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	10 000		20 000
RRSP	PI		O	2008-10-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 000)		0
COM DEV International Ltd.									
Actions ordinaires									
Calhoun, Gary	5		O	2009-02-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 224		13 201*
Compagnie D'Assurance Générale Co-operators									
Actions privilégiées Class A Series B									
Bardswick, Katherine	4, 7, 5		O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	100.0000	1 862
Campbell, Alasdair I	5		O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	148
Cartmell, Andrew	5		O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	100.0000	781
Daniel, Kevin	7		O	2009-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	627
			O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	628
Deters, Dennis	7, 5		O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	100.0000	1 534
Feeney, Mark	5		O	2009-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	100.0000	329
			O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	100.0000	331
Gaudette, Brian	5		O	2009-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	100.0000	581
			O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	100.0000	588
Grant, Judith	7		O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	100.0000	295
Hardy, George	7		O	2009-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	260
			O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	261
Hartman, David	7		O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	100.0000	563
Lowery, Frank Warren	7		O	2009-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	4
MacDonald, James	7		O	2009-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	950
			O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	100.0000	959
Mann, Howard	7		O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	584
McCombie, Richard Allen	7		O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	100.0000	1 167
Mitchell, Bernadette	5		O	2009-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	100.0000	398
			O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	399
Reiner, Janice	7, 5		O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	100.0000	780
Robinson, Christopher	7		O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	100.0000	462
Seguin, Lissa	5		O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	100.0000	539
Wingrove, James C	5		O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	100.0000	174
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada									
Actions ordinaires									
Boland, Jerry	5	R	O	2008-12-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	41.0000	420
Joel, Harvey T.	5		O	2007-05-31	D	51 - Exercice d'options	14 000	22.4833	16 528
		R	O	2007-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	58.5000	2 528
Options									
Bright, James S.	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	14 000	41.9100	72 300
Cory, Michael A	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	20 000	34.1700USD	45 200
Creel, Keith E.	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	80 000	34.1700USD	267 000
Danielwicz, James B.	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	7 000	34.1700USD	48 200
Edwards, Peter J.	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	11 600	41.9100	81 500
Ernesaks, Anita	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	7 000	41.9100	68 900

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Fahmy, Sameh	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	20 000	41.9100	119 800
Ferryman, David W.	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	7 000	34.1700USD	62 400
Finn, Sean	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	70 000	34.1700USD	196 800
Foote, James M.	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	80 000	34.1700USD	720 000
Haasz, Ami	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	11 600	41.9100	140 675
Harrison, E. Hunter	4, 5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	210 000	34.1700USD	3 595 000
Hebert, Francois	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	11 600	41.9100	73 600
Hiscock, Russell J.	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	20 000	41.9100	131 500
Houle, Ghislain	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	11 600	41.9100	205 600
Jablonski, Stan W.	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	20 000	41.9100	370 800
Joel, Harvey T.	5	R	O	2007-05-31	D	51 - Exercice d'options	(14 000)	22.4833	27 200
			O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	3 000	41.9100	32 400
Liepelt, Jeff A.	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	8 000	34.1700USD	43 200
Madigan, Kimberley A.	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	11 600	34.1700USD	155 200
Miller, Paul C.	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	11 600	41.9100	85 598
Mohan, Michael	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	7 000	34.1700USD	34 400
Mongeau, Claude	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	80 000	34.1700USD	735 000
Noorigian, Robert E.	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	11 600	34.1700USD	279 200
Pharand, Serge	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	11 600	41.9100	150 200
Phillips, Karen B.	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	7 000	34.1700USD	29 700
Pitz, Laird J.	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	7 000	34.1700USD	33 700
Reardon, Donald K	5		O	2007-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 300
			O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	10 000	34.1700USD	29 000
Ruest, Jean-Jacques	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	20 000	41.9100	277 800
Trafton II, Gordon T.	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	20 000	34.1700USD	146 400
Vena, Jim V.	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	24 000	34.1700USD	91 800
Waite, Paul D.	5		O	2009-01-26	D	50 - Attribution d'options	11 600	41.9100	36 800
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée									
Actions ordinaires									
Olsen, Robert Courtney	4								
Fidelity Investments	PI		O	2008-05-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	31.7200USD	3 000
COMPASS Income Fund									
Parts de fiducie									
COMPASS Income Fund	1		O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	600	8.6000	17 673 356
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	600	8.4000	17 673 956
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	900	8.3500	17 676 456
			O	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.3500	17 677 156
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	8.5000	17 675 056
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.5000	17 675 556
Compton Petroleum Corporation									
Actions ordinaires									
Compton Petroleum Corporation	1		O	2009-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	141 000	0.9900	1 147 500
			O	2009-01-05	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	1.0700	1 162 500
			O	2009-01-06	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	1.3300	1 179 500
			O	2009-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	1.3000	1 187 500

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2009-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	1.1900	1 193 500
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 193 500)		0
FOLLENSBEE, GARY J	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 334		12 482
Junghans, Marc	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 985		87 881
Knecht, Norman	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 985		278 960
Millar, Timothy George	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 985		224 591
Sapieha, Ernest	4		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15 886		1 096 678
Stodalka, Murray	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 985		773 915
Contrat à terme de vente hors bourse EQUITY MONETIZATION 400000 SHARES									
Sapieha, Ernest	4		O	2009-01-19	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(200 000)		
			M	2009-01-19	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(200 000)		0
Contrans Income Fund									
Subordinate Voting Trust Units									
DUNFORD, STANLEY GEORGE	4, 5, 3	R	O	2009-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 229	5.8200	470 823
Copper Mesa Mining Corporation (formerly Ascendant Copper Corporation)									
Actions ordinaires									
Davis, Gerald E.	4, 5		O	2009-01-30	D	50 - Attribution d'options	900 000	0.0400	1 579 746
			O	2009-01-30	D	52 - Expiration d'options	(900 000)		679 746
Options									
Davis, Gerald E.	4, 5		O	2009-01-30	D	50 - Attribution d'options	900 000		4 462 500
Holmes, Linda	5		O	2009-01-30	D	50 - Attribution d'options	100 000		320 000
Corporation Nortel Networks									
Actions ordinaires									
Murphy, Peter	7		O	2003-04-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 372
Options Nortel 2005 Stock Incentive Plan									
Murphy, Peter	7		O	2003-04-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 400
Options Nortel Networks Corporation 1986 Stock Option Plan									
Milan, Norberto	7		O	2009-01-27	D	52 - Expiration d'options	(2 000)		15 500
Morfe, Claudio	7		O	2009-01-27	D	52 - Expiration d'options	(8 000)		22 616
Murphy, Peter	7		O	2003-04-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 633
			O	2009-01-27	D	52 - Expiration d'options	(2 400)		10 233
Pritchard, Alan Wendell	7		O	2009-01-27	D	52 - Expiration d'options	(1 200)		16 500
Stevens, Mark William	7		O	2009-01-27	D	52 - Expiration d'options	(1 600)		17 766
Options Nortel Networks Corporation 2000 Stock Option Plan									
Murphy, Peter	7		O	2003-04-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 000
Performance Stock Units - Nortel 2005 Stock Incentive Plan									
Murphy, Peter	7		O	2003-04-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 900
Restricted Stock Units - Nortel 2005 Stock Incentive Plan									
Murphy, Peter	7		O	2003-04-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 067
Corporation Uranium Quest									
Actions ordinaires									
Cashin, Peter John	4		O	2009-01-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0750	163 500
Corridor Resources Inc.									
Actions ordinaires									

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Hachey, Lisette France	5		O	2008-05-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	653	7.3478	653
			O	2008-05-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	9.4000	717
			O	2008-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	10.1511	777
			O	2008-06-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	9.7000	841
			O	2008-07-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71	8.7983	912
			O	2008-07-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80	7.7755	992
			O	2008-08-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	6.9785	1 081
			O	2008-08-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	99	6.3000	1 180
			O	2008-09-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	111	5.6003	1 291
			O	2008-09-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	143	4.3400	2 434
			O	2008-10-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	180	3.4497	2 614
			O	2008-10-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	284	2.1902	2 898
			O	2008-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	249	2.4995	3 147
			O	2008-11-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	273	2.2806	4 420
			O	2008-12-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	258	2.4120	4 678
			O	2008-12-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	285	2.1800	4 963
			O	2009-01-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	299	2.0800	5 262
			O	2009-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 194	2.8334	10 456
CORUS Entertainment Inc.									
Actions sans droit de vote Class B									
Belisle, Fernand	4		O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	420	13.7700	5 000
Crescent Point Energy Trust									
Parts de fiducie									
Stangl, Trent Terry	5		O	2009-01-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(226)	22.0300	16 049
Crew Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Leach, John Glenn	5		O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.4680	134 997
Crocotta Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Cowie, Donald	4								
JOG Limited Partnership No. 3	PI		O	2009-01-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39 200	1.1500	6 121 935*
			O	2009-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	1.1500	6 125 235*
Dueck, Weldon David	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 769	2.8700	59 769*
Eckert, Helmut	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 769	2.8700	54 769*
Sereda, Richard Douglas	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 769	2.8700	146 278*
Trudeau, Terry	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 377	2.8700	72 044*
DALSA Corporation									
Actions ordinaires									
Chamberlain, Savvas	5		O	2009-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	4.9900	182 598*
Decision Dynamics Technology Ltd.									
Deferred Share Units									
Baillie, James C.	4		O	2006-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 833		
			M	2006-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 938		37 824
McDougald, Elson John	4		O	2006-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 833		
			M	2006-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 938		37 824
Deepwell Energy Services Trust									
Options									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
JOHNSON, BRIAN EDWARD	5		O	2008-10-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
			O	2009-01-21	D	50 - Attribution d'options	80 000	1.0200	100 000
JOHNSON, DONALD KEITH	5		O	2008-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
			O	2009-01-21	D	50 - Attribution d'options	80 000	1.0200	100 000
RITCHIE, ROBERT ALEXANDER	5		O	2008-09-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-21	D	50 - Attribution d'options	167 500	1.0200	167 500
TARNOWSKI, GREGORY JOHN	5		O	2008-08-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-21	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.0200	100 000
DELPHI ENERGY CORP.									
Actions ordinaires									
CAMPBELL, HARRY SINCLAIR	4		O	2009-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	0.7000	619 075
DEQ Systèmes Corp.									
Actions ordinaires									
DEQ Systèmes Corp.	1		O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	0.2500	650 000*
Dividend Growth Split Corp.									
Actions privilégiées									
Dividend Growth Split Corp.	1		O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	9.0000	80
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(80)	8.8900	0
Class A Shares									
Dividend Growth Split Corp.	1		O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	3.4400	
			M	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	3.4400	3 280
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	3.4500	480
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(480)	3.2100	0
DualEx Energy International Inc.									
Actions ordinaires									
Tompson, Kenneth, M	4, 5		O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	142 500	0.1600	2 293 214
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 500	0.1600	2 350 714
Dumont Nickel Inc.									
Actions ordinaires									
Grant, Colin	5		O	2009-01-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.0100	550 000
Sabag, Fares Shahe	4, 5		O	2009-01-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000	0.0100	2 509 500*
Bons de souscription									
Grant, Colin	5		O	2007-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000		500 000
Sabag, Fares Shahe	4, 5		O	2009-01-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000		1 113 750*
Dundee Real Estate Investment Trust									
Parts de fiducie Series A									
COWIE, MICHAEL JOHN	7		O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	450	11.5000	1 692
Goodman, Ned	4, 6		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 857		34 607
TWEEDY, ROBERT	4								
Useppa Holdings	PI		O	2003-09-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-02-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	12.6300	5 000
Dynetek Industries Ltd.									
Actions ordinaires									
Bartram, Manfred Egon	5		O	2008-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2400	10 000
			O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.3000	18 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2900	20 000
Eastmain Resources Inc.									
Actions ordinaires									
BEZEAU, JAMES LAWRENCE	5		O	2009-01-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(22 000)	0.9300	61 000
easyhome Ltd.									
Actions ordinaires									
Johnson, Donald Kenneth	4, 3		O	2009-01-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	27 261	10.0700	151 252
BMO Nesbitt Burns ITF Donald Johnson	PI		O	2009-01-23	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(27 261)	10.0700	308 989
Deferred Share Unit Plan									
Johnson, Donald Kenneth	4, 3	R	O	2008-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 156		19 285
		R	O	2009-01-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	137		19 422
Ember Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Dafoe, Douglas Allan	4, 5								
RRSP Doug Dafoe	PI		O	2009-01-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.5000	437 966
			O	2009-01-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	0.6000	451 466
			O	2009-02-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.5600	476 466
			O	2009-02-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	0.5600	511 466
			O	2009-02-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	0.5700	556 466
			O	2009-02-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.5300	581 466
Energy Savings Income Fund									
Parts de fiducie									
Energy Savings Income Fund	1		O	2008-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	232 000	8.4470	
			M	2009-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	232 000	8.4470	232 000
			O	2009-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(232 000)		0
Enghouse Systems Limited									
Actions ordinaires									
Enghouse Systems Limited	1		O	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	800	5.1000	800*
			O	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	5.1000	0
			O	2009-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	5.1000	10 000*
			O	2009-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	5.1000	0
			O	2009-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	5.0900	4 400*
			O	2009-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)	5.0900	0
Enterra Energy Trust									
Parts de fiducie									
Rupert, Mark Lester	7		O	2008-09-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	28 572		28 572
			O	2009-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 501)	0.5900	21 071
Restricted Units									
Rupert, Mark Lester	7		O	2009-01-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(28 572)		57 142
Envoy Capital Group Inc.									
Actions ordinaires									
Bailey, John Harry	4		O	2009-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.3300USD	43 114*
			O	2009-01-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	1.3600USD	47 214*
			O	2009-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.3600USD	47 614*
EXFO Ingénierie Électro-Optique Inc.									
Actions à droit de vote subalterne									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Bradley, Jon	5		O	2009-02-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	667		667
			O	2009-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(667)	4.4700	0
Lamonde, Germain	4, 5, 3		O	2009-01-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 372)		
			M	2009-01-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 372		14 618
Restricted Share Units									
Bradley, Jon	5		O	2009-02-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(667)		51 531
Exploration Amex Inc.									
Actions ordinaires									
Lemay, Michel	5		O	2009-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.1100	417 500
			O	2009-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	0.3500	427 000
			O	2009-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2700	427 500
			O	2009-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3500	437 500
Bons de souscription									
Lemay, Michel	5		O	2009-01-28	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(125 000)		200 000
Exploration Azimut inc.									
Actions ordinaires									
Potvin, Jean-Charles	4		O	2009-02-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.3000	95 400
Options									
Potvin, Jean-Charles	4		O	2009-02-05	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	0.3000	130 000
Exploration Dia Bras inc.									
Actions ordinaires									
Arias Resource Capital Fund L.P.	3		O	2008-01-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	12 610 717	0.0600	32 966 917
Bons de souscription									
Arias Resource Capital Fund L.P.	3		O	2008-01-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	12 610 717	0.1500	22 423 217
Exploration First Gold inc.									
Actions ordinaires									
Méthot, Léon	6		O	2009-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 000
Ressources X-Ore inc.	3		O	2009-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			776 000
			O	2009-01-29	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 300 000	0.1650	5 076 000
Exploration Orex inc.									
Actions ordinaires									
Levesque, Jacques	3								
2541-8203 Québec inc.	PI		O	2009-02-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	0.0700	7 845 515
			O	2009-02-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(487 000)	0.0650	7 358 515
			O	2009-02-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 000)	0.0750	7 345 515
			O	2009-02-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(895 000)	0.0650	6 450 515
			O	2009-02-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.0700	6 445 515
Bons de souscription									
Levesque, Jacques	3								
113882 Canada ltée	PI		O	2008-03-10	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 250 000	0.1500	
			M	2008-03-10	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 250 000	0.1500	1 250 000
2541-8203 Québec inc.	PI		O	2008-02-11	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	250 000	0.1500	
			M	2008-02-11	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	250 000	0.1500	250 000
			O	2009-01-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	162 500	0.1500	
			M	2009-01-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	162 500	0.1500	412 500
Poulin, Claude	4		O	2008-03-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	150 000	0.1500	
			M	2008-03-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	150 000	0.1500	150 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Faircourt Income & Growth Split Trust									
Actions privilégiées									
Faircourt Income & Growth Split Trust	1		O	2009-02-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	8 600	7.4105	8 600
			O	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(8 600)		0
Waterson, Douglas John	4								
RRSP Account	PI		O	2009-02-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.5100	
Sandra Waterson	PI		M	2009-02-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	7.5100	9 800
Faircourt Split Trust									
Actions privilégiées									
Faircourt Split Trust	1		O	2008-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	8.5500	100
			O	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
Parts de fiducie									
Faircourt Split Trust	1		O	2008-12-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.6700	100
			O	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
Financière Sun Life inc.									
Actions ordinaires									
Bak, Lori	5								
Royal Trust Corporation of Canada	PI		O	2008-09-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	98	43.5763	712
			O	2008-09-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(706)	37.5192	6
			O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	27.2702	59
Davis, Scott	5								
Mellon Bank, N.A.	PI		O	2004-06-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Easthope, Dana	5								
Royal Trust Corporation of Canada	PI		O	2009-02-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			254
Lorenz, Steve	5		O	2009-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 000
			O	2009-02-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 445
Whitehouse, Janet	5								
Mellon Bank, NA	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	860	36.1200USD	2 286
Wright, John	5		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	188	48.1200USD	6 656
Options									
Lorenz, Steve	5		O	2009-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 533
Parts Stock Fund Units									
Collins, James	5								
State Street Bank & Trust	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	219	19.5700USD	456
Plaza, Robert J.	5								
State Street Bank & Trust	PI		O	2007-12-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	350	16.1300USD	350
Powell, Steven	5		O	2008-09-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	174	10.5000USD	174
Whitehouse, Janet	5		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	521	19.5800USD	1 675
Wright, John	5								
Mellon Bank, NA	PI		O	2003-06-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
State Street Bank & Trust	PI		O	2008-11-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 473	7.9400	7 473
First Trust/Highland Capital Floating Rate Income Fund									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Parts de fiducie									
First Trust/Highland Capital Floating Rate Income Fund	1		O	2009-01-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	2.7952	2 500
			O	2009-01-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		0
			O	2009-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.8480	1 000
			O	2009-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.1460	1 000
			O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.7775	2 000
			O	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.2480	2 000
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	2.2500	1 500
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)		0
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.3925	2 000
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	2.3100	2 500
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		0
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	2.3500	2 500
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		0
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	2.5484	2 500
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		0
First Trust/Highland Capital Floating Rate Income Fund II									
Parts de fiducie									
First Trust/Highland Capital Floating Rate Income Fund II	1		O	2009-01-06	D	38 - Rachat ou annulation	900	5.1167	900
			O	2009-01-06	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
			O	2009-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.0000	500
			O	2009-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	600	5.0200	600
			O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	800	4.8337	800
			O	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.5570	1 000
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	800	4.6850	800
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	500	4.6800	500
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	800	4.7270	800
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.5000	1 000
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	800	4.5000	800
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.5390	1 000
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
Flaherty & Crumrine Investment Grade Fixed Income Fund									
Parts de fiducie									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Flaherty & Crumrine Investment Grade Fixed Income Fund	1		O	2009-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.3000	2 000
			O	2009-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	6.3000	0
			O	2009-01-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.7500	2 000
			O	2009-01-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	6.7500	0
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.7000	2 000
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	6.7000	0
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	6.5500	1 100
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	6.5500	0
FNX Mining Company Inc.									
Actions ordinaires									
Constable, David Wayne	5		O	2009-01-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	3.8625	9 400
			O	2009-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 400)	3.6908	0
Fonds de Placement Immobilier InnVest									
Parts de fiducie									
Armoyan, George	6, 8								
Geosam Investments Limited	PI		O	2009-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	93 500	3.0925	100 000*
Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales									
Parts									
Toledano, Jason	5		O	2009-01-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	451	23.5310	1 099
			O	2009-01-23	D	97 - Autre	(429)		670
RRSP	PI		O	2009-01-23	I	97 - Autre	429		516
Parts deferred units (employee plan)									
Bell, Mary-Ann	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	265	23.3000	25 773
			O	2008-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	244	25.5200	26 017
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	283	22.2500	26 300
Bergevin, Andre	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	23.3000	1 643
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	25.5200	1 658
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	22.2500	1 676
Bird, Steven	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	143	23.3000	13 924
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	132	25.5200	14 056
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	153	22.2500	14 209
Cain, Helena	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	165	23.3000	16 043
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	152	25.5200	16 195
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	176	22.2500	16 371
Costello, Michael	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	105	23.3000	10 268
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	97	25.5200	10 365
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	113	22.2500	10 478
Crooks, Frederick	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	312	23.3000	30 383
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	288	25.5200	30 671
			O	2008-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	333	22.2500	31 004
Dilworth, Peter	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	167	23.3000	16 236
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	154	25.5200	16 390
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	178	22.2500	16 568
Duplisea, Kelly	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	23.3000	9 212
			O	2008-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	87	25.5200	9 299
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	101	22.2500	9 400
Fairweather, Roxanne	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	23.3000	5 885

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2008-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	55	25.5200	5 825
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	22.2500	5 949
Fenerty, S. Alan	5		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	88	23.3000	8 595
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81	25.5200	8 676
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	94	22.2500	8 770
Fitzpatrick, Paul	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	23.3000	6 590
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	61	25.5200	6 651
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	72	22.2500	6 723
Guimont, Vincent	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	23.3000	1 448
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	25.5200	1 461
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	22.2500	1 477
Hanlon, Mark S.	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	233	23.3000	22 658
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	214	25.5200	22 872
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	248	22.2500	23 120
Harling, Charles	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	23.3000	9 212
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	87	25.5200	9 299
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	101	22.2500	9 400
Hartlen, Charles	7		O	2008-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	257	23.3000	25 052
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	237	25.5200	25 289
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	275	22.2500	25 564
Henry, Denis E.	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	77	23.3200	7 465
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71	25.5200	7 536
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	82	22.2500	7 618
Khawaja, Paul	5		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	23.3000	3 152
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	25.5200	3 182
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	22.2500	3 217
Kipnis, Evan	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	120	23.3000	11 684
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	111	25.5200	11 795
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	128	22.2500	11 923
Klassen, David	5		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	23.3000	6 719
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	23.3000	6 782
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	73	22.2500	6 855
LeBlanc, Glen	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	537	23.3000	52 302
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	495	25.5200	52 797
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	574	22.2500	53 371
MacGregor, Roderick	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	143	23.3000	13 926
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	131	25.5200	14 057
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	151	22.2500	14 208
Marshall, Eleanor	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	144	23.3000	14 043
			O	2008-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133	25.5200	14 176
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	154	22.2500	14 330
Mélanson, Alain	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	23.3000	3 079
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	25.5200	3 108
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	22.2500	3 142
Mosher, Joseph	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	79	23.3000	7 712
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	73	25.5200	7 785
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85	22.2500	7 870

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Pendergast, Allan	5		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	81	23.3000	7 880
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	74	25.5200	7 954
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86	22.2500	8 040
Penney, Joan	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	104	23.3000	10 157
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	96	25.5200	10 253
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	111	22.2500	10 364
Rathbun, David	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	353	23.3000	34 375
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	326	25.5200	34 701
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	377	22.2500	35 078
Redden, Zeda	5		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	23.3000	6 270
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	25.5200	6 330
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	22.2500	6 399
Rignanesi, Catherina	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	117	23.3000	11 432
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	25.5200	11 540
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	125	22.2500	11 665
Roberts, R. Michael	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	141	23.3000	13 746
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	130	25.5200	13 876
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	151	22.2500	14 027
Sawler, Catherine	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	96	23.3000	9 322
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	88	25.5200	9 410
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	102	22.2500	9 512
Sheriff, Karen	7		O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	205	22.2500	19 099
Toledano, Jason	5		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83	23.3000	8 061
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	76	25.5200	8 137
			O	2008-12-15	D	35 - Dividende en actions	89	22.2500	
			M	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	22.2500	8 226
Toner, Ivan	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	194	23.3000	18 931
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	179	25.5200	19 110
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	208	22.2500	19 318
Tulk, Heather	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	257	23.3000	25 052
			O	2008-11-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	237	25.5200	25 289
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	274	22.2500	25 563
Whiffen, Alfred	7		O	2008-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	23.3000	6 589
			O	2008-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	25.5200	6 651
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	72	22.2500	6 723
Fonds de Revenu Pages Jaunes									
Parts									
Theberge, Normand	7		O	2009-01-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			271
Yellow Pages Income Fund	1		O	2009-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	267 300	7.1800	2 056 900
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 056 900)	6.5900	0
Parts de fiducie Restricted Unit - Restricted Unit Plan									
McFarlane, Linda	5		O	2008-09-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 982	10.0300	17 450
Theberge, Normand	7		O	2009-01-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 852
Fonds de revenu Supremex									
Parts de fiducie									
Armoyan, George	6		O	2008-01-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	M	2008-01-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M'	2008-01-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
Joint RESP George & Sami Armoyan	PI		O	2008-01-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-01-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Sime Armoyan	PI		O	2008-01-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-01-08	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Foremost Income Fund									
Parts de fiducie									
Grenon, James Terrence	3								
James Grenon	PI		O	2009-01-29	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 000)	8.7500	11 492 566
Fortis Inc.									
Actions ordinaires									
Duke, Nora	7		O	2008-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	97	25.5900	
			M	2008-12-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	531	25.5900	35 693
Gale Force Petroleum Inc.									
Options									
Boucher, Jocelyn	4		O	2009-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(153 766)		0
Haddad, Mazen	4		O	2009-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(177 984)		0
McLellan, Michael Price	5		O	2009-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(489 455)		0
Galleon Energy Inc.									
Actions ordinaires Class A									
MUNRO, BRADLEY R.	4	R	O	2008-01-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.6200	14 500
General Donlee Income Fund									
Débentures convertibles									
General Donlee Income Fund	1		O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	$ 1 000 000.00	0.7200	$ 1 000 000.00*
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	$ 6 000.00	0.7500	$ 1 006 000.00*
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	($ 1 006 000.00)		$ 0.00
Parts de fiducie									
General Donlee Income Fund	1		O	2009-01-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	5.5118	5 100*
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	6.2800	8 600*
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(8 600)		0
Global Uranium Fund Inc.									
Equity Share									
Global Uranium Fund Inc.	1		O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.7500	1 000
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	1.7500	0
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.6500	3 000
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	1.6500	0
			O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.6500	3 000
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	1.6500	
			M	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	1.6500	0
GMP Capital Trust									
Parts de fiducie									
Ciccone, Leo	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	682	9.4600	5 777
Drake, Christina Maria	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	436	12.4700	55 631
Marsh, Andrew	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	682	9.4600	777
Sullivan, Kevin M.	4, 5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	684	9.4600	790

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Golden Queen Mining Co. Ltd.									
Actions ordinaires									
Clay, Thomas Moragne	4		O	2009-01-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			838 271
Options									
Clay, Thomas Moragne	4		O	2009-01-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-28	D	50 - Attribution d'options	300 000		300 000
Gutrath, Gordon	4		O	2009-01-28	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.2600	725 000
Klingmann, Hans Lutz	4, 5		O	2009-01-28	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.2600	1 200 000
Shynkaryk, Chester	4		O	2009-01-28	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.2600	1 000 000
			O	2007-04-19	D	51 - Exercice d'options	(65 000)	0.5000	
		R	M	2007-04-13	D	51 - Exercice d'options	(65 000)	0.5000	500 000
thompson, edward george	4, 5		O	2009-01-28	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.2600	950 000
Golden Valley Mines Ltd.									
Options									
zannella, luciana	5		O	2009-02-04	D	52 - Expiration d'options	(2 000)	0.3500	245 000
Great Basin Gold Ltd.									
Options									
Elliott, David Michael Stuart	4		O	2009-01-30	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.3500	100 000*
Thiessen, Ronald William	4		O	2009-01-30	D	50 - Attribution d'options	125 000	1.3500	125 000
Great Plains Exploration Inc.									
Actions ordinaires									
Bovingdon, Sean	5		O	2009-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1950	231 129*
Gibson, Stephen Patrick	4, 5		O	2009-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 992	0.1800	423 395*
			O	2009-02-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 992	0.1900	428 387*
Ostrom, John	5		O	2009-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 100	0.1800	490 017*
			O	2009-02-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 100	0.1900	497 117*
Poole, Robert	5		O	2009-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 099	0.1800	586 897*
			O	2009-02-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 100	0.1900	593 997*
Wayne, Smith	5		O	2009-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 523	0.1800	15 003*
			O	2009-02-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 522	0.1900	21 525*
Great-West Lifeco Inc.									
Actions ordinaires									
Allison, Brian Robert	7		O	2009-02-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	370	28.0550	17 061
Arnold, David Matthew	7		O	2009-02-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	508	28.0550	9 775
james, james gordon	7		O	2009-02-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	716	28.0550	18 305
Lovatt, William Wayne	5		O	2009-02-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 479	28.0550	199 982
Rausch, Richard Lawrence	5		O	2009-02-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	812	28.0550	66 394
Turpie, George Graham	7		O	2009-02-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	465	28.0550	2 427
Wagar, Sheila Ann	5		O	2009-02-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 173	28.0550	9 883
Actions ordinaires Plan Common Shares									
Christie, Robert William Craig	5		O	2009-02-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	319	28.0550	2 896
Neufeld, Jeffrey Dale	5		O	2009-02-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	190	28.0550	743
Saull, Ronald David	7		O	2002-04-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-09-15	D	90 - Changements relatifs à la propriété	11 425		11 425
			O	2009-02-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 360	28.0550	12 785
GRS Securities Inc.	PI		O	2008-09-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(11 425)		0
Speers, Laurie Ann	5		O	2009-02-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	761	28.0550	13 445

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Grey Wolf Exploration Inc.									
Actions ordinaires									
Smith, Mark Richard	4	R	O	2008-11-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.5300	
			M	2008-12-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.5300	28 500
Group Forage Major Drilling Group International Inc.									
Actions ordinaires									
Tennant, David Buchanan	4		O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	13.5000	38 000
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	13.5400	38 200
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	13.5000	38 700
			O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	13.4800	36 200
Groupe ADF Inc.									
Actions à droit de vote subalterne									
Black, Ronald	4		O	2009-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	1.9000	2 400
			O	2009-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.8900	7 400
			O	2009-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	1.8300	7 600
			O	2009-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.8600	10 600
Groupe Bikini Village inc. (formerly Groupe Les Ailes de la Mode Inc.)									
Actions ordinaires									
Groupe Bikini Village inc.	1		O	2009-01-06	D	38 - Rachat ou annulation	104 000	0.0400	2 791 400
			O	2009-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	104 000	0.0400	895 400
			O	2009-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	104 000	0.0400	999 400
			O	2009-01-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000 000)		791 400
Groupe BMTC Inc.									
Actions à droit de vote subalterne									
Groupe BMTC Inc.	1		O	2009-01-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	17.5100	3 300
			O	2009-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	18.5000	4 500
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	500	18.7000	5 000
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	600	18.0000	5 600
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(5 600)		0
Groupe CGI inc.									
Actions à droit de vote subalterne Classe A									
Dube, Benoit	5								
Plan	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 148	10.1100	1 252
			O	2009-01-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	9.7739	1 319
			O	2009-01-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70	9.4379	1 389
			O	2009-01-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 389)	9.8985	0
Ermarcora, Marinella	5		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 990	10.2874	3 449
Garant, Benoit	5								
Plan NonEnr.	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	938	10.1100	938
			O	2009-01-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	9.7739	994
			O	2009-01-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	9.4379	1 053
			O	2009-01-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 053)	9.8985	0
Godin, Serge	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2009-01-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	264	9.4379	80 923
Paradis, Normand	5								
Plan	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 210	10.2942	2 928

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
White, Warren Joseph	5		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 321	10.2942	3 693
Options									
Ermarcora, Marinella	5		O	2009-02-04	D	97 - Autre	1	11.3900	182 296
Paradis, Normand	5		O	2009-02-04	D	97 - Autre	1	11.3900	37 813
White, Warren Joseph	5		O	2009-02-04	D	97 - Autre	1	11.3900	57 813
Groupe CVTech inc.									
Actions ordinaires									
Fonds de solidarité FTQ	3	R	O	2008-12-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 473 378
		R	O	2008-12-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 589 803		15 063 181
Débentures convertibles du 11 juin 2007									
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2008-12-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			$ 3 500 000.00
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
Actions ordinaires									
CARRIER, Réjean	5		O	2008-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	45 300		45 300
Programme d'achat d'actions à l'intention des dirigeants	PI		O	2008-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(45 300)		0
Groupe SNC-Lavalin inc.	1		O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	36.3500	4 300
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)	36.3500	0
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	37.2900	5 000
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	37.2900	0
			O	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	37.6400	5 000
			O	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	37.6400	0
			O	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	36.9000	6 000
			O	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	36.9000	0
			O	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	35.6100	5 000
			O	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	35.6100	0
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	35.4100	5 000
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	35.4100	0
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	400	33.8300	400
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	33.8300	0
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	34.7000	5 000
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	34.7000	0
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	36.9400	1 000
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	36.9400	0
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	35.7900	5 000
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	35.7900	0
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	34.8200	5 000
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	34.8200	0
LAMARRE, Jacques	4		O	2008-11-27	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 470)	34.0136	1 336 946
Régime d'actionnariat des employés	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 082	43.8500	
			M	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 651	43.8500	62 329
POPLEMON, Alain	5		O	2008-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	22 800		22 800
Programme d'achat d'actions à l'intention des dirigeants	PI		O	2008-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(22 800)		0
STHANKIYA, Yash	5		O	2008-12-31	D	90 - Changements relatifs à la propriété	18 900		30 570
Management Share Purchase Plan	PI		O	2008-12-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(18 900)		0
Groupe TMX Inc.									
Actions ordinaires									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Goucher, George Glenn	7		O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	31.6500	19 563
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	31.5000	14 563
NADEAU, Richard	5		O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	31.9840	6 000
Turmel, Jean	4, 7		O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	32.4000	298 000
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	32.3300	297 900
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	32.2200	295 300
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	32.1400	295 000
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	32.1100	294 900
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 100)	32.1000	284 800
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	32.0500	279 800
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	32.0100	274 500
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 200)	32.0000	256 300
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 300)	32.0700	250 000
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	31.5500	246 300
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 100)	31.5300	232 200
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	31.5200	231 700
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	31.5100	231 500
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 500)	31.5000	200 000
			O	2009-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	32.1500	195 000
			O	2009-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	32.1000	194 200
			O	2009-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	32.0500	188 800
			O	2009-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	32.0200	188 300
			O	2009-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 300)	32.0000	175 000
Guyana Goldfields Inc.									
Actions ordinaires									
Williams, Richard David	4		O	2009-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			84 268
H2O INNOVATION INC.									
Actions ordinaires									
Amsterdams Effectenkantoor B.V.	3								
Fully managed accounts	PI		O	2009-01-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(125 000)		11 219 210
			O	2009-01-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 804)		11 209 406
			O	2009-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)		11 199 406
Clairet, Guillaume	5		O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.3700	9 000
			O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.3900	17 500
Duquenne, Andre	4		O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.3900	15 000
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.4000	17 000
Harvest Energy Trust									
Droits Unit Appreciation Right									
Reist, Phillip	5	R	O	2008-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000	10.6600	102 500
Droits Unit Award									
Morgan, Robert J.	5		O	2008-10-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 000)		
			M	2008-10-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 000)		8 500
Reist, Phillip	5	R	O	2008-12-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		7 830
High River Gold Mines Ltd.									
Deferred Share Units									
CROW, JOHN W.	4		O	2009-01-29	D	59 - Exercice au comptant	(65 000)		0
Lyons, Terrence	4		O	2009-01-29	D	59 - Exercice au comptant	(65 000)	0.0830	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Highpine Oil & Gas Limited									
Options									
Stollery, Arthur Gordon	4, 6, 5		O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)	12.0500	200 640
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)	18.0000	125 640
Home Capital Group Inc.									
Actions ordinaires									
Kyprianou, Nicolaos K.	5		O	2009-01-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	156	16.6800	25 134
Reid, Martin	5		O	2009-01-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	16.6800	1 131
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2009-01-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	164	16.6800	441 690
Sutherland, Cathy A.	5		O	2009-01-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	16.6800	42 044
Home Equity Income Trust									
Droits Restricted Units or Deferred Units									
Damp, Paul	4		O	2009-01-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 316		22 021
Jauernig, Daniel	4		O	2009-01-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 282		18 588
Lebel, Pierre	4		O	2009-01-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 928		22 824
McMorran, Sydney	4		O	2009-01-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 127		18 911
Samuel, Gary	4		O	2009-01-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 227		17 268
IBI Income Fund									
Parts de fiducie									
Freedhoff, Stephen Hart	4		O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5	14.1000	3 028
INDEXPLUS INCOME FUND									
Parts de fiducie									
IndexPlus Income Fund	1		O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.0000	24 575 324
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	8.0800	24 577 624
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.9900	24 579 324
			O	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	7.8000	24 581 324
			O	2009-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	7.7800	24 586 524
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	7.7500	24 574 824
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	700	7.8000	24 578 324
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	900	7.8500	24 580 224
			O	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	7.6700	24 585 224
			O	2009-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	900	7.6500	24 587 424
Intema Solutions Inc.									
Actions ordinaires									
Plourde, Roger Antoine	4								
9190-6115 Québec inc	PI		O	2007-08-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-08-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2007-08-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-22	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	6 182 522	0.1950	6 182 522
Inter Pipeline Fund									
Parts de société en commandite Class B									
Driscoll, John Fenbar	4, 5								
Pipeline Management Inc.	PI		O	2009-02-03	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	32	4.5300	223 247
International Datacasting Corporation									
Actions ordinaires									

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Reinkeluers, Christopher Andrew	5	R	O	2008-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1650	221 828*
Options									
Doyle, Denzil J.	4		O	2009-01-26	D	52 - Expiration d'options	(93 000)		140 319*
International Forest Products Limited									
Actions à droit de vote subalterne Class A									
Sauder Industries Limited	3		O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	290 000	1.7000	1 869 271
Sauder, E. Lawrence	4, 5								
Sauder Industries Limited	PI		O	2009-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	290 000	1.7000	1 869 271
Iteration Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
Hibberd, Michael John	4		O	2009-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.8500	200 000*
Ivanhoe Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Moench, Gerald	5		O	2008-08-19	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(8 053)	3.0000	47 200
Kings Bay Holdings Ltd	PI		O	2008-08-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	8 053	3.0000	47 217
Ivanhoe Mines Ltd.									
Options									
Ania, Munkhbat	5		O	2009-02-03	D	50 - Attribution d'options	200 000	3.4700	327 500
Gosse, Richard	5		O	2008-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-02-03	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.4700	50 000
Harding, Jess	5		O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	13.7100	285 000
Masse, Pierre	5		O	2009-02-04	D	52 - Expiration d'options	(75 000)	7.6900	225 500
Snetsinger, Allison	5		O	2009-02-04	D	52 - Expiration d'options	(800)	7.6900	24 610
Kemestrie inc.									
Actions ordinaires Catégorie "A"									
Fonds régional de Solidarité s.e.c.	3		O	2003-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			817 353
Killam Properties Inc.									
Actions ordinaires									
Fraser, Philip	4, 5		O	2009-02-05	D	99 - Correction d'information	(129 216)		45 838
			O	2009-02-05	D	99 - Correction d'information	(33 000)		12 838
CIBC	PI		O	2008-02-05	I	99 - Correction d'information	(49 435)		110 029
			O	2008-01-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 634)		161 682
			O	2008-01-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 218)		159 464
CIBC (RSP)	PI		O	2009-02-05	I	99 - Correction d'information	129 216		134 480
CIBC (Siobhan)	PI		O	2003-07-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-02-05	I	99 - Correction d'information	33 000		33 000
Desjardin	PI		O	2003-07-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-02-05	I	99 - Correction d'information	49 435		49 435
			O	2009-02-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 876)	5.1600	45 559
			O	2009-02-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 713)	5.1600	42 846
Desjardin (RRSP)	PI		O	2008-01-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 218	8.5700	
			M	2008-01-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 218	8.5700	3 668
			O	2009-02-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 876	5.1600	7 544
Desjardin (Siobhan RRSP)	PI		O	2008-01-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 634	8.5700	
			M	2008-01-15	C	90 - Changements relatifs à la propriété	1 634	8.5700	3 829
			O	2009-02-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 713	5.1600	6 542
RESP	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28		1 028

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Killam Properties, (NCIB)	1		O	2009-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	9 700		9 700
			O	2009-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(9 700)		0
La Banque de Nouvelle - Ecosse									
Actions ordinaires									
Brenneman, Ron A.	4		O	2008-10-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	242	38.2800	75 219
Healy, Thomas Alexander	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	128		1 197
KIRBY, MICHAEL	4		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22		532
Piller-Tahy, Sebastien	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	93		374
Thomas, Barbara Susan	4		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 782		7 924
Actions ordinaires ESOP									
bubb-clarke, richard oliver	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	718		15 356
			O	2009-01-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9		15 365
Grond, Robert Henri	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	408		3 825
Henrickson, Raymond Lawrence	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84	33.3100	592*
King, Ronald	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	188		2 635
Minicucci, Pasquale	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	123		1 079
Orestes, Perry Melvin	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	456		821
La Banque Toronto-Dominion									
Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9									
Barnes, John David	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	144	59.3300	1 644
Bowman, Theresa Ann	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	92	59.8600	1 463
Buchanan, William John	8								
The Canada Trust Company	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	184	60.6900	1 258*
Charron, Timothy Paul	5		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	61.2300	666*
Hounsell, Charles Alexander	5		O	2006-12-29	D	90 - Changements relatifs à la propriété	642		
			M	2006-12-29	D	90 - Changements relatifs à la propriété	637		637*
			O	2006-12-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85		
			M	2006-12-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	92		650*
Irman, Martine	5								
TD Trust ESP Plan	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	184	60.3900	2 932
KETCHAM, HENRY HOLMAN III	4		O	2009-01-30	D	46 - Contrepartie de services	416	39.8900	5 416
Lang, Malcolm Sean	5								
The Canada Trust Company	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	194	59.5500	981*
LANGILL, PAUL	5		O	2003-01-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	288	59.4600	
		R	M	2008-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	288	59.4600	1 130
McMillan, Christian John	5	R	O	2008-12-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	159	59.5500	904
Pepperell, John Richard Southwood	5		O	2009-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	543	39.9100	38 270*
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	149	60.2000	37 727*
Penelope Pepperell	PI		O	2009-01-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	39.9100	1 749*
Russell, Jane	5								
Investor Company	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	59.6700	329
Sequeira, Keith Christopher	5								
The Canada Trust Company	PI		O	2009-02-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	152	58.7100	301
Shalinsky, Camilla	5								
Investor Company	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	59.9800	500
The Canada Trust Company	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	130	59.9100	539

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Shirreff, Bruce Mark	5		O	2009-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	174	39.9100	11 593*
			O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	434	60.1400	5 498*
Taylor, John Bradley	5		O	2008-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	44.2500	4 500
Thompson, John Munro	4		O	2009-01-30	D	46 - Contrepartie de services	671	39.8900	47 315
van Boxmeer, John Anthony	5								
The Canada Trust Company (ESP)	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80	54.6100	309*
Whyte, Kevin	5								
The Canada Trust Company	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	112	59.6300	682
La Societe Canadian Tire Limitee									
Actions sans droit de vote Class A									
Allen, Bruce Hillard	5								
Comp. Investment Services	PI		O	2008-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	54.9340	388
Pasternak, Stanley William	7, 5, 3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	92	41.7500	1 029 494
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	41.7500	1 029 594
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	41.7500	1 030 194
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	41.7500	1 031 194
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	41.7800	1 033 094
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	41.6500	1 033 194
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	41.6500	1 033 294
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	41.6500	1 033 494
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	41.6500	1 033 594
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	41.6000	1 033 694
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	41.6000	1 033 794
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	41.6000	1 033 994
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	41.6000	1 034 094
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	41.5500	1 034 194
Peters, William Lee	3		O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	92	41.7500	1 029 494
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	41.7500	1 029 594
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	41.7500	1 030 194
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	41.7500	1 031 194
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	41.7800	1 033 094
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	41.6500	1 033 194
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	41.6500	1 033 294
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	41.6500	1 033 394
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	41.6500	1 033 594
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	41.6000	1 033 694
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	41.6000	1 033 794
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	41.6000	1 033 994
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	41.6000	1 034 094
			O	2009-01-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	41.5500	1 034 194
Potter, Frank	4, 7								
BMO Nesbitt Burns	PI		O	2008-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	54.7810	1 795
La Societe de Gestioin AGF Limitee									
Actions ordinaires Class B									
Goldring, Judy	4, 5								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Goldring Capital Corporation	PI		O	2009-02-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	7.7500	11 882 507
Lake Shore Gold Corp.									
Actions ordinaires									
Stewart, Christopher Alexander	5		O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	1.4500	330 000
Lanesborough Real Estate Investment Trust									
Parts de fiducie									
Lanesborough Real Estate Investment Trust	1		O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	2.9800	1 200
			O	2009-01-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 800	3.0000	8 000
			O	2009-01-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	800	2.9800	8 800
			O	2009-01-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 969	3.0000	16 769
			O	2009-01-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 000	2.9900	20 769
			O	2009-01-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 769	3.0000	25 538
			O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 300	2.9500	26 838
			O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 469	3.0000	34 307
LE CHATEAU INC.									
Actions à droit de vote subalterne Class A shares									
Le Château Inc.	1		O	2009-01-06	D	38 - Rachat ou annulation	13 600	7.6977	13 600
			O	2009-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	13 600	7.7000	27 200
			O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.5000	28 200
			O	2009-01-13	D	38 - Rachat ou annulation	13 600	7.6000	41 800
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	13 600	7.5000	55 400
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	13 600	7.5000	69 000
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	13 600	7.5000	82 600
			O	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.6000	82 800
			O	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	13 600	7.7000	96 400
			O	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	7.6000	106 400
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	13 600	7.7000	120 000
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	13 600	7.8900	133 600
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(133 600)		0
Le Groupe Forzani Ltee									
Actions ordinaires									
Lambert, Michael Robert	5		O	2008-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 200	8.2500	9 200
			O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	8.2500	9 900
			O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.6100	10 000
Options									
Lambert, Michael Robert	5		O	2008-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-12-17	D	50 - Attribution d'options	40 000	7.7000	40 000
Les Compagnies Loblaw Limitee									
Actions ordinaires									
Butler, Mark Charles	5								
Employee Share Ownership Plan	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	847		1 616
Rocchetti, Frank	5		O	2006-11-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	956		956
Les Industries Amisco Ltée									
Actions ordinaires									
Les Industries Amisco Ltée	1		O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Les Industries Avcorp Inc.									
Actions ordinaires									
Scholz, Michael Curt	4, 5, 3		O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.5000	6 424 196
Les Mines J.A.G. Ltée									
Actions ordinaires									
boudreault, richard	4		O	2009-01-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	30 000	0.1500	180 000
Bons de souscription									
boudreault, richard	4		O	2009-01-30	D	53 - Attribution de bons de souscription	15 000		50 000
Les Placements Montec Inc.									
Actions ordinaires									
2085194 Ontario Limited	3		O	2009-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 945 972
2116428 Ontario Inc.	3		O	2009-01-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	4 138 930	0.0800	5 840 612
Bentob, Myer	4, 5, 3		O	2009-01-22	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	7 125 000	0.0800	12 531 500
Atara Bentob	PI		O	2009-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.0600	110 000
Carrafiello, Marc	3		O	2009-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 381 025
Dawson, James	4		O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.0450	180 000
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	0.0600	240 000
			O	2009-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0600	250 000
Leavens, Edward	4		O	2009-01-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	938 150	0.0800	1 213 891
Actions privilégiées Series A									
2085194 Ontario Limited	3		O	2009-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 486 264
Actions privilégiées Series B									
2085194 Ontario Limited	3		O	2009-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 842 793
2116428 Ontario Inc.	3		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	8 269 257	0.0800	8 269 257
Carrafiello, Marc	3		O	2009-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 757 100
Leavens, Edward	4		O	2006-12-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 874 350	0.0800	1 874 350
Les Ressources Yorbeau Inc.									
Actions ordinaires Class A									
Bodnar jr., Georges	4, 5		O	2009-01-23	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(30 000)	0.1850	110 000
RRSP	PI		O	2009-01-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	30 000	0.1850	750 000
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
Actions ordinaires									
Adam, Corinne	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	158		305
Cole, Bobby	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	640		2 078
Iliopoulos, Peter	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	382		13 797
Martin, John	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	967		3 110
Matthews, Lindsay	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	338		893
Newman, Willard	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	737		6 201
Ouimet, Patrice	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 056		1 399
Parker, Paul Edwin	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 820		3 710
Life & Banc Split Corp.									
Actions ordinaires Class A									
Life & Banc Split Corp.	1		O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	4.5000	0
Actions privilégiées									
Life & Banc Split Corp.	1		O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)	8.5000	65 200

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(7 200)	8.6000	58 000
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.5500	55 000
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(19 500)	8.7000	35 500
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.6900	35 000
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	8.7500	25 000
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	8.5000	15 000
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	8.4000	14 900
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)	8.6000	11 200
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)	8.7000	7 500
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.6700	6 500
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)	8.7400	4 300
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)	8.7500	0
Liquidation World Inc.									
Actions ordinaires									
Helfand, David	4		O	2009-01-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Howze, Charles H.	5		O	2009-02-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Marks, Seth L.	4, 6		O	2009-01-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Talon Merchant Capital LLC	3		O	2009-01-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 400 000
Wolf, William E.	4, 6		O	2009-01-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Options									
Howze, Charles H.	5		O	2009-02-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000
Lockerbie & Hole Inc.									
Actions ordinaires									
Fournier, Michael	7		O	2009-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	7.8600	265 000
Logistec Corporation									
Actions à droit de vote subalterne Class B									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2009-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.0000	2 500
Lorus Therapeutics Inc.									
Actions ordinaires									
Young, Aiping	4, 5		O	2009-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0450	627 520
MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd.									
Actions ordinaires									
Afdem, John	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	730	28.8900	1 037
Davies, Chris	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	150	28.8900	2 587
Friedmann, Daniel	4		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	275	22.3900	105 065
Fung, Canon	5		O	2008-12-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	150	28.8900	1 173
Iskander, Magued	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	206	28.8900	42 080
Louis, Peter	7, 5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	386	28.8900	64 055
Makim, Hiten	7		O	2009-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	21.3000	17 532
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	339	17.3400	17 332
Piche, Terrence	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	386	28.8900	22 522
Stibrany, Peter	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	274	28.8900	1 331
Walsh, John	7		O	2008-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	558	20.4000	558
Wirasekara, Anil	7, 5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	386	28.8900	65 817
Madison Pacific Properties Inc.									
Actions ordinaires Class B Voting									

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Bonner, Peter John	4								
P.J Bonner & Associates Ltd.	PI		O	2009-02-04	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	147 000	1.8500	147 000
Actions sans droit de vote Class C									
Bonner, Peter John	4								
P.J Bonner & Associates Ltd.	PI		O	2009-02-04	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	353 000	1.7500	353 000
Magellan Aerospace Corporation									
Actions ordinaires									
Ball, Jo-Ann Constance	5		O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	357	0.6900	3 223
Butyniec, James	5		O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	870	0.6900	10 007
Dekker, John Bernhard	5		O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	507	0.6900	9 698
Hahnelt, Konrad	5		O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	684	0.6900	7 036
Matthews, William Arthur	5		O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 365	0.6900	10 859
Zanatta, Daniel	5		O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	981	0.6900	7 240
Magna International Inc.									
Droits Restricted Stock Units									
Tobin, Sr., James Joseph	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86	54.9600USD	3 823
March Networks Corporation									
Options									
Graham, Eric	5		O	2008-12-04	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.7900	
			M	2008-12-04	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.6500	30 000
MAYA OR & ARGENT INC.									
Actions ordinaires									
Goulet, Guy	4		O	2009-01-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1900	547 500
			O	2009-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.2200	550 500
MCAN Mortgage Corporation									
Actions ordinaires									
Oldenburg, Tammy	5								
BMO Investor Line (Tammy Oldenburg)	PI		O	2009-01-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	8.7900	981
RRSP - BMO Investor Line	PI		O	2009-01-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	291	8.7900	10 555
MDN INC.									
Actions ordinaires									
Girard, Paul Armand	4, 5		O	2009-02-03	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(39 280)	0.5600	473 851
REER	PI		O	2009-02-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	39 280	0.5600	57 037
Med-Emerg International Inc.									
Options									
Danis, William	5		O	2009-01-29	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.5000	30 000
Medicago Inc.									
Actions ordinaires									
Labbé, Pierre	5		O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.2200	283 500
Sheldon, Andrew J.	4, 5		O	2009-01-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.2050	
			M	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.2050	210 000
Medical Facilities Corporation									
Income Participating Securities									
Medical Facilities Corporation	1		O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	7.8116	5 100
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(5 100)		0
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	8.0773	11 000
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(11 000)		0

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	7.8861	6 500
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(6 500)		0
			O	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	8.0720	5 900
			O	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 900)		0
Metaux Russel Inc.									
Actions ordinaires									
Baker, Jennifer Ellen	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	255	23.3800	255
Britton, Marion Eleanor	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 811	23.7700	84 159
Coleman, Lesley Margaret Seppings	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 517	23.6100	18 808
Halcrow, David	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	536	23.8600	10 381
Mangialardi, Giuseppe	5		O	2008-02-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-02-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 877
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 202	23.6900	11 079
McMullen, Francine Denise	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	422	23.9900	588
Mooser, Sherri Lynn	5		O	2008-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	106	20.8500	106
Peckham, Edward John	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	383	24.1400	12 583
Willis, Allan Stephen	5		O	2008-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31 076
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 239	23.6500	32 315
Methanex Corporation									
Actions ordinaires									
ABRARY, NOJAN	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 533	22.3400	2 303
AITKEN, BRUCE	4, 5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 559	22.3300	107 450
Arendt, Philippe	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 268	21.3200	8 402
Blain, Tangela	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	409	21.9500	2 190
Boyd, Bradley	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 723	22.6300	11 431
Cameron, Ian Peter	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	917	15.2700	7 966
Choquette, Pierre	4								
Brenda Choquette	PI		O	2009-02-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	9.0200	13 718
Gonzalez, Juan Enrique	7	R	O	2008-02-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	24.6700	9 249
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 931	21.9100	12 180
Gordon, John	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 198	22.3700	4 902
Henderson, Kevin	5		O	2008-07-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 990
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 842	22.6500	10 832
Herz, Mike	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 220	20.2600	6 770
Hognestad, Jone	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 705	22.3800	5 481
James, Vanessa	7		O	2008-07-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 415
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	784	22.1400	3 199
Macdonald, Michael Glencoe	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 725	22.3600	7 514
Spousal RRSP	PI		O	2003-02-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Milner, Randall M.	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 362	22.3800	5 625
Muuls, Jean-Christophe	2		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	27.4500	3
Neumann, Roger	5		O	2008-07-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 855
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 961	21.9800	10 816
Riche, Ali	5		O	2008-07-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 505
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 910	21.6400	4 415

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Rowan, Gary	5		O	2008-07-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 639
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 707	22.4600	7 346
Schiodtz, Paul	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 637	21.2800	17 271
Weake, Harvey	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 575	22.5500	27 635
MethylGene Inc.									
Actions ordinaires									
Drutz, David	4		O	2009-01-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.4000	50 000
Options									
Besterman, Jeffrey	5		O	2009-02-03	D	52 - Expiration d'options	(166 600)	4.0700	463 064
Metro inc.									
Actions à droit de vote subalterne catégorie A									
Boulanger, Serge	5		O	2009-01-29	D	51 - Exercice d'options	800	19.9000	6 900
			O	2009-01-29	D	51 - Exercice d'options	1 160	21.7500	8 060
			O	2009-01-29	D	51 - Exercice d'options	3 760	17.0100	11 820
			O	2009-01-29	D	51 - Exercice d'options	2 920	17.2300	14 740
			O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	38.3300	14 540
			O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	38.3180	10 440
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 340)	38.7710	6 100
Brunet, Pierre	4								
Financi;ere Banque Nationale	PI		O	2009-02-02	I	46 - Contrepartie de services	251	38.9700	7 269
Martin, Denise	5		O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	4 800	21.7500	30 000
			O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	6 120	17.2300	36 120
			O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	5 640	21.2000	41 760
			O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	2 920	27.2500	44 680
			O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	720	30.1600	45 400
Metro inc.	1		O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	900	36.4000	
			M	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
			O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	35.9000	10 000
			O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	35.8000	20 000
			O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	35.7500	30 000
			O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	300	35.6500	30 300
			O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	200	35.6200	30 500
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	35.0500	35 000
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	35.3500	36 300
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	100	35.7000	36 400
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	19 100	35.7500	55 500
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	36.9500	60 500
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	36.8500	64 500
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	36.8000	71 000
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	21 200	37.0500	61 700
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	37.0000	65 700
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	36.9000	65 900
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	36.9500	43 000
			O	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	37.3000	12 100
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	35.9000	
			M	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		61 000
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	35.8000	

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		51 000
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	35.7500	
			M	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		41 000
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	300	35.6500	
			M	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		40 700
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	200	35.6200	
			M	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		40 500
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	35.0500	
			M	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)		61 400
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	35.3500	
			M	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		60 100
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	35.7000	
			M	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		60 000
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	19 100	35.7500	
			M	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(19 100)		40 900
			O	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	36.9500	
			M	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		38 000
			O	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	36.8500	
			M	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		34 000
			O	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	36.8000	
			M	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	(6 500)		27 500
			O	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	21 200	37.0500	
			M	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	(21 200)		6 300
			O	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	37.0000	
			M	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		2 300
			O	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	200	36.9000	
			M	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		2 100
			O	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	36.9500	
			M	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)		10 000
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	37.3000	
			M	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
Picard, Alain	5		O	2009-02-02	D	51 - Exercice d'options	4 000	21.7500	15 835
			O	2009-02-02	D	51 - Exercice d'options	13 200	21.2000	29 035
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	38.9680	28 535
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	39.0715	27 235
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 100)	39.0174	20 135
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 300)	38.9486	11 835
Rivet, Simon	5		O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	1 160	21.7500	6 980
			O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	720	17.2300	7 700
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	38.8600	6 200
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	38.8500	6 100
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	38.7900	5 900
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80)	38.7800	5 820
Roy, Bernard	4		O	2009-02-02	D	46 - Contrepartie de services	114	39.9700	7 037
Sauriol, Gaétan	5		O	2009-02-04	D	51 - Exercice d'options	580	21.7500	2 580
			O	2009-02-04	D	51 - Exercice d'options	1 000	17.2300	3 580

Options

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Boulanger, Serge	5		O	2009-01-29	D	51 - Exercice d'options	(800)	19.9000	33 720
			O	2009-01-29	D	51 - Exercice d'options	(1 160)	21.7500	32 560
			O	2009-01-29	D	51 - Exercice d'options	(3 760)	17.0100	28 800
			O	2009-01-29	D	51 - Exercice d'options	(2 920)	17.2300	25 880
Martin, Denise	5		O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	(4 800)	21.7500	41 860
			O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	(6 120)	17.2300	35 740
			O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	(5 640)	21.2000	30 100
			O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	(2 920)	27.2500	27 180
			O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	(720)	30.1600	26 460
Picard, Alain	5		O	2009-02-02	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	21.7500	49 280
			O	2009-02-02	D	51 - Exercice d'options	(13 200)	21.2000	36 080
Rivet, Simon	5		O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	(1 160)	21.7500	27 380
			O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	(720)	17.2300	26 660
Sauriol, Gaétan	5		O	2009-02-04	D	51 - Exercice d'options	(580)	21.7500	12 600
			O	2009-02-04	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	17.2300	11 600
Performance Share Unit (PSU) / Unité d'actions au rendement									
Boulanger, Serge	5		O	2009-01-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 172		7 855
Couture, Jacques	5		O	2009-01-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 055		5 170
Dénommée, Paul	5		O	2009-01-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 055		4 487
Dufresne, Richard	5		O	2009-01-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 785		23 452
Martin, Denise	5		O	2009-01-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 758		7 721
Picard, Alain	5		O	2009-01-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 373		6 914
RICHER LA FLÈCHE, ERIC	5		O	2009-01-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 229		56 696
Rivet, Simon	5		O	2009-01-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 055		4 487
Sauriol, Gaétan	5		O	2009-01-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	330		1 614
Sawyer, Robert	5		O	2009-01-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 785		21 471
Sbrugnera, Roberto	5		O	2009-01-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	330		3 114
Millrock Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Beischer, Gregory Allan	4		O	2009-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0590USD	490 000
			O	2009-01-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0510USD	470 000
Mineraux Sierra Inc.									
Actions ordinaires									
Goldman, Donald	4	R	O	2009-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1900	375 500
		R	O	2009-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1500	380 500
		R	O	2009-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1950	385 500
		R	O	2009-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1900	390 500
			O	2009-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1900	392 500
			O	2009-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.1500	394 000
			O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1500	394 500
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1100	397 500
Mines Aurizon Ltee									
Actions ordinaires									
Dionne, Louis	4		O	2009-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	4.4300	0
Gilbert, Michel	5		O	2009-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	4.2400	17 800
			O	2009-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	4.0900	15 300
			O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	4.7200	17 800

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	4.4800	15 300
			O	2009-01-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.3800	20 300
			O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.3800	20 300
HALL, DAVID POLSON	4, 5		O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.2600	848 042
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.4000	843 042
Options Incentive									
Gilbert, Michel	5		O	2009-01-27	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	2.3800	777 500
			O	2009-01-29	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	2.3800	772 500
Walton, Ian Stirling	4, 5		O	2009-01-27	D	51 - Exercice d'options	40 000	1.3700	885 000
Mines Richmont Inc.									
Actions ordinaires									
Mines Richmont inc.	1		O	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	2.4500	5 500
			O	2009-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)	2.4500	1 500
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	2.6500	7 000
			O	2009-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	2.6500	0
MINT Income Fund									
Parts de fiducie									
MINT Income Fund	1		O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	300	6.9000	11 320 147
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	6.8400	11 322 547
			O	2009-01-13	D	38 - Rachat ou annulation	900	6.8500	11 323 447
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	6.6400	11 327 447
			O	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	6.6800	11 333 147
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.7000	11 334 547
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.6400	11 335 947
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	6.9200	11 337 247
			O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.0500	11 337 847
			O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	6.8300	11 339 447
			O	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	6.6700	11 341 447
			O	2009-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	6.5200	11 343 247
			O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	6.9800	11 321 247
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.7400	11 328 447
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.6900	11 328 647
			O	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	400	6.6900	11 333 547
			O	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	400	6.7300	11 333 947
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.7500	11 334 747
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	500	6.7500	11 339 947
Morguard Corporation									
Actions ordinaires									
McLeod, Wayne	4		O	2009-02-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43		5 403
Taylor, Stephen Ronald	5		O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	10 000	12.7500	21 000
Options									
Taylor, Stephen Ronald	5		O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		0
Morguard Real Estate Investment Trust									
Parts									
Flynn, Beverley Gail	6		O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	9.5000	5 500
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	9.3000	7 800
Morguard Real Estate Investment Trust	1		O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	21 258	9.4956	21 258

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(21 258)		0
			O	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	21 200	9.3427	21 200
			O	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	(21 200)		0
			O	2009-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	21 258	9.4625	21 258
			O	2009-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(21 258)		0
			O	2009-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	21 258	9.4449	21 258
			O	2009-02-04	D	38 - Rachat ou annulation	(21 258)		0
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	11 900	9.1670	11 900
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(11 900)		0
Morneau Sobeco Income Fund									
Parts de fiducie									
Beaudoin, René	5		O	2008-06-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 966
			O	2008-12-18	D	90 - Changements relatifs à la propriété	466	7.6000	4 432
MS LTIP Trust	PI		O	2008-06-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 184
			O	2008-12-18	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(466)	7.6000	6 718
MSP Maxxum Trust									
Parts de fiducie									
MSP Maxxm Trust	1		O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	3.9200	5 100
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(5 100)	3.9200	0
Neptune Technologies & Bioressources Inc.									
Options									
chartrand, michel	4		O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		70 000
Denis, Ronald	4		O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		190 000
Godin, André	5		O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	(80 000)		498 250
Harland, Henri	3		O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	(115 000)		954 500
Perry, Daniel	4		O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		140 000
Racine, Frédéric	5		O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		25 000
Sampalis, Fotini	5		O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	(80 000)		693 000
Timperio, Michel	4		O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		85 000
Nevsun Resources Ltd.									
Options									
Angus, Robert Stuart	4		O	2009-01-28	D	52 - Expiration d'options	(80 000)		560 000
DAVIS, Clifford Thomas	4, 5		O	2009-01-28	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	4.8100	1 300 000*
New Flyer Industries Canada ULC									
Income Deposit Securities									
Soubry, Paul	5		O	2009-01-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 000
New Flyer Industries Inc.									
Income Deposit Securities									
Soubry, Paul	5		O	2009-01-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 000
Newalta Inc.									
Actions ordinaires									
Pinder, Richard Hughes	4								
RESP itf Thomas Pinder	PI		O	2009-01-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	5.1500	3 300
Riddell, Clayton H.	4, 3								
Riddell Family Charitable Foundation	PI		O	2009-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 008 623
			O	2009-01-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(162 000)	5.0800	846 623

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2009-01-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(600 000)	5.1500	246 623
Treherne Resources Ltd.	PI		O	2009-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	5.3492	3 753 650
			O	2009-01-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	162 000	5.0800	3 253 650
			O	2009-01-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	600 000	5.1500	4 353 650
			O	2009-01-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	5.1500	4 853 650
Newfoundland Capital Corporation Limited									
Actions à droit de vote subalterne Class A									
MacDonald, Michael Charles	4								
CJR Investments	PI		O	2009-01-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	14.0000	160 000
STEELE, HARRY RAYMOND	4, 5, 3		O	2009-01-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	14.0000	
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 095	18.5700	10 967*
Harold Raymond Steele Family Trust	PI		M	2009-01-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	14.0000	2 727 800*
STEELE, JOHN RICHARD	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	839	18.7900	191 136*
STEELE, ROBERT GEORGE	4, 5		O	2009-01-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	14.0000	221 487
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 865	18.5500	181 487
Niocan Inc.									
Actions ordinaires									
Electrum Ferrometals LLC	3	R	O	2008-07-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(4 917 500)	0.6000	0
Nio-Metals Holdings LLC	3		O	2008-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-06-06	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 800 000	0.6000	1 800 000
		R	O	2008-06-06	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 000 000	0.6000	3 800 000
		R	O	2008-07-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 917 500	0.6000	8 717 500
Norbord Inc.									
Actions ordinaires									
Harding, Robert J	4	R	O	2008-12-24	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 000	0.8800	3 000
Bons de souscription									
Harding, Robert J	4		O	2003-03-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-12-24	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	500		500
North American Energy Partners Inc.									
Deferred Share Unit (Common Shares)									
McIntosh, Ronald A	4		O	2009-01-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 282		17 918*
Options									
Safranovich, Miles William	5		O	2009-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(46 560)		73 740*
North American Palladium Ltd.									
Actions ordinaires									
Comba, Charles David Andrew	4		O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.9800	11 200
North West Company Fund									
Parts de fiducie									
McKay, Scott	7								
Alison McKay	PI		O	2009-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	15.9200	46 287
Northern Financial Corporation									
Actions ordinaires									
Alboini, Victor Philip Michael	4, 7, 5		O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 494	0.4700	2 275 849
			O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	970		2 276 819
			O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 051		2 278 870
Chornoboy, Douglas Michael	5		O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 494	0.4710	131 218
			O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	970		132 188

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 051		134 239
Shaule, Christopher	7	R	O	2004-10-15	D	46 - Contrepartie de services	2 467 236		2 467 236*
			O	2005-02-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 850 000)	37000.0000	617 236
		R	O	2005-10-04	D	46 - Contrepartie de services	624 375		1 241 611
			O	2005-10-17	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 033 333)		208 278
			O	2005-11-07	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 082		210 360
			O	2005-11-07	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(208 278)		2 082
			O	2006-06-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 082)		0
		R	O	2006-08-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	20 000	0.9600	20 000
			O	2006-09-13	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(15 307)		4 693
			O	2007-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 910		7 603
			O	2007-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 837	0.8800	10 440
			O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 153	0.6500	16 593
			O	2008-02-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	970		17 563
			O	2008-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 763	0.6900	23 326
			O	2008-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	945		24 271
			O	2009-02-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 494	0.4710	32 765
			O	2009-02-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 051		34 816
			O	2009-02-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	970		35 786
Vance, Frederick Earle	7		O	2009-02-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 308	0.4710	21 137
			O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 282	0.4709	15 829
Wells, Robert Kyler Passmore	5		O	2009-02-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 494	0.4709	13 375
Northern Property Real Estate Investment Trust									
Parts de fiducie									
Britton, B. James	1								
ITF BJB&jab 760292	PI		O	2009-01-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	955	19.6000	192 784
Lavery, Barbara	5								
Barbara Lavery	PI		O	2009-02-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	125	20.5700	400
EUPP Plan	PI		O	2009-01-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	126	20.5700	
			M	2009-01-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	125	20.5700	125
			O	2009-02-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(125)		0
Leiman, David Ernest	5		O	2009-01-29	D	90 - Changements relatifs à la propriété	400	20.7600	1 498
David E. Leiman	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	372	20.7600	420
			O	2009-01-29	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(400)	20.7600	20
NOVA Chemicals Corporation									
Actions ordinaires									
Crittenden, John Alan	7								
Held by Charles Schwab Trust Co.in a Roll Over IRA account	PI		O	2003-05-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-02-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.2700USD	2 000
Poole, Allan Edward	7								
Held by TD Waterhouse.	PI		O	2003-06-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-02-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.4400	2 000
Held in trust for Gavin Robert Mathers, Grandson.	PI		O	2009-02-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	1.4400	300
Held in trust for Leah Poole, Daughter.	PI		O	2003-06-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-02-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.4400	500
Held in trust for Spenser Poole, Son.	PI		O	2009-02-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.4400	600

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Van Hemmen, Richard Douglas	5								
Held by TD Waterhouse Personal Trading Account	PI		O	2009-02-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 200	1.6100	8 250
			O	2009-02-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	1.6200	9 050
Vermani, Rakesh	7								
Held by UBS in account in the name of Ranju Vermani	PI		O	2009-02-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	1.7700USD	2 335
UBS AG, Pittsburgh	PI		O	2009-02-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200	1.7700USD	11 631
NovaGold Resources Inc.									
Actions ordinaires									
MacDonald, Robert John	5		O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	4.1100	160 556
OFI Income Fund									
Parts									
Abbott, Gerry	5		O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	3.1700	0
Awrey, Brian	5		O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	3.1700	0
Bowles, Edward	5		O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	3.1700	0
Ducharme, Cécile	4		O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(8 500)	3.1700	0
Hopkins, Dave	5		O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(5 800)	3.1700	0
Lodge, Mike	5		O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	3.1700	0
Moore, Donnie M.	4		O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(5 700)	3.1700	0
Rossi, George	4		O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		0
Skarzenski, Catherine	4, 5		O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(12 500)	3.1700	0
1663095 Ontario Inc.	PI		O	2009-01-30	I	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	3.1700	0
Skarzenski, Joseph	4, 5								
Dacando Enterprises Ltd.	PI		O	2009-01-30	I	38 - Rachat ou annulation	(52 500)	3.1700	0
Special Voting Units									
Fibreglass Holdings Ltd.	3		O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(10 239 540)	0.1600	0
OilSands Canada Corporation									
Parts									
OilSands Canada	1		O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	4.5900	4 300
			O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)		0
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	4.4500	1 400
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		0
			O	2009-01-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	4.4000	1 600
			O	2009-01-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		0
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	4.3400	2 800
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)		0
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	4.2200	3 300
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)		0
			O	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	900	4.2500	900
			O	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
			O	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.4500	3 000
			O	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	4.1700	4 700
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)		0
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	3.8700	1 300
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		0
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	600	4.1500	600
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	4.3500	1 300
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)		0
			O	2009-01-13	D	38 - Rachat ou annulation	400	4.5600	400
			O	2009-01-13	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	300	4.5000	300
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	600	4.5900	600
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		0
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	400	4.6900	400
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	400	4.8400	400
			O	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	4.5100	2 800
			O	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)		0
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	900	4.4000	900
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		0
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	4.4500	2 100
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)		0
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	4.4700	2 400
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		0
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	4.4900	2 100
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)		0
			O	2009-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	400	4.5800	400
			O	2009-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
Open Range Energy Corp.									
Actions ordinaires									
Open Range Energy Corp.	1		O	2009-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(491 200)		0
Open Text Corporation									
Actions ordinaires OTEX Common									
Jenkins, P. Thomas	4, 5		O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	42.8100	1 346 240
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	42.8000	1 344 240
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	42.7900	1 344 140
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	42.7800	1 343 940
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	42.7700	1 343 840
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	42.7600	1 343 440
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	42.7500	1 342 240
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	42.7300	1 336 240
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	42.7100	1 335 840
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	42.7000	1 335 640
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	42.6200	1 332 840
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	42.6100	1 332 140
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	42.6000	1 331 140
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	42.5900	1 330 240
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	42.5800	1 327 240
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	42.5700	1 326 440
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	42.5600	1 323 340
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	42.5500	1 320 340

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	42.4800	1 320 240
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	42.4600	1 320 140
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	42.4500	1 315 640
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	42.4400	1 315 140
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	42.4300	1 314 740
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	42.4200	1 314 340
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	42.4100	1 313 640
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 200)	42.4000	1 306 440
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	42.3900	1 302 140
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	42.3800	1 301 140
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	42.3700	1 300 040
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	42.3600	1 297 540
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	42.3500	1 296 840
OPTI Canada Inc.									
Actions ordinaires									
Arnold, James Theodore	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 956	6.2100	17 441
			O	2009-01-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 535	1.6700	18 976
Beatty, David Travis	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 389	6.2500	4 584
Bosch, John	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 139	5.9100	9 942
Bradford, Joseph Augustine	5		O	2008-10-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 712	1.8900	1 712
Bulmer, Mary Ann	5		O	2007-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	774	20.1600	
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 408	5.7100	
RRSP - Mary Bulmer	PI		M	2007-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	774	20.1600	1 115
			M	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 408	5.7100	4 523
Duda, Peter Michael	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 669	6.2100	31 044
Dykstra, Sid	4, 5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 050	6.2100	32 800
Halford, David William	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 897	6.2100	5 393
King, William John	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 696	3.6500	11 647
Marcoux, Edythe Alexia	4								
Joint Account: EA Marcoux & MA Marcoux	PI		O	2009-01-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	1.5600	1 600
			O	2009-01-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 400	1.5700	8 000
Singh, Kiren Kaur	5		O	2008-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 546	2.0900	1 546
Or Gammon Inc.									
Actions ordinaires									
Chavez - Martinez, Mario Luis	4		O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	6.6700USD	3 400
Pacific Northern Gas Ltd.									
Actions ordinaires (Voting)									
Dyce, Roy George	4, 5		O	2008-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	118	18.4225	66 225
			O	2008-03-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	122	17.7779	66 347
			O	2008-03-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	17.6725	66 409
			O	2008-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	121	17.8451	66 530
			O	2008-05-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	150	18.2928	66 680
			O	2008-06-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	124	18.1408	66 804
			O	2008-07-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	129	17.4304	66 999
			O	2008-08-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	132	17.0225	67 131

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2008-09-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	134	16.7701	67 265
			O	2008-09-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	77	16.9508	67 342
			O	2008-10-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	138	16.3253	67 480
			O	2008-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	149	15.1225	67 629
			O	2008-12-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	165	13.6225	67 794
			O	2008-12-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	106	13.2725	67 900
			O	2009-01-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	160	14.1009	68 060
			O	2008-06-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66	18.0725	66 870
Paramount Resources Ltd.									
Actions ordinaires Class A									
Paramount Resources Ltd.	1		O	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	123 500	7.7368	123 500
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	92 000	7.0738	215 500
			O	2009-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(215 500)		0
Passport Metals Inc.									
Options									
SHAFFER, LAARA	4		O	2009-02-03	D	50 - Attribution d'options	167 500	0.1400	167 500
Timeline Filing Services Ltd.	PI		O	2009-02-02	I	52 - Expiration d'options	(105 000)		57 500
			O	2009-02-02	I	52 - Expiration d'options	(25 000)		32 500
Petro Andina Resources Inc.									
Options									
JONES, DONALD EDWARD HABBERLEY	7		O	2009-01-12	D	50 - Attribution d'options	75 000	5.9900	
			M	2009-01-23	D	50 - Attribution d'options	75 000	5.2100	75 000
Petro-Canada									
Actions ordinaires									
Stephens, Andrew	5		O	2009-02-04	D	51 - Exercice d'options	5 000	27.8300	
			M	2009-02-04	D	51 - Exercice d'options	5 000	8.2700	9 700
			O	2009-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	27.8300	4 700
Options Executive Stock Option Plan									
Stephens, Andrew	5		O	2009-02-04	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	8.2700	
			M	2009-02-04	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		301 400
PharmaGap Inc. (formerly Sebring Resources Ltd.)									
Actions ordinaires									
Letellier, Robert	4, 3		O	2009-01-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	0.0650	1 374 780
			O	2009-01-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.0610	1 349 780
PhotoChannel Networks Inc.									
Actions ordinaires									
Hall, Thomas Kyle	5		O	2009-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	1.6200	131 150
Pollard Banknote Income Fund									
Parts									
Stewart, Robert Leslie	7	R	O	2008-09-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	6.7000	12 000
Power Corporation du Canada									
Actions à droit de vote subalterne									
JOBIN, Luc	5								
share purchase plan	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 439	30.8800	4 168
Johnson, John Edward	5		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 517	31.2000	10 954
Kruyt, Peter	5		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 843	31.2900	15 493
Le Vasseur, Denis	5		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	869	31.2300	6 571

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Morin, Isabelle	5								
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	341	30.8000	617
Rae, John Alain	4, 5								
Share Purchase Plan	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 866	31.2900	15 700
Ryan, Philip	5		O	2008-01-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	494	27.0500	494
Vial, Arnaud	5		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 807	31.1700	12 281
Premier Gold Mines Limited									
Actions ordinaires									
Downie, Ewan Stewart	4		O	2009-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	1.6100	2 118 024
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.7800	2 168 024
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.8200	2 173 024
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.8400	2 193 024
Preo Software Inc.									
Options									
Merani, Ashif	5		O	2009-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-28	D	50 - Attribution d'options	90 000		90 000
Teja, Karim	5		O	2008-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-02-01	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1400	300 000
Prestige Telecom Inc.									
Actions ordinaires									
Blain, Robert	4		O	2008-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.2000	500 000
Progress Energy Ltd.									
Actions échangeables									
Culbert, Michael Robert	5, 8		O	2009-01-15	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(320 294)		0
Actions ordinaires									
Culbert, Michael Robert	5, 8		O	2004-07-02	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(466 806)		
			M	2004-07-02	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(461 806)		
			M'	2004-07-02	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(511 806)		0
Progress Energy Resources Corp. (formerly ProEx Energy Ltd.)									
Actions ordinaires									
Perron, Gary	4								
1108244 Alberta Ltd.	PI		O	2009-01-15	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	395 570		
			M	2009-01-15	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	395 623		457 845
1108252 Alberta Ltd.	PI		O	2009-01-15	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 154 483		
			M	2009-01-15	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	2 154 771		2 493 665
1108270 Alberta Ltd.	PI		O	2009-01-15	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	585 594		
			M	2009-01-15	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	585 672		677 784

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						regroupement ou acquisition			
Perco	PI		O	2009-01-15	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	27 106		
			M	2009-01-15	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	27 109		31 373
Perron Holdings	PI		O	2009-01-15	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	266 270		
			M	2009-01-15	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	266 306		308 190
Options									
Culbert, Michael Robert	5		O	2009-01-21	D	50 - Attribution d'options	500 000	11.4000	630 000
Johnson, David Daniel	4, 5		O	2009-01-21	D	50 - Attribution d'options	300 000	11.4000	550 000
Kist, Gregory W.	5		O	2009-01-21	D	50 - Attribution d'options	225 000	11.4000	325 000
MacNichol, Arthur Alexander	5		O	2009-01-21	D	50 - Attribution d'options	300 000	11.4000	400 000
Miller, Gary Allan	5		O	2009-01-21	D	50 - Attribution d'options	225 000	11.4000	265 000
Rutherford, Cindy Rae	5		O	2009-01-21	D	50 - Attribution d'options	225 000	11.4000	325 000
Stannard, James Leigh	5		O	2009-01-21	D	50 - Attribution d'options	225 000	11.4000	265 000
Topolinsky, Daniel Charles	5		O	2009-01-21	D	50 - Attribution d'options	300 000	11.4000	430 000
Provident Energy Trust									
Débentures convertibles A - September 2003									
Gish, Norman Richard	7								
CIBC Wood Gundy	PI		O	2008-12-31	I	99 - Correction d'information	($ 20 000.00)		$ 0.00
Pulse Data Inc.									
Actions ordinaires									
GALE, Brent Donald	5		O	2009-02-03	D	90 - Changements relatifs à la propriété	50 000		292 900*
Breezy Holdings	PI		O	2009-02-03	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(100 000)		300 005*
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd	3								
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd.	PI		O	2009-01-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	1.7500	6 258 310
			O	2009-01-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	1.6200	6 257 610
Pulse Data Inc.	1		O	2009-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	1.4500	3 700*
			O	2009-01-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.5500	6 700*
			O	2009-01-06	D	38 - Rachat ou annulation	9 200	1.7200	15 900*
			O	2009-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	1.7000	22 900*
			O	2009-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	1.6200	30 900*
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	1.6300	38 900*
			O	2009-01-13	D	38 - Rachat ou annulation	12 900	1.6100	51 800*
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	48 800	1.5700	100 600*
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	1.4700	109 600*
			O	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	1.5900	120 600*
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	1.7000	130 600*
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	1.7600	140 600*
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.6600	143 600*
			O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	1.6400	152 600*
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	1.5800	156 600*
			O	2009-01-31	D	38 - Rachat ou annulation	(156 600)		0
Pure Industrial Real Estate Trust									
Trust Units									
Scott, Douglas R.	4		O	2009-02-04	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(7 700)	2.6000	2 300

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
RRSP Douglas R Scott	PI		O	2007-08-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-02-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 700	2.6000	7 700
Quebecor inc.									
Actions à droit de vote subalterne Catégorie B									
Proulx, Daniel	7		O	2002-07-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	17.5000	1 500
Queenston Mining Inc.									
Actions ordinaires									
Cudney, Robert Douglas	3		O	2009-01-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			307 500
Northfield Capital Corporation	PI		O	2009-01-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 086 000
Research In Motion Limited									
Actions ordinaires									
Lazaridis, Michael	4, 7, 6, 5								
1258701 Ontario Limited	PI		O	2009-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 500)	67.0000	34 308 926
Options									
Jarmuszewski, Perry	5		O	2009-01-27	D	97 - Autre	(60 000)		10 000
			O	2009-01-27	D	97 - Autre	60 000		70 000
Ressources Conway inc.									
Options									
Beaudoin, André	4, 5		O	2007-03-09	D	50 - Attribution d'options	165 000	0.1800	
			M	2007-03-09	D	50 - Attribution d'options	165 000	0.1000	165 000
			O	2007-07-27	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1800	
			M	2007-07-27	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1000	415 000
Tessier, André C.	4		O	2007-03-09	D	50 - Attribution d'options	250 000		
			M	2007-03-09	D	50 - Attribution d'options	250 000		250 000
			O	2007-08-07	D	50 - Attribution d'options	350 000		
			M	2007-08-07	D	50 - Attribution d'options	350 000		600 000
Ressources Golden Tag Ltee									
Actions ordinaires									
Tomasino, Antoinette	8		O	2009-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2000	314 900
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2000	316 900
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.2100	324 900
Ressources Mengold inc.									
Options									
Reeson, Douglas	4, 5		O	2009-01-31	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		350 000
Ressources Métanor Inc.									
Actions ordinaires									
Roy, Marie-Louis	4, 5, 3		O	2009-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	0.4150	945 022
			O	2009-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	0.4400	944 522
			O	2009-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	0.4300	936 522
			O	2009-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	0.4350	935 022
Ressources Robex Inc.									
Actions ordinaires									
Gagne, Andre	5								
2846-2059 Québec Inc.	PI		O	2009-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.0550	537 000
			O	2009-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0550	542 000
Ressources Sirios Inc.									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Bons de souscription									
Lacroix, André	4		O	2008-12-04	D	55 - Expiration de bons de souscription	136 000	0.3500	272 000
Options									
Lacroix, André	4		O	2009-02-04	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1000	560 000
Ressources Tiomin Inc.									
Actions ordinaires									
Borst, Robbert Hans	5		O	2009-01-28	D	46 - Contrepartie de services	1 000 000	0.0200	1 388 000*
Retrocom Mid-Market Real Estate Investment Trust									
Parts									
Bull, Peter Morris	3								
PM Bull Holdings Ltd.	PI		O	2009-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 400	1.6184	1 928 500*
			O	2009-01-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	1.6100	1 932 500*
			O	2009-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	1.6100	1 935 100*
			O	2009-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.6200	1 938 100*
Richards Packaging Income Fund									
Parts de fiducie									
Prupas, David Lewis	7		O	2009-01-30	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 448)	5.8000	80 939
RRSP	PI		O	2009-01-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 448	5.8000	18 648
Rogers Sugar Income Fund									
Parts de fiducie									
Belkin Enterprises Ltd.	3								
Belkorp Industries Inc.	PI		O	2009-02-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	3.8400	1 357 900
Sabretooth Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
McFarlane, Joseph Eric	5		O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.4000	144 959
Swartout, Hank B.	4	R	O	2009-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	101 500	0.3850	550 500
		R	O	2009-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3600	560 500
		R	O	2009-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 500	0.3400	636 000
			O	2009-01-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.3200	656 000
			O	2009-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 500	0.3500	736 500
			O	2009-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	99 500	0.3200	836 000
Sandvine Corporation									
Options									
Bowman, Don	5		O	2009-01-22	D	50 - Attribution d'options	50 000		250 000
Caputo, David	4		O	2009-01-22	D	50 - Attribution d'options	50 000		250 000
Colman, Chris	5		O	2009-01-22	D	50 - Attribution d'options	10 000		200 000
Compagnoni, Angelo	5		O	2009-01-22	D	50 - Attribution d'options	10 000		285 000
Donnelly, Tom	4		O	2009-01-22	D	50 - Attribution d'options	50 000		250 000
Hamilton, Scott	4		O	2009-01-22	D	50 - Attribution d'options	40 000		494 461
Nincevic, Wojciech	5		O	2009-01-22	D	50 - Attribution d'options	5 000		447 000
Siim, Brad	5		O	2009-01-22	D	50 - Attribution d'options	50 000		250 000
Verhoeve, Michael	5		O	2009-01-22	D	50 - Attribution d'options	40 000		325 000
Score Media Inc.									
Actions à droit de vote subalterne Class A									
Moen, Don	7		O	2009-01-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.5000	51 750
			O	2009-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.5000	46 750
Scott's Real Estate Investment Trust									

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Parts de fiducie									
Scott's Real Estate Investment Trust	1		O	2008-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		700
			O	2009-01-02	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		100
			O	2009-01-05	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2009-01-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	4.4500	2 600
			O	2009-01-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	4.4600	4 600
			O	2009-01-06	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	4.5000	9 200
			O	2009-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	4.4500	13 800
			O	2009-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	4.4500	17 900
			O	2009-01-08	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)		13 300
			O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)		8 700
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	4.4500	13 300
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)		8 700
			O	2009-01-13	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	4.4500	13 300
			O	2009-01-13	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)		9 200
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	4.4400	11 800
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	4.4300	13 800
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)		9 200
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	4.4000	13 800
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)		9 200
			O	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	4.4000	11 300
			O	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)		6 700
			O	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	4.5000	11 300
			O	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)		6 700
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	4.5000	11 300
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)		9 200
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	600	4.3500	9 800
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	4.3800	10 800
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.3700	13 800
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)		9 200
			O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)		4 600
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.7000	7 600
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	4.6000	9 200
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)		4 600
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	4.6000	9 200
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	4.5500	12 600
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	4.5600	13 800
SEMAFO INC.									
Options									
Lamarre, Jean	4		MP	1999-08-17	D	50 - Attribution d'options	40 000		0
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
Actions sans droit de vote Class "B"									
Avis, Deb	5		O	2009-02-02	D	51 - Exercice d'options	53 336	17.0400	60 032
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53 336)	20.2000	6 696
Shaw, JR	4, 5, 3		O	2009-01-27	D	51 - Exercice d'options	533 334	17.0400	906 969
			O	2009-01-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(484 203)	20.1200	422 766
Shaw, Julie	5		O	2009-01-27	D	51 - Exercice d'options	13 336	17.0400	13 490

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2009-01-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 113)	20.1100	1 377
			O	2009-01-27	D	51 - Exercice d'options	20 000	16.3100	21 377
			O	2009-01-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 723)	20.1100	3 654
Options									
Avis, Deb	5		O	2009-02-02	D	51 - Exercice d'options	(53 336)	17.0400	105 000
English, Trevor	5		O	2009-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			140 000
Shaw, JR	4, 5, 3		O	2009-01-27	D	51 - Exercice d'options	(533 334)	17.0400	600 000
Shaw, Julie	5		O	2009-01-27	D	51 - Exercice d'options	(13 336)	17.0400	290 000
			O	2009-01-27	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	16.3100	270 000
Silver Wheaton Corp.									
Actions ordinaires									
Holtby, Douglas Martin	7		O	2009-02-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 668		10 168
Droits de souscription									
Holtby, Douglas Martin	7		O	2009-02-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 668)		5 332
Société financière IGM Inc.									
Actions ordinaires									
Cunningham, Philip	7								
MRS RSP Account	PI		O	2009-02-04	I	35 - Dividende en actions	228	32.3100	3 039
MRS Spouse's RSP Account	PI		O	2009-02-04	I	35 - Dividende en actions	16	32.3300	247
Raschkowan, Norman	7		O	2009-01-30	D	35 - Dividende en actions	217	32.4500	13 995
Société Financière Manuvie									
Actions ordinaires									
Annaert, Rick	7		O	2009-01-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 000
Deferred Share Units									
Annaert, Rick	7		O	2009-01-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			17 593
Brunet, Rick	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	690		21 346
Collins, Brian	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	182		5 629
Cook, Robert	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 344		72 484
Costantini, Marc	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	501		15 482
Curtis, Simon	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 608		49 730
D'Alessandro, Dominic	4, 5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13 284		410 684
Dobronyi, Steve	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 025		31 668
Fedchyshyn, J. Roman	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 548		47 854
Firth, J. Roy	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 762		85 386
Forbes, Cindy L.	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 996		61 694
Gallagher, James D.	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 799		55 595
Guloien, Donald A.	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 198		160 686
Hampden-Smith, Philip John	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 351		41 755
Hill, Gordon	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 404		43 397
Huddart, Michael Edward	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	911		28 149
Hutchison, Peter	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 240		100 165
Lococo, Richard A.	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	455		14 074
Margolian, Beverly S.	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 626		81 164
Patterson, Lynne	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	463		14 309
Rooney, Paul	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 055		32 606
Rubenovitch, Peter H.	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 454		137 697
Sterling, Marc H.	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 058		94 535

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Stoate, Edwina	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	956		29 556
Sullivan, Lynda	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	425		13 136
Turner, Denis	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	198		6 099
Vrysen, John G.	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 557		79 053
Options									
Annaert, Rick	7		O	2009-01-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			52 773
Solutions Électroniques Saratoga Inc.									
Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément)									
Durst, George	4, 5, 3		O	2000-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-11-25	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)		(1)
Specialty Foods Group Income Fund									
Débentures Exchangeable Subordinated (Specialty Foods Group, Inc.)									
Abramson, Randall	3								
Trapeze Asset Management Inc.	PI		O	2009-01-23	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	($ 112 000.00)	77.0000USD	$ 10 636 000.00
			O	2009-01-23	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	$ 112 000.00	77.0000	$ 10 748 000.00
Parts de fiducie									
Abramson, Randall	3								
Trapeze Asset Management Inc.	PI		O	2009-01-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(21 600)	0.0050	2 467 750
			O	2009-01-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	21 600	0.0050	2 489 350
Spectra Energy Canada Exchangeco Inc.									
Actions échangeables Spectra Energy Exchangeable Shares									
Bodnar, Bohdan	7		O	2008-09-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31	26.5220	1 826
			O	2008-12-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	19.1872	1 880
SPUR VENTURES INC.									
Actions ordinaires									
The Rule Family Trust	3		O	2009-01-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	158 000	0.1742USD	7 174 500
Stantec Inc.									
Actions ordinaires									
Zita, Brian	5	R	O	2008-07-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	404	25.2700USD	420
		R	O	2008-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	404	23.6500USD	824
		R	O	2008-09-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	606	26.7700USD	1 430
		R	O	2008-10-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	404	20.1500USD	1 834
		R	O	2008-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	404	18.4000USD	2 238
		R	O	2008-12-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	404	18.3700USD	2 642
STaRS Income Fund									
Parts de fiducie									
STaRS Income Fund	1		O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	10.4800	5 128 159
			O	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.2000	5 309 990
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	900	10.2000	5 310 890
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.4000	5 311 490
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.1500	5 311 590
			O	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.1000	5 311 990
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	180 431	11.0600	5 309 490
			O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	900	10.3900	5 129 059

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Stellar Pacific Ventures Inc.									
Bons de souscription									
Lemay, Michel	4, 5		O	2005-12-30	D	53 - Attribution de bons de souscription	39 860		
			M	2005-12-30	D	53 - Attribution de bons de souscription	39 860		39 860
			O	2008-12-28	D	55 - Expiration de bons de souscription	(160 000)		0
			O	2006-04-25	D	54 - Exercice de bons de souscription	(39 860)	0.1500	0
Options									
Lemay, Michel	4, 5		O	2003-11-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-11-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2003-11-20	D	50 - Attribution d'options	250 000		250 000
			O	2008-11-20	D	52 - Expiration d'options	(250 000)		700 000
			O	2006-12-18	D	50 - Attribution d'options	350 000		950 000
STELMINE CANADA LTÉE									
Actions ordinaires									
Lemay, Michel	4, 5								
Services Miniers Lemco inc.	PI		O	2009-01-28	I	54 - Exercice de bons de souscription	200 000		961 310
Bons de souscription									
Lemay, Michel	4, 5								
Services Miniers Lemco inc.	PI		O	2009-01-28	I	54 - Exercice de bons de souscription	(200 000)		304 000
Storm Exploration Inc.									
Actions ordinaires									
Lavergne, Brian	4, 5		O	2009-01-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 649	14.0400	941 081*
McLean, Donald Galloway	5		O	2009-02-04	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 000)		710 956
Wierzba, P. Grant	4								
Double W Ranches Inc.	PI		O	2009-01-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	12.1000	88 968
STRATA Income Fund									
Parts de fiducie									
Strata Income Fund	1		O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	2.8800	8 393 992
			O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.8700	8 395 592
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.7100	8 397 592
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	2.8300	8 400 492
			O	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.7300	8 401 492
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	600	2.6000	8 394 592
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	2.6200	8 399 092
Strategic Energy Fund (formerly NCE Strategic Energy Fund)									
Droits (expire July 18, 2011)									
Driscoll, John Fenbar	4, 7, 5		O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		0
Strongco Income Fund									
Parts de fiducie									
Sutherland, Ian	4								
Judy Sutherland	PI		O	2009-01-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 000	1.4600	151 000
Style de Vie Amica Inc.									
Actions ordinaires									
Amica Mature Lifestyles Inc.	1		O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	4.5000	16 500
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	4.5500	21 300
Suncor Energie Inc.									
Actions ordinaires									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Allan, Lynne Rosemary	5								
Suncor Stock Fund Trustee	PI		O	2009-01-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 831		9 403
Alley, John Kenneth	5		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	399	33.1100	16 505
Allison, Marlowe Glen	5		O	2009-01-27	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 124	37.9000	6 073*
Bailey, Johnathan Kirk	5		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	926	30.9700	9 560
Becker, Mark Alan	5		O	2008-05-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	72	106.9100	1 052
			O	2008-05-12	I	37 - Division ou regroupement d'actions	72		1 124
			O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	619	34.6500	1 743
Byl, Margaret Lenore	5								
Suncor Stock Trustee Fund	PI		O	2009-01-27	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	342	35.2900	8 641
Ciaramella, Joseph	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	216	23.1600	7 182
Croteau, Joel Edmund	5								
Suncor Stock Fund Trustee	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	248	33.2400	5 669
Demosky, Barton Wade	5		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	892	32.8800	1 711
GALLAGHER, DAVID, JOHN	5		O	2008-08-12	D	90 - Changements relatifs à la propriété	4		4
			O	2008-06-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	61.1700	4
			O	2008-08-12	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(4)		0
Gardner, Paul Douglas	5		O	2008-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-02-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 071	23.3400	1 071
George, Richard Lee	4, 5		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	31.3200	16 380
Hart, Gary Len	5		O	2009-02-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	448		760
Hopwood, Terrence Judd	5		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 485	33.3600	2 348
Lee, Susan	5		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	918	32.6700	3 647
Nabholz, Kevin Drew	5		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	31.6000	11 485
Odegaard, Janice	5		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	625	31.2300	6 844
Shaw, Mark Jeffrey	5		O	2008-05-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	99.2200	2 973
			O	2008-05-12	I	37 - Division ou regroupement d'actions	1		2 974
			O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	27.2200	2 988
Toutant, Anne Marie	5		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	789	36.3500	2 479
Townley, Mark William	5		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	372	39.0100	1 712
Williams, Steven Walter	5								
Stock Fund Trustee	PI		O	2008-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 737	33.3200	15 279
Cash payment of value of one common share									
Adamson, Murray	5		O	2008-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 360		
			M	2009-01-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 360		
			M'	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 360		1 360
SMITH, Roger William	5		O	2003-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 680		1 680
Wong, Glenn Douglas	5		O	2008-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 410		1 410
Deferred Share Units									
Alley, John Kenneth	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	246	33.6300	82 812
Benson, Mel Edward	4		O	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	350	54.9900	
			M	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	335	55.2300	11 321
Canfield, Brian Albert	4		O	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	798	55.1400	

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	825	55.1700	36 331
Croteau, Joel Edmund	5		O	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	220	55.4800	
			M	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	119	55.4900	66 053
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	196	33.6100	66 249
Davies, Bryan Phillip	4		O	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	753	55.0800	
			M	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	723	55.3100	28 303
Felesky, Brian Arthur	4		O	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	691	55.0000	
			M	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	660	55.2400	14 130
FORD, WILLIAM DOUGLAS	4		O	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	825	54.9200	
			M	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	744	55.0700	9 926
George, Richard Lee	4, 5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 227	33.6700	414 064
Hopwood, Terrence Judd	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	491	33.6400	165 626
Huff, John Rossman	4		O	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	777	54.7800	
			M	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	747	54.9800	37 203
Lee, Susan	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	491	33.6400	165 626
McCaig, Margaret Ann	4		O	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	336	54.9600	
			M	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	321	55.2100	32 031
Nabholz, Kevin Drew	5		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	196	33.6100	66 249
O'Brien, Michael Wilfrid	4		O	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	728	54.8600	
			M	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	752	55.1700	7 900
Thomas, Eira Margaret	4		O	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	744	55.0700	
			M	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	714	55.3000	3 822
Thornton, Jay	5		O	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	94	55.4200	
			M	2008-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	74	55.4200	41 282
			O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	123	33.5300	41 405
Options Granted January 27, 2009 @ strike price $24.50									
Adamson, Murray	5		O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	2 700	24.5000	2 700
Allan, Lynne Rosemary	5		O	2003-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	6 800	24.5000	6 800
Alley, John Kenneth	5		O	2003-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	18 000	24.5000	18 000
Allison, Marlowe Glen	5		O	2003-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	6 800	24.5000	6 800
Axford, Eric Charles	5		O	2004-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	7 500	24.5000	7 500
Bailey, Johnathan Kirk	5		O	2003-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	33 000	24.5000	33 000
Becker, Mark Alan	5		O	2006-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	7 500	24.5000	7 500
BERNARDI, JOEL ROY	7		O	2008-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	2 700	24.5000	2 700
Brown, Thomas Richard William	7		O	2003-02-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	8 000	24.5000	8 000
Byl, Margaret Lenore	5		O	2003-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	7 400	24.5000	7 400
Ciaramella, Joseph	5		O	2003-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	6 800		6 800

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Cormier, Maureen Ellen	5		O	2005-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	7 000	24.5000	7 000
Croteau, Joel Edmund	5		O	2003-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	15 000	24.5000	15 000
Demosky, Barton Wade	5		O	2006-01-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	18 000	24.5000	18 000
Floyd, Raymond Charles	5		O	2008-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	11 000	24.5000	11 000
Galachiuk, Robert Paul	5		O	2003-12-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	7 000	24.5000	7 000
GALLAGHER, DAVID, JOHN	5		O	2003-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	51 - Exercice d'options	6 800	24.5000	6 800
Gardner, Paul Douglas	5		O	2008-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	7 000	24.5000	7 000
George, Richard Lee	4, 5		O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	136 000	24.5000	136 000
Hart, Gary Len	5		O	2005-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	7 200	24.5000	7 200
Hopwood, Terrence Judd	5		O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	18 000	24.5000	18 000
Kehler, Thomas Patrick	7		O	2005-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	2 700	24.5000	2 700
Lambert, Gordon Roy	5		O	2000-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 800
Lee, Susan	5		O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	20 000	24.5000	20 000
Little, Mark Stephen	5		O	2008-11-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	18 000	24.5000	18 000
Mageau, William Marc	5		O	2008-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	7 400	24.5000	7 400
McKenzie, Jonathan	5		O	2007-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	6 000	24.5000	6 000
muller, andrew	5		O	2006-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	7 400	24.5000	7 400
Myer, John William George	5		O	2003-02-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	7 000	24.5000	7 000
Nabholz, Kevin Drew	5		O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	40 000	24.5000	40 000
Nelson, Murray Bruce	5		O	2003-06-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	6 300	24.5000	6 300
Nickerson, Peter Edward	5		O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	6 300	24.5000	
			M	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	6 300	24.5000	6 300*
Odegaard, Janice	5		O	2003-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	7 500	24.5000	7 500
Provias, James Gregory	5		O	2003-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	6 800	24.5000	6 800
Reardon, Kevin Michael	5		O	2006-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	2 700	24.5000	2 700

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
REVINGTON, TIM	5		O	2004-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	8 000	24.5000	8 000
Rogers, John Martin	5		O	2003-08-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	7 400	24.5000	7 400
Savill, Ian Craig	5		O	2005-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	7 400	24.5000	7 400*
Shaw, Mark Jeffrey	5		O	2003-01-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	6 800	24.5000	6 800
Smith, Kristopher Peter	5		O	2004-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	7 500	24.5000	7 500
SMITH, Roger William	5		O	2003-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	6 000	24.5000	6 000
Thornton, Jay	5		O	2003-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	33 000	24.5000	33 000
Toutant, Anne Marie	5		O	2004-03-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	6 800	24.5000	6 800
Townley, Mark William	5		O	2008-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	6 800	24.5000	6 800
White, Brian Mac	5		O	2007-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	6 800	24.5000	6 800
Williams, Steven Walter	5		O	2003-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	65 000	24.5000	65 000
Wong, Glenn Douglas	5		O	2008-01-27	D	50 - Attribution d'options	2 800	24.5000	
			M	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	2 800	24.5000	2 800
Zoltenko, Anthony Lawrence	5		O	2009-01-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	6 100	24.5000	6 100
Performance Units									
Adamson, Murray	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 860		
			M	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 860		8 560
			O	2009-01-30	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 100)		6 460
Allan, Lynne Rosemary	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 440		18 640
			O	2009-01-27	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 500)		13 140
Alley, John Kenneth	5		O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(16 000)		37 940
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 940		53 940
Allison, Marlowe Glen	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 440		19 140
			O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 500)		13 640
Axford, Eric Charles	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		20 000
			O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(6 000)		14 000
Bailey, Johnathan Kirk	5		O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(6 000)		53 230
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 730		59 230
Becker, Mark Alan	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		17 600
			O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 600)		14 000
BERNARDI, JOEL ROY	7		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 860		8 160
Brown, Thomas Richard William	7		O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 500)		8 100
			O	2009-02-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 400		
			M	2009-02-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 400		14 500
Byl, Margaret Lenore	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 920		19 270

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 500)		13 770
Ciaramella, Joseph	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 440		18 640
			O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 500)		16 140
			O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 500)		13 640
Cormier, Maureen Ellen	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 600		18 200
			O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 000)		13 200
Croteau, Joel Edmund	5		O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 500)		21 250
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 000		26 750
Demosky, Barton Wade	5		O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(10 168)		23 900
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 400		34 068
Floyd, Raymond Charles	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 800		16 300
Galachiuk, Robert Paul	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 600		19 400
			O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 500)		13 900
GALLAGHER, DAVID, JOHN	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 440		24 740
			O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(9 000)		15 740
Gardner, Paul Douglas	5		O	2009-01-27	D	97 - Autre	5 600		10 418
Genereux, Ronald Paul	5		O	2009-01-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 500)		19 500
George, Richard Lee	4, 5		O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(79 000)		258 780
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	97 780		337 780
Hart, Gary Len	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 760		18 984*
Hopwood, Terrence Judd	5		O	2009-01-30	D	58 - Expiration de droits de souscription	(16 000)		37 940
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 940		53 940
Kehler, Thomas Patrick	7		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 860		9 260
			O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 500)		6 760
Lambert, Gordon Roy	5		O	2004-01-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 028		
			M	2004-01-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 056		4 056
			O	2005-02-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 224		
			M	2005-02-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 448		10 504
			O	2006-02-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 750		
			M	2006-02-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 500		16 004
			O	2007-02-15	D	59 - Exercice au comptant	(2 028)	91.3500	
			M	2007-02-15	D	59 - Exercice au comptant	(4 056)	91.3500	16 448
		R	O	2007-01-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 250		
			M	2007-01-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 500		20 504
			O	2008-02-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 850		
			M	2008-02-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 700		20 148
			O	2008-02-28	D	59 - Exercice au comptant	(3 224)	103.6200	
			M	2008-02-28	D	59 - Exercice au comptant	(6 448)	103.6200	13 700
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 440		19 140
			O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 500)		13 640
Lee, Susan	5		O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(16 000)		39 380
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 380		55 380
Little, Mark Stephen	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 940		22 940
Mageau, William Marc	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 920		10 000
McKenzie, Jonathan	5		O	2007-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 800		
			M	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 800		14 550
muller, andrew	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 920		16 620

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 000)		13 620
Myer, John William George	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 600		18 100
Nabholz, Kevin Drew	5		O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(22 000)		70 760
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	28 760		92 760
Nelson, Murray Bruce	5		O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 000)		12 740*
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 040		17 740*
Nickerson, Peter Edward	5		O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 000)		12 440*
Odegaard, Janice	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		19 700
			O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 500)		14 200
O'REILLY, PATRICIA PAULINE	5		O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 200)		13 140
Provias, James Gregory	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 440		14 740
Reardon, Kevin Michael	5		O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 200)		6 960
			O	2009-02-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 860		
			M	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 860		
			M'	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 860		9 160
REVINGTON, TIM	5		O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(8 800)		18 200
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 400		27 000
Rogers, John Martin	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 920		22 100
			O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 500)		16 600
Savill, Ian Craig	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 920		20 420*
			O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 500)		14 920*
Shaw, Mark Jeffrey	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 440		16 940
			O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 000)		11 940
Smith, Kristopher Peter	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		15 200
			O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 900)		12 300
SMITH, Roger William	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 800		14 800
			O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 500)		11 300
St. George, Terrence James	5		O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 200)		10 740
Thornton, Jay	5		O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(15 000)		53 230
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 730		68 230
Toutant, Anne Marie	5		O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 500)		13 440
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 440		18 940
Townley, Mark William	5		O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 600)		11 240
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 440		13 840*
White, Brian Mac	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 440		15 190
			O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 200)		12 990
Williams, Steven Walter	5		O	2009-02-01	D	58 - Expiration de droits de souscription	(24 000)		116 740
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	46 740		140 740
Wong, Glenn Douglas	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 970		8 770
			O	2009-01-30	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 200)		6 570
Zoltenko, Anthony Lawrence	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 880	24.5000	11 180
Restricted Share Unit									
Allan, Lynne Rosemary	5		O	2003-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 900		1 900
Alley, John Kenneth	5		O	2003-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 830		3 830
Allison, Marlowe Glen	5		O	2003-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
		R	O	2009-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 900		1 900
Bailey, Johnathan Kirk	5		O	2003-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 030		7 030
BERNARDI, JOEL ROY	7		O	2008-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 360		1 360
Brown, Thomas Richard William	7		O	2003-02-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-02-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 240		2 240
Byl, Margaret Lenore	5		O	2003-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 070		2 070
Ciaramella, Joseph	5		O	2003-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 700		2 700
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	(800)		1 900
Cormier, Maureen Ellen	5		O	2005-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 960		1 960
Croteau, Joel Edmund	5		O	2003-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 200		4 200
Demosky, Barton Wade	5		O	2006-01-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 040		5 040
Gardner, Paul Douglas	5		O	2008-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	97 - Autre	1 960		1 960
George, Richard Lee	4, 5		O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	28 970		28 970
Hart, Gary Len	5		O	2005-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 020		2 020
Hopwood, Terrence Judd	5		O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 830		3 830
Kehler, Thomas Patrick	7		O	2005-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 360		1 360
Lambert, Gordon Roy	5		O	2000-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 900
			O	2009-02-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 900		
			M	2009-02-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 900		3 800*
Lee, Susan	5		O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 260		4 260
Little, Mark Stephen	5		O	2008-11-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 830		3 830
Mageau, William Marc	5		O	2008-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 070		2 070
muller, andrew	5		O	2006-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 070		2 070
Myer, John William George	5		O	2003-02-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			800
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 960		2 760
Nabholz, Kevin Drew	5		O	2003-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 520		8 520
Nelson, Murray Bruce	5		O	2003-06-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 760		1 760*
Odegaard, Janice	5		O	2003-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 100		2 100

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Provias, James Gregory	5		O	2003-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 900		1 900
Reardon, Kevin Michael	5		O	2006-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 360		
			M	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 360		1 360
REVINGTON, TIM	5		O	2004-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 240		2 240
Rogers, John Martin	5		O	2003-08-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 070		2 070
Savill, Ian Craig	5		O	2005-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 070		2 070*
Thornton, Jay	5		O	2003-03-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 030		7 030
Toutant, Anne Marie	5		O	2004-03-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 900		1 900
Townley, Mark William	5		O	2008-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 900		1 900
Williams, Steven Walter	5		O	2003-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 850		13 850
Zoltenko, Anthony Lawrence	5		O	2009-01-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 710	24.5000	1 710
Restricted Share Units									
Barauskas, Ronald	5		O	2009-01-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 900		
			M	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 900		
O'REILLY, PATRICIA PAULINE	5		O	2009-01-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 900	24.5000	
			M	2009-01-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 900	24.5000	
			M'	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 900	24.5000	2 700
Sunshare 2012 Restricted Share Units									
Axford, Eric Charles	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 100		3 060
Barauskas, Ronald	5		M'	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 900		2 860
Becker, Mark Alan	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 100		2 900
Floyd, Raymond Charles	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 080		4 840
Galachiuk, Robert Paul	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 960		2 920
GALLAGHER, DAVID, JOHN	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 900		4 060
McKenzie, Jonathan	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 680		2 640
Shaw, Mark Jeffrey	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 900		2 860
Smith, Kristopher Peter	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 100		3 032
White, Brian Mac	5		O	2009-01-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 900		2 860
Superior Plus Corp.									
Actions ordinaires									
Valentine, Peter	4		O	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 048
Superior Plus Income Fund									
Parts de fiducie									
Valentine, Peter	7		O	2008-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	262	11.5500	262
			O	2008-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(262)	11.5500	0
Technologies 20-20 Inc.									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Grou, Jean-François	5		O	2009-02-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	770	1.0400	68 407
Technologies Interactives Mediagrif Inc.									
Actions ordinaires									
Allard, Catherine	5		O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	966		4 871
Bonneau, Robert	5		O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	966		28 568
Demel, Harris	5		O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	966		3 377
Gadbois, Denis	3		O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	850		320 237
Hallak, Hélène	5		O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	966		3 499
Lamarche, Erick	5		O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	966		3 906
Sabourin, Jean-François	4		O	2008-08-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-02-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 227		4 227
4262565 Canada Inc.	PI		O	2008-08-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2008-12-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.1400	4 000
Technologies Miranda Inc.									
Actions ordinaires									
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd	3								
Leith Wheeler Investment Counsel	PI		O	2009-01-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	7.0500	2 697 750
Teck Cominco Limited									
Class B Subordinate Voting Shares									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2009-01-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	5.9700	1 747 474
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	4.9200	1 447 474
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	4.9700	1 247 474
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	4.8300	947 474
Thompson, John F H	5	R							
BMO Nesbitt Burns	PI		O	2008-06-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10	47.9700	60
		R	O	2008-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60)	11.5100	0
TELUS Corporation									
Restricted Share Units									
Salvadori, Kevin	7		O	2008-12-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 253	35.2700	34 836
			O	2009-01-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	421		35 257
			O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 491)	31.8400	32 766
			O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 045)	31.8400	31 721
Spadotto, Eros	7		O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 245)	31.8400	35 986
			O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 156)	31.8400	34 830
			O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	512		35 342
Watson, John	5		O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 270)	31.8400	28 629
			O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 045)	31.8400	27 584
			O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	411		27 995
TerraVest Income Fund									
Parts de fiducie									
Armoyan, George	6		O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	2.7000	90 300*
Clarke Inc.	3		O	2006-11-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 020 700
Thomson Reuters Corporation									
Restricted Share Units									
Bello, Stephane	5		O	2008-03-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	168	35.6400USD	

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M	2008-03-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	216	35.6400USD	28 696
			O	2008-05-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	192	37.0000USD	
			M	2008-05-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	247	37.0000USD	28 943
			O	2008-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	224	29.4100USD	
			M	2008-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	272	29.4100USD	83 255
			O	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	802	25.8900USD	
			M	2008-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	868	25.8900USD	84 123
TimberWest Forest Corp.									
Droits Convertible Debenture									
Kelvin, John Andrew	5		O	2002-08-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1000	20 000
			O	2009-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1200	30 000
Whiteley, David John	5		O	2007-06-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	49 000	0.1200	49 000
Parts Stapled									
Kelvin, John Andrew	5		O	2009-02-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 857	11.8800	6 479
Whiteley, David John	5		O	2009-02-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 947	11.5400	2 570
Timminco Limitee									
Actions ordinaires									
AMG Advanced Metallurgical Group N.V.	3		O	2009-02-03	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 938 200	3.5500	56 497 933
Titanium Corporation Inc.									
Actions ordinaires									
Burton, C. Bruce	4		O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	0.3800	120 000
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.4000	126 000
			O	2009-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4300	127 000
			O	2009-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.4800	131 500
			O	2009-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 500	0.5000	150 000
Slavens, Eric W.	4		O	2009-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.4800	24 500
			O	2009-02-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.4800	30 000
Total Energy Services Trust									
Parts de fiducie									
Kwasnicia, Randy	4		O	2009-01-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	3.8000	29 700
TransAlta Corporation									
Actions ordinaires									
St.-Laurent, Maryse C.	5		O	2008-07-02	D	35 - Dividende en actions	1	35.7000	201*
			O	2008-10-01	D	35 - Dividende en actions	1	29.8300	202*
Transat A.T. inc.									
Action à droit de vote de catégorie B									
Fonds de solidarité FTQ	3		O	2009-01-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 500 000	8.7400	
			M	2009-01-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 500 000	8.7400	
			M'	2009-01-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 400	8.7400	3 630 526
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd	3								
Leith Wheeler Investment Counsel Ltd.	PI		O	2009-01-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	8.8530	3 164 340
TransCanada Corporation									
Actions ordinaires									
RAWJI, AMIN	7								
Trustee of TransCanada's Employee Savings Plan	PI		O	2009-02-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			604

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
TransCanada PipeLines Limited									
Actions ordinaires									
TransCanada Corporation	3		O	2009-01-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 205 006	33.5600	600 221 663
Transcontinental inc.									
Actions à droit de vote multiple Catégorie B									
Morissette, Sylvain	5		O	2009-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Actions à droit de vote subalterne Catégorie A									
Morissette, Sylvain	5		O	2009-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Trinidad Drilling Ltd.									
Actions ordinaires									
Trinidad Drilling Ltd	1		O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	120 900		2 363 800
			O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	97 400		2 461 200
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	78 700		2 539 900
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	49 000		2 588 900
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	53 700		2 642 600
Tri-White Corporation									
Actions ordinaires									
Tri-White Corporation	1		O	2009-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.2400	2 000
			O	2009-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
True Energy Trust									
Parts de fiducie									
Braley, David	3		O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	54 500	0.9700	8 121 500
			O	2009-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.9568	8 221 500
TSO3 inc.									
Actions ordinaires									
Boisjoli, Marc	5		O	2009-01-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 490	0.4100	50 791
Robitaille, Simon	4, 5								
REER	PI		O	2009-01-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 860	0.4100	35 163
TUNDRA SEMICONDUCTOR CORPORATION									
Actions ordinaires									
Tundra Semiconductor Corporation	1		O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.5900	12 700
			O	2009-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.5900	15 700
			O	2009-01-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)		0
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	(12 700)		3 000
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.5800	6 000
TVI Pacific Inc.									
Actions ordinaires									
James, Clifford Michael	4, 5								
Seajay Management Enterprises Ltd.	PI		O	2009-01-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 000 000)	0.0200	19 308 730
Options									
Armstrong, Robert C.	4		O	2009-01-24	D	50 - Attribution d'options	2 250 000		
			M	2009-01-24	D	50 - Attribution d'options	2 250 000		5 977 000
Cramm, C. Brian	4		O	2009-01-24	D	50 - Attribution d'options	2 250 000		4 000 000
Horejsi, Jan Richard	4		O	2009-01-24	D	50 - Attribution d'options	2 250 000		5 717 000
James, Clifford Michael	4, 5		O	2009-01-24	D	50 - Attribution d'options	6 500 000		12 000 000
Lung, Queenie	5		O	2009-01-24	D	50 - Attribution d'options	500 000		1 000 000
Mateo, Eugene	5		O	2009-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2009-01-24	D	50 - Attribution d'options	350 000		750 000
McColl, Ian Andrew	5		O	2009-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
			O	2009-01-24	D	50 - Attribution d'options	50 000		80 000
Moon, Paul	5		O	2009-01-24	D	50 - Attribution d'options	150 000		800 000
Richards, Peter C.G.	4		O	2009-01-24	D	50 - Attribution d'options	2 250 000		5 893 600
Ridsdel, John Bramwell	5		O	2009-01-24	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.0200	2 550 000
San Jose, Robert V	5		O	2009-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-24	D	50 - Attribution d'options	250 000		250 000
Santos, Jr., Luis Jovito A	5		O	2009-01-24	D	50 - Attribution d'options	250 000		2 700 000
Scigliano, Lori	5		O	2009-01-24	D	50 - Attribution d'options	50 000		100 000
Solanoy, Jeovert Lesmes S	5		O	2009-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-24	D	50 - Attribution d'options	20 833		20 833
Twin Butte Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
Colborne, Paul	4		O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.5000	852 212
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.5200	857 212
Ogilvy, Colin, Foster	5		O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5000	60 000*
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4, 5		O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	213 000	0.5000	1 786 497*
Steele, Alan	5		O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5300	388 764*
Options									
Hodgson, Greg	5		O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.5600	355 000*
Steele, Alan	5		O	2009-01-27	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.5600	415 000*
Uni-Sélect Inc.									
Actions ordinaires									
Guénette, Jean	4		O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	26.5000	9 000
United Corporations Limited									
Actions ordinaires									
E-L Financial Corporation Limited	3		O	2009-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 600	40.9990	5 650 259
			O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	41.1750	5 653 659
			O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	41.5000	5 654 259
Uranium Focused Energy Fund									
Parts de fiducie									
Brasseur, Murray	4, 5								
Middlefield Realty Limited	PI		O	2009-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	2.5737	130 000
Uranium Focused Energy Fund	1		O	2009-01-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	2.5300	3 735 689
			O	2009-01-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	2.5600	3 737 089
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.5000	3 737 989
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	2.3700	3 742 689
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	2.3900	3 744 389
			O	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.4500	3 748 389
			O	2009-01-20	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.4500	3 749 889
			O	2009-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.5000	3 750 789
			O	2009-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.5000	3 751 689
			O	2009-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	2.5800	3 752 889
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	2.5300	3 754 089
			O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.4600	3 757 689
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	2.5500	3 760 089

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	2.4100	3 764 189
			O	2009-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	2.4000	3 767 089
			O	2009-01-09	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.6400	3 732 989
			O	2009-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	2.4800	3 739 189
			O	2009-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	600	2.4800	3 743 289
			O	2009-01-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	2.5000	3 748 989
			O	2009-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	2.4400	3 747 589
			O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	2.5400	3 756 789
			O	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	2.4600	3 765 689
			O	2009-02-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	2.4400	3 768 289
			O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.5400	3 758 689
UTS Energy Corporation									
Actions ordinaires									
Abells Morissette, Jina Dawn	5		O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	630	1.7200	
			M	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	633	1.7100	46 189
Bobye, Wayne I	5		O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 272	1272.0000	
			M	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 279	1.7100	63 741
Lutley, Howard	5		O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	799	1.7200	
			M	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	804	1.7100	37 335
Roach, William	4, 5		O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 298	1.7200	
			M	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 311	1.7100	390 915
Sandell, Martin	5		O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 199	1.7200	
			M	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 206	1.7100	111 416
Wightman, Daryl	5		O	2009-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 199	1.7200	
			M	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 199	1.7200	
			M'	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 206	1.7100	235 952
Solium Capital RRSP	PI		O	2009-02-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 209	12209.0000	
			M	2009-02-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 209	12209.0000	21 202
Droits Deferred Share Unit									
Abells Morissette, Jina Dawn	5		O	2005-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 303		6 303
Roach, William	4, 5		O	2004-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 667		30 667
Wightman, Daryl	5		O	2009-01-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 000		25 775
Vasogen Inc.									
Droits									
Elsley, David	4		O	2009-01-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 273		76 646
STILLER, CALVIN R.	4		O	2009-01-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 273		72 864
Villforth, John C.	4		O	2009-01-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 273		107 416
Vermilion Energy Trust									
Parts de fiducie									
Hicks, Curtis W.	5		O	2009-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	25.2900	100 941
Victory Nickel Inc.									
Options									
Blondin-Andrew, Ethel Dorothy	4		O	2009-01-28	D	50 - Attribution d'options	300 000		550 000
Crothers, Frank	4, 6		O	2009-01-28	D	50 - Attribution d'options	400 000		1 293 750
Galipeau, René Réal	6, 5		O	2009-01-28	D	50 - Attribution d'options	800 000		2 581 250

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Harapiak, Stephen William	5		O	2009-01-28	D	50 - Attribution d'options	400 000		800 000
HOLMES, WARREN	4		O	2009-01-28	D	50 - Attribution d'options	750 000	0.0500	3 275 025
Jones, Paul, Latimer	6, 5		O	2009-01-28	D	50 - Attribution d'options	300 000		1 425 000
Mchaina, David Mhina	5		O	2009-01-28	D	50 - Attribution d'options	300 000		525 000
Murphy, Richard	4		O	2009-01-28	D	50 - Attribution d'options	250 000		1 405 000
Oosterman, Danniel	7		O	2009-01-28	D	50 - Attribution d'options	200 000		794 000
Stockford, Howard Roger	4, 6		O	2009-01-28	D	50 - Attribution d'options	450 000		1 137 500
Stokes, Sean Duncanson	6, 5		O	2009-01-28	D	50 - Attribution d'options	300 000		787 500
Sutcliffe, Alison Jayne	5		O	2009-01-28	D	50 - Attribution d'options	300 000		400 000
Thomas, Cynthia Patricia	4		O	2009-01-28	D	50 - Attribution d'options	600 000		850 000
Young, Thomas Michael	4, 6		O	2009-01-28	D	50 - Attribution d'options	350 000		700 000
Viterra Inc.									
Forwards									
Baker, Terry	4		O	2009-02-01	D	97 - Autre	714	9.2500	23 099
Birks, Thomas	4		O	2009-02-01	D	97 - Autre	4 757	9.2500	38 433
Bruce, Vic	4		O	2009-02-01	D	97 - Autre	1 837	9.2500	17 572
Chambers, Thomas S.	4		O	2009-02-01	D	97 - Autre	3 729	9.2500	35 635
DuPont, Bonnie Diane Rose	4		O	2009-02-01	D	97 - Autre	2 011	9.2500	5 954
Hearn, Timothy James	4		O	2009-02-01	D	97 - Autre	2 919	9.2500	6 149
Howe, Dallas	4		O	2009-02-01	D	97 - Autre	3 270	9.2500	32 314
Kitchen, Douglas O.	4		O	2009-02-01	D	97 - Autre	2 259	9.2500	20 201
Milavsky, Harold Phillip	4		O	2009-02-01	D	97 - Autre	3 162	9.2500	23 023
Pinder, Herbert	4		O	2009-02-01	D	97 - Autre	3 081	9.2500	40 347
Wallbridge Mining Company Limited									
Actions ordinaires									
HOLMES, WARREN	4		O	2009-01-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.0540	1 500 000
Laamanen, Risto	4, 5		O	2009-01-23	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 400 000	0.0800	
			M	2009-01-23	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 400 000	0.0539	4 579 846
Bons de souscription									
Laamanen, Risto	4, 5		O	2009-01-23	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	700 000	0.0016	
			M	2009-01-23	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	700 000	0.0001	700 000
Wescast Industries Inc.									
Options									
Baumgardner, John Dwane	4		O	2009-02-02	D	52 - Expiration d'options	(1 500)		7 500
Frackowiak, Edward G.	4, 5		O	2009-02-02	D	52 - Expiration d'options	(1 500)		42 790
LeVan, William Ryerson	4		O	2009-02-02	D	52 - Expiration d'options	(4 500)		28 500
Sloan, Hugh W.	4		O	2009-02-02	D	52 - Expiration d'options	(5 000)		7 500
Wesdome Gold Mines Ltd. (formerly River Gold Mines Ltd.)									
Actions ordinaires									
Wesdome Gold Mines Ltd	1		O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.9900	1 682 500
West Energy Ltd.									
Options									
Bridge, Burnard Scott	5	R	O	2009-01-16	D	50 - Attribution d'options	90 000		440 000
West Street Capital Corporation									
Actions ordinaires									
BAM Investments Corp.	3		O	2003-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 429 840
			O	2009-01-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(800 000)	0.0800	4 629 840

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2009-02-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(4 629 840)	0.0800	0
Trilon Bancorp Inc.	3		O	2009-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	800 000	0.0800	800 000
			O	2009-02-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 629 840	0.0800	5 429 840
West Timmins Mining Inc.									
Actions ordinaires									
Wagner, Darin Walter	4, 5		O	2009-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.4300	91 600
Options									
Crossgrove, Peter Alexander	4		O	2009-02-04	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.6000	150 000
Western Forest Products Inc.									
Actions ordinaires									
Johnston, Murray	5	R	O	2009-01-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 873	0.1900	22 873*
Tricap Management Limited	3								
CDS & Co	PI		M	2006-03-16	C	90 - Changements relatifs à la propriété	5 138 228		5 138 228
			M'	2006-05-03	C	36 - Conversion ou échange	48 871 300		54 009 528
			O	2004-08-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-22	C	57 - Exercice de droits de souscription	4 303 788	0.1900	58 313 316
Cede & Co	PI		O	2004-08-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-30	C	99 - Correction d'information	4 713 228		4 713 228
Tricap Management Limited	PI		O	2006-03-16	C	90 - Changements relatifs à la propriété	5 138 228		
			O	2006-05-03	C	36 - Conversion ou échange	53 584 528		
			M	2006-05-03	C	36 - Conversion ou échange	53 584 528		
Actions sans droit de vote									
Tricap Management Limited	3								
Bost & Co	PI		O	2004-08-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-22	C	57 - Exercice de droits de souscription	6 067 668	0.1900	6 067 668
Tricap Management Limited	PI		O	2009-01-22	C	57 - Exercice de droits de souscription	248 306 986	0.1900	332 878 192
Westport Innovations Inc.									
Options									
Douville, Brad Donald	5		O	2009-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2001-07-27	D	50 - Attribution d'options	2 857	14.4900	2 857
			O	2001-12-05	D	50 - Attribution d'options	882	17.0100	3 739
			O	2002-04-27	D	50 - Attribution d'options	256	29.2300	3 995
			O	2002-10-23	D	50 - Attribution d'options	1 039	11.5500	5 034
			O	2005-05-26	D	50 - Attribution d'options	8	5.2900	5 042
Performance Share Units									
Douville, Brad Donald	5		O	2009-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 571
YIELDPLUS Income Fund									
Parts de fiducie									
Yieldplus Income Fund	1		O	2009-01-26	D	38 - Rachat ou annulation	700	6.0000	30 613 654
			O	2009-01-27	D	38 - Rachat ou annulation	700	6.0000	30 614 354
			O	2009-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	5.7500	30 615 554
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	5.7900	30 617 954
			O	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	5.7600	30 621 754
			O	2009-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	5.8300	30 619 454
			O	2009-02-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	5.8000	30 623 254
Zab Resources Inc.									

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Arenas, Maria	5		O	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-01-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	0.0150	12 500
Kalpakian, Bedo H	4								
Kalpakian Brothers, Pacific missouri Holdings, Texas Pacific	PI		O	2009-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	0.0150	1 319 000
			O	2009-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	0.0200	1 307 000
Kalpakian, Jacob H	4								
Kalpakian Brothers, Pacific Missouri, Texas Pacific	PI		O	2009-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	0.0150	1 319 000
			O	2009-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	0.0200	1 307 000
ZARGON ENERGY TRUST									
Parts de fiducie									
Dranchuk, Jason Brent	5		O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	10 000	13.0400	
			M	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	4 000	13.0400	5 578
Peplinski, James	4		O	2009-01-29	D	51 - Exercice d'options	10 000	13.0400	28 998
			O	2009-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	15.6371	18 998
Zawalsky, Grant A.	4		O	2009-02-02	D	51 - Exercice d'options	10 000	12.9900	25 000
Unit Options									
Dranchuk, Jason Brent	5		O	2009-01-30	D	51 - Exercice d'options	(4 000)		54 000
Peplinski, James	4		O	2009-01-29	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		10 000
Zawalsky, Grant A.	4		O	2009-02-02	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	12.9900	10 000
ZoomMed inc.									
Actions ordinaires									
Perrino, Pietro	4		O	2009-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1500	220 000
			O	2009-02-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.1500	230 500
			O	2009-02-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.1500	238 000
			O	2009-02-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	40 500	0.1500	278 500

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 $ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 $.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM, avec référence à l'article 97 LVM et à l'article 174 RVM. Une telle infraction rend l'initié passible d'une amende de 1 000 $ à 20 000 $ dans le cas d'une personne physique et d'une amende de 1 000 $ à 50 000 $ dans les autres cas. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	**Émetteur**	**Date de l'opération**	**Date de réception**	**Autorité principale**
Allison, Marlowe Glen				
	Suncor Energie Inc.	2009-01-01	2009-02-02	AB
Arnold, Scott				
	Canadian Oil Sands Trust	2006-01-25	2009-02-05	AB
	Canadian Oil Sands Trust	2007-01-29	2009-02-05	AB
Boland, Jerry				
	Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada	**2008-12-12**	**2009-02-03**	**QC**
Bridge, Burnard Scott				
	West Energy Ltd.	2009-01-16	2009-02-04	AB
Coutu, Marcel R.				
	Canadian Oil Sands Trust	2009-01-24	2009-02-05	AB
Curran, Trudy Marie				
	Canadian Oil Sands Trust	2009-01-24	2009-02-05	AB
DUNFORD, STANLEY GEORGE				
	Contrans Income Fund	2009-01-15	2009-02-03	ON
Durst, George				
	Solutions Électroniques Saratoga Inc.	**2008-11-25**	**2009-02-02**	**QC**
Electrum Ferrometals LLC				
	Niocan Inc.	**2008-07-10**	**2009-02-02**	**QC**
Fonds de solidarité FTQ				
	Groupe CVTech inc.	**2008-12-30**	**2009-02-02**	**QC**
	Groupe CVTech inc.	**2008-12-30**	**2009-02-02**	**QC**
Goldman, Donald				
	Mineraux Sierra Inc.	2009-01-21	2009-02-04	ON
	Mineraux Sierra Inc.	2009-01-22	2009-02-04	ON
	Mineraux Sierra Inc.	2009-01-23	2009-02-04	ON
	Mineraux Sierra Inc.	2009-01-24	2009-02-04	ON
Gonzalez, Juan Enrique				
	Methanex Corporation	2008-02-14	2009-02-04	BC
Hagerman, Allen R.				
	Canadian Oil Sands Trust	2009-01-24	2009-02-05	AB
Harding, Robert J				
	Norbord Inc.	2008-12-24	2009-02-02	ON
	Norbord Inc.	2008-12-24	2009-02-02	ON
Joel, Harvey T.				
	Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada	**2007-05-31**	**2009-02-02**	**QC**
	Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada	**2007-05-31**	**2009-02-02**	**QC**

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Johnson, Donald Kenneth				
	easyhome Ltd.	2008-12-31	2009-02-03	AB
	easyhome Ltd.	2009-01-05	2009-02-03	AB
Johnston, Murray				
	Western Forest Products Inc.	2009-01-20	2009-01-31	BC
Kubik, Ryan Michael				
	Canadian Oil Sands Trust	2009-01-24	2009-02-05	AB
Lambert, Michael Robert				
	Le Groupe Forzani Ltee	2008-12-17	2009-02-03	AB
LANGILL, PAUL				
	La Banque Toronto-Dominion	2008-12-31	2009-02-05	ON
McMillan, Christian John				
	La Banque Toronto-Dominion	2008-12-31	2009-02-03	ON
Meloche, Gaétan				
	Banque Nationale du Canada	**2008-11-03**	**2009-01-31**	**QC**
MUNRO, BRADLEY R.				
	Galleon Energy Inc.	2008-01-26	2009-02-02	AB
Nio-Metals Holdings LLC				
	Niocan Inc.	**2008-06-06**	**2009-02-02**	**QC**
	Niocan Inc.	**2008-06-06**	**2009-02-02**	**QC**
	Niocan Inc.	**2008-07-10**	**2009-02-02**	**QC**
O'Brien, Patrick				
	Apella Resources Inc.	2009-01-19	2009-01-30	BC
Reid, Stephen				
	Alaris Royalty Corp.	2009-01-20	2009-02-02	AB
Reinkeluers, Christopher Andrew				
	International Datacasting Corporation	2008-01-23	2009-02-04	ON
Reist, Phillip				
	Harvest Energy Trust	2008-12-16	2009-02-04	AB
	Harvest Energy Trust	2008-12-16	2009-02-04	AB
ROBERTS, TREVOR				
	Canadian Oil Sands Trust	2009-01-24	2009-02-05	AB
Sabourin, Jean-François				
	Technologies Interactives Mediagrif Inc.	**2008-12-23**	**2009-02-03**	**QC**
Shaule, Christopher				
	Northern Financial Corporation	2004-10-15	2009-01-30	ON
	Northern Financial Corporation	2005-10-04	2009-01-30	ON
	Northern Financial Corporation	2006-08-21	2009-01-30	ON
Shynkaryk, Chester				

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Golden Queen Mining Co. Ltd.	2007-04-13	2009-02-04	ON
Stewart, Robert Leslie				
	Pollard Banknote Income Fund	2008-09-22	2009-01-30	MB
Swartout, Hank B.				
	Sabretooth Energy Ltd.	2009-01-15	2009-02-04	AB
	Sabretooth Energy Ltd.	2009-01-21	2009-02-04	AB
	Sabretooth Energy Ltd.	2009-01-23	2009-02-04	AB
Taylor, John Bradley				
	La Banque Toronto-Dominion	2008-12-11	2009-02-05	ON
Thoma, Siegfried Josef				
	Canwel Building Materials Income Fund	2009-01-23	2009-02-03	BC
	Canwel Building Materials Income Fund	2009-01-23	2009-02-03	BC
	Canwel Building Materials Income Fund	2009-01-23	2009-02-03	BC
	Canwel Building Materials Income Fund	2009-01-23	2009-02-03	BC
	Canwel Building Materials Income Fund	2009-01-23	2009-02-03	BC
	Canwel Building Materials Income Fund	2009-01-23	2009-02-03	BC
	Canwel Building Materials Income Fund	2009-01-23	2009-02-03	BC
	Canwel Building Materials Income Fund	2009-01-23	2009-02-03	BC
Thompson, John F H				
	Teck Cominco Limited	2008-06-13	2009-02-03	BC
	Teck Cominco Limited	2008-11-07	2009-02-03	BC
Zita, Brian				
	Stantec Inc.	2008-07-01	2009-02-03	AB
	Stantec Inc.	2008-07-29	2009-02-03	AB
	Stantec Inc.	2008-09-04	2009-02-03	AB
	Stantec Inc.	2008-10-06	2009-02-03	AB
	Stantec Inc.	2008-11-14	2009-02-03	AB
	Stantec Inc.	2008-12-04	2009-02-03	AB

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME « ACTIONS-CROISSANCE PME »

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
2937077 Canada Inc. (anc. ART Recherches et Technologies Avancées Inc.)	Prospectus	2006-05-10	Actions ordinaires	100	2009-12-31
AAER inc.	Prospectus	2008-12-12	Actions ordinaires des unités A	100	2008-12-31
Advitech Inc.	Actions inscrites	2005-08-01	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Alphinat inc.	Actions inscrites	2006-06-02	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Amadeus International Inc.	Actions inscrites	2005-05-26	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ambrilia Biopharma Inc. (anc. Procyon Biopharma inc.)	Actions inscrites	2005-12-21	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Art Recherches et Technologies Avancées inc.	Actions inscrites	2007-05-07	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Arura Pharma Inc.	Actions inscrites	2007-09-14	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Aptilon Corporation	Actions inscrites	2005-12-08	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Biophage Pharma inc.	Actions inscrites	2005-11-01	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Bioxel Pharma inc.	Actions inscrites	2005-09-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Capital DCB	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Conporec inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
CO2 Solution inc.	Actions inscrites	2005-06-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2008-05-05	Actions ordinaires	100	2011-12-31
Corporation Datacom Wireless	Prospectus	2007-05-30	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Corporation d'investissement Pontiac Castle	Actions inscrites	2006-12-29	Actions ordinaires	100	2009-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Corporation Pourvoyeurs Mondiaux Safari Nordik	Prospectus	2007-07-17	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Corporation Power Tech inc.	Actions inscrites	2006-04-05	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Corporation Technologies BioEnvelop	Actions inscrites	2005-08-11	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Corporation Technologies Wanted	Prospectus	2005-07-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
CPL Technologies inc.	Actions inscrites	2005-11-02	Actions ordinaires	100	2008-12-31
DEQ Systèemes Corp.	Actions inscrites	2005-11-15	Actions ordinaires	100	2008-12-31
DiagnoCure inc.	Actions inscrites	2005-08-22	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Éclairage Divcom Inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Écopia BioSciences Inc.	Actions inscrites	2005-06-17	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Engenuity Technologies Inc.	Actions inscrites	2005-11-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ergorecherche ltée	Actions inscrites	2006-02-28	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ExelTech Aérospatiale Inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Fortsum Solutions d'affaires inc.	Actions inscrites	2006-03-14	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Goupe ADF Inc.	Actions inscrites	2006-08-02	Actions à droit de vote subalterne	100	2009-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2007-05-11	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Groupe Conseil Omnitech inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Groupe CVTech inc.	Actions inscrites	2005-11-23	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2006-08-04	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Groupe iWeb inc.	Actions inscrites	2007-06-19	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Groupe Odésia inc.	Actions inscrites	2005-11-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31
H2O Innovation (2000) inc.	Actions inscrites	2005-10-18	Actions ordinaires	100	2008-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
IMS Experts-conseils Inc.	Actions inscrites	2006-11-20	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Industries Malette Inc.	Prospectus	2005-08-26	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Isacsoft inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions cat. A	100	2008-12-31
Junex inc.	Actions inscrites	2008-06-09	Actions ordinaires	100	2011-12-31
Kangourou Média Inc.	Actions inscrites	2007-06-19	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Kolombo Technologies Ltee	Prospectus	2006-10-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
LAB International inc.	Actions inscrites	2005-12-21	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Logibec Groupe Informatique Ltée	Actions inscrites	2005-06-13	Actions ordinaires	100	2008-12-31
LYRtech inc.	Actions inscrites	2005-12-20	Actions cat. A	100	2008-12-31
Médicago inc.	Prospectus	2006-08-30	Actions ordinaires	100	2009-12-31
MethylGene Inc.	Actions inscrites	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Mines Richmont Inc.	Prospectus	2006-05-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Mistral Pharma inc.	Actions inscrites	2005-08-09	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2006-08-31	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2006-03-22	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2006-08-24	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Nstein Technologies inc.	Actions inscrites	2005-06-17	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2006-09-26	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ORTHOsoft inc.	Actions inscrites	2006-06-13	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Paladin Labs inc.	Actions inscrites	2006-12-06	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Pixman Média Nomade inc.	Actions inscrites	2008-11-13	Actions ordinaires	100	2011-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Prestige Telecom inc.	Placement privé	2007-09-26	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Priva inc.	Actions inscrites	2005-11-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Ranaz Corporation	Prospectus	2006-12-29	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2005-07-28	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Savaria Corporation	Actions inscrites	2005-09-29	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Section Rouge Media Inc.	Actions inscrites	2006-10-23	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Sonomax Hearing Healthcare Inc.	Actions inscrites	2005-12-15	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Spinlogic Technologies inc.	Actions inscrites	2007-05-17	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Systèmes de Business Virtuelles Rolland Ltée	Actions inscrites	2006-04-27	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Systèmes Médicaux LMS	Actions inscrites	2006-08-03	Actions ordinaires	100	2009-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2005-08-30	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies Clémex inc. (Les)	Actions inscrites	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies D-Box inc.	Actions inscrites	2007-06-04	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Technologies Miranda Inc.	Prospectus	2005-11-30	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Technologies SENSIO inc.	Prospectus	2006-04-28	Actions ordinaires	100	2009-12-31
TECSYS Inc.	Actions inscrites	2007-02-13	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Theratechnologies Inc.	Actions inscrites	2005-11-11	Actions ordinaires	100	2008-12-31
TSO3 inc.	Actions inscrites	2005-10-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31
Victhom Bionique Humaine inc.	Actions inscrites	2007-03-08	Actions ordinaires	100	2010-12-31
Warnex Inc.	Prospectus	2005-11-10	Actions ordinaires	100	2009-12-31
ZoomMed inc.	Prospectus	2005-12-20	Actions ordinaires	100	2008-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÈGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Bourse de Montréal Inc. – Modifications à l'article 6808 et abrogation des articles 6809, 6810 et 6811 de la Règle Six – Réinscription à la cote du contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (CGF)

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications à l'article 6808 et d'abrogation des articles 6809, 6810 et 6811 de la Règle Six, déposé par Bourse de Montréal Inc. Ces modifications et abrogations visent à permettre la réinscription à la cote de la Bourse et la négociation, sur la plateforme électronique de la Bourse, du contrat à terme CGF.

(Les textes de la Bourse sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 4 mars 2009, à :

M^{e} Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^{e} étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Hélène Francoeur
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4327
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4327
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : helene.francoeur@lautorite.qc.ca

Bourse de Montréal Inc. – Modifications aux articles 6303, 6381 et 6383 à 6385 et abrogation de l'article 6382 de la Règle Six et modifications aux procédures applicables à l'annulation de transactions ainsi qu'aux procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme – Implantation d'un algorithme d'établissement de prix implicites pour les contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX)

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications aux articles 6303, 6381 et 6383 à 6385 et d'abrogation de l'article 6382 de la Règle Six ainsi que de modifications aux procédures applicables à l'annulation de transactions ainsi qu'aux procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme, déposé par Bourse de Montréal Inc. Ces

modifications et cette abrogation visent à permettre l'implantation d'un algorithme d'établissement de prix implicites pour les contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX).

(Les textes de la Bourse sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 6 mars 2009, à :

M^e^ Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e^ étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Normand Bergeron
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4321
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4321
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : normand.bergeron@lautorite.qc.ca

☒	**Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt**	☐	**Back-office - Options**
☐	**Négociation - Dérivés sur actions et indices**	☒	**Technologie**
☒	**Back-office - Contrats à terme**	☒	**Réglementation**
		☐	**MCeX**

CIRCULAIRE
Le 2 février 2009

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

RÉINSCRIPTION À LA COTE DU CONTRAT À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE 5 ANS (CGF)

Le Comité de règles et politiques de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) a approuvé des modifications à la Règle Six des règles de la Bourse ainsi que les modifications correspondantes aux procédures pertinentes. Les modifications permettront la réinscription à la cote de la Bourse et la négociation, sur la plateforme électronique de la Bourse, du contrat à terme CGF. La Bourse prévoit réinscrire à la cote le contrat CGF à la fin du mois de mars 2009.

Les commentaires relatifs à la réinscription à la cote du contrat à terme CGF proposée doivent nous être présentés dans les 30 jours suivant la date de publication du présent avis, soit au plus tard le 4 mars 2009. Prière de soumettre ces commentaires à :

Madame Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques
Bourse de Montréal Inc.
Tour de la Bourse
C.P. 61, 800, square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : legal@m-x.ca

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité à l'attention de :

Madame Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Circulaire no. : 016-2009

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : (514) 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Internet : www.m-x.ca

Annexes

Les personnes intéressées trouveront en annexe le document d'analyse de la réinscription proposée, les textes réglementaires proposés de même que les procédures modifiées. La date d'entrée en vigueur de la réinscription proposée sera déterminée par la Bourse, conformément au processus d'autocertification telle qu'établie dans la Loi sur les instruments dérivés (2008, c.24).

Processus d'établissement de règles

Bourse de Montréal Inc. est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation (OAR) par l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité). Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de Règles et Politiques l'approbation de ses Règles. Les Règles de la Bourse sont soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification telle qu'établie dans la Loi sur les instruments dérivés (2008, c.24).

À titre d'OAR, la Bourse assume des responsabilités de réglementation de marché et d'encadrement des participants agréés. L'encadrement du marché et des participants agréés relève de la Division de la réglementation de la Bourse (la Division). La Division exerce ses activités de façon autonome par rapport à la Bourse, ayant une structure administrative distincte.

La Division est sous l'autorité d'un Comité spécial nommé par le Conseil d'administration de la Bourse. Le Comité spécial a le pouvoir de recommander au Conseil d'administration de la Bourse d'adopter ou de modifier les Règles de la Bourse concernant certains aspects de l'encadrement des participants agréés de la Bourse dont, entre autres, les Règles ayant trait aux exigences de marge et de capital. Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de Règles et Politiques de la Bourse le pouvoir d'adopter ou de modifier ces Règles sur recommandation du Comité spécial.

RÉINSCRIPTION À LA COTE DU CONTRAT À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE 5 ANS - CGF

MODIFICATIONS À L'ARTICLE 6808 ET ABROGATION DES ARTICLES 6809, 6810 ET 6811 DE LA RÈGLE SIX DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Modifications aux Procédures relatives à l'exécution d'opérations en bloc, aux Procédures applicables à l'exécution et à la déclaration d'opérations d'échanges physiques pour contrats, d'échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats et de substitutions d'instruments dérivés hors bourse par des contrats à terme et aux Procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme

I. GÉNÉRALITÉS

A -- Modifications réglementaires proposées

Il est proposé de modifier l'article 6808 C) et de supprimer les articles 6809, 6810 et 6811 de la Règle Six de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) afin d'éliminer la limite quotidienne actuelle de variation des cours de trois (3) points pour tous les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada inscrits à la cote, y compris les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 5 ans (CGF) faisant objet de cette demande. La Bourse propose ces modifications pour se conformer à:

i) la pratique d'absence de limite quotidienne de variation des cours dans la négociation des obligations du gouvernement du Canada dans le marché au comptant domestique, et

ii) la pratique adoptée par d'autres bourses internationales de dérivés de ne pas imposer de limite quotidienne de variation des cours pour les contrats à terme sur obligations gouvernementales.

De plus, la Bourse propose de modifier les procédures suivantes:

- Les Procédures relatives à l'exécution d'opérations en bloc
- Les Procédures applicables à l'exécution et à la déclaration d'opérations d'échanges physiques pour contrats, d'échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats et de substitutions d'instruments dérivés hors bourse par des contrats à terme (Procédures – EFP-EFR-SUB)
- Les Procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme

Toutes ces modifications aux règles et procédures de la Bourse visent à permettre la réinscription à la cote de la Bourse et la négociation, sur la plateforme électronique de la Bourse, du contrat à terme CGF. La Bourse prévoit réinscrire à la cote le contrat CGF en mars 2009.

B -- Argumentation

Plusieurs facteurs plaident en faveur de la réactivation du contrat à terme CGF par la Bourse.

- **Intérêt des participants:** Les commentaires obtenus de la part des participants au marché confirment un intérêt de réactiver le contrat CGF à la Bourse. Le segment de 5 ans sur la courbe des taux d'intérêt du gouvernement du Canada (GdC) représente un important point de jonction où convergent divers intérêts.

- **Étendre la couverture des produits sur la courbe des taux du GdC :** Le contrat CGF prolongera la couverture des produits de la Bourse sur la courbe des taux du GdC par l'ajout du segment de 5 ans. Par conséquent, la Bourse offrira une couverture complète de produits à travers la courbe des taux du GdC (contrats à terme sur obligations du GdC pour les catégories d'échéance de 2 ans, 5 ans, 10 ans et 30 ans).

- **Croissance rapide sur le marché des obligations hypothécaires du Canada:** La croissance rapide, au cours des cinq dernières années, du marché pour les obligations hypothécaires du Canada (OHC) a accru la nécessité de couvrir l'émission des OHC de 5 ans. En conséquence, le marché des OHC est devenu largement reconnu comme un marché complémentaire aux obligations du GdC de 5 ans sur la courbe des rendements; les OHC de 5 ans étant fortement corrélées aux obligations du GdC de référence de 5 ans (R^2=85%) font des contrats à terme CGF un instrument idéal pour la couverture de l'émission des OHC.

Matrice de corrélation (R^2) – Corrélation des rendements hebdomadaires pour la période allant de janvier 2008 à janvier 2009

	Obligations du GdC de 5 ans	Obligations hypothécaires du Canada
Obligations du GdC de 5 ans	1,00	0,85
Obligations hypothécaires du Canada	0,85	1.00

Source: Bloomberg L.P.

- **Opportunités de négociation:** La réactivation du contrat CGF fournira aux participants du marché des opportunités supplémentaires de négociation sur l'écart de l'ensemble de la courbe des taux du GdC (contrat à termes sur obligations du GdC d'échéance de 2 ans, 5 ans, 10 ans et 30 ans).

- **Transfert, en termes de volumes, vers le segment de la courbe des taux d'échéance plus rapprochée :** La crise du crédit et l'impact de la réduction de l'effet de levier par les participants du marché ont entraîné un transfert des volumes des contrats à terme sur taux d'intérêt vers le segment de la courbe des taux d'échéance plus rapprochée, où la durée (proportionnelle au risque) est plus faible. Cette situation peut être observée à la bourse CME/CBOT où il y a eu, en 2008, transfert de volumes des contrats sur taux du Trésor américain des segments à plus long terme (10 ans et 30 ans) vers les segments à plus court terme (2 ans et 5 ans).

Contrats à terme sur obligations	Volume Moyen Quotidien – 2008 (Nb. de contrats)	Variation (%) par rapport à 2007
Trésor américain de 2 ans	313 482	+16%
Trésor américain de 5 ans	656 946	+1%
Trésor américain de 10 ans	1 014 904	-27%
Trésor américain de 30 ans	353 615	-17%

Source: CME Group

2.

II. ANALYSE DÉTAILLÉE

A – Le marché sur le segment de 5 ans de la courbe des taux d'intérêt

- **Croissance de l'activité de négociation sur le marché au comptant**

  - Le segment, sur la courbe des taux, des obligations du gouvernement du Canada (GdC) de 5 ans représente 33% du total de l'activité de négociation des obligations du GdC, soit le second segment le plus actif avec une activité quotidienne de 6,5 milliards $ CAN en 2008.

  - La croissance de l'activité de négociation quotidienne moyenne s'établit à un taux annuel de 4.5% depuis 2004, passant d'une activité quotidienne moyenne de 5,5 milliard $ CAN en 2004 à 6,5 milliard $ CAN en 2008.

  - De plus, le segment de 5 ans est rehaussé par un marché actif pour les obligations hypothécaires du Canada (OHC). La croissance de l'activité de négociation quotidienne moyenne s'établit à un taux annuel de 29% depuis 2004, passant d'une activité quotidienne moyenne de 930 millions $ CAN en 2004 à 2,6 milliard $ CAN en 2008.

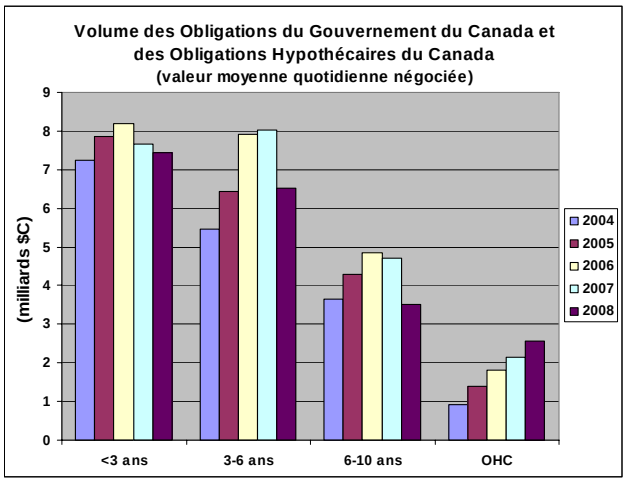

Source: Banque du Canada et Bourse de Montréal- R&D

- **Un marché liquide pour les obligations sous-jacentes au contrat (marché au comptant), avec une valeur élevée d'émissions et d'encours notionnel**

  - Le segment des obligations du GdC de 5 ans bénéficie d'une grande concentration de nouvelles émissions (18 milliard $ CAN en 2008) et d'un encours notionnel élevé (55 milliard $ CAN) au 1 janvier 2009).
  - De plus, les obligations hypothécaires du Canada (OHC) de 5 ans exhibent un montant encore plus élevé de nouvelles émissions (43.5 milliard $ CAN en 2008) et d'encours notionnel (73 milliard $ CAN) au 1 janvier 2009.
  - Ainsi, ce segment de 5 ans sur la courbe des taux est le segment le plus important en terme d'offre obligataire (OHC et obligations du GdC de 5 ans combinées) avec 61.5 milliard $ CAN d'émissions en 2008.

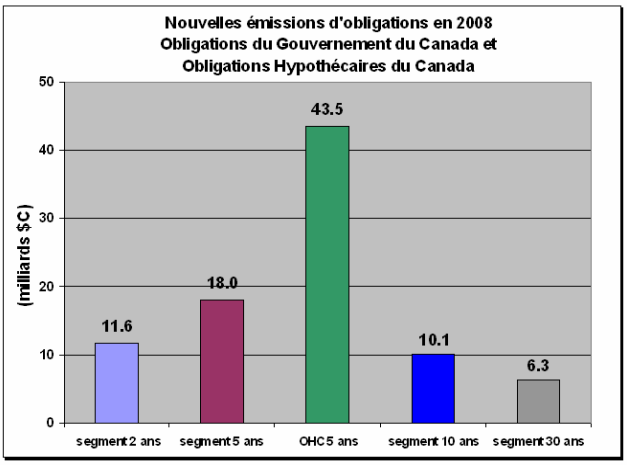

Source: Banque du Canada et Bourse de Montréal- R&D

- Le segment de 5 ans sur la courbe des taux, qui inclut les obligations du Canada (55 milliard $ CAN) et les émissions d'obligations hypothécaires du Canada (OHC) par la Corporation de la Couronne (73 milliard $ CAN), représente 32% du montant total d'encours notionnel (400 milliard $ CAN) pour tous les segments de la courbe des taux; c'est le deuxième plus grand segment de la courbe des taux.

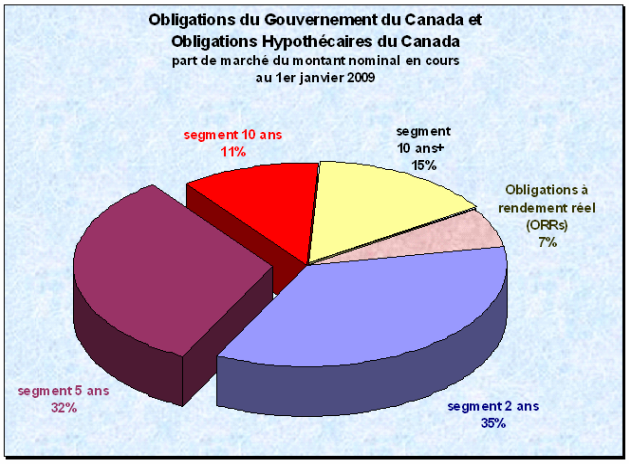

Source: Banque du Canada et Bourse de Montréal- R&D

B –Différents utilisateurs potentiels du CGF

Les personnes les plus susceptibles d'utiliser le contrat à terme sur obligations du Canada de 5 ans sont :

- Les négociateurs d'obligations: pour gérer les risques relatifs aux positions détenues dans leurs comptes, la durée et la négociation de la base.
- Les négociateurs propriétaires et les fonds spéculatifs: pour négocier les écarts inter-marché (comparativement à des contrats internationaux comparables comme les obligations Euro de 5 ans, les obligations du Trésor américain de 5 ans), pour négocier la courbe des taux (2, 5, 10 et 30 ans).
- Gestionnaires Actif/Passif : pour gérer les actifs et passifs comptabilisés aux livres.
- Gestionnaires de portefeuille d'obligations: pour gérer l'allocation des actifs et leur durée.

- Banques, sociétés de fiducies, caisses populaires et autres institutions financières approuvées afin d'effectuer des prêts assurés par la SCHL (Société canadienne d'hypothèques et de logement) : pour gérer l'exposition hypothécaire.
- Fonds de pension et trésoreries (corporative/gouvernemental) : pour gérer les dettes existantes et pour utiliser comme techniques de couverture anticipée (nouvelles émissions, rachat d'obligation ou réduction du coût d'intérêt).
- Les négociateurs de « swaps »: pour gérer l'exposition au risque de leurs comptes de position et pour utiliser comme techniques de couverture anticipée (pour geler les taux d'intérêt en anticipation de volume de swaps futur).
- Spéculateurs: pour gérer la négociation directionnelle et la négociation de la courbe des taux d'intérêt.

C –Caractéristiques du produit CGF

❑ **Type de contrat**

La livraison physique est la méthode préférée de la plupart des bourses qui cotent des contrats à terme sur obligations du gouvernement. La livraison physique impose plus de discipline aux participants que le règlement en espèces. De plus, puisqu'il y a un nombre suffisants d'obligations livrables (et un encours notionnel élevé) pour supporter un contrat à terme sur obligations du GdC de 5 ans qui inclut à la fois des émissions d'obligations du GdC de 5 ans et de 10 ans dans le panier de livrables, la livraison physique a été retenue. On peut également avancer les raisons supplémentaires suivantes supportant ce choix:

- Roulement: Le roulement du contrat ayant l'échéance la plus rapprochée au contrat suivant s'effectuera de façon plus ordonnée si le contrat exige une livraison physique. En effet, la livraison physique facilitera l'établissement d'un juste prix lors du roulement car les usagers pourront plus facilement évaluer le prix du contrat de l'échéance suivante.
- Opportunités de négociation: Les contrats bénéficiant de la livraison physique peuvent favoriser des opportunités de négociation à cause des fluctuations à court terme de la base prix à terme versus prix au comptant. L'habileté de profiter de telles fluctuations débouche sur de nombreuses stratégies d'arbitrage et de négociation.
- Impact plus grand sur le volume du marché au comptant des obligations: Les stratégies de couverture, de rebalancement du portefeuille et d'opérations sur la base peuvent créer une plus grande activité de négociation du marché des obligations sous-jacentes au contrat.
- Harmonisation entre les contrats à terme sur obligations de la Bourse et ceux des bourses internationales: Harmoniser la méthode de livraison physique avec celle qui prévaut pour les contrats à terme sur obligations gouvernementales qui se négocient sur les autres bourses permettra de créer des opportunités de stratégies sur écart entre les produits lors de mouvements de la structure à terme des taux d'intérêt. Ces opportunités bénéficieront également aux arbitragistes qui utilisent des techniques d'écart vis à vis des contrats à terme similaires tels que les contrats à terme sur obligation du Trésor américain de 5 ans et le contrat à terme allemand Euro-Bobl de 5 ans.

❑ **Coupon notionnel**

- Le coupon notionnel du CGF a été initialement fixée à 9% lorsque le produit a été lancé en 1995 et modifié par la suite à 6% en 2000 pour se conformer à la pratique adoptée par les bourses de dérivés CBOT, EUREX et SFE qui avait pour but d'harmoniser le coupon notionnel des contrats à terme sur obligations à 6% sur l'ensemble de la ligne de produits.

- Implications pour l'obligation la moins chère à livrer: un coupon notionnel de 6%, comparativement au rendement actuel inférieur à 6% sur le marché des obligations du GdC de 5

ans, favorisera les obligations qui ont une durée plus courte comme l'obligation la moins chère à livrer.

- **Normes de livraison**

  - Émissions d'obligations du GdC admissibles dans le panier de livrables: l'inclusion des obligations du GdC de 5 et de 10 ans offre un panier suffisamment grand de livrables en termes d'encours notionnel.
  - Émissions d'obligations hypothécaires du Canada (OHC) par la fiducie du Canada pour l'habitation : l'inclusion des OHC ajoutera une nouvelle dimension à la négociation du contrat CGF en augmentant la liquidité du panier de livrables et l'optionalité entre les obligations.
  - Terme à courir à l'échéance (fenêtre de temps): Un terme à courir de plus longue durée (3½ à 5¼ ans avec fenêtre de temps de 1 an et 9 mois) est choisi afin de permettre aux obligations admissibles de rester plus longtemps dans le panier de livrables pour fournir un nombre maximum d'obligations en termes d'encours notionnel (liquidité du panier).

D – Comparaison avec les autres marchés

Le tableau suivant résume les caractéristiques du contrat à terme CGF de la Bourse comparativement aux deux grandes bourses offrant un contrat semblable.

COMPARAISON INTERNATIONALE:
CONTRAT À TERME DE 5 ANS SUR OBLIGATIONS GOVERNEMENTALES

	Bourse de Montréal	CME Group- CBOT	EUREX
Sous-jacent	Obligations du gouvernement du Canada (GdC) de 5 ans	Obligations du Trésor américain de 5 ans	Obligations Euro Bobl de 5 ans- émises par la république fédérale d'Allemagne ou la Confédération suisse
Taille du contrat	100 000 $ CAN	100 000 $ US	100 000 EUR
Coupon notionnel	6%	6%	6%
Type de règlement	Physique	Physique	Physique
Norme de livraion	Obligations du GdC de 5 et 10 ans ayant une échéance de 3.5 à 5 ans et 3 mois	Obligations du Trésor américain de 5 ans ayant une échéance de 4 ans et 2 mois à. 5.ans et 3 mois	Obligations Euro Bobl de 5 et 10 ans ayant une échéance de 4.5 à 5.5 ans
Échanges physiques pour contrats	Actuellement limités aux obligations du gouvernement du Canada	(Règle 538) Les instruments à revenu fixe, avec des caractéristiques de risque et des échéances qui répliquent le sous-jacent du contrat à terme, sont acceptés. Ces instruments comprennent mais ne sont pas limités aux titres financiers suivants : titres du marché monétaire, du Trésor, d'agences, corporatifs de type investissement, d'accords de	Tous les titres de dette, qui démontrent une corrélation avec le contrat à terme échangé afin que le contrat à terme permette une couverture pour les transactions au comptant, peuvent faire partie d'un EFP.

		taux à terme (FRAs), hypothécaires tels des titres adossés à des créances immobilières avec flux groupés (CMOs), swaps sur taux d'intérêt et des swaptions.	
Opérations en bloc Seuil de quantité minimale	N/A	5 000 contrats	3 000 contrats
Limite quotidienne de variation des cours	Actuellement 3 points par contrat à la hausse ou à la baisse par rapport au prix de règlement de la journée précédente	aucune	aucune
Volume Moyen Quotidien - 2008	N/A	656 946 contrats	610 594 contrats

Source: Bourse de Montréal R&D, sites Internet de CME Group et EUREX

III. RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Les Règles actuelles de la Bourse permettent l'inscription à la cote du contrat à terme sur obligations du gouvernement de Canada de 5 ans. Par conséquent, les ajouts aux Règles Six et Quinze de la Bourse ne sont pas nécessaires pour permettre l'inscription à la cote des contrats à terme sur obligations du gouvernement de Canada 5 ans.

Toutefois, dans le but d'éliminer la limite quotidienne de variation des cours actuelle de trois (3) points pour tous les contrats à terme sur obligations du gouvernement, la Bourse propose de modifier l'article 6808 C) et de supprimer les articles 6809, 6810 et 6811 de la Règle Six relativement aux limites quotidiennes des cours pour les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada.

Étant donné les pratiques actuelles sur les marchés, la Bourse propose ces modifications pour se conformer à:

i) la pratique d'absence de limite quotidienne de variation des cours dans la négociation des obligations du gouvernement du Canada dans le marché au comptant domestique, et

ii) la pratique adoptée par d'autres bourses internationales de dérivés de ne pas imposer de limite quotidienne de variation des cours pour les contrats à terme sur obligations gouvernementales.

De plus, la Bourse propose de modifier les procédures pertinentes afin de réintroduire le contrat à terme sur obligations du Canada de 5 ans (CGF). Les modifications aux procédures ont également été effectuées avec l'objectif de : 1) généraliser et standardiser les Procédures sur les EFP-EFR-SUB et 2) élargir la liste d'instruments financiers à revenu fixe admissibles, pour l'exécution des opérations d'échanges physiques pour contrats (EFP) pour le CGF et pour tous les autres contrats à termes sur taux d'intérêt inscrits à la cote de la Bourse afin de standardiser avec les pratiques internationales. Les procédures modifiées sont :

- Les Procédures relatives à l'exécution d'opérations en bloc

- Les Procédures applicables à l'exécution et à la déclaration d'opérations d'échanges physiques pour contrats, d'échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats et de substitutions d'instruments dérivés hors bourse par des contrats à terme
- Les Procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme

A – Article 6808 C) de la Règle Six

La Bourse propose que l'article 6808 C) de la Règle Six soit modifié afin de changer la limite quotidienne de variation des cours pour les contrats à terme sur obligations du Canada. Cette limite est modifiée de trois (3) points à la hausse ou à la baisse (par rapport au prix de règlement de la journée ouvrable précédente) à aucune limite.

B – Articles 6809, 6810 et 6811 de la Règle Six

La Bourse propose de supprimer les articles 6809, 6810 and 6811 de la Règle Six dans le but d'éliminer toute restriction sur les limites quotidiennes des cours pour les contrats à terme sur obligations du gouvernement.

C - Modalités concernant les Procédures relatives à l'exécution d'opérations en bloc

La Bourse propose de modifier les Procédures relatives à l'exécution d'opérations en bloc afin que le délai prescrit et le seuil de quantité minimale pour l'exécution d'opération en bloc pour le contrat à terme CGF soient établis conformément à l'article 6380 des Règles de la Bourse. Le délai prescrit pour les contrats à terme CGF sera fixé à:

i) à l'intérieur de 15 minutes pour un seuil de quantité minimale de 500 contrats.

D - Modalités relatives aux Procédures applicables à l'exécution et à la déclaration d'opérations d'échanges physiques pour contrats, d'échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats et de substitutions d'instruments dérivés hors bourse par des contrats à terme

La Bourse propose également de modifier les procédures relatives aux Procédures applicables à l'exécution et à la déclaration d'opérations d'échanges physiques pour contrats, d'échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats et de substitutions d'instruments dérivés hors bourse par des contrats à terme afin de:

1) généraliser en regroupant les contrats à terme pouvant faire objet des opérations EFP et EFR.

Actuellement, les Procédures EFP-EFR-SUB stipulent individuellement les contrats à terme individuels pour lesquels les opérations EFP et EFR peuvent être applicables. Les modifications aux Procédures EFP EFR SUB proposent le regroupement des contrats concernes par catégorie (ex : groupe d'instruments « Contrats à terme sur instruments a revenu fixe »). En conséquence de cette généralisation, le CGF sera automatiquement considéré inclus dans cette procédure. De plus, les contrats inadmissibles à l'heure actuelle aux opérations EFP, soit les Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX) et les Contrats à terme 30 jours sur le taux « repo » à un jour (ONX) seront également automatiquement inclus pour les fins des opérations EFP (ce qui était l'intention originale de la Bourse) à l'image des pratiques courantes internationales sur des produits comparables.

2) d'élargir la liste d'instruments financiers à revenu fixe pour les fins des opérations EFP.

> Actuellement, les instruments à revenu fixe pour la composante au comptant admissibles aux fins de l'exécution d'une opération d'échanges physiques pour contrats (EFP) sur les contrats à terme sur obligations, sont limités uniquement à des échéances d'obligations à revenu fixes émises par le gouvernement du Canada. Compte tenu de la pratique en vigueur sur les autres bourses internationales (CBOT et Eurex), la Bourse propose d'inclure d'autres instruments financiers afin d'élargir la liste d'instruments financiers à revenu fixe admissibles pour la composante au comptant aux fins d'une opération EFP pour les contrats à termes sur instruments à revenu fixe.
>
> De tels instruments ayant une corrélation de prix raisonnable incluraient (mais ne seraient pas limités) aux instruments financiers suivants : titres du marché monétaire incluant le papier commercial adossé à des actifs, instruments à revenu fixe du Gouvernement du Canada et de la Corporation de la Couronne, instruments à revenu fixe provinciaux, titres corporatifs de type investissement incluant des obligations feuilles d'érable, titres adossés et instruments hypothécaires incluant les titres adossés à des créances immobilières. De plus, des instruments à revenu fixe, libellés dans la monnaie d'un pays membre du G7 qui sont raisonnablement corrélés aux contrats à terme échangés, seraient également acceptables. A titre d'exemple pour le contrat à terme CGF, les obligations hypothécaires du Canada (un instrument à revenu fixe de la Corporation de la Couronne) seraient admissibles comme composante au comptant pour les fins d'une opération d'échange physique pour contrat (EFP).

Les deux modifications ci-haut proposées sont compatibles avec les pratiques courantes internationales. En conséquence des modifications suggérées, la liste proposée d'instruments financiers admissibles pour la composante au comptant d'une opération d'échange physiques pour contrats (EFP) s'appliquerait alors à tous les contrats à terme sur taux d'intérêt en tant que groupe distinct et la liste courante des instruments a la base boursière permissibles s'appliquerait a tous les contrats à terme sur indices boursiers en tant qu'un autre groupe distinct.

De plus, pour les fins des opérations EFR, la Bourse propose de supprimer la section intitulée « Les obligations utilisées d'un échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats doivent comporter les caractéristiques suivantes » à l'annexe 1 des procédures applicables à l'exécution et à la déclaration d'opérations d'échanges physiques pour contrats, d'échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats et de substitutions d'instruments dérivés hors bourse par des contrats à terme. Cette section n'est pas pertinente en ce qui concerne les obligations étant admissibles comme instrument hors bourse aux fins d'une opération d'échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats (EFR). Cette section a été insérée par erreur lors de la soumission précédente à l'AMF.

De plus, la Bourse a ajouté la mention dans la Procédures EFP-EFR-SUB que les participants agréés impliqués dans une opération d'échange physique pour contrat, une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse ou une opération de substitution d'instrument dérivé hors bourse peuvent être appelés à démontrer que la position à terme et la position au comptant sont raisonnablement corrélées.

E - Modalités relatives aux procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme

La Bourse propose de modifier les procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme (PPRQ) de sorte que les exigences liées au prix de règlement quotidien des contrats à terme sur le CGF soient en conformité avec l'article 6390 des Règles de la Bourse.

Sur la base des exigences de l'article 6390 et de la procédure PPRQ, le contrat à terme CGF a été intégré dans la section « Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada » (section 4.3 du PPRQ) et

toute référence à un contrat à terme sur obligation nommément a été supprimée dans la procédure. Comme la Bourse a élargi sa gamme de produits de contrats à terme sur obligations du Canada, et étant donné que la procédure mentionnée ci-dessus est standardisée pour ce groupe d'instruments, la PPRQ a été ajustée en conséquence. Une terminologie plus générique a été utilisée dans la PPRQ pour inclure tous les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada.

F - Modalités pour les exigences de marges

Les Règles de la Bourse ne spécifient pas de niveaux en ce qui concerne les marges applicables aux contrats à terme inscrits à la Bourse. Ces marges sont réévaluées périodiquement (au moins une fois par mois) par la Bourse, en utilisant comme base de calcul les intervalles de marge calculés par la CDCC, et elles sont ensuite communiquées aux participants agréés par voie de circulaire. Les contrats à terme sur obligations du Canada de 5 ans (CGF) seront assujettis à la même pratique que celle existant déjà pour tous les autres contrats à terme sur obligations du Canada.

G - Modalités pour les limites de position

Les modalités pour les limites de position des contrats à terme sur obligations du Canada se trouvent à l'article 15608 de la Règle Quinze. Les limites de position pour chaque contrat à terme désigné sur obligations du gouvernement du Canada sont calculées selon le plus élevé de 4000 contrats ou de 20% de l'intérêt en cours moyen des trois derniers mois. Puisque nous réinscrivons le contrat CGF et qu'il n'y aura pas d'intérêt en cours lors de la première journée de négociation du contrat, les limites de position initiales pour le contrat CGF seront de 4 000 contrats. Les limites de position sont réévaluées périodiquement par la Bourse et elles sont ensuite communiquées aux participants agréés par voie de circulaire. Les contrats à terme sur obligations du Canada de 5 ans (CGF) seront assujettis à la même pratique que celle existant déjà pour tous les autres contrats à terme sur obligations du Canada.

H - Modalités relatives à la soumission de rapports de positions

Les modalités relatives à la soumission de rapports de positions pour les contrats à terme sur obligations du Canada se trouvent à l'article 15609 de la Règle Quinze. Le seuil de déclaration pour chaque contrat à terme sur obligations du Canada est 250 contrats. Par conséquent, les participants agréés doivent faire rapport, au plus tard trois jours ouvrables suivant le dernier jour ouvrable de chaque semaine, toute position totale (longue ou courte) de plus de 250 contrats à terme CGF.

IV. OBJECTIF DES MODIFICATIONS PROPOSÉES ET CONSÉQUENCES

A -- Objectifs

Le but des modifications proposées à l'article 6608 C) de la règle de Six et des suppressions proposées aux articles 6809, 6810 et 6811 de la Règle Six ainsi que des modifications proposées aux procédures liées de la Bourse est de:

i) Permettre la réintroduction des contrats à terme sur obligations du Canada de 5 ans (CGF);

ii) Supprimer la limite quotidienne de variation des cours de trois (3) points pour tous les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada

iii) Élargir la liste d'instruments financiers admissibles aux fins d'une opération d'échange physique pour contrats (EFP) pour le CGF et tous les autres contrats à termes sur taux d'intérêt de la Bourse.

B – Conséquence des modifications de règles et procédures proposées

Les modifications proposées aux Règles de la Bourse permettront à la Bourse de supprimer la limite quotidienne de variation des cours de trois (3) points pour tous les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada. Les modifications proposées des procédures reliées permettront a la Bourse de réintroduire le contrat à terme sur obligations du Canada de 5 ans (CGF) afin de répondre à la demande des utilisateurs. De plus, l'élargissement et la généralisation des exigences pour les fins des procédures relatives aux opérations EFP et EFR va harmoniser les pratiques canadiennes avec les standards internationaux.

C – Intérêt public

Les caractéristiques et les modifications aux règles sont proposées afin de rendre le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 5 ans accessible et efficient pour les participants du marché qui ont exprimé leur support pour un tel contrat à terme à des fins de négociation ou de stratégies de gestion de portefeuille. L'expansion du bassin de liquidité des instruments dérivés sur taux d'intérêt en offrant aux usagers des instruments additionnels, tel que le CGF, est d'intérêt publique pour le marché canadien des capitaux dans son ensemble. L'harmonisation des pratiques avec les standards internationaux, qui contribuera d'avantage à éliminer les barrières d'entrée aux nouveaux entrants dans notre marche résultant en une croissance de l'activité de négociation, est également d'intérêt publique.

D -- Documents en annexe

- Règle Six : modification de l'article 6808 C)
- Règle Six : suppression des articles 6809, 6810 et 6811
- Procédures relatives à l'exécution d'opérations en bloc
- Procédure applicable à l'exécution et à la déclaration d'opérations d'échanges physiques pour contrats, d'opérations d'échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats et d'opérations de substitution d'instruments dérivés hors bourse par des contrats à terme
- Modalités relatives aux procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme
- Caractéristiques du contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 5 ans (CGF).
- Caractéristiques du contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 2 ans (CGZ).
- Caractéristiques du contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 10 ans (CGB).
- Caractéristiques du contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans (LGB).

V. PROCESSUS

Les modifications aux Règles ont été approuvées par le Comité des Règles et Politiques de la Bourse et sont soumises à l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour approbation et au public pour une période de consultation de trente jours. Les modifications sont également transmises à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) pour information.

VI. RÉFÉRENCES

CME Group / CBOT: caractéristiques des contrats à terme sur obligations du Trésor américain de 5 ans:
http://cmegroup.com/trading/interest-rates/us-treasury/5-year-us-treasury-note_contract_specifications.html

EUREX: caractéristiques des contrats à terme sur obligations Euro Bobl de 5 ans:
http://www.eurexchange.com/trading/products/INT/FIX/FGBM_en.html

Opérations conclues sur le marché obligataire et encours des obligations intérieures négociables du gouvernement du Canada
http://epe.lac-bac.gc.ca/100/201/301/bank_can_banking_fin_stats-ef/2008/2008-12.pdf Table F12
http://www.bank-banque-canada.ca/en/goc/goc_tbill_bond_os_2008_12_31.html?style1=print

12.

Bourse de Montréal Inc. 6-1

6808 Limites de variation des cours / Arrêt de négociation
(24.01.86, 22.04.88, 08.09.89, 16.04.92, 19.01.95, 07.09.99, 31.01.01, 14.06.02, 03.05.04, 24.07.06, 30.05.08, 00.00.00)

La Bourse établit pour chaque contrat une limite maximum de variation du cours versus le prix de règlement du jour précédent et aucune négociation ne peut se faire au-dessus ou au-dessous de cette limite, sauf tel qu'indiqué ci-dessous. A moins que la Bourse en décide autrement, la limite quotidienne de variation du cours sera la suivante :

a) Contrats à terme 30 jours sur le taux « repo » à un jour : NIL

b) Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de 1 mois et de 3 mois : NIL

c) Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada: NIL

~~Il ne devra y avoir aucune négociation à un prix inférieur ou supérieur de 3 points :~~

~~i) au prix de règlement du contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada lors de la journée ouvrable précédente ; ou~~

~~ii) à la moyenne des offres et demandes à l'ouverture ou le prix de la première transaction, lors de la première journée de négociation d'un contrat à terme ; ou~~

~~iii) au prix établi par la Bourse dans le cas des contrats à terme inactifs.~~

d) Contrat à terme sur l'indice boursier S&P/TSX 60 et contrat à terme sur indices boursiers sectoriels S&P/TSX :

i) Arrêt de la négociation

Les arrêts de négociation du contrat à terme sur l'indice boursier S&P/TSX seront coordonnées avec le mécanisme d'arrêt de négociation des actions sous-jacentes. Selon la Politique T-3 de la Bourse intitulée «Coupe-circuit», un arrêt de la négociation du contrat à terme sera effectué avec le déclenchement des coupe-circuits en coordination avec la Bourse de New York et la Bourse de Toronto.

ii) Reprise de la négociation

Advenant l'éventualité où la négociation dans le marché des actions reprenne après un arrêt de négociation, la négociation sur le contrat à terme sur l'indice boursier S&P/TSX recommencera seulement après qu'un pourcentage (tel que déterminé par la Bourse de temps à autre) des actions sous-jacentes à l'indice boursier S&P/TSX 60 soit négocié à nouveau.

e) Contrat à terme sur action canadienne

i) Arrêt de la négociation

Les arrêts de négociation du contrat à terme sur action canadienne seront coordonnés avec le mécanisme d'arrêt de négociation des actions sous-jacentes. Selon la Politique T-3 de la Bourse intitulée «Coupe-circuit», un arrêt de la négociation du contrat à terme sera effectué avec le

déclenchement des coupe-circuits en coordination avec la Bourse de New York et la Bourse de Toronto.

f) Contrat à terme sur action étrangère

Lorsqu'une bourse reconnue suspend la négociation d'une action sous-jacente d'un contrat à terme sur action, alors la Bourse peut déterminer ce qu'il adviendra du contrat à terme sur action y compris, mais non limité à, la suspension ou l'arrêt de la négociation du contrat.

g) Contrat à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO_2e) avec règlement physique et en espèces

NIL

6809 Limite variable - Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada
(08.09.89, 07.09.99, 03.05.04, abr. 00.00.00)

~~Si trois contrats ou plus dont le mois de livraison est à l'intérieur d'une période d'un an (ou tous les contrats ayant un mois de livraison à l'intérieur d'une période d'un an, s'il y a moins de trois contrats négociés à l'intérieur de cette période) ferment à la fin d'une journée ouvrable sur le cours acheteur limite ou sur le cours vendeur limite, la limite quotidienne de variation des cours sera augmentée à 150 pour cent du niveau initial pour tous les contrats, et demeurera à ce niveau pendant trois journées ouvrables successives («la période de limite étendue»).~~

~~Si trois contrats ou plus dont les mois de livraison sont à l'intérieur d'une période d'un an (ou tous les contrats dont les mois de livraison sont à l'intérieur d'une période d'un an, s'il y a moins de trois contrats négociés à l'intérieur de cette période) ferment sur le cours acheteur limite ou sur le cours vendeur limite lors de la dernière journée de la période de limite étendue, la limite quotidienne de variation des cours demeurera à 150 pour cent de la limite initiale pour une autre période de trois jours ouvrables.~~

~~La limite quotidienne de variation des cours demeurera à 150 pour cent de la limite initiale pour des périodes successives de trois jours ouvrables, jusqu'à ce que trois contrats ou plus dont les mois de livraison sont à l'intérieur d'une période d'un an (ou tous les contrats dont les mois de livraison sont à l'intérieur d'une période d'un an, s'il y a moins de trois contrats négociés à l'intérieur de cette période) ne ferment pas sur la limite des cours à la fin de la dernière journée d'une période de limite étendue. Si au dernier jour de la période de trois jours ouvrables, les trois contrats ou plus (ou tous les contrats à l'intérieur d'une même année dans le cas où moins que trois contrats sont ouverts) ne ferment pas sur le cours acheteur limite ou sur le cours vendeur limite, la limite quotidienne de variation des cours reviendra à son niveau initial.~~

6810 Exclusions du mois courant (Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada)
(08.09.89, 07.09.99, 03.05.04, abr. 00.00.00)

~~Les articles 6808 et 6809 ne s'appliquent pas à la négociation des contrats du mois courant, ni pendant les cinq jours ouvrables précédant le premier jour du mois courant.~~

~~Dans le cas où les limites ne s'appliquent pas aux contrats du mois courant, et qu'il n'y a que trois contrats ouverts à l'intérieur d'une période d'un an, et que l'un de ces contrats est le contrat du mois courant, les articles 6808 et 6809 s'appliqueront aux deux contrats restants.~~

6811 Définitions : Cours acheteur limite - Cours vendeur limite
(08.09.89, abr. 00.00.00)

~~Les termes «fermer sur cours acheteur limite» et «fermer sur cours vendeur limite», tels qu'utilisés dans l'article 6809 sont définis de la manière suivante :~~

~~Cours acheteur limite : réservé à une situation où le marché ferme à la hausse par rapport à la limite quotidienne des cours sur un cours acheteur non exécuté. Lorsque le prix de fermeture est sous forme de fourchette de cours, le dernier prix coté devra être le cours acheteur limite.~~

~~Cours vendeur limite : réservé à une situation où le marché ferme à la baisse par rapport à la limite quotidienne des cours sur un cours vendeur non exécuté. Lorsque le prix de fermeture est sous forme de fourchette de cours, le dernier prix coté devra être le cours vendeur limite.~~

PROCÉDURES RELATIVES À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS EN BLOC

a) Une fois que l'opération en bloc a été conclue en conformité avec le seuil de quantité minimale établi et publié par la Bourse, les détails de l'opération doivent être rapportés à la Bourse en communiquant avec un officiel de marché au service de Pilotage du Marché de la Bourse au 1-888-693-6366 ou au (514) 871-7871 à l'intérieur de la période de temps prescrite par la Bourse.

b) Les participants agréés représentant l'acheteur et le vendeur doivent compléter et soumettre le formulaire de rapport d'opérations en bloc (Tableau I) ou tout autre avis prescrit par la Bourse à l'officiel de marché au service de Pilotage du Marché de la Bourse, pour validation.

c) Un officiel de marché vérifiera la validité des détails de l'opération en bloc soumis par le(s) participant(s) agréé(s).

d) La confirmation d'une opération en bloc par un officiel du marché n'empêchera pas la Bourse d'initier des procédures disciplinaires dans le cas où il est par la suite constaté que l'opération a été effectuée de façon non conforme aux Règles.

e) Une fois que l'opération en bloc a été validée, l'information suivante, concernant l'opération en bloc, sera diffusée par la Bourse:

i) date et heure de la transaction
ii) valeurs mobilières ou instruments dérivés et mois d'échéance du(des) contrat(s);
iii) prix pour chaque mois d'échéance et prix de levée (si applicable); et
iv) volume des contrats pour chaque mois d'échéance.

f) À la demande de la Bourse, le participant agréé qui effectue une opération en bloc, doit démontrer de façon satisfaisante que l'opération en bloc a été conclue en conformité avec les Règles de la Bourse. Le défaut de fournir des preuves satisfaisantes de conformité aux Règles pourra entraîner le déclenchement d'une action disciplinaire.

Tel que le prévoit l'article 6380 des règles de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »), voici les valeurs mobilières et les instruments dérivés éligibles, les délais prescrits pour chacun ainsi que les seuils de quantité minimale pour l'exécution d'opérations en bloc.

VALEURS MOBILIÈRES ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS ÉLIGIBLES	**DÉLAI PRESCRIT**	**SEUIL DE QUANTITÉ MINIMALE**
	(Dès que possible, à l'intérieur du délai suivant)	
Contrat à terme trente jours sur taux « *repo* » à un jour (ONX) :	15 minutes	1 000 contrats
Contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (CGB):	15 minutes	2 000contrats

Contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans (CGZ) :	15 minutes	500 contrats
Contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de trente ans (LGB)	15 minutes	500 contrats
Contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (GGF)	15 minutes	500 contrats
Options sur contrat à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (OBX)	15 minutes	2 000 contrats

~~2007.11.16~~0000.00.00

2

Bourse de Montréal

TABLEAU I

Formulaire de rapport d'opérations en bloc

Les participants agréés doivent compléter clairement et précisément toutes les sections de ce formulaire.

Ce formulaire doit être complété et transmis par télécopieur au service de Pilotage du Marché au (514) 871-3592.

Un officiel de marché peut être contacté au 1-888-639-6366 ou au (514) 871-7871.

HEURE ET DATE DE L'OPÉRATION:	
NOM ET NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU PARTICIPANT AGRÉÉ (ACHETEUR):	
NOM ET NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU MEMBRE COMPENSATEUR (ACHETEUR):	
NOM ET NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU PARTICIPANT AGRÉE (VENDEUR):	
NOM ET NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU MEMBRE COMPENSATEUR (VENDEUR):	
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE:	
NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR OU COURRIEL:	

Instruments Dérivés	Contrat à terme/ Option d'achat/ Option de vente	Mois d'échéance	Prix de levée de l'option (si applicable)	Nombre de Contrats	Prix	Type de stratégie* (si applicable)

Pour le personnel de la Bourse de Montréal seulement:

Date et heure de réception: _____

Signature autorisée de la Bourse de Montréal: _____

Les détails de ce formulaire sont acceptés par la Bourse de Montréal sur la stricte entente que la Bourse de Montréal n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'intégralité des informations fournies par le participant agréé.
* Chaque patte de la stratégie de négociation doit être inscrite séparément.

~~2007.11.16~~0000.00.00

PROCÉDURE APPLICABLE À L'EXÉCUTION ET À LA DÉCLARATION D'OPÉRATIONS D'ÉCHANGES PHYSIQUES POUR CONTRATS, D'ÉCHANGES D'INSTRUMENTS DÉRIVÉS HORS BOURSE POUR CONTRATS ET DE SUBSTITUTION D'INSTRUMENTS DÉRIVÉS HORS BOURSE PAR DES CONTRATS À TERME

La procédure qui suit vise à expliquer de façon aussi complète que possible : a) les exigences de l'article 6815 des Règles de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) en ce qui a trait à l'exécution d'opérations impliquant l'échange de contrats à terme pour une position correspondante sur le marché au comptant (échanges physiques pour contrats) et d'opérations impliquant l'échange de contrats à terme pour une position correspondante d'instruments dérivés hors bourse (échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats); et b) de l'article 6815A des Règles de la Bourse relatives à l'exécution d'opérations impliquant la substitution d'instruments dérivés hors bourse par des contrats à terme (substitutions d'instruments dérivés hors bourse pour contrats). Les participants agréés doivent s'assurer que tout leur personnel impliqué dans l'exécution de ce type d'opérations est bien informé de la présente procédure. Toute violation des exigences décrites dans les articles 6815 et 6815A des Règles de la Bourse et dans la présente procédure pourrait entraîner l'imposition de mesures disciplinaires de la part de la Bourse.

Échanges physiques pour contrats

Un échange physique pour contrat est une opération où deux parties conviennent que l'une des parties achète une position au comptant et vend simultanément une position en contrats à terme correspondante alors que l'autre partie vend cette même position au comptant et achète simultanément la position en contrats à terme correspondante.

La Bourse permet ~~actuellement~~ les opérations d'échange physique pour les ~~contrats à terme~~ instruments suivants :

~~le c~~**Contrats à terme sur instruments a revenu fixe ~~obligations du gouvernement du Canada de trente ans (LGB),~~**
~~**Contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (CGF)le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (CGB), le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans (CGZ),** Contrats à terme sur indices Boursiers ~~le contrat à terme sur indice S&P Canada 60 (SXF), les contrats à terme sur indices boursiers sectoriels (SXA, SXB, SXH et SXY)~~ Contrats à termes ~~et le contrat à terme s~~sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO_2e) (MCX).**

Échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats

Un échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrat est une opération où deux parties conviennent que l'une des parties achète un instrument dérivé hors bourse et vend simultanément le contrat à terme correspondant alors que l'autre partie vend l'instrument dérivé hors bourse et achète simultanément le contrat à terme correspondant.

La Bourse permet ~~actuellement~~ les opérations d'échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats pour les ~~contrats à terme~~instruments suivants :

~~2008.05.30~~0000.00.00

Contrats à terme sur instruments a revenu fixe
Contrats à terme sur indices de volatilité et boursiers
Contrats à termes sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO_2e) (MCX).

~~Contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (CGF)~~**~~contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada (LGB, CGB et CGZ), contrats à terme sur taux d'intérêt court terme~~** ~~(BAX et ONX), contrats à terme sur indice (SXF, SXA, SXB, SXH et SXY) et contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO_2e).~~

Substitution d'instruments dérivés hors bourse pour contrats

Une substitution d'instruments dérivés hors bourse pour contrats est une opération où deux parties conviennent de substituer une position constituée d'un instrument dérivé hors bourse pour une position constituée d'un contrat à terme correspondant. L'acheteur de l'instrument dérivé hors bourse substitue cette position et achète un contrat à terme correspondant alors que le vendeur de l'instrument dérivé hors bourse substitue cette position et vend le contrat à terme correspondant.

La Bourse permet actuellement les opérations de substitution d'instruments dérivés hors bourse pour contrats pour les contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO_2e).

Établissement du prix de la composante au comptant d'un échange physique pour contrat ou du prix de la composante risque d'un échange ou d'une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat

La composante au comptant d'un échange physique pour contrat ou la composante risque d'un échange ou d'une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat est évaluée à un prix convenu entre les deux parties à cet échange.

La jambe contrat à terme d'un échange physique pour contrat ou d'un échange ou substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat doit être évaluée à un niveau de prix juste et raisonnable eu égard, sans s'y limiter, à des facteurs tels que la taille de l'opération d'échange physique pour contrat, d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat, les prix négociés et les cours acheteur et vendeur du même contrat au moment de l'opération, la volatilité et la liquidité du marché concerné et les conditions générales du marché au moment où l'opération d'échange physique pour contrat, d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat est exécutée.

La composante au comptant d'un échange physique pour contrat ou la composante risque d'un échange ou d'une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat doit être la valeur sous-jacente au contrat à terme, un sous-produit de cette valeur sous-jacente ou un produit similaire dont la corrélation avec le contrat à terme échangé est raisonnable. Les participants agréés impliqués dans une opération d'échange physique pour contrat, d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat peuvent être appelés à démontrer que la composante au comptant d'un tel échange physique pour contrat ou la composante risque d'un tel échange ou substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat et la position en contrats à terme qui s'y rattache sont suffisamment corrélées pour que l'opération soit acceptable pour la Bourse.

De plus, le nombre de contrats à terme échangés doit être approximativement équivalent à la quantité ou à la valeur de la position au comptant faisant l'objet d'un échange physique pour contrat, de la composante risque faisant l'objet d'un échange ou d'une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat. Les participants agréés impliqués dans une opération d'échange physique pour contrat,

~~2008.05.30~~0000.00.00

d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat peuvent être appelés à démontrer cette équivalence.

Échanges physiques pour contrats, échanges d'instruments dérivés hors bourse pour contrats ou substitutions d'instruments dérivés hors bourse pour contrats acceptables

Un échange physique pour contrat, un échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat doit satisfaire les conditions suivantes afin d'être accepté par la Bourse :

- L'opération au comptant (dans le cas d'un échange physique pour contrat) ou la composante risque (dans le cas d'un échange ou d'une substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat) et l'opération à terme doivent être distinctes, mais être intégralement liées.

- L'opération d'échange ou de substitution doit être effectuée entre deux comptes distincts satisfaisant au moins un des critères suivants :
  - les comptes ont des propriétaires réels différents;
  - les comptes ont le même propriétaire réel, mais sont sous contrôle distinct; ou
  - les comptes sont sous contrôle commun, mais concernent des personnes morales distinctes pouvant ou non avoir le même propriétaire réel.

  Si les parties à une opération d'échange physique pour contrat, d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat impliquent la même personne morale, le même propriétaire réel ou des personnes morales distinctes sous contrôle commun, le participant agréé (ou les parties elles-mêmes) doit être en mesure de démontrer que l'opération d'échange physique pour contrat, d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat est effectuée aux mêmes conditions que s'il n'existait aucun lien de dépendance entre les parties..

- La portion au comptant d'une opération d'échange physique pour contrat ou la jambe de la composante risque d'une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat doit prévoir le transfert de propriété de l'instrument au comptant d'un échange physique pour contrat ou de l'instrument dérivé hors bourse d'une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat à l'acheteur de cet instrument et la livraison de cet instrument doit être effectuée dans un délai raisonnable (selon les normes du marché au comptant ou du marché hors bourse).

- La relation entre les prix du contrat à terme et de la jambe au comptant d'une opération d'échange physique pour contrat ou de la jambe de la composante risque d'une opération d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat et les prix correspondants dans chaque marché doit être établie.

- S'il n'est pas en possession réelle de l'instrument au comptant avant l'exécution de l'opération d'échange physique pour contrat ou de l'instrument dérivé hors bourse avant l'exécution d'une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat, le vendeur de cet instrument au comptant ou de cet instrument dérivé hors bourse doit être en mesure de démontrer sa capacité de s'acquitter de son obligation de livraison.

~~2008.05.30~~0000.00.00

Composantes au comptant acceptables aux fins d'une opération d'échange physique pour contrat

La composante au comptant d'une opération d'échange physique pour contrat doit satisfaire les conditions suivantes afin que l'opération soit acceptée par la Bourse :

- **Pour tous les contrats à terme sur taux d'intérêt ~~(LGB, CGB et CGZ)~~ :** ~~Toutes les échéances d'obligations à revenu fixe émises par le gouvernement du Canada~~ instruments à revenu fixe ~~qui sont raisonnablement corrélées~~ ayant une corrélation de prix raisonnable avec le contrat à terme faisant l'objet de l'échange. De tels instruments incluraient mais ne seraient pas limités aux instruments financiers suivants: titres du marché monétaire incluant le papier commercial adossé à des actifs, instruments à revenu fixe du Gouvernement du Canada et de la Corporation de la Couronne, instruments à revenu fixe provinciaux, titres corporatifs de type investissement incluant des obligations feuilles d'érable, titres adossés et instruments hypothécaires incluant les titres adossés à des créances immobilières. De plus, des instruments à revenu fixe, libellés dans la monnaie d'un pays membre du G7 qui sont raisonnablement corrélés aux contrats à terme échangés, seraient également acceptables. Les participants agréés impliqués dans une opération d'échange physique pour contrat peuvent être appelés à démontrer que la position à terme et la position au comptant sont raisonnablement corrélées.

- **Pour les contrats à terme sur indices boursiers ~~(SXF et indices sectoriels)~~ :** Les paniers d'actions doivent être raisonnablement corrélés avec l'indice sous-jacent avec un coefficient de corrélation (R^2) de 0,90 ou plus. De plus, ces paniers d'actions doivent représenter au moins 50 % du poids de l'indice ou doivent inclure au moins 50 % des titres composant l'indice. La valeur notionnelle du panier doit être à peu près égale à la partie à terme de l'opération d'échange. Les fonds négociés en bourse (iShares™) sont également acceptables pourvu qu'ils reflètent le contrat à terme sur indice contre lequel l'échange physique est effectué.

- **Pour les contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO_2e)** : Les unités canadiennes de CO_2e admissibles sont les crédits d'émetteurs réglementés et/ou les crédits compensatoires.

Instruments dérivés hors bourse admissibles aux fins d'une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat

L'annexe 1 fournit une liste des instruments dérivés hors bourse qui sont admissibles pour les fins d'une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat.

Instruments dérivés hors bourse admissibles aux fins d'une opération de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat

- **Pour les contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO_2e) :** Les instruments dérivés hors bourse sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone qui sont raisonnablement corrélés (avec un coefficient de corrélation (R^2) de 0,80 ou plus) avec le contrat à terme faisant l'objet de la substitution. Les participants agréés impliqués dans une opération de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat à terme peuvent être appelés à démontrer que l'instrument dérivé hors bourse et le contrat à terme sont raisonnablement corrélés.

~~2008.05.30~~0000.00.00

À titre d'indication, le calcul de la corrélation doit s'effectuer à partir de données quotidiennes couvrant une période d'au moins six (6) mois ou, si des données hebdomadaires sont utilisées, à partir de données couvrant une période d'au moins une (1) année.

Les participants agréés impliqués dans une opération d'échange physique pour contrat, une opération d'échange d'instrument dérivé hors bourse ou opération de substitution d'instrument dérivé hors bourse peuvent être appelés à démontrer que la position à terme et la position au comptant sont raisonnablement corrélées.

Déclaration à la Bourse d'une opération d'échange physique pour contrat d'une opération d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat

Les opérations d'échanges physiques pour contrats ou les opérations d'échanges ou de substitution d'instruments dérivés hors bourse pour contrats doivent être déclarées au service des Opérations de marchés de la Bourse pour être approuvées puis saisies dans le Système Automatisé de Montréal (SAM). Tant le participant agréé représentant l'acheteur que celui représentant le vendeur doivent compléter et soumettre le formulaire de rapport d'échange physique pour contrat / d'échange d'instrument dérivé hors bourse pour contrat / de substitution d'instruments dérivés hors bourse pour contrats prescrit par la Bourse au service des Opérations de marchés. Ce formulaire est disponible sur les sites Web de la Bourse à l'adresse http://www.m-x.ca/efp_formulaire_fr.php ou à l'adresse http://www.mcex.ca/trading_transactionReportForm dans le cas des contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO_2e). Si l'opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat est effectuée avant la fermeture de la séance de négociation du contrat à terme visé par l'opération, le formulaire de rapport d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat doit être soumis immédiatement après l'exécution de l'opération. Si l'opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat est effectuée après la fermeture de la séance de négociation, le formulaire de rapport d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat doit être soumis au plus tard à 10h00 (heure de Montréal) le jour de négociation suivant.

Si le formulaire de rapport d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat ne contient pas toutes les informations pertinentes exigées par le service des Opérations de marchés de la Bourse, l'opération ne sera ni approuvée ni saisie dans SAM et le participant agréé devra soumettre à nouveau un formulaire de rapport d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat correctement complété.

Dès que les formulaires de rapport d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat correctement complétés sont reçus, le service des Opérations de marchés validera l'opération. La Bourse a la discrétion de refuser une opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat si elle juge que l'opération n'est pas conforme aux exigences, selon le cas, des articles 6815 ou 6815A des Règles de la Bourse ou de la présente procédure. En cas de refus, le service des Opérations de marchés s'assurera que le(s) participant(s) agréé(s) impliqué(s) dans l'opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat soit (soient) rapidement informé(s) d'un tel refus et des raisons le justifiant.

Dès qu'une opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat a été validée et saisie dans SAM par le service des Opérations de marchés, l'information suivante concernant cette opération sera disséminée par la Bourse sur ses sites Web à la page http://www.m-x.ca/dailycrosses_fr.php ou à l'adresse

~~2008.05.30~~0000.00.00

http://www.mcex.ca/trading_transactionReport dans le cas des contrats à terme sur unités d'équivalent en dioxyde de carbone (CO_2e) :

- date et heure de l'opération;
- description du produit (code);
- mois d'échéance;
- volume de l'opération; et
- prix de l'opération

La validation et la dissémination au marché par la Bourse d'une opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat n'empêchera pas la Bourse d'ouvrir une enquête et, selon le cas, d'entreprendre des procédures disciplinaires dans l'éventualité où l'opération est trouvée par la suite non conforme aux exigences des articles 6815 et 6815A des Règles de la Bourse ou de la présente procédure.

Exigences relatives à la piste de vérification pour les opérations d'échange physique pour contrat, d'échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrat ou de substitution d'instruments dérivés hors bourse pour contrat

Les participants agréés qui effectuent une opération d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat doivent conserver tous les documents pertinents relativement aux opérations à terme, au comptant et sur instruments dérivés hors bourse et, sur demande, doivent être en mesure de fournir rapidement copie de ces documents à la Division de la réglementation de la Bourse. Sans s'y limiter, les documents qui peuvent être demandés comprennent :

- les billets d'ordre des contrats à terme;
- les relevés des comptes de contrats à terme;
- la documentation habituellement produite selon les normes en vigueur sur le marché au comptant, le marché hors bourse ou autre marché pertinent tel que relevés de compte au comptant, confirmations d'opérations, conventions ISDA® ou tous autres titres de propriété;
- la documentation provenant d'un tiers corroborant toute preuve de paiement ou permettant de vérifier que le titre de propriété de la position au comptant ou, le cas échéant, de la position dans l'instrument dérivé hors bourse a été transféré à l'acheteur. Ceci inclut, entre autres, les chèques annulés, les relevés de banque, les relevés de compte au comptant et les documents provenant d'une corporation de compensation de titres au comptant (p. ex., Services de dépôt et de compensation CDS inc.).

Tous les billets d'ordre de contrats à terme doivent clairement indiquer l'heure d'exécution des opérations d'échange physique pour contrat ou d'échange ou de substitution d'instrument dérivé hors bourse pour contrat.

~~2008.05.30~~0000.00.00

ANNEXE 1
Échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats
Liste des instruments financiers du marché hors bourse admissibles

	CAT sur obligations	CAT sur taux d'intérêt à court terme	CAT sur indices / CAT sur actions	CAT sur marchandises
Swaps sur taux d'intérêt classiques	√	√		
Swaps sur actions et indices			√	
Swaps ou forwards sur marchandises				√
Contrats de garantie de taux d'intérêt (FRAs)		√		
Contrats d'options et stratégies sur options du marché hors bourse	√	√	√	

Vous trouverez ci-dessous les caractéristiques des instruments dérivés du marché hors bourse admissibles pour les fins d'opérations d'échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats.

Swaps :

Taux d'intérêt

- Swap classique du marché hors bourse;
- Régi par une entente ISDA (ISDA® Master Agreement);
- Prévoyant des paiements réguliers à un taux fixe contre des paiements réguliers à un taux variable;
- Tous les paiements effectués en vertu d'un swap doivent être libellés dans une devise d'un pays membre du G7;
- Le swap hors bourse de taux d'intérêt doit être raisonnablement corrélé avec un $R^2 = 0,90$ ou plus, de sorte que le contrat à terme soit un instrument de couverture adéquat pour les opérations d'instruments dérivés sur le marché hors bourse. À titre d'indication, le calcul de la corrélation doit s'effectuer à partir de données quotidiennes couvrant une période d'au moins six (6) mois ou, si des données hebdomadaires sont utilisées, à partir de données couvrant une période d'au moins une (1) année.

Actions et indices

- Swap classique du marché hors bourse;
- Régi par une entente ISDA (ISDA® Master Agreement);
- Prévoyant des paiements réguliers à un un taux fixe ou à un taux variable contre le rendement positif ou négatif d'un panier de titres ou d'un indice boursier;
- Tous les paiements d'un swap doivent être libellés dans une devise d'un pays membre du G7;
- Le swap hors bourse d'action ou d'indice doit être raisonnablement corrélé avec un $R^2 = 0,90$ ou plus, de sorte que le contrat à terme soit un instrument de couverture adéquat pour les opérations d'instruments dérivés sur le marché hors bourse. À titre d'indication, le calcul de la corrélation doit s'effectuer à partir de données quotidiennes couvrant une période d'au moins six (6) mois ou, si des données hebdomadaires sont utilisées, à partir de données couvrant une période d'au moins une (1) année.

Swaps ou forwards sur marchandises :

- Régi par une entente ISDA (ISDA® Master Agreement);

~~2008.05.30~~0000.00.00

- Le swap ou forward hors bourse sur marchandise doit être raisonnablement corrélé avec un R^2 = 0,80 ou plus, de sorte que le contrat à terme soit un instrument de couverture adéquat pour les opérations d'instruments dérivés sur le marché hors bourse. À titre d'indication, le calcul de la corrélation doit s'effectuer à partir de données quotidiennes couvrant une période d'au moins six (6) mois ou, si des données hebdomadaires sont utilisées, à partir de données couvrant une période d'au moins une (1) année.

Contrats de garantie de taux d'intérêt (FRAs) :

- FRA classique;
- Régi par une entente ISDA (ISDA® Master Agreement);
- Taux d'intérêt prédéterminé;
- Dates de début et de fin convenues;
- Le taux d'intérêt (taux repo) doit être défini.

Contrats d'options et stratégies sur options du marché hors bourse :

- Toute position simple ou combinaison de contrats d'options hors bourse sur actions ou sur indices peut représenter la portion à risque d'un échange d'instruments dérivés hors bourse pour tout contrat à terme sur indices ou sur actions individuelles inscrit à la Bourse;
- Toute position simple ou combinaison de contrat d'options hors bourse sur obligations, swaps de taux d'intérêt ou FRAs peut représenter la portion à risque d'un échange d'instruments dérivés hors bourse pour tout contrat à terme sur taux d'intérêt inscrit à la Bourse.

~~**Les obligations utilisées lors d'un échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats doivent comporter les caractéristiques suivantes :**~~

- ~~Taux de coupon fixe;~~
- ~~Émission sans amortissement (une obligation à coupons dont le capital n'est remboursé entièrement qu'à l'échéance);~~
- ~~Aucune optionalité intégrée, ni de clause de remboursement anticipé;~~
- ~~Code ISIN requis;~~
- ~~Valeur nominale déterminée;~~
- ~~Libellées dans une devise d'un pays membre du G7.~~

Les paniers de titres utilisés lors d'un échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats doivent comporter les caractéristiques suivantes :

- Ils doivent être raisonnablement corrélés à l'indice sous-jacent au contrat à terme avec un R^2 = 0,90 ou plus, et le calcul de la corrélation doit s'effectuer à partir de données quotidiennes couvrant une période d'au moins six (6) mois ou, si des données hebdomadaires sont utilisées, à partir de données couvrant une période d'au moins une (1) année;
- Ils doivent représenter au moins 50 % de la pondération de l'indice sous-jacent au contrat à terme ou être composés d'au moins 50 % des titres composant l'indice sous-jacent au contrat à terme;
- Ils doivent avoir une valeur notionnelle équivalente à la valeur de la jambe contrat à terme de l'opération d'échange;
- Les fonds négociés en bourse (FNB) sont des instruments admissibles pour autant qu'ils représentent une image fidèle de l'instrument dérivé sur indice négocié à la Bourse.

~~2008.05.30~~0000.00.00

Bourse de Montréal Inc.

PROCÉDURES APPLICABLES AUX PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME

1 RÈGLE

L'article 6390 des Règles de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») se lit comme suit :

« Le prix de règlement ou la cotation de fermeture sont déterminés selon les procédures établies par la Bourse pour chaque instrument dérivé. »

2 SOMMAIRE

2.1 PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME

- Ces marchés utilisent le prix moyen négocié au cours des dernières minutes de négociation en vue d'établir un prix de règlement unique. Ces calculs sont effectués manuellement par des officiels de marché ou, selon le cas, par un algorithme automatisé en utilisant des lignes directrices préétablies pour chaque produit.

- Les prix auxquels sont conclues les opérations en bloc, d'échange physique pour contrats (EFP), d'échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats (EFR) ou de substitution ne seront pas utilisés pour établir le prix d'ouverture, le haut, le bas ou le prix de règlement quotidien.

3 OBJECTIFS

L'établissement de prix de règlement quotidien vise les objectifs suivants :

- S'assurer que la fermeture du marché et l'établissement des prix se font de façon équitable et ordonnée pour les participants agréés de sorte que ceux-ci soient en mesure d'évaluer correctement leurs positions sur le marché aux fins des calculs de marge et de traitement par le « back office », incluant la compensation et le règlement de leurs opérations;

- S'assurer que la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») et tous les participants au marché sont informés des prix de règlement quotidien.

4 DESCRIPTION

4.1 CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS (BAX)

La procédure applicable au règlement quotidien du contrat à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX) est exécutée par un algorithme d'évaluation automatisé qui utilise les paramètres décrits aux sections 4.1.1, 4.1.2 et 4.1.3 afin de garantir l'exactitude du processus.

4.1.1 IDENTIFICATION DU MOIS D'ÉCHÉANCE TRIMESTRIELLE LE PLUS RAPPROCHÉ

L'algorithme d'évaluation automatisé du prix de règlement quotidien identifie le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché parmi les deux premiers mois d'échéance trimestrielle. Le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché est celui des deux mois d'échéance trimestrielle les plus rapprochés ayant l'intérêt en cours le plus élevé.

4.1.2 ALGORITHME UTILISÉ POUR LA DÉTERMINATION DU PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DU MOIS D'ÉCHÉANCE TRIMESTRIELLE LE PLUS RAPPROCHÉ

Une fois le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché identifié, l'algorithme d'évaluation automatisé du prix de règlement quotidien déterminera le prix de règlement de ce mois selon les priorités suivantes : d'abord, il utilisera le prix moyen pondéré des opérations cumulées pour un total d'au moins 50 contrats exécutées sur ce mois d'échéance au cours des trois dernières minutes; si un tel prix moyen n'est pas disponible, il utilisera alors le prix moyen pondéré des opérations cumulées pour un total d'au moins 50 contrats sur ce mois d'échéance exécutées au cours des 30 dernières minutes et si un tel prix moyen n'est toujours pas disponible, le cours qui, entre le cours acheteur et le cours vendeur, montre le plus petit écart par rapport au prix de règlement du jour précédent sera utilisé.

Dès que le prix de règlement quotidien pour le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché est établi, il sera comparé aux ordres enregistrés et s'il existe un meilleur cours acheteur ou vendeur, ce dernier aura préséance sur le prix de règlement quotidien calculé selon le paragraphe ci-dessus.

4.1.3 PROCÉDURE APPLICABLE POUR DÉTERMINER LE PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DES MOIS D'ÉCHÉANCE RESTANTS DU CONTRAT BAX

Dès que les étapes susmentionnées sont complétées, l'algorithme d'évaluation automatisé du prix de règlement quotidien établira de façon séquentielle les prix de règlement pour tous les mois d'échéance restants du contrat BAX. Les prix de règlement quotidiens pour les mois d'échéance restants du contrat BAX seront d'abord déterminés à partir d'une moyenne pondérée des opérations ordinaires et stratégies négociées au cours des trois dernières minutes de négociation ou, si aucun prix moyen pondéré ne peut être déterminé de cette façon, à partir du plus petit écart par rapport au cours acheteur ou au cours vendeur pour les ordres enregistrés.

4.2 CONTRATS À TERME SUR INDICE – S&P CANADA 60 (SXF)

Le prix de règlement sera la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant la dernière minute de la séance de négociation pour tous les mois d'échéance.

4.2.1 PROCÉDURE PRINCIPALE

- **Ordres enregistrés**

  Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'est pas exécuté pour un mois donné, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins 20 secondes avant la fermeture et il doit porter sur au moins 10 contrats.

- **Dernière transaction**

  S'il n'y a pas de transaction au cours de la dernière minute de négociation, la dernière transaction sera alors prise en compte tout en respectant les cours acheteurs et les cours vendeurs affichés sur le marché.

4.2.2 PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

Lorsque deux mois d'échéance et l'instrument mixte (spread) sont négociés en même temps (roulement trimestriel), la procédure connexe prévue au présent alinéa s'appliquera.

- Le mois le plus rapproché doit être réglé en premier (le mois le plus rapproché est déterminé en fonction du mois comportant l'intérêt en cours le plus élevé).

- L'instrument mixte (spread) doit ensuite être réglé en tenant compte du prix moyen au cours de la dernière minute de négociation et en examinant les transactions exécutées au cours des 10 minutes précédentes.

- Le prix de règlement du dernier mois, soit le mois le plus éloigné, correspond à la différence entre le prix de règlement du mois le plus rapproché et la valeur de l'instrument mixte (spread).

4.2.3 DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.2.1 et la procédure connexe dont il est question à l'alinéa 4.2.2, la procédure connexe prévue ci-après s'appliquera.

Les officiels de marché afficheront un prix de règlement qui reflète le même écart que celui qui existait le jour précédent. Le prix de règlement sera rajusté en conséquence, en vue de respecter le prix de règlement précédent de ce contrat.

Les officiels de marché inscriront dans le « registre des prix de règlement quotidien » les critères retenus pour déterminer le prix de règlement.

4.2.4 TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.2.1et les procédures connexes dont il est question aux alinéas 4.2.2 et 4.2.3, la procédure connexe prévue ci-après s'appliquera.

Dans ce cas, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une transaction, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui peut être incompatible avec un prix de règlement donné.

Les officiels de marché inscriront dans le « registre des prix de règlement quotidien » les critères retenus pour déterminer le prix de règlement.

4.3 CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA ~~DE DIX ANS (CGB)~~

4.3.1 PROCÉDURE PRINCIPALE

Le prix de règlement est la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant la dernière minute de la séance de négociation pour tous les mois de livraison.

- **Ordres enregistrés**

  Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'est pas exécuté pour un mois donné, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins 20 secondes avant la fermeture et il doit porter sur au moins 10 contrats.

- **Dernière transaction**

  S'il n'y a pas de transaction au cours de la dernière minute de négociation, la dernière transaction sera alors prise en compte tout en respectant les cours acheteurs et les cours vendeurs affichés sur le marché.

4.3.2 PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

Lorsque deux mois de livraison et l'instrument mixte (spread) sont négociés en même temps (roulement trimestriel), la procédure connexe suivante s'appliquera.

- Le mois le plus rapproché doit être réglé en premier (le mois le plus rapproché est celui ayant l'intérêt en cours le plus élevé).

- L'instrument mixte (spread) doit ensuite être réglé en tenant compte du prix moyen au cours de la dernière minute et en examinant les transactions exécutées au cours des 10 minutes précédentes.

- Le prix de règlement du dernier mois, soit le mois le plus éloigné, correspond à la différence entre le prix de règlement du mois le plus rapproché et la valeur de l'instrument mixte (spread).

4.3.3 DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.3.1 et la procédure connexe dont il est question à l'alinéa 4.3.2, la procédure connexe suivante s'appliquera.

Les officiels de marché afficheront un prix de règlement qui reflètera le même écart que celui qui existait le jour ouvrable précédent. Le prix de règlement sera rajusté en conséquence afin de respecter le prix de règlement précédent de ce contrat.

4.3.4 TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.3.1 et les procédures connexes dont il est question aux alinéas 4.3.2 et 4.3.3, la procédure connexe suivante s'appliquera.

Dans ce cas, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une transaction, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui peut être incompatible avec un prix de règlement donné.

~~Les officiels de marché inscriront dans le « registre des prix de règlement quotidien » les critères retenus pour déterminer le prix de règlement.~~

~~4.4CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE TRENTE ANS (LGB)~~

~~4.4.1PROCÉDURE PRINCIPALE~~

~~Le prix de règlement est la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant la dernière minute de la séance de négociation pour tous les mois de livraison.~~

- ~~**Ordres enregistrés**~~

~~Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'est pas exécuté pour un mois donné, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins 20 secondes avant la fermeture et il doit porter sur au moins 10 contrats.~~

- ~~**Dernière transaction**~~

~~S'il n'y a pas de transaction au cours de la dernière minute de négociation, la dernière transaction sera alors prise en compte tout en respectant les cours acheteurs et les cours vendeurs affichés sur le marché.~~

~~4.4.2PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE~~

~~Lorsque deux mois de livraison et l'instrument mixte (spread) sont négociés en même temps (roulement trimestriel), la procédure connexe suivante s'appliquera.~~

- ~~Le mois le plus rapproché doit être réglé en premier (le mois le plus rapproché est celui ayant l'intérêt en cours le plus élevé).~~

- ~~L'instrument mixte (spread) doit ensuite être réglé en tenant compte du prix moyen au cours de la dernière minute et en examinant les transactions exécutées au cours des 10 minutes précédentes.~~

- ~~Le prix de règlement du dernier mois, soit le mois le plus éloigné, correspond à la différence entre le prix de règlement du mois le plus rapproché et la valeur de l'instrument mixte (spread).~~

~~4.4.3DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE~~

~~En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.4.1 et la procédure connexe dont il est question à l'alinéa 4.4.2, la procédure connexe suivante s'appliquera.~~

~~Les officiels de marché afficheront un prix de règlement qui reflètera le même écart que celui qui existait le jour ouvrable précédent. Le prix de règlement sera rajusté en conséquence afin de respecter le prix de règlement précédent de ce contrat.~~

~~4.4.4TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE~~

~~En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.4.1 et les procédures connexes dont il est question aux alinéas 4.4.2 et 4.4.3, la procédure connexe suivante s'appliquera.~~

~~Dans ce cas, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une transaction, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui peut être incompatible avec un prix de règlement donné.~~

~~Les officiels de marché inscriront dans le « registre des prix de règlement quotidien » les critères retenus pour déterminer le prix de règlement.~~

4.4 OPTIONS SUR CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS (OBX)

4.4.1 PROCÉDURE PRINCIPALE

4.4.1.1 Moyenne pondérée

Le prix de règlement est la moyenne pondérée des prix négociés au cours de la période de fermeture (soit la dernière minute de négociation). S'il existe à la fermeture un cours acheteur supérieur ou un cours vendeur inférieur au prix de règlement ainsi obtenu, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera le prix de règlement.

4.4.1.2 Dernières transactions

S'il n'y a pas de transaction au cours de la période de fermeture, les officiels de marché tiendront compte des transactions exécutées au cours des 30 dernières minutes de négociation. De plus, pour être pris en considération, les ordres acheteurs et les ordres vendeurs doivent porter sur au moins 25 contrats et doivent avoir été affichés au moins une minute avant la fermeture.

S'il n'y a pas de transaction au cours de la période de fermeture (ou au cours des 30 dernières minutes de négociation), le prix de règlement sera le prix théorique calculé par la Bourse (comme il est indiqué à l'alinéa 4.5.2). S'il existe à la fermeture un cours acheteur supérieur ou un cours vendeur inférieur au prix de règlement ainsi obtenu, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera le prix de règlement.

4.4.2 PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.5.1, la procédure connexe prévue au présent alinéa s'appliquera.

Le prix de règlement sera déterminé en incorporant les paramètres suivants dans un modèle normalisé d'établissement du prix des options (Black & Scholes) :

Prix de la valeur sous-jacente :

- La Bourse saisira le prix de règlement du contrat à terme BAX sous-jacent. Ce prix sera le prix de la valeur sous-jacente.

Taux d'intérêt :

- Le taux d'intérêt utilisé sera le taux établi en fonction du prix de règlement des contrats à terme BAX ayant l'échéance la plus rapprochée.

Volatilité :

- La Bourse utilisera la volatilité implicite (par mois d'échéance, pour les options de vente et les options d'achat) obtenue auprès du mainteneur de marché responsable. La même volatilité sera appliquée aux options d'achat et aux options de vente.

D'autres paramètres, tels que le prix de levée de la série d'options et le délai à courir avant l'échéance, seront également incorporés au modèle.

Pour déterminer le prix de règlement, la Bourse tient compte de l'information relative au marché pour les transactions mixtes. Par exemple, si le cours acheteur de la combinaison (straddle) SEP 9200 s'élève à 98, le total des prix de règlement de ces deux séries d'options doit être au moins égal à 98.

4.5 CONTRATS À TERME 30 JOURS SUR TAUX «REPO» À UN JOUR (ONX)

4.5.1 PROCÉDURE PRINCIPALE

Le prix de règlement est la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant les trois dernières minutes de la séance de négociation pour tous les mois d'échéance.

4.5.1.1 Moyenne pondérée des prix négociés au cours de la période de fermeture

La moyenne pondérée est calculée en fonction des prix négociés pour les mois d'échéance les plus rapprochés au cours de la période de fermeture. Le volume total négocié pour chacun des mois les plus rapprochés doit être d'au moins 25 contrats.

4.5.1.2 Ordres enregistrés

Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'est pas exécuté pour l'un des mois d'échéance les plus rapprochés, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins 15 secondes précédant la clôture et il doit porter sur au moins 25 contrats pour chacun des mois d'échéance.

4.5.1.3 Quantités restantes d'un ordre partiellement exécuté à la fermeture

Dans le cas d'un ordre enregistré, tel que spécifié à l'alinéa 4.6.1.2 ci-dessus, qui serait exécuté en partie seulement, les transactions durant la période de fermeture ainsi que la quantité restante des ordres enregistrés seront pris en compte pour établir le prix de règlement.

Exemple 1 : S'il y a un ordre enregistré de 25 contrats ONX à 97,92 et que 15 de ces contrats sont exécutés, les 10 contrats restants, s'ils sont toujours présents sur le marché au même prix, seront pris en compte pour établir le minimum requis de 25 contrats.

Exemple 2 : S'il y a une transaction de 15 contrats ONX à 97,92 durant la période de fermeture et qu'il y a un ordre enregistré d'achat de 10 contrats ONX à 97,91 (respectant le laps de temps requis), l'ordre d'achat sera pris en considération avec les transactions durant la période de fermeture pour établir le prix de règlement.

4.5.1.4 Transactions simultanées et transactions mixtes

Toutes les transactions et tous les ordres enregistrés mais inexécutés visant des opérations simultanées (strips) et des opérations mixtes (spread) pour tous les mois d'échéance seront ignorés.

4.5.2 PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.6.1, la procédure connexe prévue suivante s'appliquera.

4.5.2.1 Moyenne pondérée des prix négociés à l'égard de stratégies

Le prix de règlement est la moyenne pondérée des prix négociés dans le cadre de stratégies au cours des cinq dernières minutes, pourvu que le volume négocié pour la stratégie prise en compte soit d'au moins 25 contrats.

4.5.2.2 Ordres enregistrés

Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'a pas été exécuté, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée conformément au sous-alinéa 4.6.2.1. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins trois minutes avant la fermeture et il doit porter sur au moins 25 contrats.

4.5.3 DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.6.1 et la procédure connexe dont il est question à l'alinéa 4.6.2, la procédure connexe suivante s'appliquera.

4.5.3.1 Écart calculé en fonction du prix de règlement du mois d'échéance précédent

Le prix de règlement sera défini en fonction d'un écart approprié par rapport au prix de règlement du mois d'échéance précédent, en commençant toujours avec le mois d'échéance le plus rapproché de l'échéance.

4.5.3.2 Conflits entre transactions mixtes

Si deux opérations mixtes entrent en conflit, l'opération mixte applicable pour le mois de calendrier le plus rapproché de l'échéance aura la priorité.

4.5.4 TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.6.1 et les procédures connexes dont il est question aux alinéas 4.6.2 4.6.3, la procédure connexe suivante s'appliquera.

Dans ce cas, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une transaction, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui peut être incompatible avec un prix de règlement donné.

Les officiels de marché inscriront dans le « registre des prix de règlement quotidien » les critères retenus pour déterminer le prix de règlement.

~~4.7 CONTRAT À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE DEUX ANS (CGZ)~~

~~4.7.1 PROCÉDURE PRINCIPALE~~

Le prix de règlement est la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant les trois dernières minutes de la séance de négociation pour tous les mois de livraison.

- **Ordres enregistrés**

Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'est pas exécuté pour un mois donné, ce cours acheteur ou ce cours vendeur est retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins 30 secondes avant la fermeture et il doit porter sur au moins 20 contrats.

- **Quantité restante d'un ordre partiellement exécuté à la fermeture**

Dans le cas d'un ordre enregistré, comme spécifié ci-dessus, qui est exécuté en partie seulement durant la période de fermeture et si aucune autre transaction n'est survenue durant cette même période, la quantité restante de cet ordre sera prise en compte pour établir la quantité minimale requise pour le calcul de la moyenne.

À défaut de prix moyen durant la période de fermeture, la période de calcul sera étendue aux 10 dernières minutes de la séance de négociation.

4.7.2 PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

Lorsque deux mois de livraison et l'instrument mixte (spread) sont négociés en même temps (roulement trimestriel), la procédure connexe suivante s'applique.

Le mois le plus rapproché doit être réglé en premier (le mois le plus rapproché est déterminé en fonction du mois comportant l'intérêt en cours le plus élevé).

L'instrument mixte (spread) doit ensuite être réglé en tenant compte de la moyenne obtenue au cours des trois dernières minutes, et en examinant les transactions exécutées au cours des 10 minutes précédentes.

- **Ordres enregistrés**

Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'est pas exécuté pour le mois rapproché, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins 30 secondes avant la fermeture et il doit porter sur au moins 20 contrats.

- **Quantité restante d'un ordre partiellement exécuté à la fermeture**

Dans le cas d'un ordre enregistré, comme spécifié ci-dessus, qui serait exécuté en partie seulement durant la période de fermeture et si aucune autre transaction n'est survenue durant cette même période, la quantité restante de cet ordre sera prise en compte pour établir la quantité minimale requise pour le calcul de la moyenne.

~~Le prix de règlement du mois le plus éloigné correspond à la différence entre le prix de règlement du mois le plus rapproché et la valeur de l'instrument mixte (spread).~~

~~4.7.3 DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE~~

~~En l'absence de transactions durant les 10 dernières minutes de la séance de négociation, la procédure connexe suivante s'applique.~~

~~Le prix de règlement du mois le plus rapproché sera la médiane du marché affiché à la fin de la séance de négociation. Les ordres acheteurs et vendeurs pris en compte doivent avoir été affichés pendant un délai d'au moins 30 secondes avant la fermeture et chacun de ces ordres doit porter sur au moins 20 contrats.~~

~~Le prix de règlement de l'instrument mixte (spread) est soit le prix de règlement retenu lors de la séance de négociation précédente, soit la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture comme décrit ci dessus dans la première procédure connexe.~~

~~Le prix de règlement du mois le plus éloigné correspond à la différence entre le prix de règlement du mois le plus rapproché et la valeur de l'instrument mixte (spread).~~

~~4.7.3 TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE~~

~~En l'absence des éléments requis pour appliquer la première ainsi que la seconde procédure connexe, la procédure connexe suivante s'applique.~~

~~Dans ce cas, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une transaction, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui peut être incompatible avec un prix de règlement donné.~~

~~D'une manière générale, le prix de règlement du mois le plus éloigné est toujours ajusté en fonction des prix de règlement retenus pour l'instrument mixte (spread) et pour le mois le plus rapproché.~~

4.6 CONTRAT À TERME SUR UNITÉS D'ÉQUIVALENT EN DIOXYDE DE CARBONE (CO_2e)

4.6.1 PROCÉDURE PRINCIPALE

Le prix de règlement est la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant les quinze dernières minutes de la séance de négociation pour toutes les échéances de contrats.

- **Ordres enregistrés**

  Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'est pas exécuté pour une échéance donnée, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de

la moyenne pondérée. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins 20 secondes avant la fermeture et il doit porter sur au moins 10 contrats.

- **Dernière transaction**

  S'il n'y a pas de transaction au cours des quinze dernières minutes de négociation, la dernière transaction sera alors prise en compte tout en respectant les cours acheteurs et les cours vendeurs affichés sur le marché.

4.6.2 PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

Lorsque deux échéances de contrats et l'instrument mixte (spread) sont négociés en même temps (roulement), la procédure connexe suivante s'appliquera.

- Le contrat ayant l'échéance la plus rapprochée doit être réglé en premier.

- L'instrument mixte (spread) doit ensuite être réglé en tenant compte du prix moyen au cours des 15 dernières minutes de négociation et en examinant les transactions exécutées au cours des 30 minutes précédentes.

- Le prix de règlement des contrats dont l'échéance est plus éloignée correspond à la différence entre le prix de règlement du contrat ayant l'échéance la plus rapprochée et la valeur de l'instrument mixte (spread).

4.6.3 DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.8.1 et la procédure connexe dont il est question à l'alinéa 4.8.2, la procédure connexe suivante s'appliquera.

Les officiels de marché afficheront un prix de règlement qui reflètera le même écart que celui qui existait le jour de négociation précédent. Le prix de règlement sera rajusté en conséquence afin de respecter le prix de règlement précédent de ce contrat.

4.6.4 TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.8.1 et les procédures connexes dont il est question aux alinéas 4.8.2 et 4.8.3, la procédure connexe suivante s'appliquera.

Dans ce cas, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une transaction, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui s'avère incompatible avec un prix de règlement donné.

Les officiels de marché inscriront dans le « registre des prix de règlement quotidien » les critères retenus pour déterminer le prix de règlement.

Contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans

Caractéristiques

Unité de négociation	100 000 $ CA de valeur nominale d'une obligation du gouvernement du Canada avec un coupon notionnel de 6%.
Mois d'échéance	Mars, juin, septembre et décembre.
Cotation des prix	Cotés sur une base nominale de 100 points ou 1 point est équivalent à 1 000 $ CA.
Dernier jour de négociation / Échéance	La négociation se termine à 13 h (HE) le 7e jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable du mois de livraison.
Type de contrat	Livraison physique d'obligations gouvernementales canadiennes admissibles.
Avis de livraison	Les avis de livraison devront être soumis avant 17 h 30 ou avant l'heure limite prescrite par la chambre de compensation lors de tout jour ouvrable, à partir du 3e jour ouvrable précédant le premier jour ouvrable du mois de livraison, jusqu'au et incluant le 3e jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable du mois de livraison.
Jour de livraison	La livraison doit s'effectuer le 3e jour ouvrable suivant le dépôt de l'avis de livraison par le membre détenant la position vendeur, ou lors de tout autre jour tel que déterminer par la chambre de compensation. La livraison doit avoir lieu au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de livraison.
Unité de fluctuation minimale des prix	0,01 =10$ CA par contrat.
Seuil de déclaration	250 contrats.
Limites de position	Les renseignements sur les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.
Marge minimale par contrat	Les renseignements sur la marge minimale par contrat sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elle est sujette à des changements périodiques.
Normes de livraison	Les obligations du gouvernement du Canada qui : i) ont un terme à courir entre 3 ans 6 mois et 5 ans 3 mois, à partir du premier jour du mois de livraison, calculé en arrondissant au mois entier le plus rapproché; ii) ont un montant nominal en cours d'au moins 3,5 milliards de dollars canadiens; iii) sont à l'origine vendues par adjudication comme des émissions d'obligations du gouvernement du Canada de 5 ans ou de 10 ans; iv) sont émises et livrées le ou avant le 15e jour précédant la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison.
Limite quotidienne de variation des cours	Aucune~~3 points par contrat à la hausse ou à la baisse par rapport au prix de règlement de la journée ouvrable précédente.~~
Heures de négociation	• Séance initiale : 6 h 00 à 8 h 05 (HE) • Séance régulière : 8 h 20 à 15 h 00. (HE). Séance de négociation restreinte : débute après que les prix de règlement de la journée sont déterminés et se termine à 16 h 00 (HE)
Corporation de compensation	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC).
Symbole au téléscripteur	CGF

F

☒	**Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt**	☐	**Back-office - Options**
☐	**Négociation - Dérivés sur actions et indices**	☒	**Technologie**
☒	**Back-office - Contrats à terme**	☒	**Réglementation**
		☐	**MCeX**

CIRCULAIRE
Le 5 février 2009

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

IMPLANTATION D'UN ALGORITHME D'ÉTABLISSEMENT DE PRIX IMPLICITES (AEPI) POUR LES CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS (BAX)

Le Comité de règles et politiques de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) a approuvé des modifications à la Règle Six des règles de la Bourse ainsi que les modifications correspondantes aux procédures pertinentes. Les modifications permettront l'implantation de l'AEPI pour le BAX et les stratégies d'écart sur le BAX. La Bourse prévoit implanter l'AEPI à la fin du mois de mars 2009.

Les commentaires relatifs à l'implantation de l'AEPI pour le BAX proposée doivent nous être présentés dans les 30 jours suivant la date de publication du présent avis, soit au plus tard le 6 mars 2009. Prière de soumettre ces commentaires à :

Madame Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques
Bourse de Montréal Inc.
Tour de la Bourse
C.P. 61, 800, square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A9
Courriel : legal@m-x.ca

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité à l'attention de :

Madame Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Circulaire no. : 021-09

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : (514) 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Internet : www.m-x.ca

Annexes

Les personnes intéressées trouveront en annexe le document d'analyse de l'implantation proposée, les textes réglementaires proposés de même que les procédures modifiées. La date d'entrée en vigueur de l'implantation de l'AEPI sera déterminée par la Bourse, conformément au processus d'autocertification tel qu'établi dans la Loi sur les instruments dérivés (2008, c.24).

Processus d'établissement de règles

Bourse de Montréal Inc. est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation (OAR) par l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité). Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de Règles et Politiques l'approbation de ses Règles. Les Règles de la Bourse sont soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification tel qu'établi dans la Loi sur les instruments dérivés (2008, c.24).

À titre d'OAR, la Bourse assume des responsabilités de réglementation de marché et d'encadrement des participants agréés. L'encadrement du marché et des participants agréés relève de la Division de la réglementation de la Bourse (la Division). La Division exerce ses activités de façon autonome par rapport à la Bourse, ayant une structure administrative distincte.

La Division est sous l'autorité d'un Comité spécial nommé par le Conseil d'administration de la Bourse. Le Comité spécial a le pouvoir de recommander au Conseil d'administration de la Bourse d'adopter ou de modifier les Règles de la Bourse concernant certains aspects de l'encadrement des participants agréés de la Bourse dont, entre autres, les Règles ayant trait aux exigences de marge et de capital. Le Conseil d'administration de la Bourse a délégué au Comité de Règles et Politiques de la Bourse le pouvoir d'adopter ou de modifier ces Règles sur recommandation du Comité spécial.

IMPLANTATION D'UN ALGORITHME D'ÉTABLISSEMENT DE PRIX IMPLICITES POUR LES CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS (BAX)

MODIFICATIONS AUX ARTICLES 6303, 6381 ET 6383 À 6385 ET ABROGATION DE L'ARTICLE 6382 DE LA REGLE SIX DE LA BOURSE DE MONTREAL INC.
ET
MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES APPLICABLES À L'ANNULATION DE TRANSACTIONS AINSI QU'AUX PROCÉDURES APPLICABLES AUX PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME

Introduction

À l'heure actuelle, Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) opère ses marchés à partir d'un registre central des ordres à cours limité. Toutes les opérations exécutées découlent uniquement des ordres réguliers saisis par les participants au marché et acheminés à l'engin de négociation par les participants agréés. Le but des modifications proposées dans ce document est de permettre l'implantation d'un algorithme d'établissement de prix implicites dans l'engin de négociation SOLA pour le bénéfice du marché des contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX). La Bourse a l'intention d'implanter cet algorithme de même que les modifications reliées aux Règles et Procédures de la Bourse à la fin du premier trimestre 2009.

DÉFINITIONS

Aux fins du présent document, lorsque nous référons aux **participants au marché** ou usagers du marché actifs dans notre marché, cela signifie que tous les ordres entrés par ces derniers sont **acheminés à l'engin de négociation SOLA par les participants agréés**.

Voici plusieurs définitions importantes pour les fins de ce document.

Algorithme d'établissement de prix implicites (AEPI) : Outil de l'engin de négociation SOLA qui génère un ordre implicite créé à partir de deux ordres réguliers individuels disponibles dans le marché.

Ordres réguliers : Ordres entrés directement via tout fournisseur indépendant de logiciels (FIL) certifié ou via toute application de négociation propriétaire et acheminés par les participants agréés au système de négociation de la Bourse.

Ordres implicites : Ordres qui sont générés (dérivés) synthétiquement et enregistrés dans le registre des ordres par l'engin de négociation SOLA en utilisant des ordres réguliers.

Implicites « in » : Se produisent quand l'AEPI dérive et génère des ordres/opérations implicites sur des stratégies découlant d'ordres réguliers affichés sur des instruments individuels (pattes). Pour créer ce type d'ordre dans une stratégie, les ordres réguliers des deux pattes utilisées doivent être de direction opposée. Par exemple; pour générer un ordre implicite sur une opération d'écart (ou spread), l'AEPI utilisera un ordre d'achat sur une patte et un ordre de vente sur l'autre patte.

Implicites « out » : Se produisent quand l'AEPI dérive et génère des ordre/opérations implicites sur des instruments individuels (pattes) découlant d'ordres réguliers affichés sur une stratégie et sur l'autre patte individuelle composant la stratégie.

Stratégie d'écart (ou « spread ») : est une opération mixte horizontale composé de deux (2) échéances d'un même instrument. L'écart représente la différence de prix entre les deux contrats individuels (mois d'échéance). Un écart peut se négocier comme un produit sur le marché des stratégies. Pour acheter l'écart entre deux contrats, il faut acheter le contrat dont l'échéance est la plus rapprochée et vendre simultanément le contrat dont l'échéance est la plus éloignée, et vice versa pour vendre l'écart entre deux contrats.

Registre central des ordres à cours limité (RCOCL) : Est une base de données d'ordres à cours limité.

Ordre à cours limité : Est un ordre d'achat ou un ordre de vente d'une valeur mobilière pour lesquels un prix limite d'achat ou de vente est précisé.

I. MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES PROPOSÉES

Afin de permettre l'implantation de l'AEPI pour le BAX et les stratégies d'écart sur le BAX, la Bourse propose de modifier les articles, 6303, 6381 et 6383 à 6385 de la Règle Six de la Bourse, ainsi que les Procédures applicables à l'annulation de transactions (Procédures d'annulation) et les Procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme (Procédures de règlement quotidien). La Bourse propose également d'abolir l'article 6382, étant désuet et ne correspondant plus à la pratique courante.

II. ANALYSE DÉTAILLÉE

A – Argumentation

A.1 – <u>L'environnement actuel de négociation de la Bourse</u>

Actuellement, les seuls ordres qui sont exécutables dans l'engin de négociation SOLA sont les ordres réguliers (voir la section Définitions ci-haut). Le fléchissement récent du secteur financier a entraîné une baisse de la liquidité du marché du BAX. Cela se traduit par une réduction des ordres réguliers et un élargissement des écarts acheteurs-vendeurs. Le différentiel de prix entre deux contrats individuels et le marché des stratégies d'écart correspondant pour ces deux contrats sont directement liés. Le manque d'ordres réguliers et l'élargissement des écarts acheteurs-vendeurs entraînent des prix dans un marché qui ne sont pas reflétés dans le marché directement lié sur le même instrument sous-jacent. Cette situation crée un marché inefficace en nuisant à sa qualité et peut augmenter le risque d'erreur pour les participants agréés.

Conséquemment, le marché du BAX connaît occasionnellement des situations où le prix d'un marché de stratégie d'écart implicite, résultant d'ordres réguliers sur des pattes individuelles, est meilleur s'il découle d'un ordre régulier que le prix de la stratégie d'écart donnée. Une telle situation amène un environnement de négociation où les ordres ne sont pas négociés aux meilleurs prix disponibles dans l'ensemble du marché BAX. Prenons par exemple un ordre d'achat régulier dans le marché d'une stratégie d'écart BAX mars/juin à un cours acheteur de 3. Supposons qu'en combinant les ordres réguliers individuels sur le contrat BAX mars (cours vendeur) et le contrat BAX juin (cours acheteur), la stratégie d'écart implicite résulterait en un meilleur prix que 3 (par exemple, un cours vendeur de 2). Ainsi, le participant agréé disposé à acheter l'écart à 3 pourrait effectivement l'acheter au meilleur prix de 2 en négociant les ordres réguliers sur les pattes individuelles (c'est-à-dire acheter le contrat mars et vendre le

contrat juin à un différentiel de 2). En fonction de cet exemple, si le participant agréé ne veut pas courir le risque d'avoir à travailler la stratégie d'écart par le biais des contrats individuels, il devra attendre qu'une contrepartie lui vende à 3 la stratégie d'écart sur le marché des stratégies.

A.2 – L'environnement de négociation de la Bourse avec l'AEPI

La situation décrite au paragraphe précédent ne se serait pas produite avec un modèle de marché utilisant l'AEPI. Avec un algorithme de prix implicites, tant qu'il y a un ordre régulier affiché sur une stratégie d'écart (cours acheteur de 3 dans l'exemple précédent), le marché des ordres réguliers individuels sur les pattes (mars et juin) n'engendrera pas un prix meilleur que le cours acheteur sur la stratégie d'écart. Dans un environnement avec prix implicites, l'ordre régulier de la stratégie d'écart se serait négocié à 3 (tout au plus) avant l'apparition de tout marché implicite amélioré. L'engin de négociation avec un AEPI n'enclencherait jamais une situation où un ordre régulier serait affiché à prix plus défavorable que l'ordre implicite. Il aurait plutôt « travaillé » l'ordre d'écart pour que son acheteur soit apparié au meilleur prix du marché jusqu'à un prix maximal de 3. Une des principales caractéristiques de l'AEPI est d'assurer un marché évalué plus efficacement en cherchant toujours à obtenir le meilleur prix du marché disponible pour exécuter les ordres acheminés par les participants agréés.

La croissance soutenue d'un marché dépend de sa qualité et de la liquidité qui satisfait les clients actuels et attire des nouveaux. Comme toutes les bourses internationales sont en compétition pour attirer les mêmes clients sans égard aux frontières, il est primordial que la Bourse entreprenne les mesures nécessaires pour demeurer concurrentielle, particulièrement dans un contexte de marché présentant plus de défis.

A.3 – Analyse comparative

Les bourses internationales suivantes, qui offrent des contrats à terme sur taux d'intérêt à court terme comme le BAX, utilisent un modèle de marché avec des prix implicites.

Bourse	Produit	Implicites	Disséminé par la bourse
CME	Eurodollar	Oui; sur toutes les stratégies	Oui; les « implied in » et « implied out »
Liffe	Euribor	Oui; sur toutes les stratégies	Seulement les « implied out »
TFX (TIFFE)	Euroyen	Oui; sur toutes les stratégies	N/A
SFE	90-Day Australian Bank Accepted Bill Futures	Oui; sur toutes les stratégies	Oui; les « implied in » et « implied out »

Selon des estimations obtenues par la Bourse, l'algorithme de prix implicite au CME a constitué environ 30 % du volume en mars 2008 sur le contrat à terme sur taux d'intérêt à court terme (Eurodollar). Tel que rapporté par des sources externes, la grosse portion de ce volume a supposément été généré par des négociateurs à haut volume (l'équivalent des fournisseurs de liquidité à la Bourse).

A.4 – Description sommaire des prix implicites

La Bourse déploie constamment des efforts afin d'améliorer et de rehausser ses produits ainsi que la qualité et l'intégrité de ses marchés. Dans le cadre de sa stratégie d'évolution du marché, la Bourse a planifié une importante initiative de développement de produits constituée de plusieurs phases qui s'échelonneront sur une période de quelques années. L'établissement de prix implicites proposé ici pour

le marché du BAX (limité aux stratégies à deux pattes comme les stratégies d'écart) est la première phase (phase 1) du projet global.

Des prix implicites sont établis quand l'engin de négociation :

- génère et enregistre un ordre « synthétique » (implicite) dans le registre central des ordres dérivant de deux ordres réguliers existants;
- travaille les ordres synthétiques (implicites) sur les stratégies d'écart et les marchés sur les pattes individuelles simultanément, éliminant ainsi le risque d'une exécution double ou d'une exécution sur seulement une patte;
- exécute des opérations exécutant les ordres réguliers.

Tel que défini plus haut, un ordre implicite est un ordre dérivé synthétiquement qui est généré par l'engin de négociation SOLA en utilisant un ordre régulier; l'ordre dérivé est enregistré dans le registre des ordres. Ainsi, c'est une série d'événements effectués automatiquement par l'engin de négociation. Cette série d'événements se produit seulement dans certaines conditions de marché où les prix requis sur les ordres réguliers (utilisés pour générer des ordres implicites) sont disponibles dans le marché.

A.5 – <u>Principales caractéristiques de la première phase proposée du projet de prix implicites</u>

1) L'établissement de prix implicites touchera seulement le premier niveau (meilleur cours acheteur et vendeur) de la profondeur du marché au registre des ordres (le premier rang du registre).
2) Dans le cadre de la première phase du déploiement, l'établissement de prix implicites sera implanté seulement pour le marché du BAX et seulement pour les stratégies à deux pattes telles les écarts.
3) L'établissement de prix implicites sera développé pour tous les protocoles supportés par la Bourse : SAIL (SOLA Access Information Language), FIX (Financial Information eXchange), FIXTT (Financial Information eXchange Trading Technologies) et STAMP (Security Trading Access Message Protocol).
4) Les ordres implicites ne seront pas diffusés (pré-transaction) par la Bourse dans la phase 1. Il est anticipé que leur diffusion au cours d'une phase ultérieure sera effectuée par les FIL, les applications de négociation propriétaires et les rediffuseurs de données.
5) La diffusion post-transaction (dans les fils HSVF – High Speed Vendor Feed) sera faite par la Bourse et sera disponible aux participants agréées et aux rediffuseurs de données. Les données de transaction sur les pattes individuelles (résultant d'ordres implicites) seront clairement identifiées.
6) L'algorithme lié à la priorité prix/temps (PEPS) sera respecté en tout temps dans le contexte du modèle de marché à prix implicites où tous les ordres réguliers auront toujours une priorité prix/temps sur les ordres implicites.
7) Les ordres implicites « in » et « out » (voir la section Définitions ci-dessus) seront implantés.
8) Pour les fins d'établissement des prix de règlement quotidien, seuls les ordres réguliers seront comptabilisés. Toutefois, les transactions résultant autant d'ordres réguliers qu'implicites seront considérés pour le calcul des volumes requis.
9) Pour les fins de la négociation, chaque instrument conservera son unité de fluctuation des prix (tel que déterminé dans les caractéristiques des contrats); 0,005 point de base (12,50 $CAN) pour les trois mois d'échéance immédiats (incluant les échéances rapprochées) et 0,01 point de base (25 $CAN) pour tous les autres mois d'échéance.
10) Les transactions erronées impliquant des opérations provenant d'ordres implicites seront traitées selon les modifications proposées aux Procédures d'annulation.

A.6 – <u>Implantations supplémentaires complémentaires requises</u>

En plus des caractéristiques d'établissement de prix implicites mentionnées ci-dessus, les deux changements suivants complémentaires dans la structure du marché seront implantés simultanément pour améliorer la flexibilité et la qualité du marché de la Bourse.

1) **Algorithme d'établissement de prix en temps réel des pattes (post-transaction) pour le contrat BAX :** Actuellement, quand une stratégie est négociée, l'algorithme d'établissement du prix de la patte est établi en utilisant le prix de règlement de la journée précédente pour la patte dont l'échéance est la plus rapprochée dans une stratégie sur le BAX et ensuite, ajustant le prix de la deuxième patte (en ajoutant ou en soustrayant le prix de la stratégie). Cette façon de fixer le prix des pattes d'une stratégie ne reflète pas les conditions réelles du marché. Avec l'implantation de l'AEPI, une nouvelle méthode d'établissement de prix des pattes BAX sera établie afin d'évaluer plus efficacement leur prix individuel. La Bourse utilisera une méthodologie d'établissement des prix des pattes en fonction d'un algorithme basé sur des prix du marché disponibles en temps réel.

   La modification proposée à l'algorithme d'établissement de prix des pattes des stratégies touchera seulement le marché du BAX. Bien que l'établissement de prix implicites sera implanté seulement pour les stratégies d'écart sur les BAX, le nouvel algorithme d'établissement de prix des pattes sera implanté pour toutes les stratégies BAX (ayant deux pattes et plus; comme les écarts, les écarts papillon, etc.).

   Toutefois, les opérations de roulement (le « roll ») pour tous les autres produits inscrits à la Bourse (ex. : CGB, SXF, etc.) conserveront l'algorithme actuel d'établissement de prix, en utilisant le prix de règlement de la journée précédente pour l'échéance la plus rapprochée et dérivant le prix du mois d'échéance plus éloignée ajusté à partir du prix de la stratégie (le différentiel).

   Étant donné que cet algorithme de prix prendra les prix en temps réel du BAX, ce changement entraînera principalement une évaluation plus précise du registre des profits et pertes des participants agréés. Le prix des pattes individuelles BAX d'une stratégie sera donc enregistré (et compensé) aux prix actuels du marché. Ceci réduira les fluctuations de profits et pertes dans les portefeuilles résultant ainsi en une gestion des risques plus efficace pour les participants agréés.

2) **Affichage post-négociation des pattes individuelles d'une stratégie dans la plateforme de négociation** : Actuellement, les usagers du marché ne voient que les détails post-transaction de la stratégie (comme son prix total) sur leur écran de négociation sans pouvoir connaître le prix de chaque patte. Les participants agréés doivent consulter les applications de post-négociation (TMS, Clearing API ou ATR) pour voir et rassembler les détails de négociation (tel le prix) de chaque patte d'une stratégie. La modification proposée, faisant partie du projet de prix implicites, permettra aux usagers du marché de voir séparément sur leur application frontale de négociation les détails de l'opération (prix) des pattes individuelles, comprises dans une stratégie.

   Cette modification s'appliquera à tous les instruments inscrits à la Bourse. Elle fournira ainsi aux usagers du marché actifs dans les stratégies, plus de précision, de flexibilité et de facilité d'accès à l'information post-négociation quant au prix spécifique de chaque patte composant une stratégie.

A.7 – Impacts sur le marché de l'implantation de l'AEPI

Le marché, tant les clients actuels que les clients potentiels, a exprimé un intérêt pour des prix implicites intégrés au marché du BAX. Cette initiative d'amélioration pour le contrat BAX est attendue par les participants agréés depuis quelques années et, dans le contexte actuel de liquidité réduite, elle est plus que jamais nécessaire pour contribuer à rehausser la liquidité et la qualité du marché en offrant de nouvelles possibilités d'opérations.

Cette première phase de l'AEPI pour le marché du BAX apportera les principaux bénéfices suivants :

- **Amélioration de la qualité du marché (marché du BAX plus efficace) :** Les inefficacités de marché et de prix seront éliminées grâce à ce nouvel algorithme. Les ordres implicites générés automatiquement par l'engin de négociation resserreront l'écart réel entre le cours acheteur et le cours vendeur dans le marché du BAX. L'engin de négociation fournira toujours le meilleur marché (prix) disponible pour la négociation des participants agréés. Ainsi, un usager du marché qui souhaite exécuter une opération à un prix donné pourrait réellement l'obtenir et l'exécuter à un meilleur prix, généré à partir des ordres implicites.

- **Amélioration de la liquidité et de la profondeur du marché du BAX :** Les ordres réguliers sur les pattes individuelles vont créer des ordres implicites sur stratégies d'écart et les ordres réguliers des stratégies d'écart seront automatiquement « travaillés » par l'engin de négociation entraînant des ordres implicites additionnels dans le marché des pattes individuelles.

- **Augmentation des volumes négociés :** Comme les ordres implicites sont automatiquement pris en compte par l'engin de négociation, cela génèrera plus d'activité de négociation et donc, une augmentation des volumes négociés.

- **Transfert des risques découlant de la négociation d'écart (travailler des ordres de stratégies d'écart à travers les pattes individuelles) :** Le fait que l'engin de négociation « travaillera » automatiquement des ordres implicites (pour le compte des usagers du marché) pour exécuter les ordres réguliers des stratégies d'écart atténuera le risque d'exécution associé à la négociation des stratégies (par les pattes individuelles) pour les participants agréés.

- **Attirer de nouveaux participants au marché du BAX :** Certaines firmes de négociation « algorithmique » exigent un modèle de marché à prix implicites comme condition préalable pour leur adhésion.

- **Amélioration des prix de règlement quotidien :** Comme les inefficacités de marché et d'évaluation seront éliminées, l'augmentation de l'activité de négociation qui en résultera aura un effet positif sur le processus de règlement quotidien en satisfaisant mieux les exigences pour établir un prix de règlement quotidien (c'est-à-dire atteinte du volume négocié requis sur le BAX dans les trois ou 30 dernières minutes selon la procédure actuelle).

Au cours de cette première étape de l'implantation de prix implicites, la Bourse ne compte pas diffuser les ordres implicites dans le registre central des ordres tant pour les pattes individuelles que pour les stratégies. L'intention est que cette diffusion sera effectuée par les FIL, les applications frontales propriétaires et les revendeurs de données. La plupart des FIL, des applications frontales propriétaires et des revendeurs de données assurent déjà la diffusion des prix implicites sur d'autres marchés internationaux au bénéfice de leurs clients. La diffusion des ordres implicites nécessite beaucoup trop de bande passante pour une bourse. En ce moment, quelques homologues de la Bourse comme le CME et le SFE diffusent autant les « implicites in » que les « implicites out ». Le LIFFE, par contre, diffuse

seulement les « implicites out » sans diffuser les « implicites in » (affichant ainsi les ordres implicites sur des contrats individuels découlant de stratégies sans afficher les ordres implicites sur stratégies découlant des contrats individuels). Il est toutefois important de mentionner que la Bourse a déjà planifié la diffusion des prix implicites dans la deuxième phase de l'initiative globale de prix implicites.

B – Modifications proposées

En fonction des avantages décrits ci-dessus concernant les changements proposés, la Bourse considère qu'il est dans l'intérêt de tout le marché d'implanter les modifications suivantes à ses systèmes de négociation :

1) Algorithme de prix implicites (« in » et « out ») pour le contrat BAX (restreint aux stratégies d'écart à deux pattes).
2) Algorithme d'évaluation en temps réel des pattes (post-transaction) limité aux stratégies sur le contrat BAX seulement.
3) Affichage post-transaction, pour tous les instruments inscrits, des paramètres de négociation (prix) des pattes individuelles d'une stratégie au niveau de la plateforme de négociation.

La Bourse envisage de mettre en vigueur les modifications proposées ci-dessus le ou vers le **27 mars 2009**.

III. RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX RÈGLES ET PROCÉDURES DE LA BOURSE

La Bourse propose d'apporter les modifications suivantes aux Règles de la Bourse telles que mentionnées dans les Procédures applicables à l'annulation de transactions (Procédures d'annulations) et les Procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et options sur contrats à terme (Procédures de règlement quotidien). Ces modifications ont pour objectif de mettre à jour certains articles connexes des Règles de la Bourse afin qu'ils reflètent et s'harmonisent adéquatement avec la pratique courante de la Bourse concernant l'annulation de transactions et, plus précisément, pour qu'ils traitent de transactions erronés dans un modèle de marché à prix implicites dans le BAX.

A – Article 6381 de la Règle Six – Annulation des transactions

La Bourse propose de modifier l'article 6381 pour changer le moyen dont les participants agréés marché disposent pour communiquer une transaction erronée à un officiel de marché. Cet article sera ajusté en changeant l'exigence d'utilisation d'un formulaire type par une communication verbale (téléphonique) pour la demande d'annulation. Cette modification s'harmonisera et reflètera avec plus de précision la pratique courante dans de telles situations.

B - Article 6382 de la Règle Six – Message d'alerte

La Bourse propose d'abolir l'article 6382 concernant le message d'alerte étant donné qu'il ne correspond pas aux pratiques courantes de la Bourse dans le processus de communication d'annulation de transactions. À l'origine, quand la négociation a été transférée du parquet à l'environnement électronique, cette pratique visait à être utilisée en lien avec l'utilisation de la fonction de « demande de cotation » (RFQ) par les participants agréés. Comme cette fonction n'est pas utilisée, cet article n'est plus requis en pratique – ce qui justifie son abolition.

C - Articles 6384 et 6385 de la Règle Six – Décisions et Délais de décision et notifications

La Bourse propose de modifier l'article 6384 pour clarifier le langage utilisé et préciser les cas où une opération ne sera pas annulée.

La Bourse propose de modifier l'article 6385 en éliminant, tel que proposé à l'article 6381, la référence à un formulaire type. La Bourse propose aussi d'éliminer la référence selon laquelle la transaction sera maintenue en l'absence de notification de la décision par le superviseur de marché étant donné que la décision est toujours communiquée au participant au marché, soit pour confirmer l'annulation ou l'ajustement de la transaction ou, si le cas en est, que la transaction est maintenue. De plus, étant donné l'abolition de l'article 6382 mentionné ci-haut, la Bourse propose d'éliminer dans l'article 6385 la référence à la diffusion de la décision via un message d'alerte.

D- Articles 6303 et 6383 de la Règle Six

La Bourse propose de modifier les articles 6303 et 6383 pour mettre à jour et harmoniser la terminologie utilisée dans ses règles.

E - Procédures applicables à l'annulation de transactions

La Bourse propose également de modifier les Procédures applicables à l'annulation de transaction afin qu'elles correspondent aux articles 6303, 6381, 6383, 6384 et 6385 des Règles de la Bourse et tiennent compte du nouvel algorithme proposé de prix implicites sur le contrat BAX.

Pour faciliter la mise en application de ces Procédures, à la lumière du nouveau modèle de marché avec les prix implicites dans les BAX, il est proposé que le niveau de l'incrément (dans le tableau des Procédures) soit harmonisé et établi à 10 points de base pour toute la série BAX (toutes les échéances). Il est également proposé d'établir à 5 points de base le seuil pour les ordres réguliers dans les opérations d'écart. Ces deux seuils reflètent les pratiques du CME. Ainsi, comme l'AEPI entraînera des ordres implicites (ajoutant de la liquidité implicite additionnelle et un resserrement des écarts acheteurs-vendeurs), en plus des ordres réguliers, le risque de transactions erronées devrait être réduit. De plus, la Bourse propose l'établissement d'un incrément particulier (10 à 20 points de base) pour les transactions erronées sur des ordres d'opérations d'écart implicites. La procédure modifiée va également inclure une brève explication de la méthodologie utilisée pour établir l'incrément des opérations d'écart implicites (nouvelle section 4.3 – Ordres implicites sur opérations mixtes). De plus, une description des implications pour l'initiateur de la transaction erronée sera ajoutée à la Section 4.5 (Prix de l'opération à l'extérieur de la fourchette de non-annulation).

Un paragraphe a également été ajouté dans la Section 4.2 (Validation – Fourchette de non-annulation) mentionnant qu'un des rôles du service Opérations de marché est d'assurer l'intégrité du marché. Ainsi, tel que stipulé, toute transaction en dehors de la fourchette de non-annulation sera traitée et ajustée par les officiels de marché à l'intérieur de la fourchette. Une partie additionnelle sera également ajoutée dans la Section 4.8 (Décision) donnant plus de précisions sur les conséquences de rétablir un ordre après qu'une transaction ait été annulée.

Plusieurs modifications additionnelles proposées dans les procédures et dans les articles connexes sont pour des fins de clarification en ajoutant plus de précision sans effectuer de changements matériels au contenu du texte. Ces modifications additionnelles, ajoutant plus de détails, sont au bénéfice des participants et des utilisateurs de la procédure.

F - Procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme

Par ailleurs, la Bourse propose de modifier les Procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme afin qu'elles correspondent à l'article 6390 des Règles de la Bourse et tiennent compte du nouvel algorithme proposé de prix implicites sur le contrat BAX.

Les modifications établissent que, pour les règlements quotidiens du contrat BAX, seuls les ordres réguliers affichés dans le registre d'ordres seront considérés. Toutefois, toutes les transactions résultant autant des ordres réguliers qu'implicites seront pris en compte.

De manière générale, l'objectif des modifications proposées par la Bourse aux Procédures et aux articles connexes ci-haut mentionnés est de clarifier, mettre à jour et harmoniser ces procédures et règles avec les pratiques courantes. À la suite de l'approbation des modifications proposées, la Bourse compte diffuser ces Procédures avec les autres Procédures de négociation affichées sur son site Web.

IV. OBJECTIFS ET CONSÉQUENCES DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

A – Objectifs

Les objectifs des modifications proposées aux articles 6303, 6381, 6383, 6384 et 6385 de la Règle Six de la Bourse ainsi qu'aux Procédures applicables à l'annulation de transactions et aux Procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme et de l'abolition proposée de l'article 6382 sont de :

i) permettre l'établissement d'un algorithme de prix implicites sur le contrat BAX (en débutant avec les opérations d'écart dans le cadre de la première phase); et
ii) harmoniser les Règles et Procédures actuelles avec le processus courant d'annulation de transactions.

B – Conséquences des modifications proposées

Les modifications et ajouts proposés à la Règle Six et aux Procédures reliées permettront à la Bourse d'implanter des prix implicites sur le marché du BAX afin d'en améliorer la qualité et la liquidité satisfaisant davantage les demandes et attentes des usagers du marché.

Les modifications proposées aux articles et procédures mentionnés ci-dessus visent aussi à mettre à jour les Procédures applicables à l'annulation de transactions afin qu'elles reflètent plus adéquatement les pratiques courantes lors de l'annulation des transactions.

C – Autres possibilités considérées

Aucune autre possibilité n'a été considérée pour arriver au même objectif.

D – Conséquences des modifications proposées sur les systèmes

Les modifications proposées auront des répercussions techniques sur les systèmes de la Bourse étant donné que le développement requis touche directement l'engin de négociation et ses passerelles et composantes respectives. Les protocoles frontaux (SAIL, FIX, FIXTT et STAMP) seront également touchés de même que les composantes post-négociation fournissant les données post-négociation individuelles des participants au marché. Les systèmes de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) ne seront pas affectés.

E – Intérêt exprimé par les marchés financiers

Avec les prix implicites, les usagers du marché actifs dans le marché du BAX bénéficieront d'un marché plus efficient, liquide, actif et évalué à un juste prix (intrajournalier et de fin de journée). De plus, l'implantation de prix implicites permettra d'attirer de nouveaux participants sur le marché de la Bourse qui considéraient la présence de prix implicites un préalable pour leur entrée dans un marché. Tout ceci améliorera et accroîtra davantage la liquidité actuelle du contrat BAX.

F – Intérêt public

Les modifications proposées apporteront une meilleure qualité du marché du BAX, ce qui est au centre de l'intérêt public. Le principal objectif de la Bourse est d'offrir un bassin d'instruments liquides, précis et évalués adéquatement dans le marché canadien des capitaux. Afin d'atteindre cet objectif, la Bourse considère que l'implantation proposée d'un modèle de marché avec prix implicites dans le BAX ainsi que les modifications reliées des règles et procédures relatives sont d'intérêt publique.

G – Documents en annexe

- Règle Six : modifications aux articles 6803, 6381, 6383, 6384 et 6385
- Règle Six : abolition de l'article 6382
- Procédures applicables à l'annulation de transaction
- Procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme

V. PROCESSUS

Les modifications proposées à la Règle Six de la Bourse ainsi qu'aux Procédures ont été approuvées par le Comité de Règles et Politiques de la Bourse et sont ensuite soumises à l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour les fins d'autocertification et au public pour une période de consultation de trente jours. Ces modifications sont aussi transmises à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) à titre d'information.

6303 Validation, modification ou annulation d'une ~~transaction~~opération
(10.10.91, 25.05.01, 00.00.00)

Si certains événements urgents l'exigent ou si certaines conditions de marché extraordinaires existent, et afin de préserver un marché juste et équitable pour l'ensemble des participants, un vice-président ou un premier vice-président de la Bourse peut valider, modifier ou annuler toute ~~transaction~~opération et une telle ~~transaction~~opération sera validée~~enregistrée~~, modifiée ou annulée en conséquence.

De plus, le vice-président ou le premier vice-président de la Bourse peut annuler toute ~~transaction~~opération qu'il juge déraisonnable.

Ces décisions sont finales et sans appel.

En cas d'annulation, l'~~a transaction~~opération sera considérée comme nulle et non avenue et sera rayée des registres~~dossiers~~.

6381 Annulation des ~~transaction~~opérations~~s~~
(25.09.00, 24.09.01, 29.10.01, 00.00.00)

a) Une ~~transaction~~opération sur le système de négociation automatisée résultant d'une erreur de saisie peut être annulée par les parties d'un commun accord dans les quinze minutes qui suivent son exécution. L'erreur et la demande d'annuler l'opération qui en a résulté doivent être communiquées verbalement (par téléphone) par le participant agréé à ~~Un formulaire type doit être remis à~~ un superviseur de marché de la Bourse pour approbation.

b) La Bourse peut en tout temps annuler une ~~transaction~~opération si elle juge que celle-ci nuit au bon déroulement ou à la qualité du marché ou dans toute autre circonstance jugée appropriée par un superviseur de marché.

Ces décisions sont finales et sans appel.

6382 Message d'alerte
(25.09.00, 24.09.01, 29.10.01, abr. 00.00.00)

~~Lorsqu'un superviseur de marché de la Bourse est saisi d'une demande d'annulation de transaction qui ne fait pas l'objet d'un commun accord entre les parties, il diffuse un message d'alerte sur les écrans de négociation des deux parties impliquées ainsi qu'aux organismes chargés de la diffusion des cotes.~~

~~Ce message indique, pour le produit concerné, le cours de la transaction qui fait l'objet de la demande d'annulation.~~

~~Certains organismes chargés de la diffusion des cotes peuvent choisir de ne pas diffuser ce message. »~~

6383 Prix repère
(25.09.00, 24.09.01, 29.10.01, 00.00.00)

Préalablement à l'annulation d'une ~~transaction~~opération, le superviseur de marché de la Bourse constate l'écart entre le prix d'exécution de ~~la transaction~~l'opération faisant l'objet de la demande d'annulation et le prix repère et détermine~~. Ce dernier indique~~ l'ordre de grandeur du cours auquel ~~la transaction~~l'opération aurait dû avoir lieu dans des conditions normales d'exécution.

Le prix repère est déterminé par le superviseur de marché de la Bourse d'après les informations du marché disponibles au moment où ~~la transaction~~l'opération devant faire~~faisant~~ l'objet d'une ~~demande d'~~annulation a été exécutée.

6384 Décision du superviseur de marché de la Bourse
(25.09.00, 24.09.01, 29.10.01, 00.00.00)

Une ~~transaction~~opération ne sera~~'est~~ pas annulée :

- si l'erreur et la demande que l'opération en ayant résulté soit annulée ont été communiquées~~a demande d'annulation est intervenue~~ hors délai à la Bourse par le participant agréé;

- si l'écart constaté entre le prix d'exécution de l'opération devant faire l'objet d'une annulation et le prix repère est inférieur à celui déterminé par un superviseur de marché de la Bourse;

- si un ~~-~~superviseur de marché de la Bourse estime ne pas disposer d'informations suffisantes à la détermination du prix repère;

- si les renseignements communiqués à la Bourse par le participant agréé sont incomplets ou insuffisants~~a demande est irrégulièrement formulée~~.

La décision du superviseur de marché est finale et sans appel.

6385 Délais de décision et notifications
(25.09.00, 24.09.01, 29.10.01, 00.00.00)

Le superviseur de marché de la Bourse décidera d'annuler ou refusera d'annuler une ~~transaction~~opération et informera chacune des parties à l'opération. Ceci sera effectué dans les trente minutes qui suivent la communication de l'erreur et de la demande d'annulation à la Bourse par le participant agréé ~~demande d'annulation et notifie cette décision dans ce même délai à chacune des parties à la transaction~~.

~~Cependant, aucune décision n'est notifiée tant que le superviseur de marché de la Bourse n'a pas reçu le formulaire type.~~

~~En l'absence de notification de la décision par le superviseur de marché de la Bourse dans le délai mentionné ci-dessus, la transaction sera maintenue.~~

~~Cette décision fait l'objet aussitôt d'un message d'alerte diffusé sur les écrans de négociation et aux organismes chargés de la diffusion des cotes. »~~

Bourse de Montréal Inc.

PROCÉDURES APPLICABLES À L'ANNULATION DES ~~TRANSACTIONS~~OPÉRATIONS

1. RÈGLES APPLICABLES

« 6303 Validation, modification ou annulation d'une ~~transaction~~opération

Si certains événements urgents l'exigent ou si certaines conditions de marché extraordinaires existent, et afin de préserver un marché juste et équitable pour l'ensemble des participants, un vice-président ou un premier vice-président de la Bourse peut valider, modifier ou annuler toute ~~transaction~~opération et une telle ~~transaction~~opération sera validée~~enregistrée~~, modifiée ou annulée en conséquence.

De plus, le vice-président ou le premier vice-président de la Bourse peut annuler toute ~~transaction~~opération qu'il juge déraisonnable.

Ces décisions sont finales et sans appel.

En cas d'annulation, l'~~a transaction~~opération sera considérée comme nulle et non avenue et sera rayée des registres~~dossiers~~. »

« 6381 Annulation des ~~transaction~~opérations~~s~~

a) Une ~~transaction~~opération sur le système de négociation automatisée résultant d'une erreur de saisie peut être annulée par les parties d'un commun accord dans les quinze minutes qui suivent son exécution. L'erreur et la demande d'annuler ~~que~~ l'opération qui en a résulté doivent être communiquées verbalement (par téléphone) par le participant agréé à ~~Un formulaire type doit être remis à~~ un superviseur de marché de la Bourse pour approbation.

b) La Bourse peut en tout temps annuler une ~~transaction~~opération si elle juge que celle-ci nuit au bon déroulement ou à la qualité du marché ou dans toute autre circonstance jugée appropriée par un superviseur de marché.

Ces décisions sont finales et sans appel. »

~~**« 6382 Message d'alerte**~~

~~Lorsqu'un superviseur de marché de la Bourse est saisi d'une demande d'annulation de transaction qui ne fait pas l'objet d'un commun accord entre les parties, il diffuse un message d'alerte sur les écrans de négociation des deux parties impliquées ainsi qu'aux organismes chargés de la diffusion des cotes.~~

~~Ce message indique, pour le produit concerné, le cours de la transaction qui fait l'objet de la demande d'annulation.~~

~~Certains organismes chargés de la diffusion des cotes peuvent choisir de ne pas diffuser ce message. »~~

« 6383 Prix repère

Préalablement à l'annulation d'une ~~transaction~~opération, le superviseur de marché de la Bourse constate l'écart entre le prix d'exécution de ~~la transaction~~l'opération faisant l'objet de la demande d'annulation et le prix repère et détermine~~. Ce dernier indique~~ l'ordre de grandeur du cours auquel ~~la transaction~~l'opération aurait dû avoir lieu dans des conditions normales d'exécution.

Le prix repère est déterminé par le superviseur de marché de la Bourse d'après les informations du marché disponibles au moment où ~~la transaction~~l'opération devant faire~~faisant~~ l'objet d'une ~~demande d'~~annulation a été exécutée. »

« 6384 Décision du superviseur de marché de la Bourse

Une ~~transaction~~opération ne sera~~'est~~ pas annulée :

- si l'erreur et la demande que l'opération en ayant résulté soit annulée ont été communiquées~~a demande d'annulation est intervenue~~ hors délai à la Bourse par le participant agréé;

- si l'écart constaté entre le prix d'exécution de l'opération devant faire l'objet d'une annulation et le prix repère est inférieur à celui déterminé par un superviseur de marché de la Bourse;

- si un ~~-~~superviseur de marché de la Bourse estime ne pas disposer d'informations suffisantes à la détermination du prix repère;

- si les renseignements communiqués à la Bourse par le participant agréé sont incomplets ou insuffisants~~a demande est irrégulièrement formulée~~.

La décision du superviseur de marché est finale et sans appel. »

« 6385 Délais de décision et notifications

Le superviseur de marché de la Bourse décidera d'annuler ou refusera d'annuler une ~~transaction~~opération et informera chacune des parties à l'opération. Ceci sera effectué dans les trente minutes qui suivent la communication de l'erreur et de la demande d'annulation à la Bourse par le participant agréé~~demande d'annulation et notifie cette décision dans ce même délai à chacune des parties à la transaction~~.

~~Cependant, aucune décision n'est notifiée tant que le superviseur de marché de la Bourse n'a pas reçu le formulaire type.~~

~~En l'absence de notification de la décision par le superviseur de marché de la Bourse dans le délai mentionné ci-dessus, la transaction sera maintenue.~~

~~Cette décision fait l'objet aussitôt d'un message d'alerte diffusé sur les écrans de négociation et aux organismes chargés de la diffusion des cotes. »~~

2. SOMMAIRE

Les ~~transaction~~opérations~~s~~ peuvent être annulées par un~~le~~ vice-président ou un~~le~~ premier vice-président de la Bourse si elles sont déraisonnables ou par un~~le~~ superviseur de marché si ces~~la~~ ~~transaction~~opérations nuisent au bon déroulement ou à la qualité du marché ou dans toute autre circonstance jugée appropriée compte tenu de la conjoncture du marché au moment de ces~~la~~ ~~transaction~~opérations ou lorsque les parties sont d'un commun accord.

3. OBJECTIF

Les procédures décrites aux présentes visent l'objectif suivant :

- S'assurer que toutes les ~~transaction~~opérations~~s~~ sont exécutées à un prix approprié, compte tenu de la conjoncture du marché (intégrité), et s'assurer que les erreurs de saisie peuvent être corrigées.

4. DESCRIPTION

4.1 DÉTECTION ET DÉLAIS

Les participants du marché ont la responsabilité d'identifier~~e constater~~ sans délai les ~~transaction~~opérations~~s~~ erronées. Dès~~Une fois~~ qu'une ~~transaction~~opération erronée résultant d'une erreur de saisie est~~a été~~ décelée, le participant ~~du marché~~agréé doit ~~la~~ signaler cette opération à un superviseur de marché de la Bourse en~~ lui télécopiant le formulaire type au (514) 871-3592~~ appelant le service des opérations de marchée de la Bourse au (514)-871-7871 ou 1-888-693-6366.~~, aussitôt que l'erreur de saisie survient.~~ ~~Le~~Un superviseur de marché ~~sera alors en mesure de~~ communiquer~~a~~ alors avec les ~~autres~~ contre~~parties à la transaction~~l'opération en vue d'en arriver à une entente dans les quinze minutes qui suivent l'exécution de ~~la transaction~~l'opération, conformément à l'article 6381 des Règles de la Bourse. ~~Dans tous les cas, si une transaction qui pourrait comporter une erreur de saisie n'est pas portée à l'attention du superviseur de marché dans les quinze minutes de son exécution, la transaction sera maintenue.~~

4.2 VALIDATION – FOURCHETTE DE NON-ANNULATION

Afin de maintenir l'intégrité du marche, aussitôt qu'une opération à l'extérieur de la fourchette de non annulation est identifiée par les superviseurs du marché, les parties impliquées dans l'opération seront contactées dans un délai raisonnable par le service des opérations de marché de la Bourse pour ajuster l'opération à l'intérieur de la fourchette de non annulation.

Lorsqu'une ~~transaction~~opération qui pourrait comporter une erreur de saisie est portée à l'attention d'un superviseur de marché, celui-ci détermine si le prix de ~~la transaction~~l'opération se situe dans la fourchette de non-annulation pour l'instrument dérivé concerné. La fourchette de non-annulation est définie comme étant l'intervalle de prix à l'intérieur duquel~~dans lequel~~ une ~~transaction~~opération ne peut être annulée. Pour établir la fourchette de non-annulation, les superviseurs de marché :

- déterminent le prix repère selon l'article 6383 des Règles pour cet instrument dérivé avant ~~la transaction~~l'opération. Pour ce faire, le superviseur de marché tient compte de toute l'information pertinente, y compris le dernier prix négocié, un meilleur cours acheteur ou cours vendeur, un prix plus récent pour un instrument dérivé connexe (par exemple, un mois d'échéance~~expiration~~ différent) et les prix d'instruments dérivés semblables qui se négocient sur d'autres marchés;

- appliquent les incréments suivants (ajouts et déductions) au prix repère :

INSTRUMENT DÉRIVÉ	INCRÉMENT
~~Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois – BAX 1ers 8 mois trimestriels et à échéance rapprochée~~	~~5 points de base~~
Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois – BAX (tous les mois trimestriels et à échéance rapprochée)~~à compter du 9e mois~~	10 points de base
Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois – BAX – opérations mixtes (SPREADS) - Ordres réguliers (1) sur opérations mixtes (« spreads ») - Ordres implicites (2) sur opérations mixtes (« spreads »)	~~5~~3 points de base 10 à 20 points de base ; somme des incréments des pattes individuelles d'une opération mixte.
Options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois - OBX	5 points de base
Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans – CGB	20 points de base
Contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans – CGF	20 points de base
Options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans - OGB	20 points de base
Contrats à terme sur indice – S&P Canada 60* - SXF	4 points d'indice
Options sur contrats à terme sur indice – S&P Canada 60* - SXO 1ers 3 mois à échéance rapprochée	0,5 point d'indice
Options sur contrats à terme sur indice – S&P Canada 60* - SXO 2 prochains mois trimestriels	1 point d'indice
OPTIONS SUR ACTIONS INTERVALLES DE PRIX : 0,00$ à 5,00$ 5,01$ à 10,00$ 10,01$ à 20,00$ 20,00$ et plus	 0,10$ 0,25$ 0,50$ 0,75$
OPTIONS COMMANDITÉES INTERVALLES DE PRIX : 0,001$ à 0,99$ 1,00$ et plus	 0,25$ 0.50$
CONTRATS À TERME SUR ACTIONS INDIVIDUELLES	2,00 $
*Produits basés sur l'indice S&P/~~TSE~~ TSX 60	

4.3. ORDRES IMPLICITES SUR OPÉRATIONS MIXTES.

(1) **"Ordres réguliers":** Ordres entrés directement via tout fournisseur indépendant de logiciels (FIL) certifié ou via toute application de négociation propriétaire et acheminés par les participants agréés au système de négociation de la Bourse.

(2) **"Ordres implicites":** Ordres qui sont générés (dérivés) synthétiquement et enregistrés dans le registre des ordres par l'engin de négociation SOLA en utilisant des ordres réguliers.

Une opération mixte (« spread ») résultant d'un ordre implicite sur une opération mixte est en réalité constituée de l'ordre régulier de chacune des pattes individuelles. Pour les fins de la présente procédure, une opération erronée sur un ordre implicite d'opération mixte sera traitée comme si l'opération mixte avait été exécutée au moyen d'ordres réguliers distincts sur chaque patte individuelle.

Par conséquent, l'incrément prescrit utilisé pour établir la fourchette de non annulation afin d'ajuster les opérations mixtes erronées résultant d'un ordre implicite sur une opération mixte sera égal au minimum à l'incrément d'une des pattes individuelles (10 points de base) et au maximum à la somme des incréments de chaque patte individuelle (20 points de base).

~~4.3~~4.4. PRIX DE ~~LA TRANSACTION~~L'OPÉRATION À L'INTÉRIEUR DE LA FOURCHETTE DE NON-ANNULATION

Si le superviseur de marché détermine que le prix de ~~la transaction~~l'opération erronée qui lui a été signalée se situe à l'intérieur de la fourchette de non-annulation, ~~la transaction~~l'opération sera alors maintenue et aucune autre mesure ne sera prise à moins que la contrepartie à~~de~~ l'opération erronée n'ait accepté de l'annuler.

~~4.5.~~ PRIX DE ~~LA TRANSACTION~~L'OPÉRATION À L'EXTÉRIEUR DE LA FOURCHETTE DE NON-ANNULATION

Si le superviseur de marché détermine que le prix de ~~la transaction~~l'opération erronée se situe à l'extérieur de la fourchette de non-annulation, alors ~~:~~

~~– un message d'alerte indiquant que la transaction fait l'objet d'une enquête sera diffusé (article 6382 des Règles). Le participant du marché qui s'oppose à l'annulation de la transaction doit communiquer avec un superviseur de marché au 1 866 576-8836 dans les dix minutes de la diffusion du message;~~

~~–~~toutes les parties à ~~la transaction~~l'opération seront contactées et avisées de la situation.

~~La transaction~~L'opération entière sera annulée ~~dans les cas~~ si ~~suivants :~~

~~–~~toutes les parties impliquées acceptent d'annuler leurs~~a transaction~~transactions.

~~La transaction~~L'opération entière ne sera pas annulée si ~~dans les cas suivants :~~

l'une des parties à ~~la transaction~~l'opération erronée refuse d'annuler sa ~~transaction~~transaction. Les opérations résiduelles (celles non annulées) seront réajustées à l'extrémité de la fourchette de non annulation. Dans cette circonstance, si l'opération impliquait un ordre implicite ~~re~~lié, l'initiateur de l'opération erronée originale prendra la responsabilité du résultat. L'initiateur de l'erreur pourra ainsi devoir prendre possession de positions dans le marché~~,~~ pour les opérations directement résultantes~~,~~ dans les autres contrats ~~re~~liés.

Le service des opérations de marché de la Bourse ajustera les opérations erronées de la meilleure façon possible. L'objectif principal lors de l'ajustement d'opérations erronées est de minimiser l'impact pour tous les participants agréés impliqués dans l'opération erronée et tout particulièrement ceux qui avaient un ordre régulier dans le carnet d'ordres.

~~4.5~~ 4.6. AUTRES CAS JUSTIFIANT L'ANNULATION ~~DE TRANSACTION~~D'OPÉRATIONS~~S~~

~~La Bourse et son personnel~~ Le service des opérations de marché de la Bourse examiner~~ont~~a toutes les circonstances d'une ~~transaction~~opération en vue de déterminer si celle-ci est conforme à la réglementation de la Bourse. Il sera tenu compte, notamment, des facteurs suivants : la conjoncture du marché immédiatement avant et après l'exécution de ~~la transaction~~l'opération; la volatilité du marché; les prix des instruments connexes sur d'autres marchés et le fait qu'une ou plusieurs parties à ~~la transaction~~l'opération jugent que celle-ci~~la transaction~~ a été exécutée à un prix valide.

En cas de trouble de fonctionnement du système, il se peut que le Système Automatisé de Montréal (SAM) gèle et que les ordres s'accumulent en attente de traitement. Une fois que le problème aura été résolu, il y aura une séance de préouverture au cours de laquelle~~où~~ les activités de négociation sur chaque instrument dérivé~~s~~ seront interrompues en vue de modifier les paramètres relatifs à l'heure d'ouverture. Cette séance de préouverture permettra aux participants du marché de modifier des ordres et de s'assurer que la panne de système n'a eu aucune conséquence sur l'intégrité du marché. ~~Les superviseurs de marché doivent interrompre les activités sur chaque instrument en vue de modifier les paramètres relatifs à l'heure d'ouverture~~ Toutefois, lorsque le système n'est pas gelé, les ordres en attente de traitement peuvent être exécutés avant que la Bourse ne puisse interrompre les activités sur les instruments dérivés. Par conséquent, les superviseurs de marché pourraient annuler des ~~transaction~~opérations résultant d'exécutions dans de telles circonstances.

4.7. OPÉRATIONS MULTIPLES DES MAINTENEURS DU MARCHE DES OPTIONS SUR ACTIONS ET SUR INDICES.

Un superviseur de marché peut aussi annuler des ~~transaction~~opérations dans les circonstances suivantes :

1. Des ~~transaction~~opérations consécutives multiples peuvent être annulées si elles consistent en au moins quatre (4) ~~transaction~~opérations contre un même mainteneur de marché, en autant que :

   - toutes les ~~transaction~~opérations ~~doivent avoir~~ aient été exécutées dans un intervalle de une (1) seconde;

   - un ou plusieurs mainteneurs de marché sont du côté opposé des ~~transaction~~opérations.

2. Le mainteneur de marché impliqué dans les quatre ~~transaction~~opérations (ou plus) a communiqué avec un superviseur de marché au (514) 871-7877 ou 1 866 576-8836 dans la minute qui suit l'exécution des ~~transaction~~opérations~~s~~ consécutives multiples en vue d'en demander l'annulation.

~~4.6~~4.8. DÉCISION

Le superviseur de marché rendra sa décision d'annuler ou de refuser d'annuler dans les 30 minutes qui suivent la demande d'annulation.

Si le superviseur de marché décide d'annuler ~~la transaction~~l'opération, il radiera~~ra~~ ~~la transaction~~l'opération des registres. De plus, si des ordres « stop » ont été déclenchés et, par conséquent, exécutés en raison~~conséquence~~ des ~~transaction~~opérations~~s~~ annulées, ces ~~transaction~~opérations~~s~~ « stop »

seront également annulées et les ordres devront être rétablis dans le registre des ordres par les initiateurs des ordres originaux. Des messages faisant état de l'annulation des ~~transaction~~opérations~~s~~ seront diffusés~~.~~

Lorsqu'une opération est annulée; si elle provenait d'un ordre régulier affiché dans le carnet d'ordres, la priorité originale temps/prix (FIFO) ne sera pas maintenue si l'initiateur de l'ordre original désire rétablir son ordre après l'annulation. L'ordre annulé devra être par la suite enregistré a nouveau dans le système de négociation par l'initiateur de l'ordre original. Ce moment subséquent d'entrée de l'ordre sera le moment officiel du temps de l'ordre rétabli.

Si le superviseur de marché décide de ne pas annuler ~~la transaction~~l'opération, les parties à cette~~la transaction~~opération ne peuvent de leur propre chef~~d'elles mêmes~~ décider de l'annuler en ayant recours à un transfert de position par l'intermédiaire de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC~~PD~~ »).

PROCÉDURES APPLICABLES AUX PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME

1 RÈGLE

L'article 6390 des Règles de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») se lit comme suit :

« Le prix de règlement ou la cotation de fermeture sont déterminés selon les procédures établies par la Bourse pour chaque instrument dérivé. »

2 SOMMAIRE

2.1 PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME

- Ces marchés utilisent le prix moyen négocié au cours des dernières minutes de négociation en vue d'établir un prix de règlement unique. Ces calculs sont effectués manuellement par des officiels de marché ou, selon le cas, par un algorithme automatisé en utilisant des lignes directrices préétablies pour chaque produit.

- Les prix auxquels sont conclues les opérations en bloc, d'échange physique pour contrats (EFP), d'échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats (EFR) ou de substitution ne seront pas utilisés pour établir le prix d'ouverture, le haut, le bas ou le prix de règlement quotidien.

3 OBJECTIFS

L'établissement de prix de règlement quotidien vise les objectifs suivants :

- S'assurer que la fermeture du marché et l'établissement des prix se font de façon équitable et ordonnée pour les participants agréés de sorte que ceux-ci soient en mesure d'évaluer correctement leurs positions sur le marché aux fins des calculs de marge et de traitement par le « back office », incluant la compensation et le règlement de leurs opérations;

- S'assurer que la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») et tous les participants au marché sont informés des prix de règlement quotidien.

4 DESCRIPTION

4.1 CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS (BAX)

La procédure applicable au règlement quotidien du contrat à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX) est exécutée par un algorithme d'évaluation automatisé qui utilise les paramètres décrits aux sections 4.1.1, 4.1.2 et 4.1.3 afin de garantir l'exactitude du processus.

DÉFINITIONS :

"Ordres réguliers": Ordres entrés directement via tout fournisseur indépendant de logiciels (FIL) certifié ou via toute application de négociation propriétaire et acheminés par les participants agréés au système de négociation de la Bourse.

"Ordres Implicites": Ordres qui sont générés (dérivés) synthétiquement et enregistrés dans le registre des ordres par l'engin de négociation SOLA en utilisant des ordres réguliers.

4.1.1 IDENTIFICATION DU MOIS D'ÉCHÉANCE TRIMESTRIELLE LE PLUS RAPPROCHÉ

L'algorithme d'évaluation automatisé du prix de règlement quotidien identifie le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché parmi les deux premiers mois d'échéance trimestrielle. Le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché est celui des deux mois d'échéance trimestrielle les plus rapprochés ayant l'intérêt en cours le plus élevé.

4.1.2 ALGORITHME UTILISÉ POUR LA DÉTERMINATION DU PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DU MOIS D'ÉCHÉANCE TRIMESTRIELLE LE PLUS RAPPROCHÉ

Une fois le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché identifié, l'algorithme d'évaluation automatisé du prix de règlement quotidien déterminera le prix de règlement de ce mois selon les priorités suivantes : d'abord, il utilisera le prix moyen pondéré des opérations cumulées pour un total d'au moins 50 contrats exécutées sur ce mois d'échéance au cours des trois dernières minutes; si un tel prix moyen n'est pas disponible, il utilisera alors le prix moyen pondéré des opérations cumulées pour un total d'au moins 50 contrats sur ce mois d'échéance exécutées au cours des 30 dernières minutes et si un tel prix moyen n'est toujours pas disponible, le cours qui, entre le cours acheteur et le cours vendeur, montre le plus petit écart par rapport au prix de règlement du jour précédent sera utilisé. Les opérations résultant des ordres réguliers et implicites seront considérés lors de ce processus.

Dès que le prix de règlement quotidien pour le mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché est établi, il sera comparé aux ordres enregistrés et s'il existe un meilleur cours acheteur ou vendeur, ce dernier aura préséance sur le prix de règlement quotidien calculé selon le paragraphe ci-dessus. Les ordres implicites (tels que définis ci-dessus) constituant les cours acheteur et vendeur (durant la période requise à la fermeture) ne seront pas pris en~~tenus~~ compte lors de l'établissement des prix de règlement. Seuls~~ement~~ les ordres réguliers seront utilisés pour cette fin.

4.1.3 PROCÉDURE APPLICABLE POUR DÉTERMINER LE PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIEN DES MOIS D'ÉCHÉANCE RESTANTS DU CONTRAT BAX

Dès que les étapes susmentionnées sont complétées, l'algorithme d'évaluation automatisé du prix de règlement quotidien établira de façon séquentielle les prix de règlement pour tous les mois d'échéance restants du contrat BAX. Les prix de règlement quotidiens pour les mois d'échéance restants du contrat BAX seront d'abord déterminés à partir d'une moyenne pondérée des opérations ordinaires et stratégies négociées au cours des trois dernières minutes de négociation ou, si aucun prix moyen

pondéré ne peut être déterminé de cette façon, à partir du plus petit écart par rapport au cours acheteur ou au cours vendeur pour les ordres enregistrés.

4.2 CONTRATS À TERME SUR INDICE – S&P CANADA 60 (SXF)

Le prix de règlement sera la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant la dernière minute de la séance de négociation pour tous les mois d'échéance.

4.2.1 PROCÉDURE PRINCIPALE

- **Ordres enregistrés**

  Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'est pas exécuté pour un mois donné, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins 20 secondes avant la fermeture et il doit porter sur au moins 10 contrats.

- **Dernière transaction**

  S'il n'y a pas de transaction au cours de la dernière minute de négociation, la dernière transaction sera alors prise en compte tout en respectant les cours acheteurs et les cours vendeurs affichés sur le marché.

4.2.2 PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

Lorsque deux mois d'échéance et l'instrument mixte (spread) sont négociés en même temps (roulement trimestriel), la procédure connexe prévue au présent alinéa s'appliquera.

- Le mois le plus rapproché doit être réglé en premier (le mois le plus rapproché est déterminé en fonction du mois comportant l'intérêt en cours le plus élevé).

- L'instrument mixte (spread) doit ensuite être réglé en tenant compte du prix moyen au cours de la dernière minute de négociation et en examinant les transactions exécutées au cours des 10 minutes précédentes.

- Le prix de règlement du dernier mois, soit le mois le plus éloigné, correspond à la différence entre le prix de règlement du mois le plus rapproché et la valeur de l'instrument mixte (spread).

4.2.3 DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.2.1 et la procédure connexe dont il est question à l'alinéa 4.2.2, la procédure connexe prévue ci-après s'appliquera.

Les officiels de marché afficheront un prix de règlement qui reflète le même écart que celui qui existait le jour précédent. Le prix de règlement sera rajusté en conséquence, en vue de respecter le prix de règlement précédent de ce contrat.

Les officiels de marché inscriront dans le « registre des prix de règlement quotidien » les critères retenus pour déterminer le prix de règlement.

4.2.4 TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.2.1et les procédures connexes dont il est question aux alinéas 4.2.2 et 4.2.3, la procédure connexe prévue ci-après s'appliquera.

Dans ce cas, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une transaction, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui peut être incompatible avec un prix de règlement donné.

Les officiels de marché inscriront dans le « registre des prix de règlement quotidien » les critères retenus pour déterminer le prix de règlement.

4.3 CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE DIX ANS (CGB)

4.3.1 PROCÉDURE PRINCIPALE

Le prix de règlement est la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant la dernière minute de la séance de négociation pour tous les mois de livraison.

- **Ordres enregistrés**

  Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'est pas exécuté pour un mois donné, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins 20 secondes avant la fermeture et il doit porter sur au moins 10 contrats.

- **Dernière transaction**

  S'il n'y a pas de transaction au cours de la dernière minute de négociation, la dernière transaction sera alors prise en compte tout en respectant les cours acheteurs et les cours vendeurs affichés sur le marché.

4.3.2 PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

Lorsque deux mois de livraison et l'instrument mixte (spread) sont négociés en même temps (roulement trimestriel), la procédure connexe suivante s'appliquera.

- Le mois le plus rapproché doit être réglé en premier (le mois le plus rapproché est celui ayant l'intérêt en cours le plus élevé).

- L'instrument mixte (spread) doit ensuite être réglé en tenant compte du prix moyen au cours de la dernière minute et en examinant les transactions exécutées au cours des 10 minutes précédentes.

- Le prix de règlement du dernier mois, soit le mois le plus éloigné, correspond à la différence entre le prix de règlement du mois le plus rapproché et la valeur de l'instrument mixte (spread).

4.3.3 DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.3.1 et la procédure connexe dont il est question à l'alinéa 4.3.2, la procédure connexe suivante s'appliquera.

Les officiels de marché afficheront un prix de règlement qui reflètera le même écart que celui qui existait le jour ouvrable précédent. Le prix de règlement sera rajusté en conséquence afin de respecter le prix de règlement précédent de ce contrat.

4.3.4 TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.3.1 et les procédures connexes dont il est question aux alinéas 4.3.2 et 4.3.3, la procédure connexe suivante s'appliquera.

Dans ce cas, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une transaction, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui peut être incompatible avec un prix de règlement donné.

Les officiels de marché inscriront dans le « registre des prix de règlement quotidien » les critères retenus pour déterminer le prix de règlement.

4.4 CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE TRENTE ANS (LGB)

4.4.1 PROCÉDURE PRINCIPALE

Le prix de règlement est la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant la dernière minute de la séance de négociation pour tous les mois de livraison.

- **Ordres enregistrés**

  Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'est pas exécuté pour un mois donné, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins 20 secondes avant la fermeture et il doit porter sur au moins 10 contrats.

- **Dernière transaction**

  S'il n'y a pas de transaction au cours de la dernière minute de négociation, la dernière transaction sera alors prise en compte tout en respectant les cours acheteurs et les cours vendeurs affichés sur le marché.

4.4.2 PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

Lorsque deux mois de livraison et l'instrument mixte (spread) sont négociés en même temps (roulement trimestriel), la procédure connexe suivante s'appliquera.

- Le mois le plus rapproché doit être réglé en premier (le mois le plus rapproché est celui ayant l'intérêt en cours le plus élevé).

- L'instrument mixte (spread) doit ensuite être réglé en tenant compte du prix moyen au cours de la dernière minute et en examinant les transactions exécutées au cours des 10 minutes précédentes.

- Le prix de règlement du dernier mois, soit le mois le plus éloigné, correspond à la différence entre le prix de règlement du mois le plus rapproché et la valeur de l'instrument mixte (spread).

4.4.3 DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.4.1 et la procédure connexe dont il est question à l'alinéa 4.4.2, la procédure connexe suivante s'appliquera.

Les officiels de marché afficheront un prix de règlement qui reflètera le même écart que celui qui existait le jour ouvrable précédent. Le prix de règlement sera rajusté en conséquence afin de respecter le prix de règlement précédent de ce contrat.

4.4.4 TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.4.1 et les procédures connexes dont il est question aux alinéas 4.4.2 et 4.4.3, la procédure connexe suivante s'appliquera.

Dans ce cas, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une transaction, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui peut être incompatible avec un prix de règlement donné.

Les officiels de marché inscriront dans le « registre des prix de règlement quotidien » les critères retenus pour déterminer le prix de règlement.

4.5 OPTIONS SUR CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS (OBX)

4.5.1 PROCÉDURE PRINCIPALE

4.5.1.1 Moyenne pondérée

Le prix de règlement est la moyenne pondérée des prix négociés au cours de la période de fermeture (soit la dernière minute de négociation). S'il existe à la fermeture un cours acheteur supérieur ou un cours vendeur inférieur au prix de règlement ainsi obtenu, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera le prix de règlement.

4.5.1.2 Dernières transactions

S'il n'y a pas de transaction au cours de la période de fermeture, les officiels de marché tiendront compte des transactions exécutées au cours des 30 dernières minutes de négociation. De plus, pour être pris en considération, les ordres acheteurs et les ordres vendeurs doivent porter sur au moins 25 contrats et doivent avoir été affichés au moins une minute avant la fermeture.

S'il n'y a pas de transaction au cours de la période de fermeture (ou au cours des 30 dernières minutes de négociation), le prix de règlement sera le prix théorique calculé par la Bourse (comme il est indiqué à l'alinéa 4.5.2). S'il existe à la fermeture un cours acheteur supérieur ou un cours vendeur inférieur au prix de règlement ainsi obtenu, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera le prix de règlement.

4.5.2 PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.5.1, la procédure connexe prévue au présent alinéa s'appliquera.

Le prix de règlement sera déterminé en incorporant les paramètres suivants dans un modèle normalisé d'établissement du prix des options (Black & Scholes) :

Prix de la valeur sous-jacente :

- La Bourse saisira le prix de règlement du contrat à terme BAX sous-jacent. Ce prix sera le prix de la valeur sous-jacente.

Taux d'intérêt :

- Le taux d'intérêt utilisé sera le taux établi en fonction du prix de règlement des contrats à terme BAX ayant l'échéance la plus rapprochée.

Volatilité :

- La Bourse utilisera la volatilité implicite (par mois d'échéance, pour les options de vente et les options d'achat) obtenue auprès du mainteneur de marché responsable. La même volatilité sera appliquée aux options d'achat et aux options de vente.

D'autres paramètres, tels que le prix de levée de la série d'options et le délai à courir avant l'échéance, seront également incorporés au modèle.

Pour déterminer le prix de règlement, la Bourse tient compte de l'information relative au marché pour les transactions mixtes. Par exemple, si le cours acheteur de la combinaison (straddle) SEP 9200 s'élève à 98, le total des prix de règlement de ces deux séries d'options doit être au moins égal à 98.

4.6 CONTRATS À TERME 30 JOURS SUR TAUX «REPO» À UN JOUR (ONX)

4.6.1 PROCÉDURE PRINCIPALE

Le prix de règlement est la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant les trois dernières minutes de la séance de négociation pour tous les mois d'échéance.

4.6.1.1 Moyenne pondérée des prix négociés au cours de la période de fermeture

La moyenne pondérée est calculée en fonction des prix négociés pour les mois d'échéance les plus rapprochés au cours de la période de fermeture. Le volume total négocié pour chacun des mois les plus rapprochés doit être d'au moins 25 contrats.

4.6.1.2 Ordres enregistrés

Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'est pas exécuté pour l'un des mois d'échéance les plus rapprochés, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins 15 secondes précédant la clôture et il doit porter sur au moins 25 contrats pour chacun des mois d'échéance.

4.6.1.3 Quantités restantes d'un ordre partiellement exécuté à la fermeture

Dans le cas d'un ordre enregistré, tel que spécifié à l'alinéa 4.6.1.2 ci-dessus, qui serait exécuté en partie seulement, les transactions durant la période de fermeture ainsi que la quantité restante des ordres enregistrés seront pris en compte pour établir le prix de règlement.

Exemple 1 : S'il y a un ordre enregistré de 25 contrats ONX à 97,92 et que 15 de ces contrats sont exécutés, les 10 contrats restants, s'ils sont toujours présents sur le marché au même prix, seront pris en compte pour établir le minimum requis de 25 contrats.

Exemple 2 : S'il y a une transaction de 15 contrats ONX à 97,92 durant la période de fermeture et qu'il y a un ordre enregistré d'achat de 10 contrats ONX à 97,91 (respectant le laps de temps requis), l'ordre d'achat sera pris en considération avec les transactions durant la période de fermeture pour établir le prix de règlement.

4.6.1.4 Transactions simultanées et transactions mixtes

Toutes les transactions et tous les ordres enregistrés mais inexécutés visant des opérations simultanées (strips) et des opérations mixtes (spread) pour tous les mois d'échéance seront ignorés.

4.6.2 PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.6.1, la procédure connexe prévue suivante s'appliquera.

4.6.2.1 Moyenne pondérée des prix négociés à l'égard de stratégies

Le prix de règlement est la moyenne pondérée des prix négociés dans le cadre de stratégies au cours des cinq dernières minutes, pourvu que le volume négocié pour la stratégie prise en compte soit d'au moins 25 contrats.

4.6.2.2 Ordres enregistrés

Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'a pas été exécuté, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée conformément au sous-alinéa 4.6.2.1. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins trois minutes avant la fermeture et il doit porter sur au moins 25 contrats.

4.6.3 DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.6.1 et la procédure connexe dont il est question à l'alinéa 4.6.2, la procédure connexe suivante s'appliquera.

4.6.3.1 Écart calculé en fonction du prix de règlement du mois d'échéance précédent

Le prix de règlement sera défini en fonction d'un écart approprié par rapport au prix de règlement du mois d'échéance précédent, en commençant toujours avec le mois d'échéance le plus rapproché de l'échéance.

4.6.3.2 Conflits entre transactions mixtes

Si deux opérations mixtes entrent en conflit, l'opération mixte applicable pour le mois de calendrier le plus rapproché de l'échéance aura la priorité.

4.6.4 TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.6.1 et les procédures connexes dont il est question aux alinéas 4.6.2 4.6.3, la procédure connexe suivante s'appliquera.

Dans ce cas, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une transaction, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui peut être incompatible avec un prix de règlement donné.

Les officiels de marché inscriront dans le « registre des prix de règlement quotidien » les critères retenus pour déterminer le prix de règlement.

4.7 CONTRAT À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE DEUX ANS (CGZ)

1 4.7.1 PROCÉDURE PRINCIPALE

Le prix de règlement est la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant les trois dernières minutes de la séance de négociation pour tous les mois de livraison.

- **Ordres enregistrés**

  Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'est pas exécuté pour un mois donné, ce cours acheteur ou ce cours vendeur est retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins 30 secondes avant la fermeture et il doit porter sur au moins 20 contrats.

- **Quantité restante d'un ordre partiellement exécuté à la fermeture**

  Dans le cas d'un ordre enregistré, comme spécifié ci-dessus, qui est exécuté en partie seulement durant la période de fermeture et si aucune autre transaction n'est survenue durant cette même période, la quantité restante de cet ordre sera prise en compte pour établir la quantité minimale requise pour le calcul de la moyenne.

  À défaut de prix moyen durant la période de fermeture, la période de calcul sera étendue aux 10 dernières minutes de la séance de négociation.

4.7.2 PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

Lorsque deux mois de livraison et l'instrument mixte (spread) sont négociés en même temps (roulement trimestriel), la procédure connexe suivante s'applique.

Le mois le plus rapproché doit être réglé en premier (le mois le plus rapproché est déterminé en fonction du mois comportant l'intérêt en cours le plus élevé).

L'instrument mixte (spread) doit ensuite être réglé en tenant compte de la moyenne obtenue au cours des trois dernières minutes, et en examinant les transactions exécutées au cours des 10 minutes précédentes.

- **Ordres enregistrés**

  Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'est pas exécuté pour le mois rapproché, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins 30 secondes avant la fermeture et il doit porter sur au moins 20 contrats.

- **Quantité restante d'un ordre partiellement exécuté à la fermeture**

  Dans le cas d'un ordre enregistré, comme spécifié ci-dessus, qui serait exécuté en partie seulement durant la période de fermeture et si aucune autre transaction n'est survenue durant cette même période, la quantité restante de cet ordre sera prise en compte pour établir la quantité minimale requise pour le calcul de la moyenne.

  Le prix de règlement du mois le plus éloigné correspond à la différence entre le prix de règlement du mois le plus rapproché et la valeur de l'instrument mixte (spread).

4.7.3 DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence de transactions durant les 10 dernières minutes de la séance de négociation, la procédure connexe suivante s'applique.

Le prix de règlement du mois le plus rapproché sera la médiane du marché affiché à la fin de la séance de négociation. Les ordres acheteurs et vendeurs pris en compte doivent avoir été affichés pendant un délai d'au moins 30 secondes avant la fermeture et chacun de ces ordres doit porter sur au moins 20 contrats.

Le prix de règlement de l'instrument mixte (spread) est soit le prix de règlement retenu lors de la séance de négociation précédente, soit la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture comme décrit ci-dessus dans la première procédure connexe.

Le prix de règlement du mois le plus éloigné correspond à la différence entre le prix de règlement du mois le plus rapproché et la valeur de l'instrument mixte (spread).

4.7.4 TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la première ainsi que la seconde procédure connexe, la procédure connexe suivante s'applique.

Dans ce cas, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une transaction, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se

présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui peut être incompatible avec un prix de règlement donné.

D'une manière générale, le prix de règlement du mois le plus éloigné est toujours ajusté en fonction des prix de règlement retenus pour l'instrument mixte (spread) et pour le mois le plus rapproché.

4.8 CONTRAT À TERME SUR UNITÉS D'ÉQUIVALENT EN DIOXYDE DE CARBONE (CO_2e)

4.8.1 PROCÉDURE PRINCIPALE

Le prix de règlement est la moyenne pondérée de tous les prix négociés au cours de la période de fermeture. La période de fermeture est définie comme étant les quinze dernières minutes de la séance de négociation pour toutes les échéances de contrats.

- **Ordres enregistrés**

  Si un ordre à un cours acheteur supérieur ou à un cours vendeur inférieur au prix de règlement n'est pas exécuté pour une échéance donnée, ce cours acheteur ou ce cours vendeur sera retenu en priorité sur le prix de règlement calculé en fonction de la moyenne pondérée. L'ordre doit avoir été affiché pendant un délai d'au moins 20 secondes avant la fermeture et il doit porter sur au moins 10 contrats.

- **Dernière transaction**

  S'il n'y a pas de transaction au cours des quinze dernières minutes de négociation, la dernière transaction sera alors prise en compte tout en respectant les cours acheteurs et les cours vendeurs affichés sur le marché.

4.8.2 PREMIÈRE PROCÉDURE CONNEXE

Lorsque deux échéances de contrats et l'instrument mixte (spread) sont négociés en même temps (roulement), la procédure connexe suivante s'appliquera.

- Le contrat ayant l'échéance la plus rapprochée doit être réglé en premier.

- L'instrument mixte (spread) doit ensuite être réglé en tenant compte du prix moyen au cours des 15 dernières minutes de négociation et en examinant les transactions exécutées au cours des 30 minutes précédentes.

- Le prix de règlement des contrats dont l'échéance est plus éloignée correspond à la différence entre le prix de règlement du contrat ayant l'échéance la plus rapprochée et la valeur de l'instrument mixte (spread).

4.8.3 DEUXIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.8.1 et la procédure connexe dont il est question à l'alinéa 4.8.2, la procédure connexe suivante s'appliquera.

Les officiels de marché afficheront un prix de règlement qui reflètera le même écart que celui qui existait le jour de négociation précédent. Le prix de règlement sera rajusté en conséquence afin de respecter le prix de règlement précédent de ce contrat.

4.8.4 TROISIÈME PROCÉDURE CONNEXE

En l'absence des éléments requis pour appliquer la procédure principale dont il est question à l'alinéa 4.8.1 et les procédures connexes dont il est question aux alinéas 4.8.2 et 4.8.3, la procédure connexe suivante s'appliquera.

Dans ce cas, les officiels de marché établiront le prix de règlement en fonction des informations de marché dont ils disposent. De plus, ils pourront ne pas tenir compte de tout événement (une transaction, un cours acheteur ou un cours vendeur) qui se présente vers la fin de la séance de négociation régulière et qui s'avère incompatible avec un prix de règlement donné.

Les officiels de marché inscriront dans le « registre des prix de règlement quotidien » les critères retenus pour déterminer le prix de règlement.

7.3.2 Publication

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS »[MD]) – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS – Améliorations apportées aux écrans de rachat d'office

A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

Contexte

La présente modification est proposée aux Procédés et méthodes à la demande du Sous-comité chargé des titres de participation du Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS. Le Comité d'analyse du développement stratégique détermine ou étudie, surveille et établit l'ordre de priorité des projets de développement des systèmes de la CDS et l'apport d'autres modifications proposées par la CDS et ses adhérents. Ce comité compte, parmi ses membres, des représentants des adhérents de la CDS et il se réunit tous les mois. Le Comité d'analyse du développement stratégique comporte trois sous-comités distincts qui ont chacun leurs propres membres et leur propre calendrier de réunions : le Sous-comité chargé des titres de participation, le Sous-comité chargé des titres d'emprunt et le Sous-comité chargé des droits et privilèges du Comité d'analyse du développement stratégique.

Les présentes modifications apportées aux Procédés et méthodes visent l'amélioration de l'efficience et de la convivialité des écrans de liste de rachat d'office du CDSX[MD], et ce, en introduisant les deux améliorations suivantes :

1. repositionnement automatique du curseur en regard de la dernière transaction consultée par l'utilisateur;
2. ajout d'une colonne de demande de prolongation et d'une colonne d'octroi de prolongation à l'écran R OFFICE(LIVR) – LISTE

Les Procédés et méthodes avec marques de changement peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS, aux adresses suivantes :

français : http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-modifications?Open

anglais : http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-blacklined?Open

Description des modifications proposées

À l'heure actuelle, lorsqu'un adhérent procède à l'interrogation ou à la mise à jour d'une transaction de rachat d'office, celui-ci navigue à travers les écrans de liste de rachat d'office pour chaque transaction. Lorsque l'adhérent retourne aux écrans de liste de rachat d'office à partir de l'écran de données sur les transactions, le curseur est automatiquement repositionné au début de la liste des transactions, et l'adhérent n'est pas en mesure de déterminer la transaction la plus récemment consultée. L'une des modifications proposées fera en sorte que lorsqu'un utilisateur retourne à un écran de liste de rachat d'office à partir d'un écran de données sur les transactions au moyen des fonctions d'interrogation, de modification ou de prolongation de rachat d'office, le curseur sera automatiquement positionné en regard de la dernière transaction consultée dans l'écran de liste de rachat d'office.

À l'heure actuelle, l'écran de liste de rachat d'office spécifique au destinataire d'une transaction fait état d'une colonne de « demande de prolongation » permettant au destinataire de savoir si le livreur a demandé une prolongation afin de reporter l'heure à laquelle les valeurs doivent être livrées. L'écran RACHATS D'OFFICE – LISTE (DESTINATAIRE) fait également état d'une colonne « d'octroi de prolongation » permettant au destinataire de connaître l'état d'une demande de prolongation. La

deuxième modification proposée introduira deux colonnes similaires à l'écran R OFFICE(LIVR) – LISTE, lesquelles feront état des demandes de prolongation et des octrois de prolongation. Bien que ces renseignements soient actuellement offerts dans un rapport papier, soit le RAPPORT OBLIGATIONS RÉALISABLES MAXIMALES (LIVR R. OFFICE), la possibilité de visualiser ces renseignements en ligne augmentera l'efficacité et la rapidité du processus.

Les Procédés et méthodes indiqués ci-après seront visés par cette mesure :

Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations

- Chapitre 9 « Rachat d'office de positions en cours au RNC », section 9.4.1 « Interrogation d'un rachat d'office »

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS sont étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique. Ces modifications proposées ont été envoyées par courriel aux membres du Comité d'analyse du développement stratégique le 22 décembre 2008. La date limite pour leur étude et leur approbation présumée par le Comité d'analyse du développement stratégique est le 30 décembre 2008.

B. CLASSEMENT – MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis d'entrée en vigueur sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications apportées dans le cadre du processus d'exploitation habituel et des pratiques administratives afférentes aux services de règlement.

C. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Conformément à l'Annexe A (intitulée « *Rule Protocol Regarding The Review And Approval Of CDS Rules By The OSC* ») de l'ordonnance de reconnaissance et de désignation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, telle que modifiée le 1er novembre 2006, et à l'Annexe A (intitulée « Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers qui est entrée en vigueur le 1er novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur à une date ultérieure déterminée par la CDS et comme l'indique le bulletin de la CDS afférent.

D. QUESTIONS

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Eduarda Matos
Conseillère juridique
La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3567
Télécopieur : 416 365-1984
Courriel : attention@cds.ca

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS » MD) – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS – Processus de déclaration et de rapprochement des opérations boursières

A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

Contexte

La présente modification est proposée aux Procédés et méthodes à la demande du Sous-comité chargé des titres de participation du Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS. Le Comité d'analyse du développement stratégique détermine ou étudie, surveille et établit l'ordre de priorité des projets de développement des systèmes de la CDS et l'apport d'autres modifications proposées par la CDS et ses adhérents. Ce comité compte, parmi ses membres, des représentants des adhérents de la CDS et il se réunit tous les mois. Le Comité d'analyse du développement stratégique comporte trois sous-comités distincts qui ont chacun leurs propres membres et leur propre calendrier de réunions : le Sous-comité chargé des titres de participation, le Sous-comité chargé des titres d'emprunt et le Sous-comité chargé des droits et privilèges du Comité d'analyse du développement stratégique.

La modification proposée vise à améliorer les processus de rapprochement et de déclaration du CDSX[MD]. Des modifications ont été demandées à la CDS afin que le déclenchement du processus de rapprochement devienne la réception d'un fichier de la source d'opérations, qui entraînerait alors la déclaration de la totalité des écarts, sans tenir compte de la réception ou non d'un fichier soumis par l'adhérent.

Les Procédés et méthodes avec marques de changement peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS, aux adresses suivantes :

français : http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-modifications?Open

anglais : http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-blacklined?Open

Description des modifications proposées

Les opérations boursières sont effectuées sur divers marchés, comme des bourses, des systèmes de cotation et de déclaration d'opérations et des systèmes de négociation alternatifs (« SNA ») (ci-après, désigné par « source d'opérations ») et sont déclarées à la CDS aux fins de règlement entre les adhérents de la CDS. À la fin de chaque jour de bourse, chaque source d'opérations fait parvenir à la CDS un fichier d'entrée d'opérations boursières contenant les données sur les opérations de la journée en cours. La CDS compare alors les renseignements reçus avec ceux fournis par les adhérents de la CDS abonnés ou par leurs centres de traitement à façon, au moyen des processus de déclaration et de rapprochement des opérations boursières intérieures du CDSX. Ce processus de rapprochement du CDSX génèrera alors des enregistrements d'exception pour toutes les différences trouvées, comparera les écarts des montants de fonds à tous les niveaux de tolérance appliqués aux opérations boursières intérieures entrées par les adhérents et déclarera ces écarts aux adhérents de la CDS touchés.

Actuellement, les processus de déclaration et de rapprochement des opérations boursières du CDSX sont déclenchés par la réception des données fournies par les adhérents. Si l'adhérent ou son centre de traitement à façon ne fournit pas de fichier à la CDS, les fichiers des sources d'opérations ne sont pas revus ou utilisés dans les processus de déclaration et de rapprochement des opérations boursières du CDSX. La non-déclaration unilatérale (données fournies sur les écarts par les sources d'opérations) a entraîné des pertes importantes en termes de coûts pour certains adhérents de la CDS. Ainsi, des modifications ont été demandées afin que les processus de déclaration et de rapprochement des opérations boursières du CDSX soient déclenchés par la réception d'un fichier d'une source d'opérations plutôt que par la réception des données fournies par les adhérents, ce qui entraînera la déclaration de la totalité des écarts, sans tenir compte de la réception ou non du fichier soumis par l'adhérent. Dans le cadre de la modification proposée, les sources d'opérations boursières auxquelles un adhérent est abonné et pour lesquelles il a soumis des données d'opérations à la CDS seront assujetties aux

processus de déclaration et de rapprochement des opérations boursières intérieures du CDSX, sans tenir compte de la réception ou non d'un fichier soumis par l'adhérent.

Les Procédés et méthodes indiqués ci-après seront visés par cette mesure :

Procédés et méthodes relatifs au règlement et aux opérations

- Chapitre 3 « Opérations boursières », section 3.5 « Rapprochement des données sur les opérations boursières »

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS sont étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique. Ces modifications proposées ont été envoyées par courriel aux membres du Comité d'analyse du développement stratégique le 22 décembre 2008. La date limite pour leur étude et leur approbation présumée par le Comité d'analyse du développement stratégique est le 30 décembre 2008.

B. CLASSEMENT – MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis d'entrée en vigueur sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications apportées dans le cadre du processus d'exploitation habituel et des pratiques administratives afférentes aux services de règlement.

C. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Conformément à l'Annexe A (intitulée « *Rule Protocol Regarding The Review And Approval Of CDS Rules By The OSC* ») de l'ordonnance de reconnaissance et de désignation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, telle que modifiée le 1er novembre 2006, et à l'Annexe A (intitulée « Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers qui est entrée en vigueur le 1er novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur à une date ultérieure déterminée par la CDS et comme l'indique le bulletin de la CDS afférent.

D. QUESTIONS

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Eduarda Matos
Conseillère juridique
La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3567
Télécopieur : 416 365-1984
Courriel : attention@cds.ca

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS »[MD]) – Modifications d'ordre technique apportées aux Procédés et méthodes de la CDS – Amélioration apportée au rapport des transactions réglées

A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

Contexte

La présente modification est proposée aux Procédés et méthodes à la demande du Sous-comité chargé des droits et privilèges du Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS. Le Comité d'analyse du développement stratégique détermine ou étudie, surveille et établit l'ordre de priorité des projets de développement des systèmes de la CDS et l'apport d'autres modifications proposées par la CDS et ses adhérents. Ce comité compte, parmi ses membres, des représentants des adhérents de la CDS et il se réunit tous les mois. Le Comité d'analyse du développement stratégique comporte trois sous-comités distincts qui ont chacun leurs propres membres et leur propre calendrier de réunions : le Sous-comité chargé des titres de participation, le Sous-comité chargé des titres d'emprunt et le Sous-comité chargé des droits et privilèges du Comité d'analyse du développement stratégique.

Cette modification proposée aux Procédés et méthodes a été élaborée dans le but de fournir aux adhérents de la CDS les renseignements afférents aux rajustements effectués à leurs grands livres de valeurs ou de fonds avec davantage de rapidité. Au lieu d'attendre la réception de ces renseignements le jour ouvrable suivant la date à laquelle les rajustements ont lieu, les adhérents de la CDS pourront, grâce à la modification proposée, les recevoir le jour même.

Les Procédés et méthodes de la CDS avec marques de changement peuvent être consultés à partir du site Web de la CDS, aux adresses suivantes :

français : http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-modifications?Open

anglais : http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-EN-blacklined?Open

Description des modifications proposées

Actuellement, la version externe existante du rapport REDRESSEMENT DU GRAND LIVRE (rapport SGR000416F) fournit aux adhérents de la CDS les données relatives à tous les rajustements de fonds et de positions valeurs effectués par la CDS à leur grand livre le jour précédent. Si les utilisateurs de la CDS saisissent les données relatives aux rajustements du grand livre dans le champ de la note de leur écran de saisie, ces renseignements figurent également au rapport SGR000416F. Les adhérents peuvent avoir de la difficulté à procéder à l'établissement du solde les jours au cours desquels des rajustements ont été effectués, parce que ces renseignements ne sont fournis que le jour suivant la date des rajustements. Afin d'aider les adhérents de la CDS à établir le solde le jour ouvrable en cours, il a été proposé que ces mêmes renseignements figurant au rapport SGR000416F soient également offerts aux adhérents de la CDS le jour au cours duquel les rajustements ont été effectués, à l'aide du RAPPORT DES TRANSACTIONS RÉGLÉES (rapport SGR000038B). Le rapport SGR000038B est un rapport généré le jour même qui fournit les données relatives à tous les virements de fonds et de positions valeurs (c'est-à-dire le règlement d'opérations, la mise en gage de garanties, l'emprunt de valeurs, les rajustements du grand livre, etc.) dans l'IDUC de l'adhérent au jour en cours, jusqu'au moment où la demande de rapport est générée (c'est-à-dire qu'il s'agit d'un rapport en ligne fourni sur demande que les adhérents exécutent eux-mêmes plusieurs fois pendant la journée).

Les Procédés et méthodes indiqués ci-après seront touchés par cette mesure :

Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS

- Chapitre 25 « Rapports de transactions », section 25.5 « Rapport RAPPORT DES TRANSACTIONS RÉGLÉES »

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS sont étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique. Ces modifications proposées ont été envoyées par courriel aux membres du Comité d'analyse du développement stratégique le 22 décembre 2008. La date

limite pour leur étude et leur approbation présumée par le Comité d'analyse du développement stratégique est le 30 décembre 2008.

B. CLASSEMENT – MODIFICATIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis d'entrée en vigueur sont considérées comme étant d'ordre technique, puisqu'il s'agit de modifications apportées dans le cadre du processus d'exploitation habituel et des pratiques administratives afférentes aux services de règlement.

C. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Conformément à l'Annexe A (intitulée « *Rule Protocol Regarding The Review And Approval Of CDS Rules By The OSC* ») de l'ordonnance de reconnaissance et de désignation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, telle que modifiée le 1er novembre 2006, et à l'Annexe A (intitulée « Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers qui est entrée en vigueur le 1er novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur à une date ultérieure déterminée par la CDS et comme l'indique le bulletin de la CDS afférent.

D. QUESTIONS

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Eduarda Matos
Conseillère juridique
La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3567
Télécopieur : 416 365-1984
Courriel : attention@cds.ca

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.